

R
A
M
A
G
E

Revue d'
Archéologie
Moderne et d'
Archéologie

Générale

1987

N°
5

DIRECTION DE LA REVUE

Philippe BRUNEAU
Pierre-Yves BALUT

Centre d'archéologie moderne et contemporaine
de l'Université de Paris-Sorbonne

Institut d'art et d'archéologie

3, rue Michelet
75006 PARIS

SOMMAIRE

Editorial	3
Michel BOUREL et Philippe BRUNEAU. Diagnostic médical et diagnostic archéologique	11
Jean-René TROCHET. Sur les techniques et les instruments agricoles en Bretagne et dans l'Ouest armoricain vers 1840 : quelques exemples	27
Antoine PAILLET. Etude archéologique des haies de bocage bourbonnaises	47
Laurent GUILLAUT. Une collection d'outils aratoires viticoles : illusions et perspectives pour une stratégie de recherche	79
Philippe BRUNEAU. Huit propositions sur le style	87
Albert THIBAUT. Un thème littéraire : l'archéologue abusé	107
Pierre-Yves BALUT. Signal de mort II	113
Pierre-Yves BALUT. Tombes de bêtes	137
Philippe BRUNEAU. Le logement animal	163
Soeur Estelle DELAMARE. A propos des "Vierges colossales du Second Empire"	187
Hervé CABEZAS. La politique "nationaliste" de l'Eglise catholique française sous la III ^e République : l'exemple de Notre-Dame des Vertus d'Aubervilliers	191
L'archéologie moderne et contemporaine à l'Université de Paris Sorbonne	237
Résumés des articles de RAMAGE 4 et 5	241

EDITORIAL

Le rose et le vert.

Sous ce titre stendhalien, nous commentons, en matière de sommaire, la livrée émeraude et ponceau que RAMAGE revêt cette année. Ces couleurs se rapportent aux quatre premiers articles de ce fascicule, qui sont aussi ce qu'il a de plus neuf en regard des précédents. Le vert évoque la campagne, l'agriculture dont, pour la première fois, RAMAGE présente, en trois articles, les possibilités d'investigation archéologique : J.-R. Trochet, conservateur au Musée des arts et traditions populaires et qui, depuis plusieurs années, participe à notre enseignement de licence (cf. p.237), a bien voulu nous donner le premier ; les deux autres sont issus de très bons mémoires de maîtrise qu'il a inspirés et qu'Antoine Paillet et Laurent Guillaut ont présentés ces dernières années (cf. p.237). Associé au vert, le ponceau pouvait poétiquement rappeler les coquelicots dont un pré se constelle au printemps ; mais, comme toute symbolique, celle des couleurs va au gré de chacun : supposons donc plutôt qu'il évoque les sanguinolences de l'hôpital. Même si s'est déjà plusieurs fois dans RAMAGE, et dès la première livraison, filé le parallèle de la médecine et de l'archéologie, grande est quand même la nouveauté du nom d'un professeur de médecine au sommaire de notre revue : le Professeur Michel Bourel a bien voulu prendre sur un temps déjà trop rempli pour confronter son expérience du diagnostic médical à l'idée que nous nous faisons, nous, du "diagnostic" archéologique.

"Il s'appelait Loulou. Son corps était vert, le bout de ses ailes rose" : même si c'est un peu tiré par les plumes, les couleurs de la couverture peuvent encore faire penser au perroquet de Flaubert, allant de sa cage à son bâton, puis empaillé, et, par lui, annoncer les deux articles consacrés au logement dont l'homme dote la bête, vive ou morte. Ensuite, les ressources du symbolisme des couleurs s'épuisent ; d'ailleurs, pour le reste, ce numéro est assez dans la tradition des précédents. A la suite de nos enquêtes antérieures sur l'histoire de l'archéologie s'inscrit la contribution de notre vieil ami Albert Thibault qui, pour nous, s'est arraché quelque temps aux soins de son beau jardin ; et puis il est encore question de catholicisme et de mort. Et comme toujours aussi dans RAMAGE, une partie des articles ne se donne pas pour but de présenter des résultats, mais de fournir à la recherche un appareil conceptuel : c'est le cas des huit propositions sur le style et de la notice problématique consacrée au logement animal, et celui aussi, pour une part, des deux articles sur les industries funéraires qui, comme les précédents, visent tant à proposer un cadre général de l'archéologie de la mort qu'à dégager les faits actuels qu'il permet d'ordonner.

Vient enfin ce qui manquait à RAMAGE 4 : le bilan de notre activité universitaire en archéologie moderne et contemporaine, et les résumés des articles. Mais nous avons pris le parti de ne plus les donner aussi en anglais : c'est notre façon à nous de ruer dans les brancards et de résister à la complaisance, devenue courante, d'accepter qu'on ne soit plus lu et compris qu'en américain. Après tout, si nous écrivons des inepties, inutile de les divulguer urbi et orbi ; mais si nous disons des choses justes, que ceux qui s'y intéressent fassent l'effort de les lire dans la langue, répandue, où nous les avons pensées ; car enfin, si, dans le monde d'aujourd'hui, le chinois est, linguistiquement, le grand véhicule, notre français n'est quand même pas le plus petit !

Bataille pour l'archéologie et récession scientifique.

Comme on voit, dans le but de faire gagner sa bataille à l'archéologie, c'est-à-dire de lui obtenir un statut autre que celui, subalterne, d'auxiliaire de l'histoire, nous pilonnons tous azimuts : investigation dans toutes sortes de secteurs archéologiables, mais insuffisamment archéologisés, vêtement, mort, religion, agriculture ; construction de l'appareil conceptuel ; histoire de la discipline. Mais la bataille n'est pas gagnée. Chaque année, nous lisons que l'archéologue fait ou dit ceci, et l'historien cela. Ce n'est pas faute, pourtant, qu'ait été souvent comprise la thèse bien simple que nous défendons, même de ceux qui ne font pas profession d'archéologie. Il ne nous arrive guère de citer Claudel dont nous ne prisons guère la façon amphigourique de battre la campagne, mais en voilà un pourtant qui nous a tout l'air d'avoir compris que l'archéologie est une forme de l'histoire quand il qualifie les découvertes pompéiennes d' "archives d'un volcan" (*Soulier de satin*, IIe journée, sc. V). Ou encore Dickens : "une église déserte qui semblait attendre quelque aventureux Belzoni pour y faire des fouilles et mettre à jour son histoire" (*La petite Dorrit*, livre I, chap.3, édit. de la Pléiade, p.40). Mais le petit monde des archéologues d'aujourd'hui reste récalcitrant. Ainsi, ces dernières années, les fouilleurs de la Cour Napoléon au Louvre ont eu l'inspiration heureuse - surtout s'agissant de vestiges récents pour lesquels ne manque pas l'information d'archive - d'intituler **Le sol raconte l'histoire** les albums de diapositives commentées, didactiquement très réussis, par lesquels ils diffusent les principaux résultats de leurs travaux. Mais, dans le corps du texte, ils la gâchent en retombant dans l'ornière : les voilà (n° 5, p.4) qui discutent de la complémentarité des historiens travaillant sur l'écrit et des archéologues travaillant sur le terrain ; ne remettant pas en cause la division de deux métiers ni surtout la distinction de deux disciplines scientifiques, mais l'entérinant comme allant de soi, ils ne peuvent qu'entretenir la situation désastreuse où les professionnels de l'écrit ont seuls statut d'historiens tandis que les archéologues restent les spécialistes d'un certain type d'information, c'est-à-dire des adjoints, comme sont les radiologues en regard des cliniciens ; et, partant, ne peuvent aussi qu'en demeurer à l'actuel statut subalterne d'une archéologie "auxiliaire de l'histoire".

C'est aussi qu'on aime bien aujourd'hui à définir - implicitement - les sciences par les

moyens d'investigation plutôt que par la définition d'un objet et d'objectifs. Nous avons souvent déjà observé que certains font de la fouille le critère de l'archéologie ou autonomisent l'archéologie aérienne pour la raison qu'on y monte en avion, au grand dommage de se mettre pêle-mêle sur les bras du naturel et du culturel (on sort du trou pollens et percuteurs, on fixe sur le même cliché l'ancien lit de la rivière et les fossés d'un camp néolithique enseveli) : eh bien, de même - loin de définir la science historique par le projet de connaître, à travers le chronologiquement antérieur et le géographiquement extérieur, une diversité humaine dont nous sommes, à nous-mêmes, incapables de nous donner une idée assez complète - la plupart continue de lier l'histoire à l'un seulement des chemins, l'écrit, qu'elle suit pour atteindre à son but, quitte, avec la "préhistoire", à évacuer de la première ce qui se trouve échapper au second !

Le triste, faut-il le répéter, est que l'erreur est récente : qu'on pût, à parité, être (pour le dire en nos termes) historien - par - l'ouvrage ou historien - par - le - message, c'est ce qu'impliquait l'expression du XIXe siècle, mais aujourd'hui désuète, d'"histoire archéologique". Si l'on avait l'esprit chagrin, que d'occasions trouverait-on de déplorer l'oubli actuel de ce que d'autres, avant nous, avaient si bien compris : la possibilité et même l'évidence d'une archéologie du contemporain, le sexe des personifications dont on débat aujourd'hui quand la solution du problème est déjà dans Cesare Ripa, etc. Mais tout cela a déjà été dit dans RAMAGE : inutile donc de poursuivre, nous cherrions dans la morosité des mêmes jérémiades incessamment rabâchées.

L'obsession du temps, ou coup d'oeil sur la relation de l'archéologie à l'histoire.

Au demeurant, quitte à revenir sur leurs rapports, il y a mieux à faire cette année que de chercher seulement encore à déposer de son trône la puissante histoire-par-les-textes et à exalter l'humble archéologie. Ce cinquième fascicule de RAMAGE, en effet, nous semble donner occasion de rassembler ce que nous pensons de l'us et de l'abus archéologiques du concept de temps. Quatre propositions, en allant de la plus élémentaire à la moins simple.

1. Le temps ne se réduit pas à celui de l'origine. Tout à fait indue, cette restriction est pourtant répandue dans la vieille histoire de l'art, inquiète de la création, et, tout autant, dans la jeune archéologie industrielle non moins curieuse de l'invention. Cette habitude est l'homologue, en art, de ce qu'au langage est l'étymologisme ; comme la Quellenforschung, c'est, au fond, une conséquence de l'explication par l'antécédent que l'historiographie a longtemps, et souvent encore aujourd'hui, privilégiée. Mais, quand nous disons que le caporal prend sa télévision, personne, certes, ne doute que le premier mot de cette phrase soit entré dans notre langue au XVIIe siècle et le troisième seulement au milieu du XXe, tandis que le verbe en remonte à Romulus pour le moins : il n'empêche cependant que tous sont du français de 1986. Pareillement, d'origine médiévale, Notre-Dame de Paris est un édifice tout contemporain, ni plus ni moins que le Centre Pompidou avec lequel elle contribue à composer le Paris actuel. Chacun, bien entendu, a observé cette longue conservation des

ouvrages et l'a interprétée à sa mode : ainsi, faisant de tout bois flèche romantique, Chateaubriand s'écriait que "l'homme résiste moins aux orages que les monuments élevés par ses mains" (*Mém. d'Outre-tombe*, fin du livre III) ; pour nous, c'est plutôt que, par la personne, il se survit à lui-même en tout et non pas seulement par l'art. Nous devons, en tout cas, nous en souvenir dans notre recherche. Il faut, à cet égard, rendre cette justice aux fouilleurs et aux archéologues du passé ancien qu'ayant à "remonter" à partir d'un "dernier état", ils ont sans doute été les premiers, dans nos études, à considérer le temps non comme un point d'origine, mais dans l'étalement d'une durée faite d'utilisation et de désuétude autant que de production. Là-dessus, relisez RAMAGE 2, p.194.

2. Le temps n'est pas la seule coordonnée de l'histoire. Aussi est-il non moins indu que, très souvent aussi, il prenne le pas sur l'espace (aussi indu qu'inversement le gommer, selon la position des folkloristes et des ethnologues qui, postulant que les sociétés dites traditionnelles sont quasi figées, ont longtemps tenu, et parfois tiennent encore, leur évolution pour scientifiquement négligeable). Naturellement, c'est le temps qui est le plus difficile à vivre : il passe, il fuit sans jamais suspendre son vol, au point que la *Vergänglichkeit* est une obsession de la poésie romantique, allemande ou autre. Mais sa mortelle prégnance dans le destin individuel ne saurait lui valoir de privilège historiographique, car, sociologiquement, il ne contribue pas plus à différencier la personne que le lieu, ou le milieu qui, pour nous, est, au titre de troisième coordonnée, l'acculturation de l'environnement naturel : tandis que nous écrivons ceci en Anjou, un guerrier Andécave compère d'Astérix ne nous est ni plus ni moins proche ou lointain qu'un paysan Chinois vivant à nos antipodes. Or, entre ce processus sociologique et les procédures archéologiques, le déséquilibre est manifeste : "évolution" est un passe-partout du discours archéologique, tandis que font défaut des termes correspondants relatifs au lieu et au milieu, et c'est ainsi qu'il nous a fallu inventer et tâcher - avec bien du mal - à accréditer "transition" et "stratification" ; de même qu'on périodise plus volontiers les styles qu'on ne les régionalise ou qu'on les rattache à des milieux (p.97) et qu'on est aussi disert sur les "néo-" qu'insoucieux de poser, en regard, des "exo-" et des "pseudo-" (p.100).

3. Le temps n'est pas seulement l'ère, mais une composante de l'analyse ethnique. Ou encore, il n'est pas, au plan sociologique, celui qu'au plan de la représentation, notre aptitude au nombre nous permet de comptabiliser. Distinction de deux "plans" : on aura compris que nous voici à nouveau dans la théorie de la médiation. Selon celle-ci, l'analyse de l'appartenance à l'espèce est un des modes de la raison : c'est forcément à ce seul plan, dit sociologique, que sont en cause la pluralité des sujets qui réalisent animalièrement l'espèce, et la diversité des personnes qui en est culturellement l'analyse ; et pareillement aussi, le temps (de même que le lieu et le milieu) sur lequel s'étale cette pluralité naturelle et selon lequel, pour une part, s'opère cette diversification culturelle. Cela n'empêche pas que le temps, comme n'importe quoi, puisse être objet de notre représentation, qu'il soit dicible en mots et, le logos étant autant compte que langage, également chiffrable. Mais le temps objectivement représenté, régulièrement découpé, arithmétiquement compté, et le temps

socialement analysé ne coïncident pas forcément. C'est ce qui fait que d'un homme attaché aux idées ou usages d'autrefois, on dit couramment qu' "il n'est pas de son temps" ou de tel autre, au contraire, qu' "il est en avance sur son temps". Parce qu'on respire le même air il n'est pas obligé qu'on soit de la même époque ; bref, coexistence physique n'est pas contemporanéité sociale. C'est là un processus sociologique dont toute histoire, correctement réfléchie, doit tenir le plus grand compte et qu'au plan de l'art illustre ici ma proposition qu'un style ne saurait coïncider avec une ère. Inutile de préciser qu'on en dirait tout autant du lieu et du milieu, en sorte qu'un style ne peut pas davantage coïncider avec une aire (p.99), ni avec - mais ici un mot spécifique ne nous vient pas, indigence lexicale qui traduit bien le déséquilibre conceptuel.

4. Tous les faits de culture ne sont pas qu'histoire et n'ont donc pas à se définir et se concevoir prioritairement, voire exclusivement, en termes de temps, ni de lieu ou milieu, comme nous y a accoutumés l'historicisme dans lequel le XIXe siècle avait trouvé le fondement scientifique de l'étude de l'homme, d'une façon qui était révolutionnaire, mais est maintenant désuète (en sorte que Marx qualifiait alors d' "historique" un matérialisme qu'il voulait scientifiquement moderne et que ce sont aujourd'hui les plus conservateurs de nos universitaires qui ne voient que par l'histoire !). Si, en effet, avec la théorie de la médiation, on confine le temps en un seul des quatre plans de rationalité, il faut bien que tous les faits culturels définitoirement inscrits aux trois autres, le langage, l'art et le droit, soient concevables dans l'intemporalité, même si concrètement, c'est évident, ils ne nous apparaissent jamais que temporellement situés. Loin que cette dissociation ne soit qu'une acrobatie intellectuelle, il en ressort d'importantes conséquences qui sont de trois ordres.

Du point de vue, d'abord, des procédures : il en est qui ne font pas fondamentalement acception du temps ou de l'histoire. Ainsi, dans le plan de la logique, la théorie du diagnostic, médical ou archéologique, échappe au faux-semblant de la pratique quotidienne, car, de l'indice au sens, il n'est nulle antériorité logique malgré l'apparence d'une antécédence chronologique (p.21 et p.25, n.2). Ainsi en est-il également, au plan de l'art qui nous intéresse au premier chef, de nos "notices problématiques" : admettant d'emblée la singularité historique de tout exemplaire, nous nous jugeons néanmoins fondés à analyser la catégorie en fonction des processus qui, de soi ou fréquemment, y sont impliqués et qui, de divers ordres, ne sauraient tous ressortir à la seule rationalité ethnico-politique, c'est-à-dire à l'histoire.

Dans les processus artistiques, ensuite, le temps, cette fois comme durée et non comme histoire, n'est qu'une composante parmi d'autres de la production : la plantation des haies inclut dans l'analyse technique de sa fabrication les développements ultérieurs du végétal qui déterminent les distances entre les pieds aussi bien que sa taille régulière ; que ces développements se fassent dans la durée et ses aléas ne donne pas un statut ergologique particulier à cette fabrication, non plus que l'entretien périodique qui, même s'il est différé, est inclus dans le même processus de fabrication. Certes, celui-ci, spécifiquement ergologique, ne nous apparaît jamais pur, mais toujours sous l'aspect socialisé de ce que nous

appelons la "confection", étendue dans l'espace et la durée et très souvent partagée entre plusieurs exécutants. Mais aussitôt qu'on prend en compte la durée, on répugne à mettre tous les actes techniques dans le même panier et l'on fait spontanément catégorie spéciale pour ceux qui se déploient dans la durée et où, de surcroît, le temps à venir est ressenti comme celui des aléas : non seulement il faut une demi-heure pour cuire le soufflé, mais encore va-t-il bien lever quand nous l'aurons abandonné aux caprices du four ? et nos plantations, au terme d'une longue attente, vont-elles prendre ? En fait, tant se sont effondrées de tours de cathédrales médiévales et rompus de barrages contemporains que le bâtisseur doit bien, comme le pâtissier ou le jardinier, se demander "si ça tiendra". Mais surtout, comme il a été naguère noté ici à propos de l'archéologie du paysage (RAMAGE, 3, pp.237-238), il est indifférent à la rationalité technique, à l'analyse de la matière en matériau, que le trait retenu dans le moyen comme utile à la fin soit un caractère physique permanent comme la dureté de la pierre de construction, ou "transformationnel" (de même, ici, p.60) comme la levée de la pâte ou de la graine. Que la confection se prolonge dans la durée et, dans l'incertitude du succès, ressortisse à la stochastique, n'affecte en rien le processus technique, et de soi intemporel, de la fabrication. Et rien, par conséquent, selon notre définition à nous, ne distingue l'archéologie du cultivé ou du cuisiné de celle du bâti ou du tissu.

Epistémologiquement, enfin, l'intemporalité de la fabrication - non comme phénomène concret, répétons-le, mais comme réalité d'analyse - permet de poser des problèmes archéologiques communs à toutes les époques, donc formulés en d'autres termes que de spécificité chronologique. D'où une "archéologie générale", découlant du même principe de déperiodisation que l'archéologie moderne - c'est bien pourquoi elles s'unissent dans le nom de RAMAGE -, et dont l'émergence est l'antidote inévitable à la prégnance du découpage chronologique. Le cas de l'archéologie n'est, en effet, pas isolé. Même si elle retombe souvent dans la périodisation, la littérature comparée et devenue générale traduit sûrement, contre la distinction des "seiziémistes" et "dix-septiémistes", un effort pour ne pas systématiquement poser les problèmes littéraires en termes de dates. Et pareillement la sémiologie ou la sémiotique dont, à la façon dont on les pratique, nous pensons grand mal, mais qui témoignent, à leur façon, des impasses de l'historicisme.

Et, précisément, c'est à l'histoire - au sens de discipline universitaire - que, toujours du point de vue épistémologique, les propos précédents nous ramènent. Ils font, nous l'espérons, mieux comprendre quels sont, à son endroit, nos deux sujets de contestation :

1° sa façon de maintenir l'archéologie dans le rang subalterne dont nous parlions plus haut : adhérent à une théorie des sciences humaines qui dissocie le langage, l'art et l'histoire et les situe à trois plans autonomes et égaux entre eux, nous ne pouvons pas plus lier la troisième au premier qu'au second, ni par conséquent admettre que l'histoire-par-l'ouvrage vaille moins que l'histoire-par-le-message. En avantageant cette dernière, on contrevient simplement à ce que nous croyons être la constitution même de notre objet. C'est bien pourquoi nous refusons toujours de définir une science selon ses moyens ou conditions d'observation : c'est privilégier le point de vue du descripteur alors que, s'agissant de l'objet

humain qui est autoformalisé (ce que nous avons expliqué dans RAMAGE, 1, pp.18-20), on ne peut valablement que donner primauté à celui de l'"usager", ce pour quoi, depuis quelque quinze ans, nous luttons obstinément ;

2° sa façon, dans les universités dites littéraires, de tenir le haut du pavé et de paraître y détenir le principe de toute scientificité, et, entre autres, de la scientificité archéologique. Certes, comme archéo-, c'est-à-dire comme socio-artistique, nous voyons bien que l'archéologie est une science historique, curieuse à sa manière, de la diversité humaine. Mais, parce que l'historicité (en gros, selon l'opinion triviale, l'appartenance à un temps, mais on a ici montré naguère, RAMAGE, 2, pp.128-129, qu'en privilégiant le lieu ou le milieu, géographes et ethnologues adhèrent au même principe que les historiens de profession) ne ressortit pour nous qu'à l'un seulement des quatre modes de la raison et que la totalité du culturel ne se réduit pas à elle, nous refusons que celle de l'équipement technique en fournisse la seule explication ; les notices problématiques ont, croyons-nous, suffisamment montré qu'il n'en était rien.

Voilà un éditorial bien didactique, où la polémique tient moins de place que dans les précédents. Nous le regrettons un peu : non que nous nous plaisions à la polémique pour l'agrément d'affronter le voisin ou comme conflit entêté d'opinions mal argumentées ; mais tout au contraire, nous aimons en elle sa vertu d'obliger au raisonnement. Seulement, à la guerre, il faut être deux et nous devons bien reconnaître qu'en cinq années les idées défendues dans RAMAGE n'ont guère suscité de débat. Selon que notre humeur nous pousse au défaitisme ou à l'optimisme, nous nous imaginons qu'on nous tient pour des parleurs dans le vide dont il ne vaut pas la peine de discuter les thèses inutiles et farfelues, ou qu'on adhérerait bien à nos positions, mais que la mutation scientifique à laquelle nous invitons doit être difficile et qu'on préfère ignorer ce qui changerait de vieilles habitudes. Mais pour n'être pas polémique, l'éditorial de cette année n'est pas inactuel : parmi ceux-là mêmes que nous convainquons, nous avons souvent observé que beaucoup achoppent, parce qu'il est traditionnellement obsédant dans nos disciplines, à la question du temps ; en y consacrant un peu du nôtre, nous avons cru leur être utiles.

Pierre-Yves BALUT
Philippe BRUNEAU

DIAGNOSTIC MEDICAL
ET DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Vena eius malum renunniat,
son pouls fait connaître l'importance de son mal
(St Augustin, *Conf.*, VIII, III, 7).

"Diagnostic", pour tout le monde, est un terme typiquement médical ; cependant, nous ne croyons pas indu de parler aussi de diagnostic archéologique. En effet, la pratique du médecin qui décèle la maladie dont est atteint son patient nous paraît avoir quelque chose de commun avec celle de l'archéologue qui rétablit la date ou la fonction d'un monument dont, avec le temps, la chronologie et l'affectation se sont oblitérées : il est semblable de dire, comme on le fait couramment, "il a le teint jaune, donc il souffre d'une maladie de foie" ou "ce chapiteau dorique est en galette, donc il est archaïque". Ce rapprochement de la médecine et de l'archéologie ne peut surprendre les lecteurs d'une revue où ces deux sciences ont déjà plusieurs fois été mises en parallèle¹ : très précisément ici, l'extension à la seconde d'un terme - et d'un concept - servant d'ordinaire à la première doit faire apparaître la façon identique dont l'une et l'autre raisonnent sur des "cas" individuels et chargés d'inconnues diverses.

I. RAISON DU RAPPROCHEMENT :
L'IDENTITE DE RAISONNEMENT

A. Le diagnostic médical.

En dépit de la diversité de ces cas ainsi que de leurs inégales gravité et complexité, le diagnostic médical se ramène à une seule et même procédure, d'ailleurs logiquement fort simple : il consiste toujours à poser une relation entre des symptômes que l'examen permet d'observer et la ou les maladies dont ils sont tenus pour être la manifestation². Et comme les symptômes et les maladies reconnus sont, les uns comme les autres, fort nombreux (par exemple, on a pu inventorier 62.000 symptômes présentant un intérêt diagnostique pour 9.000 maladies), la relation s'établit entre deux listes, celle des symptômes ou

symptomatologie - ou, plus couramment, sémiologie (parce que les médecins utilisent ici volontiers le terme de "signe"³) - et celle des maladies ou nosologie, quel que soit le contenu de chacune.

B. Epuration du concept de diagnostic.

Quand on songe à la difficulté pratique, en tant de cas, de poser le diagnostic et aux erreurs dont il est parfois entaché, il peut paraître caricatural de le ramener à un schéma aussi simple. C'est que, condition indispensable à la confrontation avec la procédure archéologique, nous l'envisageons ici uniquement, selon l'étymologie du mot, comme discernement, comme construction d'un savoir (-gnostic) par séparation, par tri(dia-) des informations ; ou encore nous débarrassons le concept de diagnostic de tout ce qui s'y mêle dans la réalité concrète, mais qui, en dépit d'une importance certaine (ainsi l'exactitude et l'efficacité thérapeutique !), ne tient pourtant pas au seul raisonnement et n'en affecte pas la conduite.

1° Le diagnostic, comme raisonnement, est indifférent à la provenance des symptômes ou, plus précisément, à la diversité de leurs modes de production.

Un diagnostic met aujourd'hui en oeuvre des informations d'origines différentes : d'une part, celles qui sont issues de l'examen direct, c'est-à-dire les signes cliniques reconnus par le médecin à l'auscultation, la palpation, etc., et ceux, nous y reviendrons, que fournit le témoignage, spontané ou sollicité par l'interrogatoire, du malade lui-même ; d'autre part, les informations qui nécessitent un appareillage : dosages biologiques réalisés en laboratoire et images fournies par la radiographie, l'échographie, le scanner... Il est d'évidence première que certains de ces modes d'observation - mais non pas forcément les plus modernes - valent mieux que d'autres en raison d'une fiabilité supérieure : par exemple, on reconnaît plus sûrement un myélome (tumeur maligne des plasmocytes de la moelle osseuse) par l'examen radiologique du squelette que par la notion de douleurs osseuses rencontrées en multiples circonstances, ou une pancréatite aiguë par l'élévation des enzymes pancréatiques circulants que par l'analyse d'une crise douloureuse abdominale ; et, inversement, une rougeole par l'examen de la gorge (signe de Köplik) que par la recherche bactériologique du virus, ou une dilatation des bronches chez l'adulte par la constatation d'hippocratisme digital (ongles et extrémités des doigts bombés) que par la tomographie du thorax. Il arrive aussi que des symptômes de nature différente soient, dans l'établissement du diagnostic, d'utilité équivalente : la constatation d'un arc cornéen (gérontoxon) peut équivaloir à un dosage biologique des lipides sanguins ; ou, dans le cadre d'une dénutrition, celle d'une ombre radiologique des muscles paravertébraux amincies (les psoas) à celle d'un taux abaissé de protides dans le sang circulant. Mais de tous ces exemples se dégage la même conclusion : que la maladie soit décelée à l'examen direct ou au vu d'une radiographie ou d'un dosage biologique n'affecte en rien le diagnostic en tant que procédure logique, puisque c'est

toujours le même genre de relation qui est supposé entre le symptôme observé et la maladie à déceler.

2° Le raisonnement diagnostique est également indifférent aux divers aléas et difficultés de la pratique, si capables puissent-ils être d'en parfois compromettre gravement la rectitude :

a) les contraintes économiques et éthiques qui orientent la décision en fait de mise en évidence des symptômes, selon la facilité ou la difficulté pratiques de l'exploration : il est, en effet, des examens plus aisés que d'autres, l'examen dermatologique, par exemple, plus que celui des organes de la cavité abdominale. Aussi est-il courant, dans la pratique, que tel diagnostic se pose en l'absence de symptômes qui, théoriquement, seraient disponibles, simplement parce qu'on a dû ou préféré en faire l'économie, soit en raison du coût financier, trop élevé ou démesuré par rapport à l'enjeu, de tel examen ; soit en raison du dommage causé au patient : par exemple, si l'on pense, devant une hépatite, à son origine médicamenteuse, il ne peut être question, au plan éthique, de réintroduire la drogue suspectée pour en observer l'intolérance, quelque bénéfique qu'en puisse tirer le diagnostic. Pareillement, dans un cas de maladie athéromateuse, on pourra parfois se contenter de l'audition d'un souffle repéré au niveau des vaisseaux du cou pour dispenser le patient de l'examen Doppler qui décèlerait plus précisément l'anomalie, mais qui est plus compliqué et plus onéreux ; ou, de même, la constatation de selles graisseuses peut suffire au diagnostic de pancréatite chronique et éviter le tubage duodénal qui, pourtant, authentifierait plus sûrement un trouble de la sécrétion pancréatique ;

b) les difficultés de représentation afférentes à l'observation indirecte des lésions anatomiques par recours à des appareillages complexes (radiographie, tomographie, tomographie informatisée, prise de pression intravasculaire, etc., etc.) : il est certes indispensable que les externes apprennent à "lire" une radiographie, car il n'est pas, par exemple, d'emblée évident que la clarté à contour mamelonné sous-cardiaque soit l'estomac et l'on comprend aussi que la prolifération actuelle des échographies, scanner, etc. ait rendu nécessaire, dans les CHU, la tenue de séminaires d'"imagerie médicale". Mais l'intelligence de l'image n'est qu'un préalable au diagnostic : si des granulations siégeant dans le poumon sont symptôme de tuberculose, il faut, certes, d'abord savoir les reconnaître, à la radiographie, dans un fin granité à la limite du visible ; mais la reconnaissance de cette anomalie sous l'aspect peut-être déroutant que lui donne l'image radiographique n'est qu'une condition nécessaire au repérage de la maladie, et nullement ce repérage lui-même. Aussi est-il aisé de voir que l'imagerie médicale ressortit purement et simplement à la théorie générale de l'image présentée ici l'an passé et, en particulier, que l'incompréhension d'une radiographie ou d'une scintigraphie ne s'explique pas par d'autres raisons que celle de n'importe quelle image, soit l'ignorance du référent, soit l'inautenticité du schéma⁴ ;

c) la disparité du savoir ou de l'habileté personnels des différents praticiens : chaque diagnostic particulier reposant évidemment sur le recueil plus ou moins riche de symptômes

plus ou moins utiles et sur la connaissance plus ou moins complète et actualisée des maladies repérables, tous les médecins ne sont pas équivalents en la matière. Par exemple - et sans même parler de l'expérience et de l'intuition, du "flair" -, l'interrogatoire est plus ou moins subtil : si l'on soupçonne un homme jeune d'impuissance et que ce soit un signe clinique important, on a meilleure chance d'obtenir la réponse en ne lui posant pas brutalement la question, mais en s'enquérant de l'âge de son dernier enfant ; ou si l'on soupçonne une sécheresse de la bouche, en demandant au contraire au malade, qu'on évite ainsi de suggestionner, s'il est gêné par un excès de salive ! Il est certain que se posent ici des problèmes professionnels considérables auxquels on peut légitimement chercher, par exemple dans l'informatique, des débuts de solution⁵. Mais, ici encore, les inégalités individuelles dans la finesse symptomatologique et dans la science nosologique ne change rien à la nature, vide de contenu, du raisonnement.

Aussi négligerons-nous, enfin, car dépendantes des facteurs précédents, la qualité, c'est-à-dire l'efficacité thérapeutique de chaque diagnostic : si, à l'observé d'une douleur à l'épaule droite on diagnostique une périarthrite scapulo-humérale, affection courante, au lieu d'un abcès du foie, affection plus rare, c'est bien fâcheux pour le malade, mais cela ne change rien à la mise en relation logique du symptôme et de la maladie. Notamment, celle-ci est déjà tout à fait claire dans la médecine hippocratique, bien qu'usant d'une autre symptomatologie et d'une autre nosologie que les nôtres, elle fût infiniment moins "performante" que la médecine actuelle.

C. Le diagnostic archéologique.

La théorie de ce qu'on peut appeler le "diagnostic" archéologique a déjà, en somme, été proposée dans un précédent numéro de RAMAGE⁶. Elaborée par un auteur dont il n'est sans doute pas indifférent que quelques années de faculté de médecine aient précédé la formation archéologique, elle se met d'elle-même en parallèle avec la théorie du diagnostic médical telle qu'elle vient d'être présentée : après avoir classé les "inconnues documentaires" que l'archéologie peut avoir à lever, P.-Y. Balut montre qu'en tous les cas, la réponse consiste à donner un "sens" - fonction, auteur, date ou lieu de production, etc. - à certains caractères observables dans la configuration du monument en cause, c'est-à-dire à les retenir comme "indices" d'une conjoncture industrielle⁷ ou d'une situation historique.

Poser le "diagnostic" archéologique, c'est donc établir la relation d'un indice et d'un sens. Ces deux mots ne sont pas ceux dont nous avons usé à propos du diagnostic médical, mais plusieurs raisons expliquent cette différence de terminologie : quand il entre en concurrence avec "signe" que nous avons ici abandonné pour "symptôme" mais qu'utilisent souvent les médecins, "indice" a l'avantage de mieux dénoter le caractère seulement probable de l'information et, comme "panneau indicateur", de suggérer le passage vers autre chose ; et, en regard, cette fois, de "symptôme" et surtout de "maladie", "indice" et "sens" - termes dont la théorie de la médiation, à laquelle se réfèrent les articles de fond de

RAMAGE, décrit la "relation symbolique" - sont bien plus généraux et, par voie de conséquence, plus aptes à manifester ce qu'ont de commun des réalités concrètement très distinctes. Et c'est bien ce qui a lieu ici : il suffit de parler non plus de "symptômes", mais d'"indices", non plus de "maladie" mais de "sens nosologique", pour que la définition du diagnostic médical soit exactement la même que celle du diagnostic archéologique.

Cette parfaite superposition n'est pourtant pas seulement affaire de mots. Comme nous l'avons fait plus haut du raisonnement médical, il avait fallu épurer aussi le raisonnement archéologique en en excluant pareillement ce qui a trait à la diversité des moyens d'investigation et aux éventuelles difficultés de leur emploi, au savoir requis en chaque cas, à l'organisation du métier, etc.⁸.

Et, bien entendu aussi, la similitude du diagnostic médical et du diagnostic archéologique n'est défendable qu'à condition d'en négliger les enjeux respectifs : tout en raisonnant de même manière, on ne saurait mettre en balance la santé d'un être humain et la datation d'une statue.

II. PARALLELE

Une fois reconnue cette identité logique fondamentale de nos deux diagnostics, il est encore possible d'en pousser plus avant le parallèle. Nous relèverons successivement des similitudes concernant l'indice, puis le sens, enfin leurs mutuels rapports.

A. Similitudes relatives à l'indice.

Nous avons déjà rappelé plus haut que la symptomatologie est hétérogène, puisque le diagnostic met également en oeuvre des symptômes d'origine variée, issus tant de l'examen clinique que de l'imagerie et des dosages biologiques ; l'archéologie, elle aussi, recourt également de plus en plus à la radiographie et aux analyses de laboratoire, non plus biologiques mais physico-chimiques. La similitude est très frappante, et nous pourrions la développer en comparant, par exemple, radiographie et prospection aérienne : même nécessité de questions orientant la prise de vue (on ne photographie pas tout ce qui est photographiable, mais seulement ce qui a chance d'apporter des réponses aux problèmes qu'on se pose) ; même recherche de conditions optimales, le lavement baryté en double contraste (c'est-à-dire avec instillation d'air et de produit liquide de contraste), plus performant que l'examen standard pour déceler les anomalies pariétales du côlon, faisant pendant aux photographies de sol en saison hivernale, plus aptes à déceler des différences de température profonde que les prises de vue estivales ; même risque de faire un sort à des défauts de la pellicule⁹. Cependant, elle n'est pas très intéressante : médecine et archéologie ne font ici qu'exploiter les progrès d'autres disciplines, pour des raisons

semblables (la radiographie permet également de voir un poumon sans ouvrir la poitrine du patient, ou l'intérieur d'un bronze sans le casser ; les analyses de laboratoire, parce que quantifiées, sont plus précises et plus exactement comparables que des observations, seulement qualitatives, faites à l'oeil nu), mais, répétons-le, sans que le mécanisme logique du diagnostic s'en trouve affecté.

Aussi d'autres similitudes entre symptômes médicaux et indices archéologiques méritent-elles davantage d'être relevées.

1. Autopsie et témoignage.

On a déjà plusieurs fois dit dans RAMAGE que les données mises en oeuvre dans le raisonnement archéologique ne sont jamais que de deux ordres : celles qu'on a qualifiées d'"autopsiques", issues de l'examen direct, quand, conformément à l'étymologie, on y est allé "voir soi-même", et les données "testimoniales", fournies par le témoignage d'autres observateurs que l'archéologue lui-même¹⁰. On imaginerait volontiers, de prime abord, que le diagnostic médical s'élabore exclusivement sur l'autopsie (toujours au sens étymologique, beaucoup plus large que l'acception restreinte de chirurgie cadavérique où la médecine légale prend le mot). Or, il n'en est rien. Le diagnostic médical sollicite forcément le témoignage : d'abord, dans l'instant même du diagnostic, les doléances du patient dont l'anorexie, l'asthénie ou les douleurs peuvent échapper à l'examen physique, et qui ainsi se dédouble en observateur et observé ; ensuite, rétrospectivement, la souvenance que le malade garde de son passé pathologique, mais aussi les dires de son entourage qui informent (plus ou moins exactement, mais c'est une autre affaire) de crises passagères, de symptômes momentanés, et les rapports d'autres médecins qui ont antérieurement constaté un état pour lors dépassé. C'est précisément le témoignage qui permet de poser des diagnostics rétrospectifs et, par exemple, d'avancer que Cléobis et Biton, jumeaux morts subitement ensemble à l'issue d'une course (Hérodote, I, 31), souffraient d'une maladie constitutionnelle, une myocardiopathie obstructive.

Cette égale nécessité pour la médecine et pour l'archéologie de ne pouvoir s'en tenir toujours aux seuls indices autopsiques, mais de devoir souvent faire place aux témoignages étrangers n'est pas une simple curiosité : elle tient à une identité de statut scientifique sur laquelle nous reviendrons en terminant, et, plus précisément ici, à la tâche semblable d'avoir à connaître de cas individuels et évolutifs, échappant par le fait à la réexpérimentation.

2. Symptôme et syndrome.

Quelque problème qui soit à résoudre, le diagnostic archéologique ne se pose jamais que par un raisonnement en série ou en ensemble¹¹ : l'indice ne prend sa valeur qu'en ce qu'il est opposable à des caractères différents et composable à d'autres indices auxquels il est associé : ainsi, les petites billes d'argile visibles à la surface de certaines lampes sont l'indice de leur datation aux II^e et III^e siècles de notre ère et de leur localisation corinthienne, parce que les autres lampes en sont dépourvues et parce qu'elles s'associent

régulièrement à une argile de couleur crème, à une signature tracée à la pointe, etc. Il va sans dire que la distinction de ce qui est opposable en série et composable en ensemble est une réalité d'analyse, dépendant du point de vue que l'on prend, mais que tout est concrètement mêlé ; ainsi, chacun des indices qui se composent ensemble est aussi sériellement opposable, l'argile n'étant crème qu'autant qu'il est des lampes d'argile rouge et la signature tracée à la pointe ne nous intéressant que parce que d'autres signatures sont moulées.

Le diagnostic médical ne procède pas autrement. D'une part, un signe n'est valable que parce qu'il suppose une différence : si l'on qualifie le goître de la maladie de Basedow d'indolore, de non compressif, de soufflant, c'est qu'implicitement on l'oppose à des goîtres douloureux (ainsi dans la thyroïdite), compressifs (cancer thyroïdien) ou non soufflants (goître endémique bénin). D'autre part, un signe tire ordinairement son sens de son association ou (ce qui logiquement est pareil) de sa non-association à d'autres signes : la douleur de la colique hépatique ne s'accompagne pas de troubles urinaires comme celle de la colique néphrétique, ni d'hyperthermie comme celle de la cholécystite aiguë, ni d'occlusion comme celle du volvulus du côlon ; ou encore selon qu'il s'accompagne ou non de l'abolition des réflexes, le même syndrome méningé sera l'indice d'une poliomyélite antérieure aiguë ou d'une méningite.

Nous venons d'employer le terme de syndrome. Si, logiquement, médecine et archéologie usent, l'une comme l'autre, et de l'indice isolé définissable sériellement par opposition et du faisceau d'indices qui se composent en un ensemble convergent au même sens, terminologiquement, en revanche, la première dispose seule de deux mots courants pour les distinguer : ce sont respectivement le symptôme et le syndrome, termes dont l'archéologie, elle aussi, pourrait avantageusement se servir. Ainsi, voici ce que tout récemment, J. Marcadé écrivait d'un fragment de sculpture de Tégée : "je suis frappé par une certaine sécheresse de l'exécution et un emploi du foret (...) plutôt inattendu pour une oeuvre majeure d'un grand maître du IV^e siècle. Aussi bien la tête travaillée à part et le bras droit rapporté sous l'épaule indiquent-ils des habitudes d'atelier surtout répandues à partir de la fin du second classicisme"¹² ; ce disant, par le groupement de divers symptômes, il décrit en somme un "syndrome chronologique post-classique" orientant le diagnostic vers certaines dates à l'exclusion d'autres, exactement comme le syndrome méningé oriente vers un nombre limité de maladies.

B. Similitudes relatives au sens.

Diagnostic et étiologie.

A prendre toutes ensemble les maladies, leurs causes possibles sont aisément catégorisables : le trouble est constitutionnel ou acquis et, en ce second cas, d'origine mécanique (ou traumatique), toxique, infectieuse ... Il s'en faut pourtant que la cause de chaque maladie soit connue. Or, cela n'empêche pas de poser le diagnostic : il est toutes

sortes de maladies, aisément repérables à des symptômes tout à fait assurés, parfaitement cataloguées, parfois même curables et dont la cause reste inconnue, ce qui, à défaut d'être réputées "virales" ou microbiennes, comme les maladies à cause connue, leur vaut plutôt des noms d'inventeur : "maladie de Libman-Sachs" ou "de Takayashu". En regard de la symptomatologie, la nosologie n'est donc qu'une nomenclature : le sens nosologique du symptôme ne se confond pas avec la cause du trouble, ni, donc, le diagnostic avec l'étiologie. Le cas de la fièvre typhoïde est ici exemplaire : on sait aujourd'hui qu'elle est bacillaire et il est évident que la connaissance de la cause ne peut qu'en conforter le diagnostic ; mais bien avant la découverte du bacille d'Eberth qui la produit, elle était parfaitement diagnostiquée à l'association de céphalée, vertiges, diarrhée et hyperthermie en plateau.

Le diagnostic archéologique est tout aussi peu étiologique : il est aujourd'hui tenu pour certain que la présence de lames de plomb entre les bandes décoratives d'une mosaïque indique l'époque hellénistique ; on ignore pratiquement la raison de cet usage ; il n'en intervient pas moins de façon aussi sûre dans l'établissement d'un diagnostic de datation que la marbrure des tommettes du XVII^e siècle dont on sait parfaitement qu'elle tient aux défauts de fours incapables d'assurer la cuisson homogène de l'argile.

C. Similitudes relatives aux rapports mutuels de l'indice et du sens.

1. Polyvalence des indices et des sens.

Médical ou archéologique, le diagnostic serait à la portée de tout un chacun si un indice ne portait qu'un seul sens et si un sens n'était marqué que par un seul indice. C'est malheureusement le contraire qui est vrai : médicalement, une splénomégalie majeure peut être aussi bien le symptôme d'une leucémie myéloïde chronique, d'une splénomégalie myéloïde, d'un paludisme chronique, d'une maladie de Gaucher (surcharge constitutionnelle en lipides), tandis que la maladie de Dubin-Johnson se marque par l'association d'un ictère à bilirubine mixte, une hépatomégalie modérée, un métabolisme particulier de la BSP (Brome-Sulfone-Phtaléine), etc. Autrement dit, un indice pour plusieurs sens et un même sens pour plusieurs indices, ce qui, soit dit en passant, rend possible le syndrome ou faisceau de symptômes convergents.

Il en va de même en archéologie, à ceci près que la discipline est en moins bon point scientifique que la médecine et que chacun exploite la polyvalence de l'indice tout en paraissant l'ignorer : selon la thèse à défendre, une "facture négligée" (notion évidemment très floue, mais peu importe ici puisqu'on en fait réellement état dans la profession) sera péremptoirement réputée par les uns indice d'une date tardive, ou, par les autres, d'une production régionale sans que le tenant du sens chronologique songe ordinairement à considérer la possibilité du sens géographique et vice versa.

Cette double polyvalence de l'indice et du sens appelle au moins trois commentaires :

a) D'abord, elle explique que la modification de la liste des indices soit indépendante de celle des sens, et réciproquement. Ainsi, en médecine :

- on trouve encore des symptômes inédits de maladies connues depuis longtemps : cela est patent de ceux que produit le progrès des techniques d'investigation (par exemple, l'épaississement pariétal gastrique en artériographie dans la maladie de Ménétrier qui était diagnostiquable à l'hypersécrétion de suc gastrique ; ou, toujours en artériographie, l'image d'un chevelu vasculaire anarchique en regard de la palpation non équivoque d'un nodule hépatique dont la dureté sensible parlait pour un cancer). Mais, ce qui peut surprendre davantage, il s'agit parfois aussi de symptômes de type ancien : des chercheurs américains ont récemment reconnu que le diabète juvénile insulino-dépendant se repère à l'impossibilité de joindre étroitement les deux mains comme les tient un orant ; ou encore, c'est seulement en 1972 qu'on a reconnu à Rennes que les ongles plats et la poignée de main douloureuse indiquent l'hémochromatose idiopathique (surcharge en fer constitutionnelle) bien que la maladie ait été parfaitement décrite par Trousseau dès 1865 ;

- inversement, des symptômes anciennement connus servent à déceler des maladies très récemment mises en évidence, ainsi la constatation d'une abolition des pouls radiaux et la survenue de syncopes dans la maladie de Takayasu, décrite en 1908.

Archéologiquement aussi, l'apparition d'indices modernes, issus entre autres des analyses de laboratoire, peut ne répondre qu'à d'anciens problèmes, telle la datation : pour nouvelles qu'elles soient, les données fournies par C^{14} ou la thermoluminescence portent le même sens chronologique que les indices de type classique (profil d'un vase, couleur de son engobe, etc.), exactement comme la prospection aérienne, relativement récente, ne fournit pas des indices d'un autre ordre que l'examen de la configuration du terrain pratiqué au sol depuis le XVIII^e siècle au moins¹³. Inversement, la mise en valeur de sens en général négligés, comme ceux qui sont afférents à l'appropriation, à l'accommodation ou à l'imputation¹⁴, n'oblige nullement à la recherche d'indices inédits mais peut se satisfaire d'indices du genre habituel : le même monogramme ou le même emblème dont on a fait la signature du producteur peut, en changeant de sens, être réputé marque du propriétaire.

b) Ensuite, elle justifie ce qu'on peut appeler la pondération des indices. Parce que tous les indices ne portent pas un nombre égal de sens, ils ne sont pas tous également bons et les plus utiles sont évidemment ceux dont les sens sont les moins nombreux : un amaigrissement, une fièvre, même une phlébite sont médicalement des symptômes faibles parce qu'ils indiquent un nombre élevé de maladies distinctes, tandis que l'érythème palmaire est un symptôme lourd qui ne conduit qu'à trois maladies seulement (hyperthyroïdie, insuffisance hépato-cellulaire, polyarthrite rhumatoïde), ou, mieux encore, l'acanthosis nigricans qui n'indique que le cancer, l'oeil de verre et les urines noires dont l'association est spécifique du mélanosarcome du foie, ou la triade douleur-ictère-fièvre, qui, dans cette succession exacte, est exclusivement propre au calcul du cholédoque¹⁵.

De même, archéologiquement, et pour reprendre les deux exemples allégués plus haut, les billes d'argile des lampes corinthiennes, dues à l'emploi d'un moule de plâtre, ou les lames de plomb des mosaïques hellénistiques sont des indices forts car ils conduisent à des datations relativement étroites, tandis que l'usage d'un moule d'argile ou l'irrégularité des

tesselles sont des indices faibles, portant un sens chronologique très imprécis.

c) Enfin, elle est la cause d'une des difficultés majeures du diagnostic, souvent éprouvée par les médecins : parce que chaque indice est porteur de plusieurs sens distincts, rien n'oblige qu'un groupe de symptômes aient tous un même et unique sens, c'est-à-dire convergent comme syndrome d'une même maladie ; en présence de symptômes concrètement associés, il se peut qu'on n'ait pas à dépister une maladie, mais à en discerner plusieurs, et que le problème soit de décider, par exemple, quels symptômes artériels (abolition de pouls, gangrène d'un orteil), chez un homme de plus de cinquante ans, sont à mettre sur le compte d'une artériosclérose et quels autres sur celui d'une périartérite noueuse, aléatoirement réunies chez le même patient.

Même embarras dans la pratique archéologique, par exemple, quand on cherche à déterminer tant la date que le lieu de production d'un ouvrage au seul examen de sa configuration : diagnostiquer qu'un kouros est parien de 530, qu'un vase est béotien du IV^e siècle, suppose qu'on ait fait le départ entre des indices concrètement mêlés, qu'ici aussi on ait décidé quels sont à mettre sur le compte de la datation et quels sur celui de la localisation. Or, tout caractère configuratif peut a priori être tenu pour l'indice de l'un ou l'autre sens et, tout autant, de l'attribution, de l'appropriation, etc. : s'il est vrai que le pavement des Enfants chasseurs de Piazza Armerina est d'époque tétrararchique et attribuable à des mosaïstes africains, rien ne prédispose l'ombre figurée sous leurs pieds à être associée au "syndrome chronologique" et le V dessiné entre les sourcils au "syndrome géographique". C'est bien pourquoi, dans une discipline où le raisonnement manque encore trop souvent de rigueur - et spécialement dans des domaines très retardataires comme l'étude de la statuaire grecque -, l'on voit couramment le même caractère servir à la datation, ou à la localisation, ou à l'attribution, selon les spécialistes, et parfois chez le même auteur, suivant l'opportunité !

2. Election de l'indice et connaissance du sens.

De ce que nous appelons ici le diagnostic archéologique, P.-V. Balut écrivait : "quoiqu'il paraisse logique pour l'archéologue de commencer par l'indice qui est dans la configuration, c'est pourtant contradictoirement le sens qu'il doit d'abord construire"¹⁶. Certes, à première vue, on a l'impression qu'on repère premièrement l'indice et qu'ensuite en découle le sens, et il est bien vrai que, dans la pratique quotidienne, tout diagnostic, médical ou archéologique, part de l'observation de certains caractères ; mais, dans l'élaboration première du raisonnement, il est tout aussi vrai que, patent ou latent, un caractère observable sur le malade ou sur le monument ne devient indice qu'au moment qu'il prend sens. Archéologiquement, dans une procédure d'affectation, par exemple, ce qui fait élire certains caractères d'un askos grec à deux réservoirs, ou d'un moule à plusieurs compartiments, comme indices conduisant à y reconnaître respectivement un huillier-vinaigrier et un moule à balles de fronde, c'est la connaissance de ces sens fonctionnels, c'est-à-dire de l'usage par les Grecs de la vinaigrette et des balles de fronde, et l'idée

subséquente qu'il leur fallait des ustensiles pour contenir la première et fabriquer les secondes¹⁷.

C'est aussi, médicalement, ce que nous avons nous-mêmes éprouvé au cours de visites hospitalières faites ensemble : l'archéologue remarque parfois chez le patient des traits que le médecin a à peine vus ; ignorant des sens possibles, le premier observe n'importe quel caractère qui le frappe, tandis que le second, au contraire averti des sens, ne relève que des symptômes, c'est-à-dire des caractères identifiés comme appartenant à la maladie : c'est ainsi qu'il ne retiendra pas habituellement comme symptôme la calvitie précoce chez un homme de moins de 35 ans, sauf s'il y a trouble de la marche car elle lui évoquera alors la maladie de Steinert.

Parce que c'est le sens qui d'un caractère fait un indice, la démarche diagnostique ne va pas uniquement de l'observation à l'établissement d'un sens ; celui-ci, tout au contraire, instaure ipso facto la possibilité d'autres indices, ce qui en fait progresser le repérage : c'est parce qu'il a évoqué, devant un souffle d'insuffisance aortique, la possibilité d'une syphilis que le médecin recherche sur la verge du malade la cicatrice ignorée ou cachée d'un chancre. Et, pareillement, c'est parce que l'archéologue, devant la composition d'un pavement, a évoqué la probabilité d'une datation hellénistique qu'il se met à croupetons pour reconnaître si les interstices, uniformément grisâtres, entre les files de tesselles sont simplement occupés par du ciment ou par des lames de plomb oxydé. C'est ce que l'un de nous appelle la "démarche du point de tige" : de certains indices à la construction du sens et du sens à la détection d'autres indices. Bref, l'indice n'est pas toujours chronologiquement antécédent au sens, et pour la simple raison qu'il ne lui est pas logiquement antérieur.

Par là, enfin, prend statut ce qu'à l'examen on appelle parfois un "caractère atypique" : c'est un trait observable qui n'est pas indice parce qu'on ne lui confère pas de sens, soit qu'il n'en ait pas, soit que, dans l'état présent du savoir, on ne l'ait pas encore établi.

III. DIFFERENCES

Voici des pages que nous faisons marcher parallèlement médecine et archéologie. Mais comme ce sont deux disciplines distinctes, il faut bien enfin en arriver à reconnaître en quoi le diagnostic de la première n'est pas assimilable à celui de la seconde. Il nous semble que la différence tient, d'une part, au nombre des sens à chercher et, de l'autre, aux références permettant de les établir.

A. Les ordres de sens.

La première parole qu'adresse le médecin à son patient (tout en ayant pour but d'orienter d'emblée l'examen) résume bien l'objectif du diagnostic médical : "qu'est-ce qui ne

va pas ?". A cette question initiale, il y aura finalement autant de réponses que de malades, car la maladie étant un écart à la norme qu'est la bonne santé, il est toujours mille façons de s'écarter d'une norme. Mais que les sens établis par le diagnostic soient ainsi très divers n'empêche pas qu'ils soient tous de même ordre : le diagnostic établit toujours ce qui ne va pas ; autrement dit, le sens en est toujours nosologique.

En archéologie, au contraire, les ordres de sens sont beaucoup plus nombreux puisqu'on a à établir la date, le lieu et le milieu de production et d'usage, la fonction, l'identité du producteur et de l'utilisateur, les conditions de fabrication.

B. Les références du diagnostic.

1. Le diagnostic médical se pose en référence à deux étalons.

Le premier est forcément la santé. De quelque façon qu'on en développe la définition (entrave aux fonctions vitales et équilibres biologiques, etc.), la maladie est un "mauvais état" (c'est l'étymologie même du mot) qui s'oppose à un bon état, à une "bonne forme", au fait de se bien porter : elle est un écart à la norme qu'est la bonne santé (précisons que nous prenons "norme" dans son acception de règle, d'étalon de référence, et non de standard comme quand on parle de "produits normalisés" qui ne sont pas forcément pour autant de bons produits). Le sens nosologique s'établit donc en regard de la normalité physiologique, laquelle peut être générique ou individuelle (en effet, si, par exemple, il est normal pour tous que l'indice cardiaque soit inférieur à 0,5, il n'est au contraire pas anormal d'avoir un rythme cardiaque s'écartant de 70 pulsations par minute) : tout diagnostic tâche à repérer le mal-sain.

Mais il est un second étalon, qu'on n'ose pas qualifier lui aussi de normalité, et qui est la récurrence des mêmes traits pathologiques ou l'ordinaire de la maladie. Dans la discussion des cas viennent couramment des déclarations telles que "c'est toujours comme cela en pareil cas" ou "ça ne ressemble pas à" : une fièvre de nature tuberculeuse va rarement de pair avec une sécheresse de la langue ; un coma métabolique est rarement accompagné de symptômes neurologiques en foyer (hémiplégie) ; une petite vésicule biliaire est exceptionnelle dans le cancer de la tête du pancréas ; etc.

En dépit des mots "norme" et "ordinaire", on s'abuserait en s'imaginant, comme on a pourtant d'abord tendance à le croire, que physiologie et pathologie sont des références à valeur universelle. Elles ne le sont évidemment pas en tant que -logies, par le "discours" qu'elles tiennent, car, comme tout savoir, elles n'échappent pas à l'histoire. Mais pas non plus en tant que physio- et patho-, par leur objet : dans sa "nature" et dans ses "maux", l'homme n'est pas toujours et partout exactement le même. Cette situation un peu paradoxale tient, d'une part, aux effets de l'équipement génétique, et, de l'autre, aux pressions extérieures, soit naturelles comme les infections bactériennes, soit culturelles comme l'alimentation et l'hygiène. Ainsi, la réaction des Hindous aux anticoagulants n'est pas la nôtre. Et il est aussi des pathologies régionales comme les surcharges en fer de

l'organisme qui sont fréquentes en Bretagne ; et, pour tomber un instant dans la science-fiction, on parierait que l'un des signataires de cet article, ressuscitant comme médecin dans la Chine du XIV^e siècle, n'y serait pas aussitôt autant à son aise qu'au CHU de Rennes ! A strictement parler, il serait donc indu de croire à l'universalité des phénomènes pathologiques et même physiologiques ; mais, pratiquement et dans des limites spatiales et temporelles le plus souvent très larges, il est vrai qu'ils sont d'une grande généralité.

2. Ici aussi, la situation archéologique est inverse : au lieu d'une anomalie sinon universelle, du moins extrêmement générale, le diagnostic archéologique a toujours affaire à du normal, mais à une normalité dont le contenu est, de soi, incessamment variant : la constitution normale de la chose ouvrée fait prévoir qu'elle sert à quelque fin, qu'elle a été produite par quelqu'un, à un certain moment, etc. et qu'elle porte plus ou moins l'empreinte de ces divers paramètres conjoncturels ou coordonnées sociologiques¹⁸ ; mais si ce cadre formel est constant, si la nature des processus est invariable, le contenu en est toujours divers pour la raison que, culturellement, l'homme ne peut s'empêcher de diverger de son semblable et que les façons de diverger sont en nombre infini. Outre une "artistique" définissant la nature des processus en cause, la référence du diagnostic archéologique est donc la connaissance de l'usage du moment qui leur donne un contenu.

Bref, le diagnostic médical a affaire à de l'anormal, forcément très divers, mais il a l'avantage de s'appuyer sur deux étalons d'une grande généralité : la santé et l'ordinaire de la maladie. Au contraire, le diagnostic archéologique a toujours affaire à du normal, mais sa référence est un "usage" que l'arbitraire de la personne fait historiquement toujours fluctuant.

Par là se confirme l'opposition d'une science médicale connaissant de mécanismes naturels, certes affectant l'homme, mais de même ordre que ceux qui affectent l'animal, et d'une science archéologique connaissant de processus culturels. C'est pourquoi la théorie du diagnostic médical ne requiert pas la distinction, nécessaire au diagnostic archéologique, de la pertinence et de la congruence : faute d'avoir affaire à un objet autoformalisé, le diagnostic médical ne met en oeuvre que des indices, c'est-à-dire des "caractères congruents"¹⁹.

IV. ENSEIGNEMENTS

La confrontation du diagnostic médical et du diagnostic archéologique n'a pas le seul mérite de mettre ainsi en valeur une fois de plus la spécificité des sciences de la culture²⁰ ; elle est encore instructive à d'autres égards, et puisque notre étude paraît dans une revue archéologique, nous en tirerons spécialement des enseignements intéressant l'archéologie.

1. Pour une "physiologie" de l'ouvrage.

Le premier enseignement est de portée théorique : si médecine et archéologie ont également à poser un diagnostic dont nous avons pu montrer qu'il est, chez l'une et chez l'autre, logiquement identique, c'est qu'elles sont toutes deux des sciences appliquées, c'est-à-dire qu'elles ont à établir le rapport du cas et du modèle. Mais, en matière médicale, le modèle a un statut assuré : quand nous avons cherché plus haut ce que nous appelons les étalons de référence du diagnostic médical, nous avons aussitôt trouvé, en regard de l'idiosyncrasie du cas, deux sciences générales bien établies, la physiologie et la pathologie. Au contraire, en archéologie, le modèle est quasi inexistant : la confrontation de nos deux diagnostics conforte notre prétention, plusieurs fois exprimée dans *RAMAGE*, à fonder l'archéologie, comme application à des cas individuels, sur un modèle général, sur une science de la chose ouvrée qu'il serait topique ici de dénommer, comme l'eût fait un Balzac, la "physiologie" de l'ouvrage et que nous appelons l' "artistique"²¹.

A cet égard, il serait sûrement fructueux de poursuivre la réflexion en dehors des seules médecine et archéologie dont, ici, la confrontation particulière tient surtout à l'histoire personnelle de deux auteurs conduits par les hasards de l'amitié à s'intéresser chacun à la façon de travailler de l'autre. En effet, puisqu'il est apparu que le diagnostic, comme mode de raisonnement, comme enchaînement d'indices et de sens, n'est pas plus propre à la médecine qu'à l'archéologie, on doit s'attendre à le retrouver encore en d'autres domaines. C'est sûrement le cas, en particulier, de l'enquête policière : on l'a très souvent rapprochée de l'investigation archéologique, au point que certains propos de détectives de roman ou de criminologues peuvent, sans modification, être reçus comme apophtegme archéologique²² ; mais, très notablement, cette année même, une revue médicale proposait une comparaison du détective et du médecin, rappelant, entre autres, que Sherlock Holmes a été inventé par un médecin²³, comme Hercule Poirot par la femme d'un archéologue réputé.

2. Pour une "symptomatologie" archéologique.

Un second enseignement est, lui, de portée pratique. De ce que le mode de raisonnement est identique dans le diagnostic de la médecine et dans celui de l'archéologie, il ne suit nullement que les deux disciplines soient dans le même état d'avancement. Tout au contraire, la disparité est frappante. Puisqu'il s'agit de relier des indices et des sens, fort nombreux les uns comme les autres, on attendrait qu'ils soient systématiquement répertoriés avec l'inventaire de leur polyvalence : quels sens pour tel indice, quels indices pour tel sens ? C'est ce qu'a fait la médecine et dont au contraire s'est dispensée l'archéologie, sans doute parce que s'y fait peu - ou moins - sentir l'obligation urgente d'un résultat assuré et qu'on y aime mieux apporter vite une réponse que la raisonner. De sorte qu'en regard des inventaires organisés que sont la symptomatologie et la nosologie, l'archéologie n'a rien à proposer de comparable, et c'est bien sporadiquement et le plus souvent occasionnellement qu'on a fait

l'effort d'élaborer des listes d'indices et de sens tels que sont, pour la Grèce antique, le répertoire des scellements architecturaux ou des formes de lettres à fin de datation, respectivement des bâtiments et des inscriptions. L'entreprise, pourtant, ne paraît pas plus impossible en archéologie qu'en médecine : sans présenter la généralité de la norme physiologique et de l'ordinaire pathologique, l'usage, dans une situation historique donnée, est très largement récurrent. Aussi, pour améliorer ses diagnostics, l'archéologie ferait-elle bien de se régler sur l'exemple de la médecine et d'entreprendre systématiquement des équivalents de la symptomatologie, visant à inventorier les indices et à y enchaîner les divers sens, chronologique, géographique, attributif, etc. qu'il appartient au diagnostic archéologique d'établir.

Telles sont les réflexions que nous a inspirées la confrontation des deux diagnostics dont nous sommes professionnellement coutumiers. Mais peut-être devons-nous encore apporter une dernière précision. Tandis que la situation archéologique est forcément figée puisqu'elle appartient au passé, si récent soit-il, la situation médicale est évolutive. Aussi, pour faciliter la confrontation des raisonnements qui, seule, nous intéressait, avons-nous négligé cette différence et, par conséquent, ce qui, découlant du diagnostic médical, ressortit à la stochastique et qu'on appelle le "pronostic". Cela ne nous a pas paru gênant pour la raison que l'"ordinaire de la maladie" inclut la totalité de son devenir, y compris son développement ultérieur à la pose du diagnostic, qu'il soit individuel (guérison, retour de la maladie en crises aiguës ou établissement de son état chronique, invalidité, mort) ou collectif (contagion, expansion épidémique du mal), et quel qu'en soit, en chaque cas, le niveau de probabilité.

Michel BOUREL

Professeur de Clinique Médicale
à l'Université de Rennes

et Philippe BRUNEAU

Professeur d'Archéologie grecque
à l'Université de Paris-Sorbonne

1. Ainsi RAMAGE, 1 (1982), p.14 ; 2 (1983), pp.179 et 200.
2. P. Brissot, P. Lenoir, M. Kerbaol, P. Le Magonaroux et M. Bourel, **La nouvelle presse médicale**, 1975, p.1934, le disent nettement, mais en faisant de la sémiologie, de la nosologie et de leur comparaison trois étapes successives ; plus bas (p.21), nous envisageons les choses d'un point de vue non chronologique.
3. Nous préférons "symptôme", d'emploi exclusivement médical, à "signe" qui, dans une revue traitant de sciences humaines, prête à confusion : RAMAGE le prend toujours dans son étroite acception linguistique. Et de même "sémiologie" ne s'y rapporte qu'au "signifié", l'une des deux faces du signe et qui ne se confond pas avec le sens.

Et, davantage encore, nous éviterons d'accroître la confusion lexicale en disant que le symptôme est "un langage par lequel le corps cherche à s'exprimer", comme l'écrit P. Erny, *Rev. des Sc. soc. de la France de l'Est*, 14 (1985), p.66.

4. Ph. Bruneau, *RAMAGE*, 4 (1986), pp.287-288.

5. Cf. l'article cité n.2 ; et aussi P. Lenoir, M. Bourel, J.-M. Roger et G. Chales, "Système d'aide au diagnostic médical : méthodes utilisées", *Méd. inform.*, 5 (1980), pp.291-307.

6. P.-Y. Balut, *RAMAGE*, 2 (1983), pp.175-205.

7. "Industrielle" au sens où le mot est constamment pris dans *RAMAGE* : cf, en particulier, *ibid.*, pp.192-193.

8. *Ibid.*, p.179.

9. Sur ce dernier point, cf. la photographie publiée par R. Agache, *Cahiers archéologiques de Picardie*, 6 (1979), p.71, fig.56 (l'article contient diverses photographies montrant admirablement combien les images aériennes varient selon les conditions de prise de vue).

10. *RAMAGE*, 3 (1984-1985), pp.7-8 ; 4 (1986), p.9.

11. Ce point fondamental a été expliqué dans l'article cité *supra*, n.6, spécialement pp.177-183.

12. J. Marcadé, *Bull. de corresp. hellén.*, 110 (1986), p.324.

13. Ainsi fait à Métaponte l'abbé de Saint-Non dont le *Voyage pittoresque* paraît de 1781 à 1786 : cf. E. Chevallier, dans *Archéologie du paysage* (Caesarodunum, n°13, 1978), p.95 ; etc. Cf. ici même, p.111, n.4.

14. Ces termes sont expliqués par P.-Y. Balut, *op.cit. (supra, n.6)*, pp.192-193.

15. Il est, en fait, deux critères d'appréciation d'un symptôme : sa "sensibilité", qui est la probabilité de le rencontrer dans la maladie considérée, comme la fièvre dans la grippe ; et sa "spécificité", qui est sa rareté dans les autres maladies, comme la métastase ombilicale qui ne se rencontre que dans le cancer de l'estomac, mais seulement une fois sur mille : c'est un symptôme très spécifique, mais peu "sensible". C'est donc seulement la spécificité que nous avons ici en vue.

16. *Op.cit. (supra, n.6)*, p.198.

17. Nous faisons ici allusion à deux cas étudiés par Ph. Bruneau, *Bull. de corresp. hellén.*, respectivement 90 (1966), pp.131-143 (en collaboration avec A. Bovon), et 92 (1968), p.650, n.1.

18. Cf. n.6.

19. Nous sommes ici brièvement allusifs, car cette distinction a déjà été longuement expliquée dans l'article cité *supra*, n.6, pp.195-200.

20. Cf. *RAMAGE*, 1 (1982), p.18, où sont déjà comparées, de ce point de vue, médecine et archéologie.

21. Cf. *RAMAGE*, 1 (1982), pp.14-18, avec, p.17, l'expression "physiologie du portrait".

22. R. Agache, *op.cit. (supra, n.9)*, p.33 cite ainsi Bertillon, "créateur de l'anthropologie criminelle". Les propos d'Hercule Poirot sont une mine : par exemple, celui qui est transcrit dans *RAMAGE*, 2 (1983), p.195.

23. B. Hoerni, *Bordeaux médical*, 1986, pp.211-212.

SUR LES TECHNIQUES ET LES INSTRUMENTS AGRICOLES
EN BRETAGNE ET DANS L'OUEST ARMORICAIN VERS 1840 :

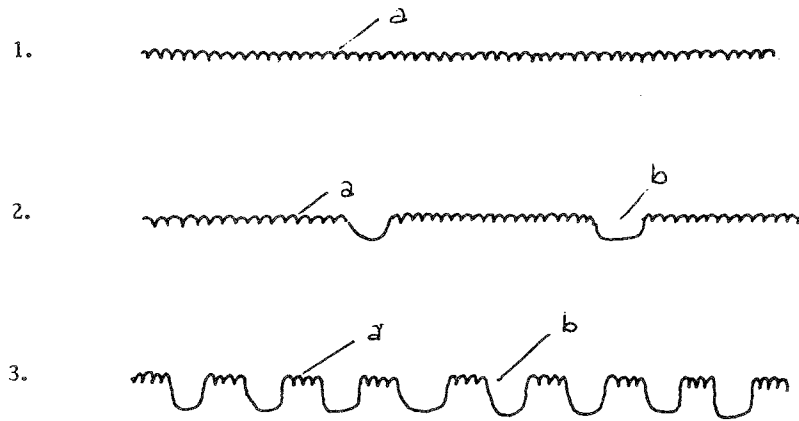
QUELQUES EXEMPLES

L'étude des techniques, pratiques, outils et instruments agricoles des derniers siècles est assez peu avancée en France. Ces différentes données contribuent pourtant à caractériser un système agricole au même titre que d'autres : nature du sol et du couvert végétal, plantes cultivées, animaux, relations sociales et économiques, etc... De fait, l'observation ethnographique comme la lecture d'ouvrages spécialisés attestent que les innovations dans le matériel agricole doivent très souvent compter avec ce qui existe déjà, parfois jusqu'à nos jours, mettant - en outre - en valeur des différences régionales caractéristiques. De ce point de vue, le matériel n'est qu'un élément d'un ensemble plus vaste, qu'il appartient à l'ethnographie de situer dans son contexte.

La description des méthodes et des moyens de l'ancienne agriculture est d'ailleurs moins dépourvue de sources qu'on ne le croit souvent¹ : une littérature agronomique régionale, datant des premières décennies du XIXe siècle, a notamment existé un peu partout en France, et en particulier en Bretagne. Elle a parfois été utilisée comme témoignage d'histoire économique et sociale², mais on a sans doute sous-estimé son apport à la connaissance des anciennes techniques agricoles. Pour nous, avec d'autres sources, elle représente un élément important d'une ethnographie archéologique de l'agriculture, qui reste largement à faire.

Cette littérature se veut dans l'ensemble "pratique" et est écrite au moment où les transformations souhaitées par les rénovateurs, pour des raisons tenant au développement de l'administration et aux progrès industriels, commencent à pouvoir passer dans les faits. Mais l'état de l'agriculture à l'époque - vers 1840 - est encore suffisamment "archaïque" - d'où l'existence de cette littérature - pour que les auteurs soient conduits à décrire, pas toujours pour les critiquer, certains objets, certaines pratiques et techniques de l'agriculture traditionnelle, dont l'origine est à rechercher de nombreux siècles auparavant. Et l'ethnographe, vigilant, s'efforce de noter ces indices, d'examiner leurs éventuelles interconnexions, de restituer un système. Plusieurs ouvrages publiés à peu près en même temps, ou relatant des faits contemporains de la publication des premiers, ont été utilisés dans la présente tentative qu'appuieront aussi des sources antérieures et postérieures : une revue à vocation régionale³, un rapport administratif sur l'agriculture des Côtes-du-Nord⁴,

Fig.1. Le profil cultural.



1. labour à plat
2. labour en planches
3. labour en billons. a. raie, b. sillon

une synthèse sur l'agriculture du Maine-et-Loire⁵ et sur celle de la Vendée⁶, et plusieurs publications des fondateurs de l'école agronomique des Trois-Croix près de Rennes, également fabricants de matériel agricole⁷.

Des représentations d'instruments traditionnels accompagnent parfois ces publications, mais des occasions accidentelles ou fortuites font qu'on en trouve aussi ailleurs. En outre, quelques spécimens ont échappé à la destruction et sont dans les musées. Pour ces derniers - beaucoup trop rares - l'étude se heurte aux inconnues habituelles qui sont celles de la majorité des objets agricoles conservés dans les musées d'ethnographie : leur époque de fabrication et d'utilisation, la nature exacte de leurs travaux, leur représentativité typologique, géographique et historique n'ont pas été indiquées par l'enquêteur. Tels quels, paradoxalement, ils ne représentent qu'eux-mêmes alors qu'ils auraient dû être l'expression d'une recherche circonstanciée et méticuleuse. S'agit-il donc d'objets anciens ou moins anciens ? Les ouvrages consultés ne fournissent évidemment qu'une réponse partielle à cette question⁸.

Dans l'ensemble, la tentative n'est pas sans risques : les documents jettent quelques lueurs sur une masse sombre, où l'on entrevoit confusément que tout est inquiétante diversité. Des variations très proches dans l'espace côtoient des permanences séparées par des dizaines de kilomètres de distance. Il est certain que les auteurs n'ont pas tout vu ni tout

dit, que le maillage géographique présente des lacunes impressionnantes. Néanmoins, une reconnaissance générale est possible, qui garde comme objectif de dégager de grands traits et de poser des questions justes. De ce point de vue, il semble souhaitable de partir de l'ouvrage qui concerne le plus directement le thème et la région envisagés, pour élargir ensuite l'information aux autres, sur des points précis.

1. L'agriculture des Côtes-du-Nord vers 1840 : littoral et intérieur.

Les objets et méthodes de labour utilisés dans les Côtes-du-Nord vers 1840 se présentaient sous le signe de la diversité et d'une certaine complexité. Et ceci sous plusieurs aspects : le profil cultural - on pratiquait le labour en billons, en planches et même à plat (fig.1) - ; les modes de semailles - à la volée ou dans la raie - ; et les outils et instruments utilisés. La diversité de ces aspects proprement cultureux était aussi liée, plus généralement, à celle des types de culture, et, dans une large mesure, à l'organisation de l'espace agricole. Or, la mise en relation de ces éléments entre eux laisse voir, dans l'ensemble, une opposition globale entre le littoral Nord et l'intérieur de la Bretagne, qu'il nous faut essayer de dégager point par point.

Sur le littoral, les pratiques culturelles se résumaient dans l'ensemble au labour en planches (fig.1) et aux semailles à la volée. Celles-ci étaient effectuées par des hommes, et les semences recouvertes à la houe et à la charrue, mais aussi à la herse. De fait, avec le labour en planches ou à plat l'utilisation de la herse était optimale : employée pour le recouvrement des semences, la herse plate devait travailler sur une surface plane et non sur les billons, qu'elle aurait décapité. Les principales cultures céréalières littorales, le blé et l'orge, mais aussi le trèfle, étaient donc préparées de cette façon. On y trouvait aussi la pomme de terre ; "considérée comme une récolte nettoyante, elle se cultive après l'avoine, qui, venant elle-même après le froment, laisse la terre fort sale"¹⁰. Il est possible de continuer l'énumération avec les animaux de labour, qui étaient assez systématiquement des chevaux dans les régions littorales, jusqu'au Sud-Est mais plus généralement aussi avec l'organisation de l'espace agricole. La rotation culturale du littoral était fondée en effet sur l'alternance des céréales et des plantes sarclées et/ou des cultures fourragères, comme le suggère la remarque des inspecteurs de l'agriculture⁹. L'assolement assurait donc à la fois la nourriture des hommes et celle des animaux, en même temps que le maintien d'une fertilité suffisante, à une époque où les engrais non régionaux étaient encore rares. Ainsi, la culture de l'avoine permettait l'alimentation des chevaux et ces derniers procuraient la principale force de traction des instruments attelés, notamment de la herse. Pour être efficace, en effet, celle-ci devait être tractée au trot et à allure constante, cadence que seul un cheval est capable de fournir¹⁰. Et la herse recouvrait les semences après un labour en planches.

L'existence d'un tel ensemble d'éléments, assez étroitement unis les uns aux autres, ne concerne pas seulement le littoral Nord de la Bretagne. A l'échelle française on le repère plus ou moins dans la plupart des régions septentrionales où il apparaît dès le Moyen Age : il

contribue à définir une "agriculture du Nord", en opposition à une "agriculture du Sud", composée d'autres éléments, différemment agencés. Or, en étudiant l'agriculture des régions intérieures de la Bretagne, vers 1840, on trouve un tout autre ensemble que celui qui apparaît dans les régions littorales du Nord, et on peut opposer l'un à l'autre presque point par point. Dans l'intérieur, on pratiquait surtout le labour en billons (fig.1) et les semences, semble-t-il, n'étaient pas éjectées : elles étaient déposées dans la raie ouverte par la charrue et ce travail était souvent l'oeuvre des femmes¹¹. Là aussi, il est possible de mettre en relation ce mode de semences avec les objets et les techniques de recouvrement des grains. On enterrait ceux-ci à la houe ou à la charrue, c'est-à-dire, dans tous les cas, plus profondément qu'à la herse. La rareté de cet instrument est d'ailleurs soulignée par les observateurs : "dans l'intérieur (des Côtes-du-Nord), les herses de fer sont extrêmement rares ; celles de bois sont très petites et ont peu d'action sur le sol"¹². En effet, on pouvait à la fois former le billon et recouvrir les semences à la charrue (fig.1), ce qui excluait la herse plate de cette dernière fonction. Les principales céréales étaient donc cultivées en billons, et on note à ce propos une nouvelle différence avec l'agriculture littorale : tandis que celle-ci produisait peu de seigle ou de sarrasin, ces deux cultures, considérées comme pauvres, étaient au contraire très importantes dans les régions intérieures.

Ici, la moindre proportion des céréales destinées à l'alimentation des animaux doit être rapportée à l'organisation de l'espace agricole. Dans les cantons intérieurs des Côtes-du-Nord (parties méridionales des arrondissements de Guingamp et de Dinan, arrondissement de Loudéac), après 6 ou 7 années de culture continues, la terre connaissait deux destinations : la mise en pâture nue ou avec ensemencement de genêts ou d'ajoncs. Ce système supposait donc, à côté des terres cultivées, l'existence d'autres catégories de terres, plus ou moins séparées des premières et entre elles : pâtures, genétaies et/ou ajoniaies, mais aussi landes. Toutes ces terres assuraient l'indispensable engrais végétal, dans le cadre d'une succession culturelle particulièrement épuisante pour les sols, mais elles contribuaient aussi, avec d'éventuelles prairies, à l'alimentation des animaux.

Ces derniers, contrairement à ce qui se passait dans l'agriculture littorale, étaient essentiellement nourris avec des produits qui ne provenaient pas de l'assolement. Et cette différence est à rapprocher de la nature même de ces animaux dans les régions intérieures : rareté des chevaux, mais présence massive des bovins, moins exigeants et susceptibles de se passer de céréales. De fait, dans de nombreuses maisons paysannes bretonnes, l'étable a une position que n'occupe jamais l'écurie : elle constitue souvent la moitié de la surface du bâtiment principal, le partageant avec l'unique pièce destinée aux humains. Parfois, aucune limite matérielle ne séparait les deux espaces¹³. Avant d'aller plus loin, il convient de regrouper les termes de l'opposition dans le tableau que voici.

	outils et instruments de labour	types de labour	semailles	recouvrement des semailles	cultures d'hiver	cultures de printemps	animaux de trait	espace agricole
Littoral	houe bêche charrue herse +	en planches	à la volée/ hommes	houe bêche rateau charrue herse	froment avoine	avoine orge p. de terre + trèfle + sarrasin -	boeufs	landes - pâtures -
Intérieur	houe charrue herse -	en billons	dans la raie/ femmes	houe charrue	froment seigle avoine	sarrasin + avoine (?) - p. de terre - trèfle -	chevaux	landes + pâtures + genêts + ajoncs +

La dualité littoral Nord-intérieur n'avait rien de nouveau en 1840 et était perçue depuis plusieurs décennies par de nombreux auteurs. Celui de la Statistique du Finistère, en 1804, s'exprime ainsi : "Dans l'intérieur (les) terres sont ensemencées la première année en bled noir, la seconde en seigle, la troisième en avoine, la même culture a lieu les trois années suivantes ; elles reposent ensuite 3 à 6 ans et produisent, dans ces années de repos, de la lande et du genêt (...). Sur les côtes, au contraire (...), ces terres sont ensemencées tous les ans ; on y fait alterner l'orge avec le froment, on sème quelquefois la troisième année du sarrasin"¹⁴. A l'autre extrémité de la côte Nord, à la même époque, les cultures du littoral de l'Ille-et-Vilaine étaient plus diversifiées que celles de l'intérieur du département¹⁵. Plus récemment, historiens et géographes de la Bretagne font de cette opposition un critère fondamental d'identification régionale¹⁶.

Cependant, cette identification ne saurait épuiser à elle seule la description des anciens "systèmes" agricoles répandus autrefois en Bretagne. Celle du "système" littoral ne pose pas grand problème, puisque, comme on l'a rappelé, il est conforme dans ses grandes lignes à celui qui existait dans de larges parties de la France septentrionale. Son introduction en Bretagne a sans doute été favorisée à l'origine par la position géographique du littoral, où il était possible aussi de recueillir des engrais marins, facilitant l'instauration d'un assolement continu. Mais étudier les modalités de cette introduction est un travail d'historien, qui sort du cadre de cet article. En revanche, le système "intérieur" doit davantage retenir notre attention car, plus ancien, il est aussi beaucoup plus mal connu.

Or, la documentation consultée renseigne assez précisément sur un aspect proprement

ethnographique, et qui fournit sans doute l'une des clefs du **système** : l'étude des outils et des instruments de labour, en relation avec la plupart des autres caractéristiques résumées dans le tableau ci-dessus. On a noté en effet que l'existence du labour en billons et la culture plusieurs années de suite d'une même pièce de terre constituaient deux traits fondamentaux de l'agriculture intérieure. Comment s'intégraient-ils précisément dans l'économie générale de celle-ci, et dans quelle mesure conditionnaient-ils la forme et la manipulation des objets qu'ils faisaient intervenir ?

2. Techniques et instruments de labour dans l'intérieur des Côtes-du-Nord.

D'après Rieffel, le labour en billons avait essentiellement trois fonctions :

1. il fournissait des rigoles d'écoulement pour les eaux pluviales, en évitant que celles-ci atteignent le pied des plantes ;
2. il permettait le rassemblement d'une plus grande quantité de terre végétale et d'engrais autour de ces dernières ;
3. il facilitait les sarclages de printemps pour les céréales d'hiver, "avantage très grand en raison du long retard de la reprise de la végétation à l'époque printanière"¹⁷. Cependant, les céréales de printemps étaient également cultivées sur billons et cela concernait avant tout le sarrasin, qui succédait généralement à la pâture.

Autour de Dinan, succédant au sarrasin, le froment était préparé sur billon de six raies (trois allers et retours de charrue) : "on ouvre les deux premières raies du billon, on y étend le fumier, on le recouvre par les deux raies suivantes (...), puis on sème à la volée, et l'on trace les deux dernières raies. La terre soulevée par elles est émiettée à coups de râteau, épandue et égalisée sur la semence"¹⁸ (fig.2). On reconnaît ici un mélange entre les pratiques du littoral et celles de l'intérieur qu'il faut peut-être rapporter à la situation géographique de Dinan. Le billon de quatre raies (deux allers et retours de charrue) était, en effet, mieux adapté au mode de semences qui existait dans les régions intérieures proprement dites : les deux premières raies ouvraient la terre et les deux dernières recouvraient les graines semées entre les deux (fig.3).

Les charrues qui effectuaient ces labours ne nous sont pas totalement inconnues : un certain nombre de témoignages permettent d'en brosser un portrait-robot assez précis. L'enquête sur l'agriculture des Côtes-du-Nord reproduit un dessin de la charrue de Guingamp (fig.4) qu'on peut rapprocher de deux autres témoignages : un dessin de Lalaisse, datant environ de 1843 (fig.5) et un instrument conservé au Musée National des Arts et Traditions Populaires (fig.6). Il s'agit de trois puissantes charrues, équipées d'un avant-train qui jouait "un rôle essentiel pour assurer le contrôle précis d'une largeur et d'une profondeur de travail qui doivent varier constamment"¹⁹. Utilisé pour un labour en billons, il marchait généralement penché, entre le sillon et la raie (fig.7).

Mais l'architecture des trois instruments présente d'autres traits communs. La charrue de Guingamp et celle du M.N.A.T.P. ont l'une et l'autre un age dévié "qui des mancherons au



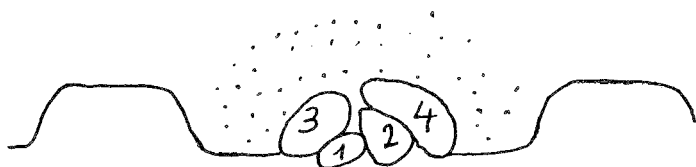
1. ouverture des deux premières raies (charrue)



2. épandage du fumier



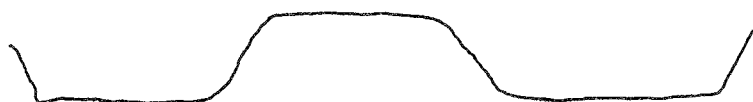
3. couverture du fumier par
les deux raies suivantes (charrue)



4. semailles à la volée



5. recouvrement des semences par
les deux dernières raies (charrue)



6. Achèvement
du recouvrement au râteau

Fig.2. La formation du billon dans les environs de Dinan (Côtes-du-Nord) vers 1840.

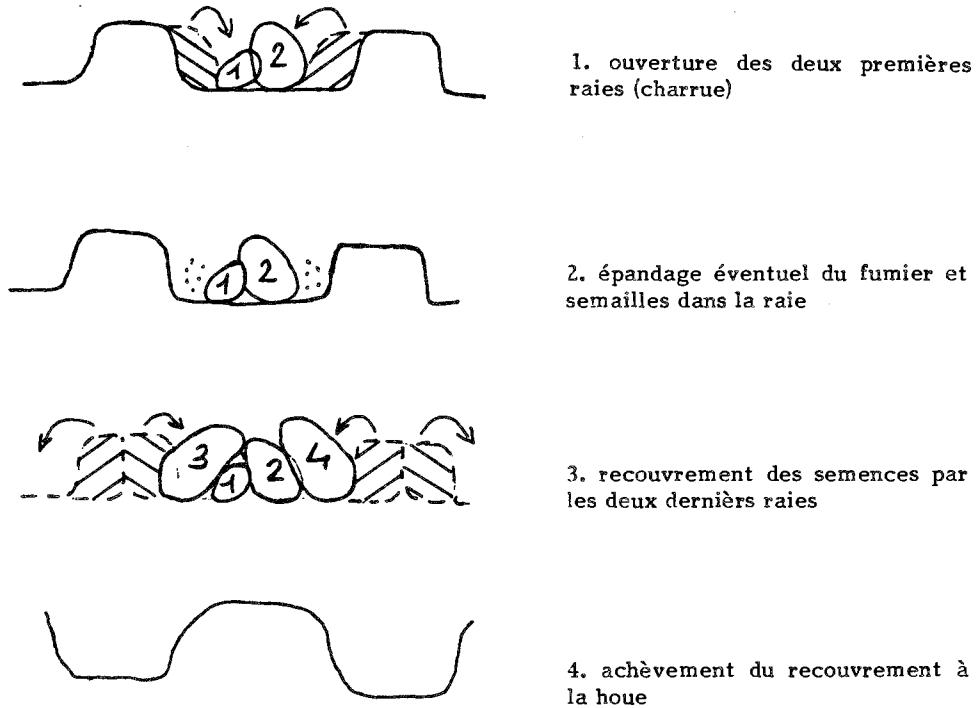
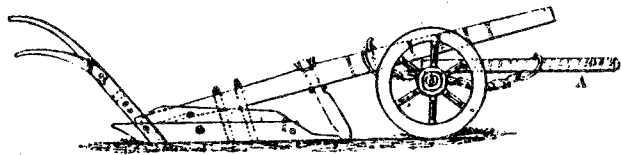
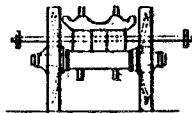


Fig.3. La formation du billon de quatre raies dans les zones intérieures des Côtes-du-Nord vers 1840 (hypothèse).



Avant-train vu par derrière.



Palonnier d'attelage passant au point A.

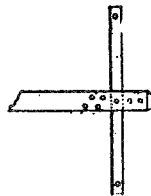


Fig.4. La charrue de Guingamp (d'après Agriculture Française. Département des Côtes-du-Nord, p.126. Ech. : 1/40e).

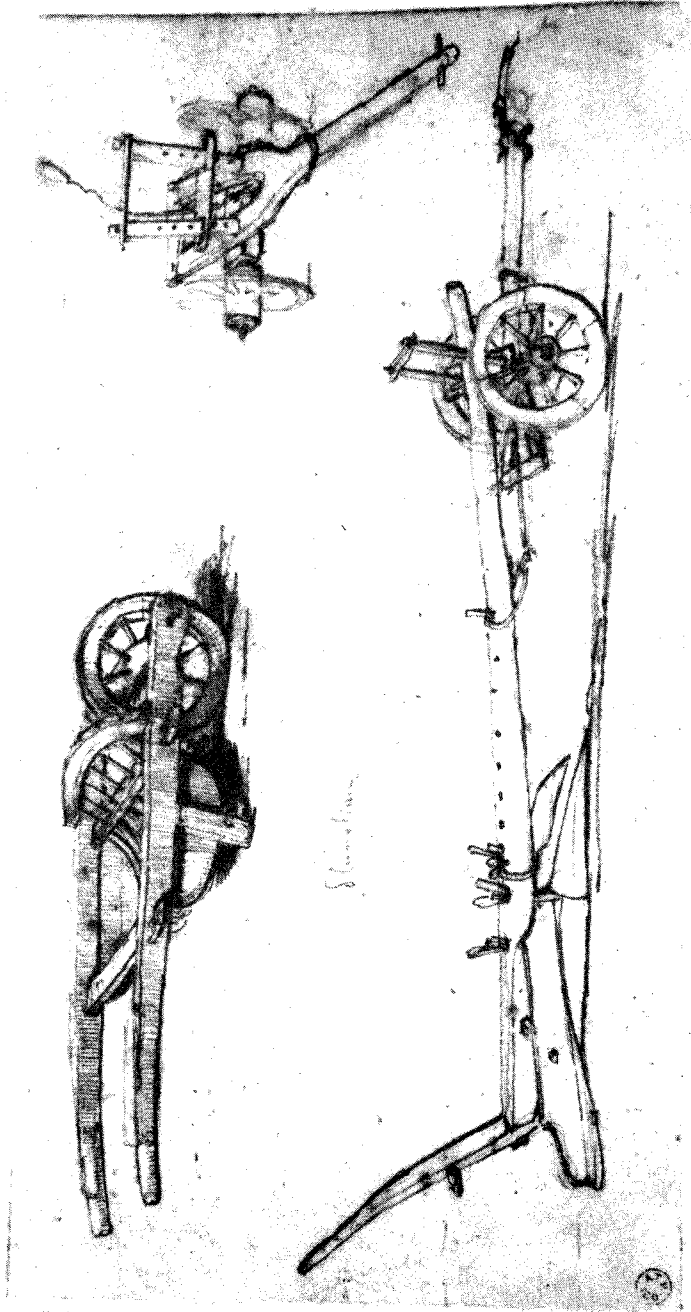


Fig. 5. La charrue de Pluméliau (Morbihan) vers 1843. Dessin MNATP n°52.76.1.120.
 F.H. Lalaisse : De la Bretagne et autres contrées, aquarelles et dessins, Brest-
 Paris, Ed. de la Cité, 1985.

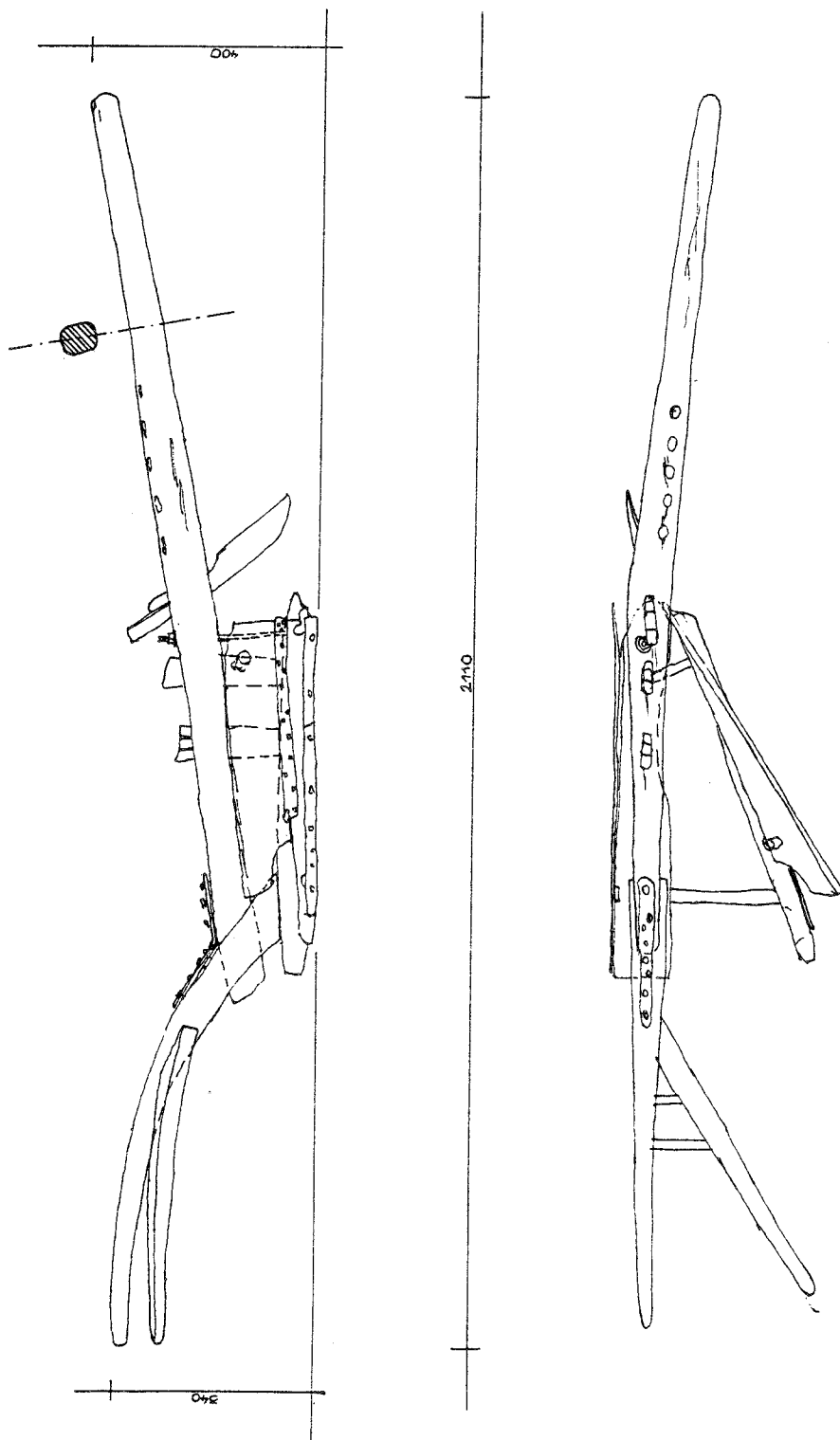


Fig.6. Charrue à versoir fixe et à avant-train (manquant). La Fresnais (Ille-et-Vilaine); début du XXe s. (?). L. age : 2,97 m, L. mancheron : 1,65 m, L. sep : 1,21 m. Poids : 42 kg. Objet MNATP n°60.53.1. Cliché MNATP A. Pelle, n°85.1.405.

coûtre va à gauche, et du coûtre à l'extrémité de l'age, incline à droite²⁰ (fig.6 et 8). En outre, leurs mancherons sont dissymétriques : un mancheron annexe est fixé à tenon et mortaise sur le mancheron principal, qui reçoit l'extrémité inférieure de l'age (fig.4 et 6). Le versoir, fort long (0,65 m dans l'instrument du M.N.A.T.P.), a une forme plutôt droite et se trouve assez écarté de l'age. Enfin, et ce détail a particulièrement frappé les observateurs, le soc est une pièce de fer conique, qui ne tranchait pas la terre²¹ (fig.9).

Ces quatre éléments - age dévié, mancherons dissymétriques, versoir long, soc à douille - n'étaient pas ensemble par hasard. Leur groupement dans un même instrument répondait à une intention déterminée : labourer non en retournant la terre, mais en la poussant le mieux possible vers la droite (le versoir se trouvant de ce côté). Ce travail était particulièrement pénible car la déviation de l'age entraînait celle de l'axe de travail par rapport à l'axe de traction. Elle provoquait aussi le soulèvement de la partie arrière de la charrue. La dissymétrie du mancheron avait pour but de corriger ce décalage, tout en aidant le versoir à mieux pousser la terre. Au total "la conduite de cet instrument en terre forte est très fatigante pour l'homme, qui est obligé d'employer constamment ses forces à le maintenir contre la bande de terre, dont le poids et la résistance tendent à le renverser"²².

Mais pas plus au centre de la Loire-Atlantique qu'à l'intérieur des Côtes-du-Nord, la herse n'était d'un usage courant. Du moins, on ne l'employait pas dans la plénitude de ses fonctions, comme dans les régions du littoral Nord de la Bretagne. Autour de Callac (Côtes-du-Nord) par exemple, après le défrichement de la pâture au printemps, on faisait "cinq ou six hersages croisés avec la herse en bois"²⁸, puis on reformait le billon avec la charrue. Cependant, l'instrument n'apparaît jamais pour les cultures d'hiver qui se succédaient les unes aux autres après un unique labour en billons. On peut chercher dans cette succession l'une des origines des herses à bâti courbe spécialement adaptées à ces derniers. A La Dorée (Mayenne), à la fin du XIXe siècle, une herse courbe terminait le labour, après recouvrement des semences à la charrue. Cet exemple illustre plus généralement la variété des pratiques culturelles régionales, dont l'inventaire ne sera sans doute jamais complet. Un témoignage ethnographique récent valide d'ailleurs celle de l'intérieur des Côtes-du-Nord au milieu du XIXe siècle : dans le Sud de la Manche, on trouvait jusqu'à nos jours le billon de quatre raies et l'absence du hersage, car, disait-on, "le blé aime bien les mottes de terre"²⁹.

De fait, la petitesse des herses et leur faible action sur le sol semblent bien s'expliquer par leur usage relativement peu courant, et une certaine dissociation de leurs fonctions. Utilisées dans les régions littorales pour casser les mottes de terre produites par le labour et recouvrir les semences, elles ne servaient qu'occasionnellement dans les régions intérieures, et peut-être pas partout, pour remplir la première fonction.

Formé des bandes de terre poussées l'une contre l'autre, le billon était lié à un certain type de charrue. Par ailleurs, l'assolement continu céréale sur céréale mises sur billons n'imposait pas l'usage de la herse. A travers ces deux exemples nous avons essayé de montrer l'insertion des instruments dans les techniques et les pratiques agricoles de certaines régions intérieures de la Bretagne. Un lecture attentive de l'"Agriculture du département des

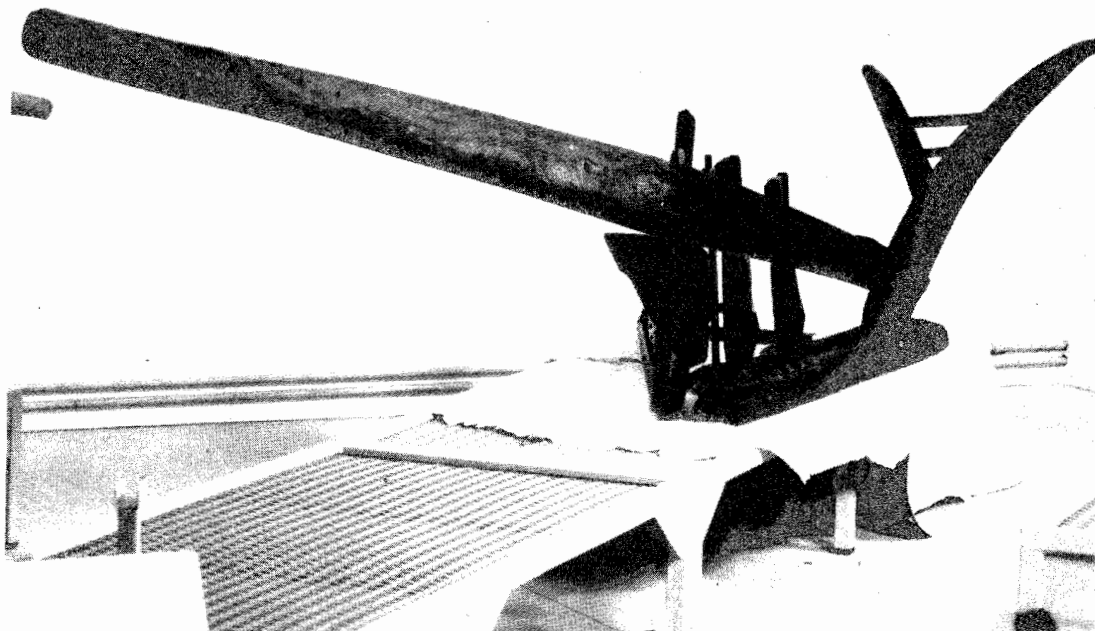


Fig.6. Charrue à versoir fixe et à avant-train (manquant). La Fresnais (Ille-et-Vilaine) ; début du XXe s. (?). L age : 2,97 m, L mancheron : 1,65 m, L sep : 1,21 m. Poids : 42 kg. Objet MNATP n°60.53.1. Dessin MNATP J. Jarrige.

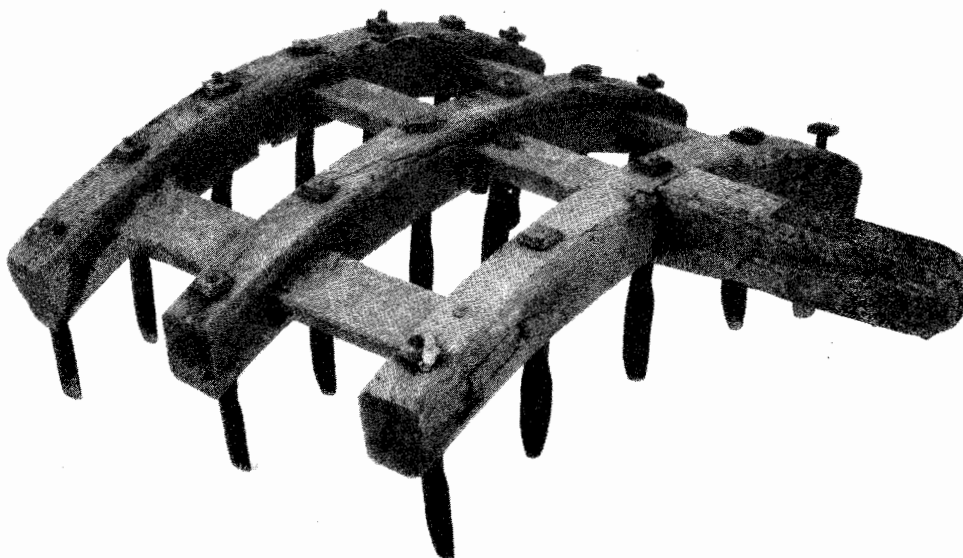
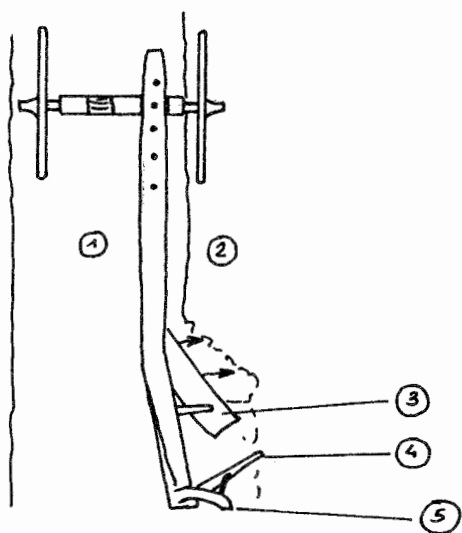


Fig.10. Herse à billons, Charente avant 1938. Objet MNATP n°38. 194.66. Cliché RMN n°70.20.1353.



Fig. 7. Position de l'avant-train dans le labour en billons.



1. billon en cours de destruction
2. billon en cours de formation
3. versoir
4. mancheron dissymétrique
5. mancheron droit

Fig. 8. Le travail de la charrue à age dévié.

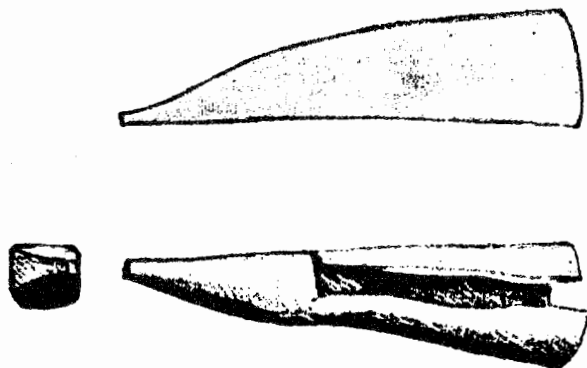


Fig. 9. Soc de charrue, Morbihan, milieu du XIXe s. (?). Dessin L. Franchet 1/20e. Arch. du MNATP B 23, 229-228, dessin n°237.

Côtes-du-Nord" montre que ces techniques et pratiques pouvaient varier dans le détail d'un endroit à l'autre. Il est d'ailleurs impossible d'en faire un inventaire exhaustif car elles ne sont pas toutes complètement décrites. Ce qui ne semble pas varier en revanche, c'est le système lui-même, fondé sur l'alternance de terres en culture et de terres incultes. Or, si l'on retrouve, dans l'ensemble, ce système en d'autres régions armoricaines, on doit constater qu'il présente des modalités différentes. Essayer d'examiner certaines d'entre elles, en prenant le tableau ci-dessus par l'autre bout, revient à situer l'originalité de l'agriculture intérieure des Côtes-du-Nord.

3. Terres en culture et terres non cultivées.

L'alternance fondée sur la culture continue d'une même terre pendant plusieurs années, suivie de sa conversion en pâture, n'était, en effet, pas répandue dans toutes les régions armoricaines. Dans le bocage vendéen, la propriété était divisée "en trois portions à peu près égales, dont la première est ensemencée en grains, la seconde se repose en jachères annuelles, la troisième en jachères permanentes que l'on nomme pâtis (...). Les deux portions qui ne sont pas en jachères permanentes sont emblavées alternativement de deux années une, pendant six ou huit années. Après la troisième ou la quatrième année, on laisse reposer la terre (...) et elle forme un pâtis"³⁰.

Cette combinaison était donc assez différente de celle qui était en usage dans le Finistère : elle consistait ni plus ni moins qu'en un assolement biennal temporaire, avec remise des terres en pâture à la fin du cycle d'exploitation. Mais il en existait au moins une troisième, pratiquée dans la Gâtine poitevine jusqu'au début du XIXe siècle : une parcelle de terre était défrichée sur les pâtures tous les ans, préparée par plusieurs labours un an avant son réensemencement et retournait à la pâture une fois la récolte faite³¹. L'entretien de la pâture n'était pas laissé au hasard, mais soumis "à un assolement où le genêt tient la première sinon l'unique place. Sa culture s'étage ordinairement sur cinq ans"³². Durant tout ce temps, la parcelle ne pouvait évidemment être remise en culture, et cela impliquait au total l'existence d'une étendue de pâtures et de terres incultes largement supérieure à celle des terres en culture.

A ce sujet, il faut noter que les auteurs ne donnent jamais la proportion exacte entre les deux grandes catégories de terres. Ce calcul était en outre compliqué par la durée de la conversion de celle qui venait d'être cultivée en une pâture productive. Dans le bocage vendéen, Cavoleau rapporte que les terres laissées en pâtis ne fournissaient "un pâturage passable que la troisième ou la quatrième année"³³, mais sans aller plus loin. Même s'il faut peut-être retenir dans cet extrait une part du jugement personnel, il est certain qu'en l'absence de sources de nourriture extérieures au système, les animaux ne pouvaient se contenter les premières années des maigres restes laissés sur le champ récolté. En outre, celui-ci était encore moins, a fortiori, un lieu de fourniture d'engrais. Le paysage comportait donc des composantes plus variées que ne l'indique l'auteur : les champs alternativement

cultivés, les pâtis productifs, les pâtis en voie de reconstitution, et peut-être des espaces mixtes (à moins que le terme pâtis ne les désignât en fait) destinés à la fois à la pâture, à l'engrais, et à d'autres besoins domestiques, que recouvrait assez bien l'acception populaire du mot **lande**. Il en allait sans doute **globalement** de même dans les deux autres combinaisons.

Malgré les doutes qui subsistent au plan de leur commune organisation, ces trois exemples montrent qu'on pouvait agencer différemment les espaces cultivés et les autres espaces, sans sortir d'un système où les derniers servaient de complément aux premiers. D'un point de vue strictement typologique et sous bénéfice d'un inventaire plus complet, on peut cependant opposer le modèle poitevin au modèle finistérien : ici, culture continue d'un même espace pendant plusieurs années, avec retour à la non-culture ; là, intégration année par année des pâtures aux espaces cultivés. Le modèle du bocage vendéen se situait plutôt entre les deux.

La parenté qu'entretenaient ces trois modèles est illustrée a contrario par l'existence d'une autre pratique, totalement inverse. Dans certaines parties de la Bretagne, il n'y avait aucune alternance des terres : espaces cultivés et espaces non cultivés étaient hermétiquement séparés les uns des autres, et les seconds servaient de réserve d'engrais aux premiers, exploités en permanence. Autour des labours, s'étendaient donc d'assez grandes zones où la végétation était régulièrement coupée "avec une espèce de houe appelée *étrèpe*" ³⁴, pourvue de deux tranchants. D'un côté, une lame plutôt étroite coupait la végétation ; de l'autre une lame plus large permettait son déplacement. L'opération se nommait logiquement l'étrépage : "l'étrépage consiste à enlever, avec les végétaux qui ont crû sur le sol des landes, quelques centimètres de la couche de terre qui les a nourris. Ces végétaux (bruyères ou ajoncs) sont destinés à servir de litière dans les étables ou à être répandus dans la cour et dans les passages les plus fréquentés de la ferme pour y être attendris et mis en miettes par le piétinement des bestiaux et recevoir les matières animalisées qui y tombent" ³⁵.

Les terres destinées à subir l'opération devaient donc être soumises à un certain contrôle : le fait d'éradiquer les végétaux rendait la terre improductive pendant plusieurs années, et il fallait aménager les espaces incultes en conséquence. Dans ce cas aussi, cela entraînait un paysage rural assez diversifié. Mais la proportion des différents espaces entre eux pose encore problème. J. Rieffel oppose par exemple la "petite étendue de terrain" cultivée à la "très grande surface de landes" nécessaire à l'étrépage annuel ³⁵. Mais Le Masne fait allusion, semble-t-il, à une étendue de terres incultes égale, au plus, à la moitié des terres en culture : "Dans certains lieux où l'étrépage est pratiqué une ferme de 25 ha se compose seulement de 13 ha en terres labourables et en prairies, le reste est sous landes et pâtures vagues" ³⁶.

Avec ses variantes attestées ou possibles, cette dualité d'ensemble - conversion réciproque des terres en culture et des terres non cultivées d'une part, séparation des unes et des autres avec utilisation des secondes pour servir d'engrais aux premières d'autre part -

montre qu'il existait des réponses diversifiées à deux problèmes, communs et fondamentaux : l'épuisement des terres dans le cadre d'une agriculture qui ignorait l'assolement réglé, et la répartition des espaces entre les animaux et les terres cultivées. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'un observateur inattentif et/ou prêt à la critique ait pu distinguer aisément les différentes combinaisons énumérées. Les auteurs cités, on l'a vu, sont eux-mêmes imprécis sur plusieurs points, notamment sur la distinction entre les diverses catégories de terre non cultivées. Par ailleurs, l'existence de pratiques communes à de nombreuses régions armoricaines pouvait encore davantage brouiller les cartes. Ainsi, la dépose de végétaux coupés dans les issues des maisons et des bâtiments ruraux semble avoir connu une grande extension dans tout le Massif : à Pail (Mayenne) par exemple on appelait **pasier** des "feuilles de débris végétaux étendus dans les cours ou sur les chemins où ils pourrissent pour faire de l'engrais" ³⁷. Or, on ne peut prouver que la séparation des terres cultivées et des terres incultes a été en vigueur dans cette région.

Les renseignements fournis par les ouvrages agronomiques des années 1840 sur l'ancienne agriculture sont rarement immédiats : on doit presque toujours les mettre bout à bout pour les voir fonctionner par groupes formant système. Néanmoins, cet article a essayé de montrer qu'on peut y arriver. Plus précisément, cette littérature permet une approche originale : l'étude de l'ancien matériel agricole en relation avec les fonctions auxquelles on le destinait, et quelques décennies seulement avant sa disparition. Cette position-clef entre l'archéologie et l'ethnographie est d'autant plus intéressante pour l'Ouest armoricain qu'il s'agissait dans l'ensemble d'une contrée "archaïque" où les oppositions avec des techniques plus évoluées sont facilement décelables.

Certes, on doit renoncer à poser aux auteurs certaines questions : comment s'articulait précisément dans le paysage la cohabitation d'espaces différemment utilisés ? Combien de temps durait la pâture avant sa reconversion en terre labourée quand l'une et l'autre alternaient ? Quelle était la proportion exacte des deux espaces quand pâtures et cultures restaient fixes ? Mais ces questions posent un problème beaucoup plus vaste, qu'on ne peut évoquer ici qu'à titre de conclusion : celui des relations entre l'organisation de l'espace agricole et le paysage rural. Autrement dit, comment s'articulaient les différents modes de mise en valeur envisagés ici avec les deux grands types de paysages ruraux répandus dans l'Ouest armoricain : le bocage et l'openfield ?

Jean-René TROCHET
 Conservateur au Musée National
 des Arts et Traditions Populaires

1. F. Sigaut, "Pour un atlas des agricultures préindustrielles en France au début du XIXe siècle", **Technologies, idéologies, pratiques**, 1982-1983, Vol.4, n°1 à 4 (n° spécial : L'ethnocartographie en Europe), pp.331-340.
2. Notamment H. Sée, "L'Agriculture dans les Côtes-du-Nord en 1844", **Annales de Bretagne**, XXXIV (1920, n°2), pp.111-128.
3. **Agriculture de l'Ouest de la France** (Nantes, Paris, 1839 à 1848), 7 volumes.
4. **Agriculture Française. Département des Côtes-du-Nord**, par MM. Les inspecteurs de l'Agriculture (Paris, Imprimerie Royale, 1843, 370 p.).
5. O. Leclerc-Thouin, **L'Agriculture de l'Ouest de la France, étudiée plus spécialement dans le département du Maine-et-Loire** (Paris, Vve Bouchard-Huzard, 1843, 484 p.).
6. J.-A. Cavoleau, **Statistique ou description générale du département de la Vendée**, annotée et considérablement augmentée par A.D. de la Fontenelle de Vaudoré (Fontenay-le-Comte, Robuchon ; Paris, Dumoulin, 1844, 944 p.).
7. J. Bodin, **Eléments d'agriculture ou leçons d'agriculture appliquées au département d'Ille-et-Vilaine** (Rennes, Imp. de Marteville, 1840, 178 p.) ; et J. Bodin, catalogue illustré des instruments et machines agricoles de la fabrique J. Bodin père, **Almanach des Sociétés d'agriculture et d'horticulture d'Ille-et-Vilaine**, n°8 (janvier 1867), 55 p.
8. Voir notamment H. Baudrillart, **Les populations agricoles de la France : Normandie et Bretagne** (Paris, Hachette, 1855) ; p.530, l'auteur mentionne l'usage de la charrue traditionnelle (cl. infra) dans le Morbihan, décrite par les auteurs précédents vers 1840.
9. **Agriculture Française. Département des Côtes-du-Nord**, *op.cit.*, p.192.
10. F. Sigaut, "Quelques notions techniques de base dans l'ancienne agriculture en France", **Ethnologie Française**, 4 (1977), p.387.
11. **Agriculture...**, *op.cit.*, p.150.
12. **Ibidem**, p.128.
13. D. Le Couédic et J.-R. Trochet, **L'architecture rurale française. Bretagne** (Paris, Berger-Levrault, 1984), pp.65-68.
14. **Annuaire statistique du département du Finistère**, an XII, pp.142-143.
15. N.-Y. Borie, **Statistique du département de l'Ille-et-Vilaine**, Paris, an IX, pp.35-36.
16. Voir notamment A. Meynier, **Atlas et géographie de la France moderne : la Bretagne** (Paris, Flammarion, 1975), p.51.
17. J. Rieffel, Culture (du domaine de grand-Jouan), **Agriculture de l'Ouest de la France**, tome 1 (1839), p.80.
18. **Agriculture...**, *op.cit.*, pp.148-149.
19. F. Sigaut, "Possibilités et limites de la recherche, de l'interprétation et de la représentation des instruments agricoles dans les musées d'agriculture", **Acta Museorum Agriculturæ** (Prague, 1978), XIII, 1-2, p.72.
20. **Agriculture...**, *op.cit.*, p.123.
21. J. Bodin, **Eléments d'agriculture**, *op.cit.*, p.52.

22. **Agriculture...**, *op.cit.*, pp.124-125.
23. J. Rieffel, **Culture**, p.39.
24. J. Bodin, **Eléments d'agriculture**, *op.cit.*, p.53.
25. Enquête sur l'ancienne agriculture ; Direction des services agricoles de la Vendée. Tapuscrit A.T.P. (Archives du Musée National des Arts et Traditions Populaires), n°1-64, p.8.
26. L. Merle, **La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Age à la révolution** (Paris, SEVPEN, 1958), p.108.
27. O. Leclerc-Thouin, **L'agriculture de l'Ouest de la France**, *op.cit.*, pp.183-193 et 266-269.
28. **Agriculture...**, *op.cit.*, pp.186-187.
29. J.-P. Bourdon, Annyi no va touorno (la culture du blé d'hiver il y a cinquante ans), **Parlers et traditions populaires de Normandie**, n°61 (1983), pp.17-18.
30. J.-A. Cavoleau, **Statistique...**, *op.cit.*, p.509.
31. L. Merle, **La métairie...**, *op.cit.*, pp.132-136.
32. **Ibidem**, p.136.
33. J.-A. Cavoleau, **Statistique...**, *op.cit.*, p.509.
34. J. Rieffel, Défrichements de Couély (Loire-Inférieure), **Agriculture de l'Ouest de la France**, tome 2 (1842), p.363.
35. F. Le Masne, Considérations sur l'étrépage des landes dans le département du Morbihan, **Agriculture de l'Ouest de la France**, tome 3 (1844), p.386.
36. **Ibidem**, p.387.
37. G. Dottin, **Glossaire des parlers du Bas-Maine** (Paris, H. Welter, 1899), p.386.

ETUDE ARCHEOLOGIQUE DES HAIES DE BOCAGE BOURBONNAISES

INTRODUCTION

Cette étude archéologique des haies de bocage bourbonnaises constitue la première partie d'un mémoire de Maîtrise d'Archéologie moderne consacré en 1985 aux techniques d'agriculture traditionnelle du Bourbonnais.

En plus de l'examen du matériel agricole pré-industriel d'une province très diverse¹ mais régulièrement laissée pour compte par les ethnographes, mon travail visait à illustrer la redéfinition de l'objet d'étude de l'archéologie du paysage, conçu comme le produit fabriqué résultant de "l'aménagement artificiel du relief et de la végétation"², en ne s'intéressant donc pas exclusivement à une archéologie de l'outil de culture, mais également à une archéologie du cultivé. De ce double point de vue, le choix d'une étude des haies de bocage présentait plusieurs avantages :

- d'une part, comme tous les ouvrages paysagers, la haie se prête parfaitement à l'analyse d'une archéologie du cultivé : c'est un ouvrage fabriqué, même si sa croissance est naturelle, et elle est donc parfaitement intégrable, au même titre qu'un muret ou une palissade, au champ d'étude d'une archéologie qui prend en charge tous les produits du travail humain ;

- d'autre part le bocage, malgré son archéologicit , n'a pas cess  de susciter l'int r t d'une foule de sp cialit s le consid rant tant t comme le reflet d'une organisation  conomique ou sociale³, tant t comme un milieu naturel, en oubliant purement et simplement son statut d'ouvrage⁴. Or, c'est de celui-ci qu'il convient de partir : s'il a sembl  indispensable pour l' tude de haies bourbonnaises circonscrites dans le temps, le milieu⁵, et le lieu⁶, d'avoir recours   une analyse th orique du ph nom ne bocager, c'est bien parce que toute la question  tait de savoir "  quoi l'on avait affaire" en face d'une haie, c'est- -dire quelles  taient les fins incluses dans sa fabrication (entra nant, s rieusement, le choix des mat riaux, et, associativement, celui des proc d s d'assemblage) - par opposition aux effets qui lui  taient cons cutifs, principalement dus   l'emploi de mat riaux v g taux vivants.

Cette dissociation des fonctions intentionnalis es et des effets de cons cution, mise en  vidence par la pr sence ou l'absence de dispositifs remplissant les m mes fonctions en zone non bocag re, va d'abord nous amener   consid rer ce qui dans nos haies est cage, limitant les all es et venues des animaux ; bornage, correspondant   une signalisation de

l'appropriation du sol ; et usine produisant du bois et de la nourriture ; à la suite de quoi on s'intéressera à la façon dont ces fonctions sont technicisées par le choix des matériaux et des systèmes de confection, en mettant en relief les traits pertinents qui jouent dans ce choix, et éventuellement les effets de consécution, généralement d'ordre écologique, qui lui sont liés.

I. LES FINALITES DE LA HAIE : **cage, bornage et usine**

La mise en évidence des fonctions de la haie doit nécessairement s'accompagner d'une prise en compte des séries parallèles d'ouvrages fonctionnellement équivalents, et susceptibles d'entretenir avec elle des rapports de composition et d'alternance. Dans les limites d'une enquête consacrée exclusivement aux techniques d'agriculture traditionnelle du Bourbonnais, je me suis bien entendu restreint aux groupes d'ouvrages situés aux mêmes coordonnées de temps, de lieu et de milieu, tout en sachant qu'une analyse archéologique complète du phénomène bocager dans son ensemble nécessiterait la prise en considération de toutes les séries d'ouvrages qui peuvent remplir une ou plusieurs des fonctions de la haie, ce qui serait évidemment de nature à modifier la liste de ces fonctions : pour prendre un exemple, la haie a beau être un écran visuel⁷ qui peut, à l'occasion, faire le bonheur de chacun ("nous passions de longues heures seul à seule au long des grosses haies parfumées et discrètes, complices des amoureux"⁸), il est à peu près sûr que cette fonction n'ait pas été incluse traditionnellement dans sa fabrication, vu l'absence, dans les mêmes coordonnées, de dispositif analogue en zone non bocagère. Mais on ne peut pas affirmer que ce soit encore le cas actuellement, où la haie de bocage peut parfaitement être conçue pour servir d'écran visuel, analogue aux cannisses et aux thuyas limagnais dont la justification la moins contestable est d'assurer l'intimité des voisins entre eux.

Par ailleurs, la dissociation des finalités incluses dans l'ouvrage ne signifie évidemment ni qu'elle corresponde à une répartition matérielle des produits (il n'y a pas de séries isolables haies-cages, haies-bornages ou haies-usines), ni que ceux-ci remplissent systématiquement l'intégralité des fonctions repérées (toute haie n'est pas forcément à la fois cage, bornage et usine).

I. Logement animal hypèthre.

Dans l'ordre des finalités repérables à l'intérieur de notre objet d'étude (tel que je l'ai limité dans le temps, l'espace et le milieu), la haie de bocage assure en premier lieu une fonction de logement animal à ciel ouvert comme clôture et plus accessoirement abri d'un cheptel qu'il faut à la fois conserver et préserver. En tant que telle, elle est, comme toute

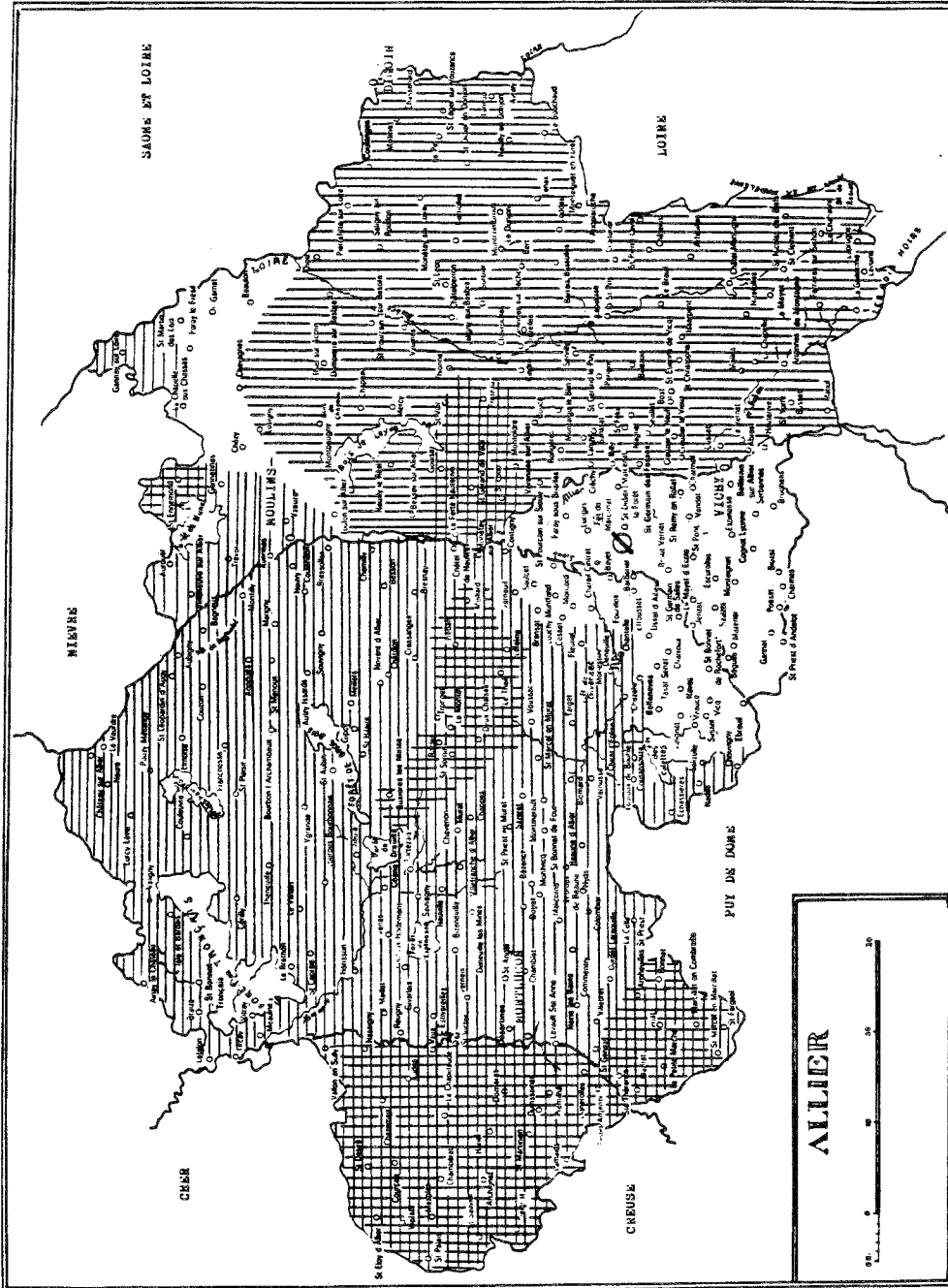


Fig. 1. Carte de répartition des barrières à un battant (traits verticaux) et à deux battants (traits horizontaux), pour une largeur d'ouverture égale.

technique, "dispense de faire", permettant d'éviter la garde et éventuellement l'obligation de rentrer les animaux qu'elle enclôt.

A. Bocage et cage.

La haie comme logement animal remplit avant tout une fonction de cage, sous la double réserve qu'elle réponde à des exigences élémentaires de solidité, qui impliqueront une certaine composition de l'ouvrage et une série d'opérations d'entretien réitérées périodiquement, sans lesquelles la haie ne peut pas jouer correctement son rôle d'enclos ; et de fermeture, d'où la nécessité d'en boucher les ouvertures accidentelles (brèches souvent mentionnées dans *La Vie d'un simple* d'Emile Guillaumin⁹) et d'entourer complètement les parcelles en prévoyant des ouvertures qui soient en même temps des clôtures : les barrières. En tant que passage fermant, ces dernières sont le dispositif le plus directement lié à la fonction de cage remplie par la haie ; elles sont par ailleurs susceptibles de variations typologiques importantes à l'intérieur de la zone d'enquête, où elles se répartissent en deux grandes catégories, suivant qu'elles sont, pour une largeur égale, à un ou deux battants, c'est-à-dire à fermeture latérale ou centrale (fig.1).

La première catégorie domine dans la Limagne, et sur la majeure partie de la rive droite de l'Allier (Montagne Bourbonnaise, Forterre, Sologne Bourbonnaise en partie) ; la seconde, à deux battants, se rencontre sur la rive gauche dans l'ensemble du Bocage Bourbonnais, mais elle coexiste avec le type à un battant dans le Bocage ouest et en Combrailles ; on repère également des spécimens résiduels de barrières à un battant et contrepoids constituant un type très homogène aux environs du Montet (le Theil, Tréban, Tronget) (fig.2). Le type le plus ancien de barrières à deux battants, constitué de branches d'épine noire tressées sur les montants horizontaux d'un cadre en bois, s'observe encore au Nord de la province (Agonges, Saint-Plaisir) ; les épines étaient tressées à la main, ou à l'aide d'un outil composé d'un crochet métallique relié par une corde à une pièce de bois crantée, qu'on appuyait à son extrémité fourchue au montant fixe de la barrière ; le crochet serrait les épines au fur et à mesure qu'on déplaçait la corde dans les crans éloignés de la partie fourchue de la pièce de bois (fig.3).

Bien entendu, en tant que cage, la haie produit un logement qui peut servir aussi bien au pacage des troupeaux qu'à leur transit : autrement dit, elle n'enclôt pas forcément que des prairies naturelles, mais peut tout autant se composer aux chemins qui sont eux-mêmes une forme de logement hypèthre : c'est le "dédale des sentes closes dans la verdure" dont parle D. Halévy¹⁰ ; il arrive même, dans les communes à faible densité bocagère, qu'on ne rencontre de haies complètes qu'autour des chemins, comme à Saint-Priest d'Andelot où l'on affirme que "les haies se situaient surtout en bordure des parcelles, le long des chemins ; leur utilité était d'empêcher les animaux qui se déplaçaient par les chemins de pénétrer sur les cultures" : en effet la haie est également cage lorsqu'elle interdit au bétail un accès, quel qu'il soit, à des cultures ou à tout autre chose, comme ce lavoir dont parle Guillaumin dans *Près du sol* : "le lavoir formait enclos, des haies vives l'entouraient pour empêcher les

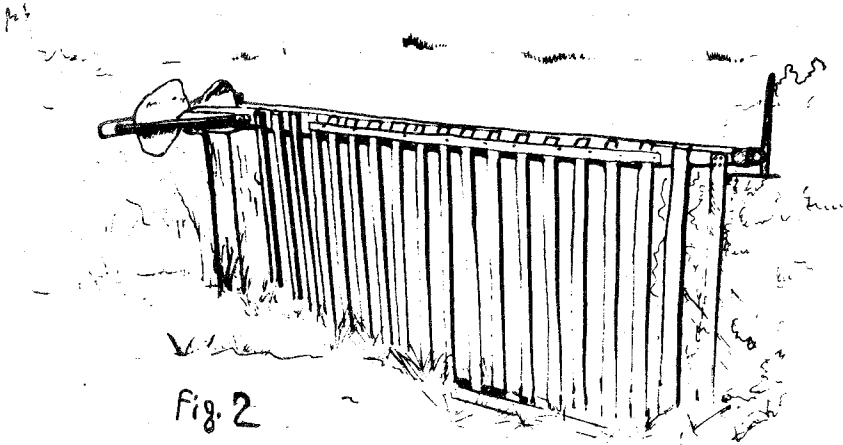


Fig. 2. Barrière à un battant et contrepoids (deux pierres retenues dans un cadre triangulaire en bois et en métal), le Theil.

Fig. 3. Outil servant à serrer les épines sur les barrières ; Marcenat, première moitié du XXe siècle. L. de la partie crantée = 90 cm., L. de la partie avec crochet = 81 cm.

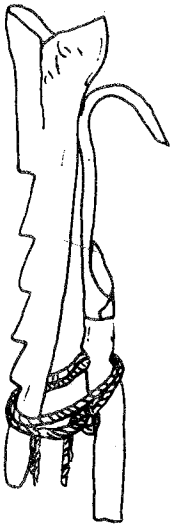


Fig. 4. Chênes têtards récemment élagués dans une haie vive au Theil.

vaches d'en détériorer les bords à l'époque du pâturage"¹¹.

Dans tous les cas la fonction de cage remplie par la haie a des conséquences sur la condition de l'usager pour lequel elle est, comme pour l'animal, un obstacle, susceptible d'entraver ses déplacements, et nécessitant pour le franchir un dispositif particulier : l'échalier, qui joue un rôle, analogue à celui des chatières, de passage sélectif.

Les types d'échaliers étant très diversifiés, il est relativement difficile d'en dresser des catégories générales. Dans la plupart des cas, ils consistent en une échelle simple d'un ou deux barreaux interrompant la haie, plantée en terre, à laquelle peut s'ajouter perpendiculairement un marchepied (ensemble du Bocage). Plus rarement, l'échelle est double, et permet le passage par-dessus la haie sans l'interrompre (anciennement, type très répandu au Nord : Agonges, Couzon, Franchesse...) ; dans la région de Lafeline et du Theil, on observe encore des échaliers constitués de deux branches placées parallèlement à la haie de chaque côté, la partie fourchue vers le haut¹² ; enfin des échaliers en pierre ont pu exister en limite de l'actuel département du Cher¹³. Sauf dans le cas de l'échelle double, l'échalier crée une brèche dans la haie, qu'il faut compléter en employant, généralement, des branches coupées et tressées créant à cet endroit une haie sèche partielle.

La haie une fois définie et considérée comme logement hypèthre de l'animal, notamment à partir des dispositifs s'y rapportant, la perspective archéologique conduit à la replacer dans la série des équivalents fonctionnels en situation soit d'alternance, soit de complémentarité - soit même de redondance - avec elle, dans la limite des mêmes coordonnées de temps, de lieu et de milieu.

- Absence de technique. Tout d'abord la cage n'étant qu'un équipement technique permettant d'assurer la garde des animaux, celle-ci peut parfaitement s'en passer en se contentant de lui substituer une intervention humaine non outillée, berger ou bergère : c'était le cas dans la totalité des zones non bocagères avant l'adoption des clôtures artificielles, notamment en Limagne jusqu'à Saulcet au Nord, et en Forterre dans la région de Billy, où la garde était confiée principalement à des jeunes filles ou des vieilles femmes, et se doublait bien entendu de l'obligation de rentrer les bêtes chaque soir ; d'ailleurs, à Escurolles en Limagne, on ne faisait paître les animaux que rarement, seulement aux mois de septembre et d'octobre, dans les prairies artificielles.

- Entraves. Mais si l'on veut que la garde à ciel ouvert soit techniquement équipée, son outillage peut aussi bien relever du logement hypèthre qu'être de l'ordre de la chaîne, c'est-à-dire non plus consister en un aménagement particulier du paysage, mais en un équipement directement appliqué à l'animal : autrement dit, on peut aussi bien l'emprisonner, que l'enchaîner, en fonction de son caractère, de la place dont on dispose, etc..., l'un n'excluant évidemment pas l'autre.

Les entraves mises à l'animal pouvaient être un morceau de bois ("talot") pendu à son cou par une chaîne, gênant sa progression, ou un triangle en bois directement passé autour de son cou, l'empêchant de franchir les haies (Cérilly, le Theil...) adaptable tout autant aux chèvres qu'aux vaches, voir aux poules ou aux oies¹⁴ ; on pouvait aussi aveugler l'animal en

lui couvrant les yeux avec une planchette trouée, fixée par une corde autour de sa tête, ne lui permettant de voir que le sol (Etroussat, le Theil).

- Autres cages hypèthres. Mais il est également possible de porter son choix sur d'autres types de logements animaux à ciel ouvert, équivalents à une haie dans sa fonction de cage : dans les limites de mon enquête, le fil de fer et le muret.

Le premier se situe d'ailleurs avec le bocage en alternance aussi bien spatiale (on le trouve dans les zones non bocagères, où il remplace l'obligation de garder les bêtes) que temporelle, en se substituant de plus en plus à la haie (cf. *l'Atlas Linguistique du Centre*, I, carte 57 : "les haies vives tendent à disparaître aujourd'hui et à être remplacées par les fils de fer et les clôtures électriques"). Ce type de clôture s'est généralisé après la Première Guerre mondiale notamment avec l'achat de barbelés provenant du front (Marcenat, le Theil) : vers 1920 au Theil, et 1924 à Saulcet, mais on le pratiquait déjà vers 1900 à Tréban ; comme la haie il nécessite généralement l'installation d'échaliers pour le franchir.

Quant aux murets de pierre sèche, ils sont présents à l'état résiduel en Montagne Bourbonnaise (Châtel-Montagne) et dans une très mince frange à la limite Sud du Bocage, au contact immédiat de l'Auvergne et de la Combraille, notamment dans les communes de Beaune d'Allier, d'Echassières et de Nades, et à Marcillat-en-Combraille (où "quelques murs en pierre sèche subsistent toujours"). Comme dans les haies, l'entrée était fermée par une barrière en bois.

Tous ces équivalents de la haie ne jouent évidemment pas seulement en alternance avec elle, mais peuvent très bien être en situation de complémentarité ou de redondance en se combinant à elle pour pallier ses déficiences ou doubler son efficacité : on peut mettre des entraves à des animaux enclos dans une haie, la protéger intérieurement d'un fil de fer (cf. *l'Atlas Linguistique du Centre*, I, carte 59 : "il est d'usage de mettre un rang de fil de fer, à l'intérieur du pré, le long de la haie pour que les bêtes ne viennent pas s'y frotter ou la détériorer"), ou encore lui adjoindre la présence d'un pâtre en combinant à la garde outillée déjà assurée une garde techniquement non outillée, tous les cas de figure étant finalement envisageables ; généralement d'ailleurs cette surveillance non outillée n'intervient que lorsque le logement lui-même est défectueux, comme l'illustre l'épisode des moutons qui divaguent au début de *La Vie d'un simple* de Guillaumin, où l'on voit le troupeau franchir la haie pour passer dans un champ de trèfle dès que le pâtre a le dos tourné¹⁵. Mais il ne faut pas perdre de vue non plus qu'à l'intérieur d'une même parcelle enclose peuvent se trouver associées une culture et une pâture, et qu'il est bien nécessaire dans ce cas d'assurer quand même la garde des animaux (le Theil).

B. Bocage et abri.

A partir du moment où la haie joue un rôle de logement, elle est du fait de son matériau aussi bien abri que cage du cheptel (contre le soleil, le vent ou les intempéries), sans qu'on puisse décider s'il s'agit d'une fin incluse par le fabricant, ou d'une conséquence due à l'emploi d'essences végétales, analogue à celles qu'on observera sur l'environnement

écologique ; quoi qu'il en soit, on note évidemment à l'heure actuelle une plus grande fréquence d'abris pour animaux construits dans les zones où il n'y a pas de haie pour en tenir lieu (par exemple dans les régions où le logement animal est assuré par un fil de fer, qui est une cage satisfaisante mais nullement un abri), et la littérature locale fait copieusement allusion à cette fonction de la haie, qui sert d'ailleurs autant aux hommes qu'aux troupeaux : par exemple, dans *La Vie d'un simple* ("les haies dépouillées ne donnent plus d'abri"¹⁶), ou dans les *Tableaux champêtres* d'E. Guillaumin ("le déjeuner sur le gazon humide, au long de la haie, sous un chêne", au moment des fenaisons, des moissons, etc...¹⁷).

2. Limite : bocage et bornage.

Mais la haie n'est pas que technicisation de l'apprivoisement de l'animal : elle est aussi technicisation de l'appropriation du sol, en tant que bornage, relevant de la signalisation du droit. C'est d'ailleurs bien parce que tout dans la haie n'est pas cage mais qu'il s'y conjoint du bornage que l'interlocuteur communiste de Daniel Halévy à Ygrande peut s'exclamer : "si la commune possédait son territoire et dirigeait la culture, alors on raserait toutes les haies, et en avant les machines !" - non qu'il vise par ce dessein néfaste la débandade du cheptel, mais bien parce que la haie est signalisation de l'appropriation légalisée du sol, et que "la propriété privée, ça ne vaut rien, c'est une entrave pour le travail, pour la production en grand"¹⁸ !

Mais ces deux statuts de la haie - cage et bornage - ont beau être conjoints dans l'ouvrage, puisque quand on enclôt sa parcelle on est bien obligé de ne pas empiéter sur celle du voisin (d'où l'obligation de planter la haie à 50 centimètres de son terrain, ou de partager avec lui son encombrement en la plantant en mitoyenneté¹⁹) : il est des cas où la haie peut ne relever que de l'un ou de l'autre, par exemple en ne remplissant qu'une fonction de logement animal, notamment à l'intérieur d'une seule et même propriété ; ou en tendant au contraire beaucoup plus vers la limite juridique, comme lorsqu'elle entoure un champ cultivé, même si le transit des animaux, ou l'alternance des cultures et des pâtures due à l'assolement peuvent justifier de toute façon sa présence en tant qu'enclos ; mais, dans une culture continue comme la vigne, dont elle délimitait systématiquement les parcelles à Chemilly, et plus rarement à Cesset et Châtel-de-Neuvre²⁰, son utilisation principale comme bornage apparaîtra clairement (surtout quand elle n'entoure pas complètement la parcelle), la haie remplissant alors exactement la même fonction que le grand nombre de ses équivalents fonctionnels, avec lesquels elle peut toujours alterner ou se composer.

C'est à eux justement qu'il faut nous attarder à présent, sans perdre de vue que la technique n'est nullement obligatoire, là encore, dans une affaire qui concerne avant tout le plan juridique : car rien n'empêche la limite juridique, en dépit de l'importance cependant accordée à sa signalisation dans la plupart des cas, de n'être marquée par rien du tout (comme dans les vignes à Bransat, et à Chemilly où à côté des haies qui étaient "le plus couramment utilisées" (...)) "pour délimiter les différentes parcelles de vignes, (...) il n'y

avait (parfois) aucune délimitation²¹) comme elle peut, bien sûr, d'un autre côté, l'être par l'écrit (par exemple dans l'acte notarial), qui peut encore évidemment se combiner aux divers modes de bornage :

- Bornes. Et d'abord à celui auquel on pense immédiatement, la borne elle-même, comme indicateur de l'appropriation légalisée du sol, généralement constituée d'une ou plusieurs pierres reposant, le plus souvent, sur des tuiles ou des briques servant de témoins, dont les fragments doivent concorder pour prouver la véracité du bornage. Très largement répandue, la borne n'était ignorée que dans certaines communes du Bocage : Saint-Léopardin, Theneuille²², le Theil, où elle était remplacée par la haie ; il est intéressant de noter par ailleurs qu'elle n'était pas d'un emploi systématique en zone non bocagère (un propriétaire vichyssois réclame en 1866 un "bornage général et forcé"²³), même dans les vignes, puisqu'elle n'est mentionnée, pour l'ensemble du vignoble saint-pourçinois jusqu'en 1950 environ, qu'à Bransat, Chareil-Cintrat et Saulcet, parmi d'autres modes de bornage²⁴. Les bornes pouvaient être formées de plusieurs pierres, empilées (par trois en Montagne Bourbonnaise : Busset, la Guillermie), mais généralement elles consistaient en une pierre unique placée à chaque coin du champ, brute (Etroussat) ou bien taillée, le plus souvent en forme ronde, comme dans les vignes à Chareil-Cintrat et Saulcet ; dans les vignes de Chareil-Cintrat, on utilisait aussi comme bornes des "pieux bien taillés", mais déjà en 1950 les deux types de bornes étaient remplacés par "de simples cailloux"²⁵. Les témoins les plus usuels étaient des tuiles cassées en deux, trois ou quatre²⁶ ; on pouvait aussi utiliser des briques cassées (à Tréban, on gravait sur la brique avant de la casser la date de la pose et les noms des propriétaires des parcelles, en combinant ainsi l'indicateur et l'écrit), ou des pierres, comme à Echassières et à la Petite-Marche. Le principe des témoins semble avoir été ignoré dans quelques communes de l'Est du Bourbonnais, comme Beaulon et Luneau (d'après l'*Atlas Linguistique du Centre*, I, carte 56).

- Autres limites végétales. En dehors de la borne employée comme signalisation de la limite, d'autres types de bornage, ceux-ci continus, peuvent alterner avec la haie, à commencer par ceux qui sont également végétaux : c'est le cas en premier lieu des alignements d'arbres mentionnés comme limites de parcelles à Busset, Saint-Priest d'Andelot ("saules, vergnes, peupliers, plantés à cinquante centimètres de la limite") et Theneuille²⁷, comme éventuellement de certaines plantations de noyers en Limagne, ainsi à Cognat-Lyonne où l'on précise qu'ils étaient plantés "en bordure des chemins"²⁸.

Dans le même ordre d'idées, certaines zones du vignoble saint-pourçinois, principalement avant le phylloxéra, encore jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale et à l'état résiduel jusqu'en 1955 environ à Bransat, utilisaient comme bornage des parcelles de vigne une rangée de vigne blanche ininterrompue, sur fil de fer, appelée "paillas d'envurne" (par dérivation du terme paillas désignant un mode de culture en tonnelle propre aux vignes blanches). Ces "paillas d'envurne" étaient connus à Bransat et à Saulcet²⁹, ainsi qu'à Moneta-sur-Allier, où leur entrée (qui ne fermait pas) était surmontée d'une treille "par fierté du travail bien fait", semblable aux portails de Basse-Auvergne mentionnés par Henri Pourrat autour des clos de vigne de la Limagne³⁰.

- Ouvrages paysagers non végétaux. D'autres types d'ouvrages paysagers, ceux-là non végétaux, peuvent également tenir lieu de limite juridique : des fossés (Nord du département, bordure de la Limagne), ou de simples sillons (une raie de charrue à la Ferté-Hauterive, ou d'aire à Etroussat) ; enfin une allée peut jouer le même rôle, principalement dans les vignes, comme un peu partout dans le vignoble saint-pourçinois³¹.

Comme dans le cas des clôtures, tous ces équivalents de la haie dans sa fonction de bornage peuvent s'exclure ou se combiner mutuellement : dans les vignes de Saulcet, par exemple, lorsque dans certains cas une allée séparait deux parcelles de vigne, "on ne mettait pas de bornes"³², exactement comme au Theil et à Thenuille où respectivement les haies et les alignements d'arbres étaient jugés suffisants ; en revanche, la borne pouvait s'ajouter à la haie en divers endroits du Bocage (Tréban, Viplaix), mais c'était le végétal qui faisait foi en cas de litige.

3. Usine

A. Bocage et chauffage

Enfin la haie, à condition qu'elle soit vive, fournit à intervalles réguliers du bois de chauffage et d'oeuvre, éventuellement aussi des aliments destinés aux hommes et aux animaux, sans qu'on puisse savoir si cette fonction d'usine à bois, et plus rarement à fruits ou à feuilles, est bien une fin incluse dans sa constitution : sauf à ce qu'elle soit marquée par certains dispositifs intégrés à l'ouvrage, comme c'est le cas, pour la production en bois, lorsqu'il y a présence d'arbres "têtards", chênes, saules, ormes étêtés régulièrement, auxquels n'est laissé lors de la coupe qu'un rameau terminal servant de tire-sève (fig. 4). Mais on ne saurait inférer l'intention du fabricant ou de l'utilisateur de la configuration elle-même de l'ouvrage en l'absence de tels dispositifs, par exemple en identifiant systématiquement la haie incomplète à une haie usine dont la seule fonction serait de fournir du bois : ce que fait le géographe M. Derruau pour le bocage de la Varenne de Lezoux, en Limagne auvergnate, parlant d'un "bocage paysan et non bourgeois" destiné à donner du bois de chauffage et un abri aux plantes, et non à servir de clôture, alors qu'il contribue forcément aussi à la délimitation juridique des parcelles³³, rien n'empêchant les fonctions de bornage et d'usine d'être conjointes dans un même ouvrage quelle que soit la classe sociale dont il relève. En revanche, si la fonction d'usine ne se double pas d'une physionomie particulière de la haie, elle peut, si elle en est la seule finalité, entraîner, comme on le verra, un type d'entretien spécifique consistant en une coupe au ras du sol, à intervalles relativement espacés.

Le bois fourni par la haie était généralement destiné au chauffage (y compris les brindilles et copeaux faisant le bonheur des glaneuses en hiver)³⁴ : pour le four à pain (épinés) ou la cuisine, mais il pouvait aussi servir à la confection des haies sèches ou à celle d'outils ou de parties d'engins déterminés : manches, fourches pour donner du fourrage aux bêtes (en "userable" : érable ou acacia ?, tordu sur pied pendant sa croissance, à Saulcet),

éléments d'aire (en particulier le sep, plus rarement l'age, en orme), comme à Tréban : toutes fonctions également remplies par les autres usines à bois qui peuvent alterner avec le bocage, ou bien le compléter, et dont je me contenterai de donner un aperçu général :

- Forêt. Avec, en premier lieu, bien-sûr, la forêt, simplement pour signaler sa situation de complémentarité par rapport à la haie, puisqu'elle fournit généralement le bois d'oeuvre (pour l'ensemble des travaux du bois et pour la vigne : échelas, perches à "paillas" du vignoble saint-pourçinois provenant spécialement du bois du Max distant pourtant d'une dizaine de km³⁵, merrains pour tonneaux, etc...), le bois de chauffe restant fourni en zone bocagère par la haie, qui est "le bois du pauvre"³⁶. D'où l'embaras entraîné, à la fin du XVIIIe siècle en Limagne, dans une zone non bocagère, par les "restrictions apportées aux usages et aux affouages" dans les forêts, contraignant les habitants à recourir à d'autres usines à bois de chauffe en l'absence d'un bocage même partiel : "ceux de la plaine ne trouvent que des ressources très insuffisantes dans les boqueteaux et peupleraies, ou dans les arbres de leurs champs", ce qui ne peut guère étonner dans une zone de champs ouverts où de surcroît "la forêt n'est jamais donnée en métayage et n'est que très rarement affermée"³⁷.

- Arbres isolés ou groupés. Mais, si elle est insuffisante, la ressource en bois fournie par les arbres isolés (noyers) ou groupés (peupliers ou saules) est cependant bien le principal équivalent de la haie dans les régions non bocagères en tant qu'usine à bois, comme en Limagne ou en Forterre (à Billy, le bois provenait presque exclusivement de l'élagage des peupliers, dont on coupait intégralement les branches à l'aide d'une serpe à fer rectiligne, tous les trois ans, en descendant le long du tronc). L'importance accordée à ces plantations d'arbres se saisit quand on s'aperçoit qu'elles ont même pu déterminer certains partages de parcelles, parfois aberrants, dans l'unique but de permettre à plusieurs propriétaires d'en faire à la fois l'exploitation (cas signalé à Saulcet, pour des saules). Ces groupes d'arbres peuvent être aussi bien plantés que spontanés, notamment le long des cours d'eau, comme les "saules de grain" des bords de l'Allier et de la Sioule à la hauteur de Saint-Pourçain, non étêtés et poussant naturellement, parfois aussi hauts que des peupliers, qui fournissaient à Saint-Pourçain et Saulcet la matière première des hottes de vendange³⁸.

- Genêt. Enfin, les genêts des landes étaient évidemment susceptibles de fournir du combustible pour le chauffage, ou pour la cuisson du pain ; Eugen Weber³⁹ arrête cette pratique dans l'Allier vers 1880, mais elle avait certainement commencé à décliner, notamment en Sologne Bourbonnaise, dès l'époque des grands défrichements, vers 1835-1840 ; à Beaulon, la coupe des genêts s'effectuait à l'aide d'un outil spécifique, semblable à un volant à douille, très épais. On ne sera pas surpris de constater que les propriétaires fonciers, dans leurs contrats de métayage, incitent leurs colons à privilégier ce type de combustible sur tous les autres, puisqu'il permet de réaliser une économie du bois fourni par les haies et les arbres : "le métayer coupera annuellement son chauffage dans les haies, arbres épars et châtaigneraies les moins dommageables avec soin et économie, et il me fera connaître à l'avance les endroits où il veut couper afin d'avoir mon agrément ; il se servira

de genêts et broussailles autant que possible pour chauffer son four⁴⁰.

La coupe du bois et la confection des fagots nécessite généralement l'emploi de serpes aux modèles variés, dont le fer peut être rectiligne comme celui utilisé dans l'entretien des haies vives (fig. 9), ou bien convexe, chacun présentant le plus souvent à son sommet un décrochement dont l'interprétation est très fluctuante chez les usagers, puisqu'il peut aussi bien servir à pousser les branches entaillées, afin qu'elles ne glissent pas (pour la coupe de peupliers à Billy, par exemple), à installer les liens sur les fagots d'épines, etc... ; l'émondage des arbres se pratiquant aussi avec le vouge (voir p.64), et leur abattage, bien entendu, avec les scies "passe-partout".

B. Bocage et fourrage.

De façon beaucoup moins systématique, la haie fournit également des fruits, comme ces "âcres petites pommes que produisent les sauvageons des haies et qu'on appelle ici des croyes"⁴¹, séchées au four et destinées anciennement à la nourriture du chien, ou encore les mûres, ou les poires provenant également des sauvageons non greffés⁴² ; l'intentionnalité des fabricants n'étant là encore identifiable qu'en présence d'aménagements particuliers comme les arbres fruitiers greffés dont parle E. Guillaumin dans *La vie d'un simple* : "le jardinier du château ayant consenti à me donner quelques leçons de greffage, tous les arbres sauvageons des haies étaient devenus, par mes soins, producteurs de bons fruits"⁴³.

Enfin les feuilles, surtout celles de l'orme, pouvaient être données comme fourrage au bétail, comme l'indiquent l'*Atlas Linguistique du Centre*⁴⁴, de nombreux témoins et la clause d'un contrat de métayage du début du XIXe siècle : "tous les ans entre les deux sèves il (le métayer) coupera dans les haies et arbres, non dommageables, un approvisionnement de feuillée pour la consommation des brebis, pendant l'hiver"⁴⁵.

II. LES TECHNIQUES DE LA HAIE : MATERIAUX ET CONFECTION

Ces différentes finalités de la haie peuvent être technicisées soit par le choix sériel des matériaux, soit par celui, associatif, de leurs procédés d'assemblage, soit encore par les deux à la fois, à partir de la prise en compte d'un certain nombre de traits pertinents ; mais s'agissant, dans le cas des haies vives, de la sélection puis de l'alignement de végétaux vivants, on doit s'attendre à des effets de consécution écologiques, distincts des finalités propres à l'ouvrage. Actuellement, ce sont elles qui bénéficient de la plus grande attention des chercheurs et donnent matière à des types de discours "pluridisciplinaires" où la haie n'est plus considérée que comme un milieu naturel, au mépris de sa technicité. Le colloque du C.N.R.S. *Ecosystèmes bocagers*⁴⁶ l'illustre assez bien, en ne s'intéressant qu'aux caractérisations physique, botanique et zoologique des bocages (rôle de la haie comme

régulateur du climat ou de l'érosion, influence sur l'environnement agricole, ou sur la "structure trophique des communautés animales"⁴⁷), sans chercher à savoir si ces fonctions sont ou non visées par les fabricants et les usagers. Or cette distinction est fondamentale, même si le vocabulaire ne fournit pas facilement le moyen de l'exprimer (on dit couramment que la haie "sert" à ceci ou à cela, que ce soit ou non intentionnel), car, à ne pas l'opérer, on en vient à subordonner l'organisation propre de l'objet étudié aux capacités personnelles de l'observateur, en laissant ce dernier libre d'ordonner les fonctions de l'ouvrage d'après les constatations qu'il a pu faire - ce qui aboutit à considérer sereinement comme "fonctions" des haies leur "influence sur la distribution et la mortalité du doryphore"⁴⁸, ou leur utilité pour "nicher les oiseaux" (selon un informateur de Toulon-sur-Allier) sans qu'on précise que ces "fonctions écologiques" n'existent que pour l'observateur et n'ont certainement pas été visées dans la confection de l'ouvrage (la meilleure preuve en étant, encore une fois, l'absence de dispositifs analogues dans les zones non bocagères). Mais il n'en demeure pas moins vrai que la distinction de principe entre les finalités recherchées dans la sélection puis l'alignement des végétaux, et leurs conséquences écologiques, ne permet pas forcément de trancher en faveur des unes ou des autres pour tel cas particulier.

1. Matériaux

Dans la sélection des matières naturelles utilisées comme matériau de fabrication, la préférence est évidemment accordée aux essences qui permettent d'obtenir le plus de finalités possible de l'ouvrage ; pour la commodité de la mise en relief des traits pertinents ayant déterminé leur sélection, on distinguera les plantes à tiges ou feuilles épineuses des arbustes ou arbres non épineux, bien que leur proportion respective reste à établir. Qu'il s'agisse de haies vives (confectionnées à partir de végétaux vivants, qui poussent), ou de haies sèches (fabriquées avec des végétaux coupés), les essences végétales sont généralement les mêmes, vives ou mortes.

A. Plantes épineuses.

De loin les plus fréquentes, les plantes épineuses sont évidemment choisies pour leur capacité à assurer à la haie son rôle de cage, mais la présence d'épines n'est pas un trait suffisant pour expliquer la hiérarchisation et la sélection de certaines essences par rapport à d'autres : ainsi, l'aubépine et le prunellier, qui constituent la majorité des espèces employées, partagent la faculté d'avoir des épines avec l'églantier et la ronce pourtant considérés généralement comme parasites, et écartés de la confection des haies. La préférence accordée à l'aubépine et au prunellier répond donc à d'autres traits qu'il s'agit de repérer : par exemple, leurs meilleures propriétés transformationnelles⁴⁹ (capacité à former des haies alignées, peu envahissantes contrairement aux haies de ronces), leur facilité de travail (incluant les dangers éventuels représentés par les épines, moindres que dans le cas de l'églantier) ; ou encore la possibilité de fournir en plus du bois, même médiocre, tandis

que la ronce est inutilisable (mais les fagots d'épines ne pouvaient servir que pour le four à pain, ce qui confirme que plus il y a de finalités incluses dans la sélection d'un matériau, plus il faut s'attendre à ce que celui-ci y réponde mal, ou incomplètement). D'autre part, il arrive que des préférences se marquent même entre l'aubépine et le prunellier pour telle ou telle de leurs propriétés : ainsi, quand la haie sert d'enclos, le prunellier, qui passe pour conserver ses épines encore deux ans après sa coupe, peut être préféré, par exemple dans les haies sèches ou pour la garniture des haies vives, à l'aubépine, qui une fois coupée pourrit au bout d'un an. Mais l'aubépine, qui a la réputation générale de ne pas s'étendre par rejets au pied de la haie, contrairement au prunellier, peut être choisie plus fréquemment dans les haies vives où, grâce à sa longévité, elle constitue une borne fiable, dans le cas où la haie sert de limite⁵⁰.

Dans tous les cas, la sélection systématique d'une ou deux essences végétales par préférence à d'autres implique qu'on puisse s'en assurer l'approvisionnement, d'où l'existence de pépinières fournissant des plants d'aubépine ou de prunellier (n'excluant par la possibilité, bien entendu, de se fournir en boutures sur les haies vives déjà existantes). L'approvisionnement dans des pépinières, signalé à Beaune d'Allier, Monetay-sur-Allier, le Theil, Vendat, ne semble pas s'être étendu à d'autres espèces que les épines blanches et noires (on doute même, à Beaune d'Allier, qu'elles aient fourni des plants de prunellier), les autres végétaux épineux des haies n'ayant pas été l'objet d'un choix aussi régulier :

- le houx n'est mentionné qu'en Combrailles, à partir de Beaune d'Allier, en limite de la Creuse, à Lamais et Sainte-Thérence ;

- la ronce et l'églantier, au contraire, répandus dans toutes les haies, ne semblent généralement pas avoir fait l'objet d'un choix systématique, à cause de la difficulté de leur entretien et de l'infériorité de leurs propriétés, par rapport à l'aubépine et au prunellier. Cependant l'utilisation très fréquente de la ronce pour certains ouvrages de vannerie ("boutasses" : récipients pansus et fermés ; corbeilles ou semoirs, en bourrelets de paille de seigle assemblés par des lanières de ronces) peut avoir incité à ne pas l'exclure totalement de la composition des haies.

Enfin, l'emploi d'une plante épineuse, quelle qu'elle soit, pour constituer une haie, aura nécessairement des conséquences sur ses techniques de confection, et en particulier, comme on le verra, sur l'outillage, l'exécutant devant se munir de certaines protections contre les épines : moufles en peau, ou aménagements particuliers sur les outils (encoches, crochets).

B. Plantes non épineuses

Les plantes non épineuses des haies peuvent, comme les essences épineuses, être sélectionnées en fonction de propriétés différentes correspondant à des types de finalités en général identiques à celles qu'on a relevées pour les plantes épineuses, mais hiérarchisées différemment : pour les arbustes, capacité à clore et à fournir du bois de chauffe ; pour les arbres, capacité à fournir du bois de chauffe et d'oeuvre, et éventuellement à jouer un rôle de borne, la préférence se marquant là encore pour les végétaux susceptibles de remplir le

mieux possible le plus grand nombre de fonctions. Ainsi, l'espèce arbustive sélectionnée le plus fréquemment est le noisetier, qui pousse rapidement, donc fournit beaucoup de bois, et peut aussi constituer une clôture efficace (il est utilisé abondamment en Montagne Bourbonnaise, et au Nord de celle-ci, pour former des haies entières). En comparaison, un arbrisseau comme le genêt, fréquent dans les haies du Nord du Bocage, qui ne fournit qu'un combustible médiocre, n'est toléré qu'en complément d'une haie, pour renforcer la clôture aux endroits où elle est dégarnie.

Les espèces d'arbres utilisées le plus couramment dans les haies sont le chêne et l'orme, pour leurs propriétés combustives, leur facilité de travail (leur résistance également, quand on s'en sert pour réaliser certaines parties des araires et des charrues), et, en ce qui concerne les chênes, leur durabilité, permettant d'en faire des bornes fiables, comme l'indique ce passage des **Visites aux paysans du Centre** de D. Halévy : (un interlocuteur lui fait remarquer, à Cérilly, un chêne "tassé, rabougri, difforme", poussant à un mètre d'une haie) "(...) un chêne de rien du tout, tel que celui-ci, est capable d'une durée incroyable. Un chêne de haute venue, un beau chêne, c'est rare qu'il atteigne quatre siècles. Tout le menace, les vents, la foudre. Mais un chêne de race trapue, qui ramasse sa force, devient durable comme la terre, comme le roc, avec lesquels il prend de la ressemblance. C'est pourquoi l'ancienne coutume était de les employer dans nos pays au bornage des champs. Où on les porte, ils s'incrument, c'est pour toujours. On compte sur eux pour jalonner les haies (...) La haie vous paraît immobile, c'est une illusion. Le vent agit sur elle, la pousse, et elle lui cède (...) Le chêne ne bouge pas, mais la haie se déplace sous la pression du vent"⁵¹.

A côté du chêne et de l'orme, on rencontre aussi très fréquemment le saule, qui peut être choisi en fonction de sa résistance aux sols hydromorphes, ou de sa capacité à fournir du bois rectiligne, pour la confection de manches d'outils, notamment. Par ailleurs, chaque essence étant susceptible de fournir, sinon du bois d'oeuvre, au moins du bois de chauffe, il est possible de trouver dans les haies, entre autres, des frênes, des charmes, des acacias (robiniers) ou des érables (spécialement à Agonges), plantés ou spontanés, remplissant plus ou moins bien cette fonction.

Ces différentes essences peuvent également entrer dans la composition des haies en servant à réaliser les piquets indispensables à la constitution des haies sèches et au renforcement des haies vives : on choisit de préférence des pieux d'acacia, qui ne pourrissent pas et peuvent durer sept ou huit ans si l'on prend soin de les renfoncer un peu chaque année, ou des branches de saule, constituant des piquets solides parce qu'elles prennent racine et peuvent même former des arbres en terrain humide. Inversement, des arbres déjà poussés peuvent, une fois coupés à la hauteur voulue, jouer le rôle de piquets dans des haies sèches, ou au moment du tressage ("plessage") des haies vives.

2. Confection

Outre la sélection sérielle des matériaux, la fabrication inclut forcément aussi, pour

qu'il y ait "haie", leur composition, c'est-à-dire la façon de les planter, de les tailler et de les renforcer dans le cas des haies vives, ou de les assembler dans le cas des haies sèches, les finalités de l'ouvrage pouvant être marquées, alternativement ou de façon concomitante, par le jeu des oppositions ou des associations : pour prendre un exemple, la haie peut faire fonction de cage à condition qu'elle soit faite d'épines, ou qu'elle soit renforcée et particulièrement dense, l'un n'excluant pas l'autre. Dans le choix des types de composition, comme précédemment dans celui des types de matériaux, la préférence va encore à celui qui satisfait le plus grand nombre de finalités : la haie vive, qui peut faire fonction de cage, de bornage et d'usine, alors que la haie sèche ne fournit pas de bois, ou, si elle en fournit (des rapports manuscrits du XIX^e siècle se plaignent des déprédations occasionnées par la récolte sauvage de bois mort dans les clôtures⁵²), ne peut plus servir d'enclos.

A. Confection des haies vives

La confection des haies vives, à partir des matériaux qui ont été mentionnés, commence avec leur plantation, suivant le tracé voulu, et à intervalles fixes, par bouturage ou marcottage des pousses prélevées sur les haies vives existantes, ou par repiquage des plants obtenus en pépinières ; généralement, la haie n'est pas plantée sur un talus, sauf en bordure des chemins où l'on utilise le remblai des fossés.

Il convient d'accorder une attention particulière aux haies vives non fabriquées, qui peuvent être les restes d'anciennes friches boisées (témoignages relevés à Bellenaves, Saulcet) ou le résultat de pousses spontanées, en particulier le long d'autres types de clôtures, murets (fait signalé à Beaune d'Allier, Châtel-Montagne) ou fil de fer :

- d'un côté, ces haies naturelles, indépendamment du fait qu'elles n'ont souvent pu pousser qu'en fonction d'un tracé pré-établi par un ouvrage technique, sont à distinguer des produits fabriqués que sont les haies vives plantées, même si leur configuration souvent identique ne permet pas forcément de les reconnaître (il faut, pour trancher, avoir recours, quand c'est possible, au témoignage des usagers) ;

- d'un autre côté, ces haies naturelles peuvent aussi, une fois développées, donner lieu aux mêmes opérations techniques que les haies plantées, pour remplir les mêmes fonctions (exactement comme on peut étêter un arbre spontané), auquel cas elles n'ont en moins, par rapport aux autres, que l'une des opérations techniques nécessaires à la fabrication des haies, et sont donc évidemment aussi du ressort de l'archéologue.

- Elagage. La haie vive, bien entendu, ne doit pas seulement être plantée, mais aussi taillée, pour lui donner son efficacité, en réduisant son encombrement tout en favorisant sa repousse au pied et sa densité, par un élagage vertical et horizontal. Il n'y a pas de nom spécifique à l'élagage horizontal (on dit : "couper les bouchures" ou les "traces", ces deux noms désignant la haie), en revanche l'alignement vertical des haies est nommé en patois : "arpeler" (Echassières, Nades), "peler" (Loriges), "râper" (Buxières-les-Mines, Cérilly, Toulon-sur-Allier), ou "rep'ler" (Noyant d'Allier, le Theil). A chaque opération d'élagage (horizontal et vertical) correspond en principe un outil spécifique :

- le croissant : outil à long manche et fer tranchant courbe, relativement fin et léger, conçu pour couper les rejets et les branches secondaires, utilisé pour aligner les haies sur le côté et supprimer les pousses latérales au pied de la haie (fig. 5) ;

- le vouge : genre de serpe à douille et long manche, plus fort, conçu pour couper les grosses branches, servant même parfois à l'élagage des arbres, employé généralement pour tailler les haies en hauteur (fig. 6 et 7).

Le croissant peut avoir une forme plus ou moins recourbée, les modèles industriels récents étant généralement des outils en demi-lune à deux pointes ; les formes du vouge sont très diverses, il peut être courbe (fig. 7) ou bien droit (fig. 6) avec un croc unique très prononcé ; on note aussi des variantes dans le système d'emmanchement à douille. Pour leur permettre de pousser les branches entaillées et éviter qu'elles ne retombent sur l'usager, en particulier s'il s'agit d'épines, le croissant et le vouge sont le plus souvent munis de crochets sur le dos de leur tranchant. En plus de ces crochets, certains voutes sont munis d'une encoche large de deux à trois centimètres, située à l'extrémité supérieure de leur dos ; il semble qu'elle ait le même usage que le crochet.

Pour aligner les haies en les coupant verticalement au croissant, on se place parallèlement à elles en tenant l'outil la lame vers le haut, et l'on donne des coups réguliers de bas en haut ; pour supprimer les pousses qui s'étendent de part et d'autre au pied de la haie, on tire le croissant vers soi ; pour couper la haie horizontalement, on frappe les branches à coups brusques de haut en bas avec le vouge, en les attaquant obliquement. Le manche des voutes est généralement plus court que celui des croissants, pour éviter qu'il ne se casse en frappant sur la haie.

Le croissant et le vouge, connus de l'ensemble de la province, peuvent cependant être parfois remplacés par d'autres outils, accomplissant un travail identique, et dont la technique d'utilisation est la même : en Montagne Bourbonnaise, l'élagage vertical des haies est réalisé indifféremment tantôt avec l'aide du croissant, tantôt avec celle d'un volant (outil de moisson semblable à une faucille à courbure très prononcée), fixé au bout d'un long manche (Châtel-Montagne, Mariol). Comme le volant ne comporte évidemment aucun crochet au dos, on emploie pour pousser et mettre en tas les branches coupées des fourches en bois, ou à foin. Il arrive aussi que des volants transformés par l'ajout d'une douille soient utilisés spécialement pour la coupe des ronces (fig. 8). De même, certains exploitants remplacent l'usage du vouge par celui d'une serpe à fer rectiligne étroit de longueur variable, possédant comme certains voutes une encoche sur le rebord supérieur (mentionnée par l'*Atlas Linguistique du Centre* à Archignat, assez curieusement, comme hachoir à orties⁵³) (fig. 9). Seul un informateur de Broût-Vernet signale l'emploi d'une scie pour les branches importantes.

Par ailleurs il arrive que certaines communes connaissent exclusivement le croissant, ou au contraire n'utilisent que le vouge pour l'entretien des haies vives : en Limagne, où les haies sont très rares, on ne rencontre dans de nombreuses communes que l'emploi du croissant, mais dans le Nord du Bocage Bourbonnais, on ne se sert très souvent que d'un

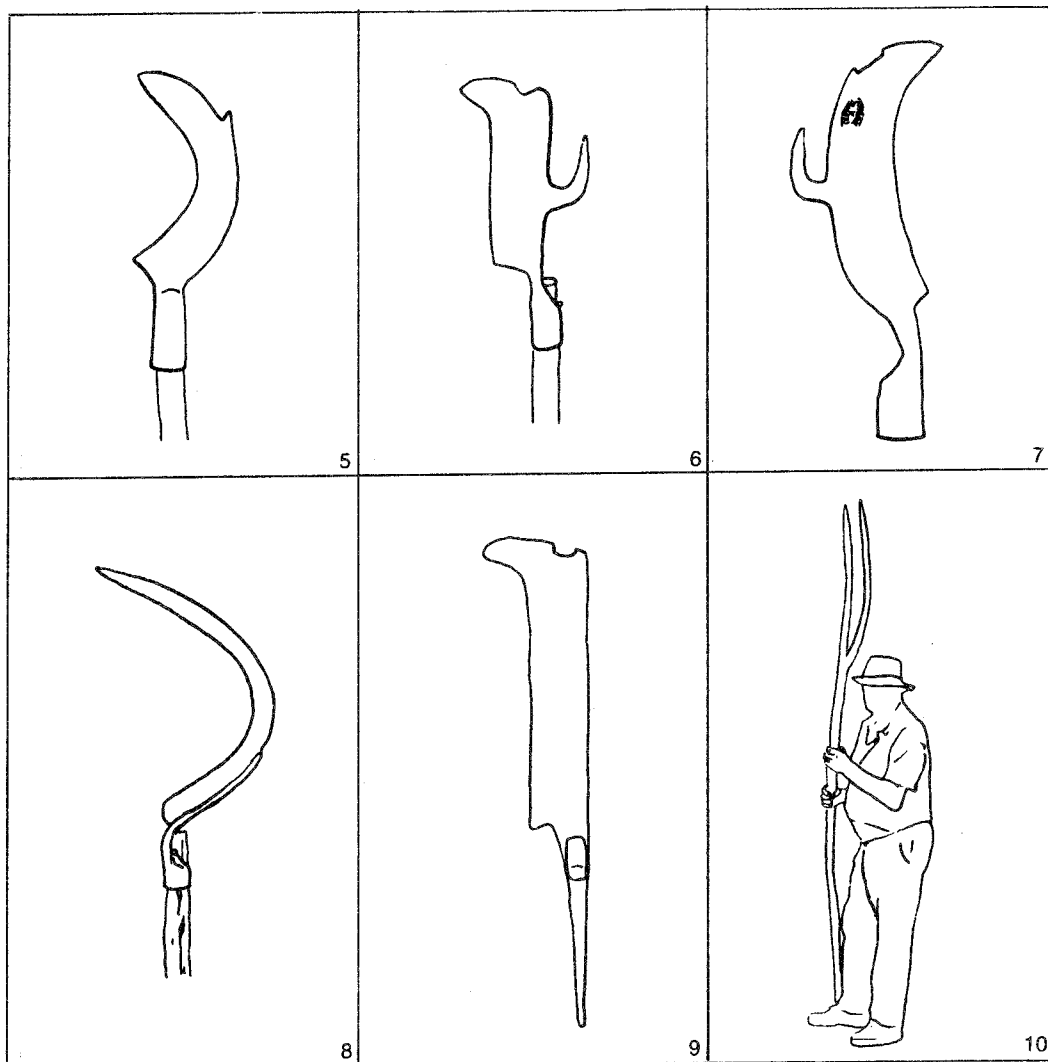


Fig. 5. Croissant, forme en demi-lune à décrochement supérieur. Verneuil-en-Bourbonnais, première moitié du XXe siècle. L. fer = 36,5 cm.

Fig. 6. Vouge droit, à crochet dorsal et encoche supérieure. Loriges, début XXe siècle. L. fer = 34,5 cm. Modèle très proche des serpes à main forgées, à fer rectiligne étroit (cf. fig 9).

Fig. 7. Vouge courbe, à crochet dorsal et encoche supérieure, douille ouverte perpendiculairement à la lame ; provenance d'exécution : Tréban (marquage Chemel à Tréban). d'utilisation : Meillard. Première moitié du XXe siècle. L. fer = 36,5 cm.

Fig. 8. Volant de moisson transformé en croissant par l'ajout d'une douille. Loriges, vers 1950. L. volant = 49 cm., L. manche = 143 cm.

Fig. 9. Serpe à fer droit et encoche supérieure ; manche manquant, ergot pour la fixation de la serpe à la ceinture en haut de la soie.
Le Theil (marquage Nicolas au Theil), vers 1870. L. totale : 49 cm.

Fig. 10. "Fourchas" en bois de châtaignier, Viplaix. L. 260 cm.

vouge, à condition que son fer soit courbe et suffisamment léger (fig. 7). Autrement dit, la diversité des types de travaux auxquels on les destine peut se traduire ou non par une diversité des types d'outils utilisés, et il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer des spécimens intermédiaires entre le vouge et le croissant, susceptibles de réaliser indifféremment les deux opérations d'élagage ; du reste, l'absence d'une frontière nette entre les deux outils est confortée par l'imprécision du vocabulaire : le vouge est nommé "gouyard(e)" mais ce terme⁵⁴ peut aussi désigner les croissants et les serpes ordinaires à bois ; par ailleurs, certaines communes qui n'utilisent que le vouge pour les deux opérations d'élagage le nomment également "cresson" (= croissant)⁵⁵.

L'élagage est, avec leur plantation, à la base de tous les systèmes de fabrication des haies vives ; suivant les exigences de leurs fonctions, il peut être jugé suffisant, ou être au contraire complété par d'autres opérations techniques :

- Garniture. Pour compléter les haies vives aux endroits où elles sont dégarnies, ou pour les renforcer de façon systématique, les branches coupées lors de l'élagage peuvent être replacées à l'intérieur de la haie (on désigne cette opération par le terme "boucher") ; on utilise pour cela le crochet du vouge ou du croissant, éventuellement l'encoche de la serpe, ou des mouffles en cuir permettant de saisir les épines à la main (la partie sud du Bocage Bourbonnais était massivement fournie en mouffles de peau de chèvre par les communes d'Echassières et d'Ebreuil). A Agonges, on réalisait avec une partie des épines coupées lors de l'élagage des "boussons" (boules) d'épines, enroulés à l'aide du crochet du vouge, pour les placer aux endroits faibles des haies vives. Anciennement, on employait aussi dans la partie Ouest du Bourbonnais de longues fourches en bois de châtaignier ou de noisetier ("fourchas" signalées par l'**Atlas Linguistique du Centre**⁵⁶) et encore observables vers Saint-Désiré et Viplaix (fig. 10), pour le maniement et le transport des épines, emportées sur des chars à foin à tous les endroits dégarnis des haies. La garniture des haies vives est souvent réalisée juste après leur coupe, pour leur permettre de continuer à jouer un rôle de clôture en attendant la repousse des végétaux (Agonges, Lurcy-Lévis).

- Plessage. On désigne par ce nom⁵⁷ la technique de renforcement des haies vives consistant, en complément à leur élagage, à entailler à leur base les pieds d'arbustes pour les coucher dans le sens du vent en les entreplaçant entre des piquets ou d'autres pieds de végétaux laissés en place (fig. 11). Le plessage s'ajoute à l'élagage vertical et horizontal précédemment décrit, et ne s'y substitue jamais ; il peut être complété par une garniture partielle des haies aux endroits clairsemés. Actuellement, il n'est plus pratiqué, sauf dans des cas exceptionnels. Ce procédé avait l'avantage de rendre les haies plus solides et plus denses, car la branche entaillée ne mourait pas, la partie couchée continuant à vivre, et d'autres pousses repartant du pied. Il n'y a pas d'outils spécifiques au plessage, on utilise des outils à bois ordinaires, serpes ou haches.

. Serpes. J'ai principalement recueilli, dans le cas des serpes, des témoignages d'emploi du modèle à fer rectiligne étroit et encoche supérieure déjà mentionné pour la coupe horizontale des haies dans certaines communes du Nord de la Limagne. Il semble que



Fig. 11. Détail du plessage d'un pied d'aubépine dans une haie vive, à Tréban : la branche est pliée dans le bas de la haie pour la garnir, après avoir été entaillée à mi-bois avec une hache ou une serpe.

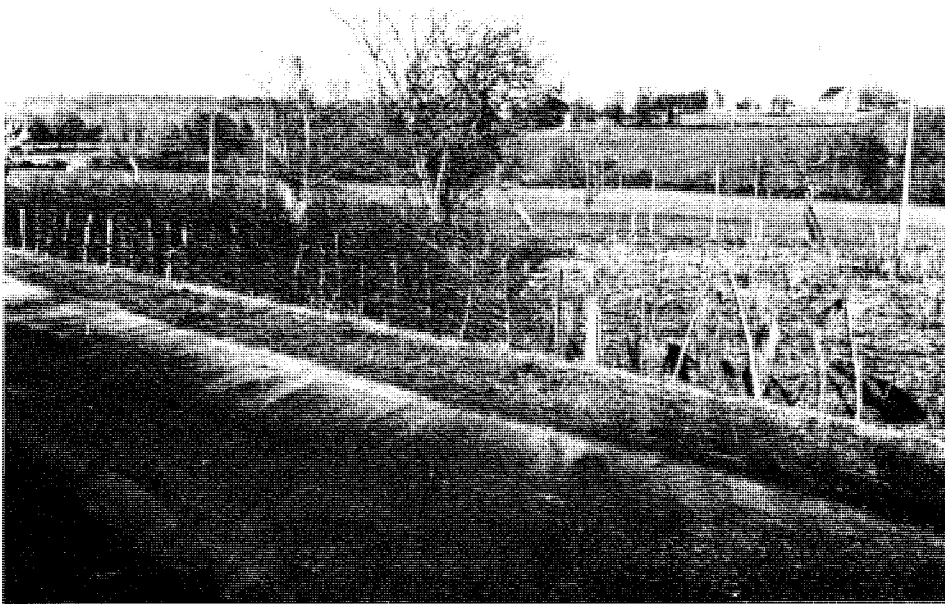


Fig. 12. Haie sèche à branches entassées obliquement, en cours de réfection, à Franchesse (février 1985) : à gauche, la partie achevée de la haie, à droite, les deux rangs de montants verticaux - piquets et pousses d'arbustes coupées - prêts à recevoir les branches sèches.

ce modèle soit le plus ancien parmi les types de serpes observables en Bourbonnais (fig. 9), et n'ait été fabriqué que localement, par des maréchaux-ferrants, bien que la firme Experton et Révollier en ait vendu de semblables, en précisant toutefois leur caractère bourbonnais⁵⁸ ; étant donné la fréquence de son utilisation pour les haies, ce type de serpe est même parfois décrit dans quelques localités (Saint-Priest d'Andelot, Target) comme "serpe à haie", bien que son emploi pour l'élagage des arbres, la confection de fagots, ou de pieux (Nades) soit largement attestée par ailleurs.

De nombreuses communes signalent l'utilisation de l'encoche qui paraît propre à cette serpe pour coucher et tresser les épines entaillées : Beaune d'Allier, Blomard, Chareil-Cintrat, Noyant d'Allier, Target, le Theil. Mais c'est un emploi particulier d'un dispositif à destinations multiples sans rapport direct avec la technique du plessage (l'encoche sert aussi à pousser les liens des fagots, ou les branches en général une fois entaillées).

. Haches. L'incision des branches peut également être faite à l'aide d'une hache à bois de taille moyenne, suivant les préférences de l'exécutant, sans que le travail réalisé se trouve modifié : on doit toujours mesurer avec beaucoup de précautions la profondeur de l'entaille, qui doit être suffisante pour que la branche ne se relève pas, mais pas trop forte pour ne pas la couper (fig. 11). Dans le cas où l'on utilise une hache, on a recours, pour coucher les branches épineuses, et les entrelacer, aux moufles de peau déjà mentionnées.

Le plessage ne semble pas s'appliquer par préférence à certaines espèces végétales plutôt qu'à d'autres, et je n'ai relevé aucune adéquation systématique de cette technique à l'emploi de matériaux non épineux, contrairement à ce que suggèrent l'**Atlas Linguistique du Centre** et le Colloque du C.N.R.S.⁵⁹. On affirme même parfois (Beaune d'Allier, le Theil) éviter le plessage pour certaines plantes non épineuses comme le noisetier, qui casse trop facilement, et préférer de beaucoup plessier l'aubépine et le prunellier (ce qui peut indiquer la volonté de doubler l'efficacité de la haie comme cage, sériellement et associativement, par le choix du matériau et celui de la technique de renforcement). Comme toute autre manipulation des plantes épineuses, leur plessage ne fait qu'impliquer l'utilisation d'un outillage, ou de protections appropriés.

La complexité des opérations de confection étant proportionnelle à l'importance des finalités assignées à l'ouvrage, le choix de tel ou tel type de confection des haies vives (élagage simple et élagage et procédé(s) de renforcement) sera globalement déterminé par les exigences des fonctions qui leur sont imparties. Dans le cas des haies remplissant un rôle de clôture, les exigences de la configuration de l'ouvrage entraînent l'application d'un ou plusieurs des procédés de renforcement mentionnés précédemment, et une hauteur indispensable de coupe, tandis que la seule exigence des haies destinées principalement à fournir du bois ("haies-usines") est un élagage simple, qui peut très bien, lui, être radical. Ainsi, en Limagne, dans la majeure partie de la moitié Est du Bourbonnais sur la rive droite de l'Allier, et en bordure Nord de la rive gauche, les procédés de confection des haies sont, ou bien l'élagage simple, ou bien l'élagage complété d'une garniture partielle ou totale : à

Loriges et à Marcenat, par exemple, au Nord de la Limagne, on coupait les haies au ras du sol en bordure des champs, puisqu'elles ne servaient pas d'enclos, tandis qu'en limite des prés on les coupait à une hauteur d'un mètre cinquante environ, en les garnissant aux endroits faibles. Dans tout le reste du département, sur la rive gauche de l'Allier, principalement dans le centre et le Sud du Bocage Bourbonnais, c'est le plessage, associé ou non à une garniture partielle des haies vives, qui dominait traditionnellement comme procédé de renforcement des clôtures après leur élagage, exception faite de quelques communes (Lafeline, Monetay-sur-Allier, Sainte-Thérence, Tréban...) où la préférence allait à leur garniture, comme sur la rive droite⁶⁰. Mais dans l'ensemble, il faut s'attendre dans tout le Bocage à la disparition à peu près totale de l'élagage simple, étant donné que les haies jouent principalement, dans ces zones d'élevage, un rôle de clôture (à l'inverse de la Limagne), plus ou moins incompatible avec ce procédé.

B. Confection des haies sèches.

Avec une fréquence inégale suivant les zones de l'enquête, on rencontre en alternance avec le système des haies vives celui des haies sèches ou haies mortes, constituées entièrement de végétaux coupés. Si l'on en croit un rapport du premier Préfet de l'Allier, Huguet, rédigé pour le Conseil Général en 1801, les haies vives sont l'exception, "tandis que dans la majorité des terres du département, la plus grande partie des haies sont (sic) en bois mort, qui entraîne le double désavantage de donner au pays un coup d'oeil triste, et dégrader de plus en plus les bois environnants qui fournissent à ce genre de clôture"⁶¹. Cette prédominance des haies sèches est confirmée par d'autres rapports du début du XIX^e siècle⁶². Actuellement au contraire, les haies vives sont partout majoritaires, et l'on ne rencontre plus que rarement des haies sèches complètes, qui tendent à être remplacées généralement par d'autres modes de clôture, en particulier le fil de fer barbelé. La proportion respective des haies vives et sèches s'est donc inversée au cours du XIX^e siècle, pour des raisons qui tiennent à l'analyse de leur valeur propre (les haies sèches ne remplissent que deux des trois fonctions de la haie ; les pauvres les dégradent en y volant quand-même du bois ; leur réfection répétitive entraîne la dégradation des autres usines à bois), mais aussi à la raréfaction, au cours du XIX^e siècle, des friches susceptibles de fournir des broussailles pour la confection des haies sèches, et au développement parallèle des pépinières favorisant le choix de haies vives. Peut-être faut-il aussi, cependant, nuancer le constat de Huguet, puisque selon tous les témoignages oraux recueillis, le prélèvement du matériau de base des haies sèches s'effectuait non pas dans des bois, mais sur des haies vives, ce qui implique la coexistence relativement ancienne des deux types, en proportions variables⁶³.

La confection des haies sèches consiste à rassembler, suivant des principes de disposition variables, des branches ou des épines coupées provenant de l'élagage ou de la destruction de haies vives, maintenues en ligne par une ou deux rangées de soutiens verticaux espacés régulièrement : piquets, ou pousses d'arbustes assez solides laissées en

place et coupées à environ un mètre de hauteur, dans le cas où, notamment, la haie sèche est confectionnée à l'emplacement d'une ancienne haie vive. On distinguera les haies sèches tressées, où les branches sont entrelacées autour d'une seule ligne de soutiens verticaux, et les haies sèches dont les branches sont entassées à l'intérieur de deux rangées parallèles de piquets ou de troncs coupés.

Le premier système, où les branches sont tressées à la main avec ou sans moufles protectrices, suivant qu'elles sont ou non épineuses, ne se rencontre pratiquement pas pour des clôtures entières, mais en apport dans les endroits dégarnis des haies vives : sous les arbres dont les racines gênent la pousse des plantes arbustives, ou en fermeture de brèches accidentelles, ou intentionnelles (échaliers) ; ce type de haies sèches partielles se retrouve dans tout le Bourbonnais, et je n'ai relevé qu'à Bellenaves et Marcillat-en-Combraille des témoignages de son utilisation pour des haies entières : à Bellenaves, on précise que les branches étaient tressées autour de pousses d'arbustes coupés et de piquets espacés de 40 à 60 cm.

Le système le plus courant de confection des haies sèches consiste à entasser les branches coupées entre deux rangées parallèles de soutiens verticaux, soit obliquement (dans le sens du vent), soit, beaucoup plus rarement, horizontalement. Ce procédé permet d'obtenir des haies plus épaisses que les haies à branches tressées, atteignant approximativement la largeur des haies vives ; il est donc appliqué fréquemment à des clôtures entières (fig. 12). Pour confectionner les haies sèches à branches entassées, on profite généralement des arbustes en place en les coupant à un mètre de hauteur environ pour s'en servir de piquets ; on complète leur nombre en plantant des pieux ou des branches assez fortes de façon à obtenir deux lignes parallèles de montants verticaux, espacés d'une cinquantaine de cm. (fig. 12). On remplit l'intérieur des deux rangs avec les branches coupées, qu'on dispose à l'aide de fourches métalliques à foin (anciennement on utilisait des fourches en bois). Quand on entasse les branches obliquement, l'angle varie suivant leur longueur, en général de dix à vingt-cinq degrés, la hauteur de la haie obtenue pouvant aller d'un mètre quarante à un mètre quatre-vingt⁶⁴.

Je n'ai observé nulle part de haies sèches à branches entassées horizontalement, mais l'Atlas Linguistique du Centre en signale à la Petite-Marche (quoiqu'il puisse s'agir du premier système que j'ai décrit, et que j'ai relevé tout à côté, à Marcillat-en-Combraille). En revanche, les haies sèches à branches entassées obliquement se rencontrent encore souvent, dans tout le Bourbonnais, mais plus spécialement dans le Nord de la province (Agonges, Franchesse...).

Pour la réfection des haies sèches, on brûle l'intérieur de la haie, et on y dispose d'autres branches coupées en plantant éventuellement de nouveaux soutiens verticaux.

C. Modalités temporelles de la confection.

Toutes ces opérations de confection, en particulier celles des haies vives, ne s'inscrivent pas, sociologiquement, dans un laps de temps unitaire ; il y a un découpage varié

du temps de fabrication, tout d'abord dans le cycle agricole annuel : les travaux du bois sont réalisés en automne et en hiver, la plantation s'effectue à la sève descendante, traditionnellement pour la Sainte-Catherine (25 novembre), les opérations d'élagage, à partir du mois de septembre (une fois achevés les grands travaux de l'été) et pendant tout l'hiver (Bocage)⁶⁵. Les haies sont éventuellement garnies immédiatement après avec les branches coupées, et elles sont plessées dans le courant de l'hiver. Quand aux haies sèches, elles sont également réalisées en hiver, après l'élagage des haies vives. L'obligation de replanter chaque année une certaine longueur de haies vives figure comme clause dans des contrats de métayage du début du XIX^e siècle⁶⁶.

Mais il y a aussi fabrication différée des haies vives sur une période de plusieurs années, d'abord entre le moment de la plantation et celui où la haie est suffisamment développée pour être coupée verticalement (3^e ou 4^e année) puis horizontalement (vers la 6^e année) ; ensuite entre les différentes opérations récurrentes de taille et de renforcement, dont la réitération est fonction du délai de défiguration des ouvrages⁶⁷ : rapide pour les haies vives, dont l'entretien devra être renouvelé fréquemment, plus lent pour les haies sèches, dont l'entretien sera plus espacé et moins régulier : la coupe verticale est ainsi reproduite chaque année, la coupe horizontale tous les deux à sept ans (suivant la hauteur de coupe), la garniture, de façon non systématique, dans les brèches qui apparaissent, et le plessage dans un intervalle de temps qui varie entre 10 et 20 ans.

Quant aux haies sèches, dont le délai de défiguration plus long a pu justifier la préférence qu'on leur accordait au XIX^e siècle, leur entretien se borne à un ajout de branches coupées, aux endroits dégarnis, suivant le mode de disposition des végétaux déjà en place ; à cet entretien succèdent, avec une fréquence variable, les opérations de réfection, impliquant la destruction partielle de l'ouvrage (tous les 3 ou 4 ans à Lurcy-Lévis, tous les 4-5 ans à Gannay-sur-Loire, moins souvent encore à Agonges).

CONCLUSION

On le voit, cet essai d'élaboration d'un "moule" d'analyse de la haie directement appliqué à un bocage précis reste forcément lié aux éléments dont on disposait pour le remplir ; non pas bien sûr qu'il dût leur être subordonné, mais parce qu'il n'était pas possible, dans le cadre de cette étude, de faire une place à ce qui n'en avait pas dans les limites que nous nous étions fixées. Ce modèle d'analyse doit pouvoir convenir à tous les bocages, en admettant que certaines "cases" remplies ici puissent rester vides ailleurs ; mais l'inverse est aussi vrai, et s'il est exact que le statut d'une fonction repérée se modifie suivant la situation de l'ouvrage, comme on l'a vu pour la haie-écran, il faut s'attendre à ce que nous n'ayons pas envisagé avec le bocage bourbonnais l'intégralité des fins incluses dans la haie en général : autrement dit, il y aurait pour constituer un modèle d'analyse du

phénomène bocager dans son ensemble, à compléter les cases déjà en place par d'autres qui resteraient vides pour nos haies bourbonnaises : c'est pourquoi ce qui était visé ici était plus une illustration du principe d'approche archéologique de la haie comme ouvrage paysager, qu'une grille d'analyse définitive du bocage.

Antoine PAILLET

La carte, les dessins et les photographies sont de l'auteur.

1. L'ancienne province du Bourbonnais, dont les frontières coïncident à peu près avec celles de l'actuel département de l'Allier (exception faite des paroisses nord-ouest, gagnées par le département du Cher), est avant tout une création politique médiévale qui ne correspond à aucune réalité géographique, ethnique ou linguistique : elle inclut, partiellement ou en totalité, une demi-douzaine de régions naturelles : Bocage, Combraille, Limagne et Forterre, Montagne Bourbonnaise, Sologne Bourbonnaise, Val d'Allier, qui ont connu un peuplement hétérogène (voir Fr. Pérot, *Du caractère ethnique du Bourbonnais*, Montluçon 1897, et P. Bonnaud, "les problèmes du peuplement du Massif Central vus par un géographe", *Revue d'Auvergne*, 83, n°1, (1969), pp.1-37) et qui englobent des aires culturelles différentes : témoin en est, notamment, le conflit linguistique entre oïl et oc, spécialement bien perceptible en Bourbonnais après la francisation post-médiévale des 3/4 septentrionaux de son territoire. Il était prévisible que ces ruptures naturelles et culturelles se retrouvent dans l'équipement technique agricole (c'est le cas pour les araires, dont l'étude constituait le second volet de mon mémoire), et dans les types d'aménagements du paysage dont il est question ici.

2. Ph. Bruneau, "L'archéologie buissonnière, 1 : l'archéologie du paysage", *RAMAGE*, 3 (1984-85), p.237.

3. Par exemple, R. Dion, *Essai sur la formation du paysage rural français*, 2^e édition Guy Durier 1981, p.3 : "la délimitation des champs, la disposition des chemins et des habitations, en un mot les lignes maîtresses de la figure qu'on obtient en traçant sur le papier le plan d'un terroir cultivé et habité, furent arrêtées d'après des conceptions a priori, qui s'étaient imposées souverainement à des groupes humains très étendus. Ce fait social, dont notre sol porte encore l'empreinte matérielle, échappe à toute localisation dans le temps". Et p.77 : "(...) la pratique des plantations a pour condition première la faculté de clore les terres (...) et par conséquent l'absence de toute servitude de vaine pâture. Elle exige, d'autre part, la fixité des propriétés privées. Aussi les usages ruraux, dans toutes les parties de la France où nous rencontrons, au XVIII^e siècle, des plantations de plein champ, étaient-ils radicalement différents de ceux qui avaient créé l'uniformité d'aspect des campagnes picardes ou lorraines".

4. C'est ce qui ressort du Colloque du C.N.R.S. *Ecosystèmes bocagers*, Rennes 1976 (I.N.R.A.), principalement de "l'exposé introductif" de P. Pesson (pp.9 sq.).

5. Sur les délimitations historique et sociologique du bocage Bourbonnais, cf. Jean Guibal, *L'architecture rurale française : corpus des genres, des types et des variantes, Bourbonnais - Nivernais*, Musée National des Arts et Traditions Populaires, Berger-Levrault, 1982, introduction, 1 : limites géographiques et frontières culturelles, p.19 "il semble qu'ici (...) nous soyons en présence d'un paysage mis en place assez tardivement, peut-être entre le XVI^e et le XVIII^e siècle ; cet aménagement particulier de l'espace pourrait donc être la conséquence directe de l'appropriation du sol par la bourgeoisie citadine et la grande noblesse locale, qui rassemblent à cette époque de vastes domaines au détriment des paysans acculés à la vente". On verra aussi : P. Bonnaud, "La formation du bocage et du réseau de

lieux habités en Bourbonnais", **Borvo** (Annales du Centre Régional de Documentation Pédagogique de Clermont-Ferrand), n°1, nov.1979, pp.19-23.

6. En dehors du Bocage Bourbonnais proprement dit qui occupe le centre et le Nord de la rive gauche de l'Allier, la haie ("bouchure", "trace", "tchière") est présente un peu partout, le plus souvent à l'état résiduel : seule la Limagne l'ignore pratiquement totalement, de façon traditionnelle. Voir à ce propos C. Gagnon, **Le Bourbonnais, terre unie aux aspects divers**, Moulins, 1945, p.26 : "on (...) donne le nom (au centre de la province sur la rive gauche de l'Allier) de Bocage Bourbonnais, quoique ce caractère bocager ne lui soit pas spécial et s'étende à une large partie de la province, mais c'est là qu'indubitablement, il ressort le plus nettement".

7. Par exemple, dans E. Guillaumin, **Près du sol**, réédition Plein-chant, 1979, chapitre IV, p.41 : "toute vue bornée de la cour par les grosses haies des cultures voisines", ou chapitre VII p.59 : "le petit champ ceinturé de grosses haies d'où l'on ne voyait rien que la lointaine côte granitique du Bois des Fées".

8. E. Guillaumin, **La Vie d'un simple**, chapitre X, éd. du Livre de poche, p.87.

9. Par exemple dans le chapitre I, p.23 éd. du Livre de poche : "il préférerait (...) se promener dans les champs, son "gouyard" sur l'épaule, sous couleur de réparer les brèches des haies" ; pour les noms locaux des brèches, voir l'**Atlas Linguistique du Centre** (ed. C.N.R.S.) I, carte 62.

10. D. Halévy, **Visites aux paysans du Centre**, "Voyage en Bourbonnais", VII, éd. du Livre de poche p.93. Un peu plus haut, il était question des "rues" bourbonnaises, "ces larges voies qui vont entre deux haies, desservant les domaines".

11. E. Guillaumin, **Près du sol**, chapitre XXV, rééd. Plein-chant 1979, p.212.

12. Type reproduit dans l'**Atlas Linguistique du Centre (ALCe)**, I, pl.I, point 63 (Lafeline).

13. Il s'agit d'une grosse pierre faisant office de marchepied : cf. G. Lagarde, **Dictionnaire du parler de la région de Cérilly**, Colmar, 1984, p.80, article échayer ; et **ALCe** I, carte 61 point 41 (Vernais, en limite du Cher et de l'Allier, mais dans les frontières de l'ancien Bourbonnais).

14. G. Lagarde, **op.cit.**, p.82, article embarre.

15. E. Guillaumin, **La Vie d'un simple**, ch. III, éd. du Livre de poche, p.41 : "j'avisai vers le bas, du côté de la vallée, entre un chêne têtard et une vigoureuse touffe de noisetier, une brèche accédant à un champ de trèfle dont on avait fauché la première coupe et qu'on laissait repousser pour la graine".

16. **Op.cit.**, chap.IV, éd. du Livre de poche, p.45.

17. E. Guillaumin, **Tableaux champêtres**, "les fenaisons", I : la matinée, rééd. Slatkine, 1980, p.71 ; cf. aussi p.55 et pp.119-120.

18. D. Halévy, **Visites aux paysans du Centre**, "voyage en Bourbonnais", VII, p.95.

19. Ce qui entraîne un entretien mitoyen, comme dans cet épisode de **la Vie d'un simple** d'E. Guillaumin, chap. XL, page 237 éd. du Livre de poche : "c'était Dumon, de la Jarry d'en bas ; il m'avait dit ça un jour que nous taillions ensemble une bouchure mitoyenne". Témoignages également relevés à Echassières.

20. J.P. Parain, **Le Vignoble de Saint-Pourçain**, Manuscrit Musée National des Arts et Traditions Populaires, Archives, cote Ms 56. 13/B. 119, chapitre V : "modes de plantation avant le Phylloxéra", pp.51, 53, 76.

21. *Ibid.*, p.51.
22. **ALCe I**, commentaire carte 56, points 45 : Saint-Léopardin d'Augy, et 52 : Theneuille.
23. Baron de Veauce, **Enquête agricole**, Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, 2e série : **enquêtes départementales**, 3e circonscription : Allier, Puy-de-Dôme, Nièvre, Paris, 1867, procès verbaux des séances de la commission départementale et dépositions, séance du 29 sept. 1866, déposition de M. Chopard, propriétaire à Vichy, p.229.
24. J.-P. Parain, **le Vignoble de Saint-Pourçain**, Manuscrit M.N.A.T.P. ch. V, p.47 sq.
25. *Ibid.*, p.81.
26. A Saulcet, où les tuiles pouvaient être cassées en deux, trois ou quatre, un informateur, André Petit, né en 1907, précise que dans les vignes, les bornes, "rondes, en pierre, soigneusement taillées (...) étaient posées sur des tuiles romaines cassées en quatre parties. La tuile était posée sur le sol à une soixantaine de cm. de profondeur, et la borne dépassait le niveau du sol d'une hauteur de 25 à 30 cm. : celle-ci avait donc pour hauteur totale environ 85 à 90 cm." (témoignage recueilli par J.P. Parain) mais au même endroit Marcel Petit né en 1894 affirme que la tuile témoin était cassée en deux ou en trois suivant le nombre des témoins assistant au bornage.
27. D'après l' **ALCe**, I, carte 56 point 52.
28. Cf. aussi R. Dion, **Essai sur la formation du paysage rural français**, 2e éd. Guy Durier, 1981, p.75 : "la Limagne elle-même, quoique généralement dépourvue de haies (...) n'a point l'aspect d'une véritable plaine découverte à cause des alignements d'arbres qui délimitent ses prairies et bon nombre de ses champs" ; évidemment, il peut ne pas y avoir que du bornage dans ces alignements, mais aussi comme on le verra plus loin de l'usine (à bois) ; d'un autre côté leur présence en bordure des champs peut être simplement une commodité pour l'agriculteur qui n'a pas ainsi à les contourner à l'intérieur de sa parcelle en travaillant : tout alignement d'arbres en bordure des champs n'est donc pas forcément considéré par les usagers comme bornage.
29. J.-P. Parain, **Le Vignoble de Saint-Pourçain**, manuscrit Musée National des Arts et Traditions Populaires, archives cote Ms 56. 13/B. 119, chapitre 5 : modes de plantation avant le phylloxéra", p.47 sq.
30. H. Pourrat, **Ceux d'Auvergne**, Albin Michel, 1939, pp.93-94 : "portail, serrure, cadenas sont de pure représentation. Mais cela honore la vigne".
31. A Bransat, Châtel-de-Neuvre, Chemilly, Monetais-sur-Allier, Montord, Saint-Pourçain-sur-Sioule et Saulcet, d'après J.P. Parain, **Le Vignoble de Saint-Pourçain...**, chap.5 : "modes de plantation avant le phylloxéra", par exemple pp.48, 51, 68.
32. *Ibid.*, p.60.
33. M. Derruau, **La Grande Limagne auvergnate et bourbonnaise, étude géographique**, pp.128-129.
34. Par exemple dans E. Guillaumin, **Tableaux champêtres**, "scènes d'hiver", IX, "un criminel", réédition plein-chant, 1980, p.267 : "dans un chemin de traverse où les paysans ont taillé les haies, elle a ramassé quelques pieux secs, quelques débris d'épines, et des copeaux auprès des arbres ébranchés".
35. J.-P. Parain, **Le Vignoble de Saint-Pourçain**, manuscrit Musée National des Arts et Traditions Populaires, Archives cote Ms 56. 13/B. 119, chapitre 5 p.73.
36. Voir note 33.

37. A. Freyreire, **Le pays gannatois dans son cadre auvergnat et bourbonnais à la fin de l'Ancien Régime**, p.100.
38. J.-P. Parain, **Le Vignoble de Saint-Pourçain**, manuscrit Musée National des Arts et Traditions Populaires, Archives cote Ms 56.13 / B. 119, chapitre 9 : "vendanges et récipients de vendange", p.105.
39. E. Weber, **La Fin des terroirs - la modernisation de la France rurale, 1870-1914**, Fayard 1983, chap.8, p.179.
40. S. du Cray, "Modèle imprimé d'un contrat de métayage dans la partie occidentale de l'ex-généralité de Moulins (c'est-à-dire en Combrailles et Marche) au début du XIXe siècle", **Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais**, T. 60 (2e trim. 1980), p.88.
41. E. Guillaumin, **La Vie d'un simple**, chapitre II, éd. du Livre de poche, p.28.
42. E. Guillaumin, **Tableaux champêtres**, "Fructidor", 12 septembre, rééd. Slatkine 1980, pp.161-162.
43. E. Guillaumin, **La Vie d'un simple**, ch. XLIII, éd. du Livre de poche, p.224.
44. **ALCe**, I, carte 124 et commentaire, à Archignat, Chemilly, Lafeline, la Petite-Marche, Saint-Bonnet-de-Four, Saint-Léopardin, Saint-Voir et Vendat.
45. Voir note 40.
46. Colloque **Ecosystèmes Bocagers**, C.N.R.S. 1976, Rennes (I.N.R.A.).
47. **Ibid.**, p.309 : L. Ryszkowsky et J. Karg, "rôle des haies en agriculture".
48. **Ibid.**, p.397 : J. Karg, "influence des haies sur la distribution et la mortalité du doryphore".
49. J'emprunte le mot à Ph. Bruneau, "l'archéologie buissonnière, 1 : l'archéologie du paysage", **RAMAGE**, 3 (1984-85), p.237.
50. Notamment à Andelaroche, Châtelus, Saint-Priest d'Andelot, Viplaix, et, d'après l'**ALCe** (I, commentaire carte 56 : "les témoins de la borne"), aux points 58 : Bizeneuille, et 65 : la Petite-Marche : "les vieux pieds d'aubépine plantés dans les haies faisaient aussi foi de bornage, car ils duraient très longtemps ; les vieillards ne voulaient pas qu'on les coupe, parce qu'ils restaient tandis qu'on avait peine parfois à retrouver les bornes" ; à Saint-Priest d'Andelot, "on retrouve encore des souches centenaires épargnées par les remembrements".
51. D. Halévy, **Visites aux paysans du Centre**, "les visites de 1934", chapitre XI : "halte à Cérilly", éd. du Livre de poche, 1978, pp.317-318.
52. Par exemple, Dubretail : **Notes par le correspondant du Conseil Royal d'Agriculture pour l'arrondissement de Lapalisse, 1824**, "semis et plantations", ou encore **Mémoire**, adressé à son Excellence le Ministre de l'Intérieur le 3 avril 1809 par M. Le Sous-Préfet de Montluçon, Archives Départementales cote M.10. Voir aussi la note 61.
53. **ALCe** I, pl.I point 61 : "la **doelwér** (deulouère) pour hacher les orties".
54. Pour l'étymologie de ce mot voir notamment Fr. Brunet, **Dictionnaire du parler bourbonnais et des régions voisines**, rééd. Horvath 1983, pp.139-140.
55. Cérilly, Lurcy-Lévis, Saint-Plaisir ; pour Cérilly, voir : G. Lagarde, **Dictionnaire du parler de la région de Cérilly**, 1984, p.70, article "cresson".

56. **ALCe I**, carte 66.
57. De l'ancien français plaissier (de plaisse, la haie, cf. Plessis) : "entourer de haies entrelacées" (A.J. Greimas, **Dictionnaire de l'Ancien Français**, Larousse, 1969).
58. **Catalogue Experton et Révollier**, n°2 (Manufacture de faux et faucilles, etc...), Lyon-Paris, Armand 1935, p.102.
59. Cf. **ALCe** carte 59. "En général ce type de haie s'exécute avec des bois non épineux (orme, charme, chêne, châtaignier, saule... etc.) mais il est aussi possible de travailler avec l'aubépine et le prunellier". Et X. de Planhol, "éléments pour une typologie mondiale des paysages d'enclos", **Colloque C.N.R.S.**, p.81 : "suivant les espèces d'arbustes utilisées la haie doit être tressée (noisetiers, saules, frênes) ou taillée (aubépine, épine noire, prunellier)".
60. Comme il m'est impossible de donner ici un aperçu complet de la répartition géographique de ces techniques d'entretien et de renforcement des haies de bocage en Bourbonnais, je renvoie pour plus de précisions au manuscrit de mon Mémoire, pp.25-27.
61. Préfet Huguet, **Tableau de la situation du département de l'Allier en l'An IX**, rédigé pour le compte du Conseil Général, à la demande du Ministre de l'Intérieur Chaptal, reproduit partiellement dans la revue : **Notre Bourbonnais**, n°136, 2° trim. 1961, encart : "l'agriculture bourbonnaise au début du XIX^e siècle, d'après le préfet Huguet", et reproduit intégralement dans : **Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais**, Moulins, avril 1894, pp.45-46.
62. Voir notre 52.
63. On s'étonnera que l'**Atlas Linguistique du Centre** présente, pour l'époque contemporaine, le système des haies sèches comme procédé unique de confection dans neuf des dix points d'enquête où il le relève, l'existence et l'élagage des haies vives fournissant leur matière première leur étant nécessairement complémentaire, en tout cas pour la période couverte par l'**Atlas**.
64. D'après l'**ALCe**, I, commentaire carte 59.
65. Voir par exemple E. Guillaumin, **Tableaux champêtres**, scènes d'hiver, Janvier, III : "travail du dehors", et **la Vie d'un simple**, ch. VIII, éd. du Livre de poche p.74 : "le battage (...) au fléau durait depuis la Toussaint jusqu'au Carnaval, voire même jusqu'à la mi-Carême, sans interruption sauf pour ébrancher les arbres".
66. S. du Cray, "Modèle imprimé d'un contrat de métayage dans la partie occidentale de l'ex-généralité de Moulins (c'est-à-dire en Combrailles et Marche) au début du XIX^e siècle", in : **Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais**, tome 60 (2e trim. 1980), p.87 : "(le métayer) plantera aussi ou restaurera x toises de haies vives, dont je lui fournirai le plant".
67. Nous entendons par "délai de défiguration" le laps de temps au terme duquel l'ouvrage fabriqué a perdu, naturellement, sa configuration primitive, par opposition à sa "transfiguration" qui n'est pas, elle, naturelle, mais provoquée : cf. Ph. Bruneau, "L'archéologie buissonnière, 1 : l'archéologie du paysage", **RAMAGE**, 3 (1984-85), p.238.

UNE COLLECTION D'OUTILS ARATOIRES VITICOLES :

ILLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR UNE STRATEGIE DE RECHERCHE

Le vin n'a cessé d'occuper une place privilégiée dans l'univers mythologique et religieux de la France. Son rôle éminent est, en partie, responsable de l'intérêt porté à sa fabrication. Les nombreuses études qui lui sont consacrées sont axées sur ce qui semble être le point culminant de la vie du vigneron : la vendange et les opérations de vinification qu'elle inaugure. Pourtant celles-ci n'occupent, dans la somme des activités du vigneron et dans son calendrier, qu'une place infime, si on les compare aux onze mois de l'année qu'il a dû consacrer à travailler le sol et à entretenir ses plantations. Ce sont les objets utilisés pour la réalisation des différentes opérations de culture qui nous ont servi pour aborder le travail des hommes. L'étude de cet outillage aratoire viticole (désormais O.A.V.) à bras, dont la complexité demeure méconnue, nous semblait, à plusieurs titres, pouvoir faire l'objet d'un mémoire de maîtrise d'Archéologie moderne et contemporaine. Tout d'abord, il paraît établi que cet outillage dérive de la panoplie des vigneron gallo-romains. En second lieu, ces outils, en voie de disparition, tendent à devenir des "objets de musée" ou à être détournés de leurs fonctions grâce, ou à cause de l'imagination des brocanteurs et des artisans d'art. Enfin, leur disparition est suffisamment récente pour que l'on puisse encore espérer trouver des témoignages contemporains de leur utilisation. Nous avons constitué notre corpus à partir des nombreux O.A.V. conservés au Musée National des Arts et Traditions Populaires. Ce matériel archéologique une fois rassemblé, nous avons été amené à dresser une sorte d'inventaire des noms et des configurations des objets ainsi que des pratiques viticoles, dans le but de lever les inconnues documentaires de ce matériel anonyme et non daté. Nous voudrions tirer ici les conclusions méthodologiques de notre mémoire, en insistant plus particulièrement sur les difficultés que nous avons rencontrées au cours de notre étude qui n'a pu bénéficier d'une observation directe.

1. Présupposés et illusions.

Etudier un objet suppose que l'on puisse le manipuler, le mesurer, le peser, etc... Pour des raisons pratiques évidentes, il n'était pas possible d'accéder aux O.A.V. présentés dans les vitrines du M.N.A.T.P.

Nous n'avons donc pu étudier que les objets conservés dans les réserves du Musée. Ils sont accessibles par le fichier de l'outillage agricole qui fonctionne selon un classement

alphabétique où tous les objets d'un même type sont groupés sous des termes généraux tels que bêche, croc, houe, pioche, etc. Il arrive que cette appellation officielle s'accompagne de la désignation vernaculaire de l'outil, relevée au cours de sa collecte. Nous avons d'emblée constaté qu'un même nom patoisant ne renvoyait pas nécessairement à des outils similaires ou ayant à coup sûr une fonction viticole. Les ouvrages consacrés aux désignations vernaculaires, comme ceux qui décrivent les pratiques étaient alors seuls aptes à fournir des informations sur la configuration des O.A.V., et à éclairer les rapports entretenus par les mots, les objets, et leur emploi.

Dans une première approche, trois types de sources ont ainsi été abordés, dont l'utilisation paraissait féconde pour notre enquête.

1. Les mots. - En matière de désignation tout d'abord, les sources privilégiées sont constituées par les Atlas linguistiques, réalisés durant les trente dernières années dans des domaines géographiques recoupant approximativement les limites des anciennes provinces françaises. Leur principal objet est d'étudier, sur le modèle de l'Atlas linguistique de J. Gilliéron, les parlers régionaux à l'aide des témoignages subsistants, proverbes et mots, transcrits phonétiquement.

Ces Atlas permettent de rassembler sur des cartes de France l'ensemble des mots obtenus en réponse à des questions portant sur la dénomination d'une vingtaine d'outils aratoires à bras. S'y ajoutent des renseignements concernant la définition du mot proposé par l'enquêteur et les difficultés qu'il a pu rencontrer à la faire coïncider avec le sens du mot relevé, ainsi que des informations sur la morphologie et la fonction des outils qu'il a rassemblés au cours de son étude. Grâce à ces matériaux il paraissait possible de retrouver, d'une part, les désignations vernaculaires qui faisaient défaut pour un certain nombre d'outils du M.N.A.T.P., dans les cas où la configuration et la provenance semblaient correspondre au mot proposé par le lexicographe dans son terrain d'enquête. D'autre part, de vérifier si l'objet recueilli était bien un outil viticole.

2. Les sources écrites. - Les textes constituent notre seconde source essentielle. Il s'agit d'enquêtes, de statistiques et de manuels professionnels publiés approximativement entre 1750 et 1900, pour remédier à une production de vin peu abondante et de qualité médiocre. En outre, depuis cinquante ans environ, la viticulture a fait l'objet de très nombreuses études historiques, sociologiques et ethnologiques dont les plus intéressantes, dans notre optique, sont celles que Lagrange a consacrées à la Bourgogne. Ils nous livrent des descriptions, réalisées au niveau national ou régional, de pratiques viticoles, impliquant peu ou prou l'utilisation d'un outillage aratoire à bras. Ces textes distinguent, d'un côté, des travaux viticoles qui s'effectuent sur une longue durée, comme la préparation du sol, la plantation, l'entretien et le rajeunissement des vignes - pratiques qui s'imposent au vigneron, dans la mesure où le cep planté n'est productif qu'au bout de deux ou trois années et qu'il demeure tout au long de sa vie (vingt - cinq ans) dans le même sol. Et de l'autre, des pratiques effectuées selon un cycle annuel comme le déchaussement, le labour profond d'aération et les labours de complément. Les modes de conduite de la vigne ainsi définis, et

spécifiés par les caractéristiques de différents sols, devaient, en apparence, permettre de déduire le choix et l'emploi de tel ou tel outil.

3. Les objets. - La consultation du fichier est une démarche préalable obligatoire à toute observation directe des objets. Son exploitation a été effectuée dans un troisième temps et a consisté en un rassemblement, pour chaque objet, des remarques disponibles sur sa configuration et les conditions de sa collecte. Nous avons isolé ceux pour lesquels une fonction viticole était attestée, et éliminé ceux qui sont originaires de régions non viticoles, puis d'autres dont la forme ne permettait pas de supposer qu'ils aient servi à la culture de la vigne. Ces a priori sont produits par l'idée que les textes nous donnent de l'exécution des travaux viticoles. En relevant les départements de provenance de chacun des deux cent soixante-sept objets de la collection, et en quantifiant les outils collectés par département, il apparaissait que celle-ci n'offrait pas un échantillonnage complet ni équilibré du domaine viticole français. Les objets venant de l'Ain, de la Côte-d'Or et du Puy-de-Dôme y sont en effet majoritaires. On met aussi en évidence qu'entre 1889 et 1978, les principales collectes ont été entreprises dans les années 1936-38, contemporaines de la création du M.N.A.T.P., puis dans l'immédiate après-guerre, en Bourgogne par Lagrange et enfin vers 1970 par Cl. Royer et C. Jest, parmi d'autres, alors que disparaissait définitivement l'usage des outils aratoires viticoles. Enfin, les objets ont été systématiquement mesurés, en référence à une typologie grossière les répartissant en quatre classes selon que la partie travaillante était parallèle, oblique, perpendiculaire ou dans l'axe du manche. Ont, d'autre part, été observées les variations possibles du manche : longueur, profil et section ; celles de la douille : ouverte ou fermée ; celles, enfin, de la partie travaillante : pleine ou à dents, simple ou double, droite ou courbe.

Cette étude de la morphologie visait deux catégories d'objets. Pour ceux de provenance inconnue, la distinction de critères pertinents de configuration devait montrer en deçà et au-delà de quel seuil ces objets étaient vraisemblablement inutilisables. Lorsque leur origine et leur fonction étaient connues, nous souhaitions en retrouver les conditions de maniement. L'objectif de ce travail de classement et de sélection des informations était de faire converger vers les objets du Musée, dont l'emploi demeurait hypothétique, des séries d'informations sur les pratiques viticoles.

2. Limites d'une stratégie.

Ces démarches se sont avérées difficilement réalisables pour des raisons qui tiennent autant au caractère lacunaire des sources consultées qu'à la nature même des mots, des activités et des objets en question.

1. Insuffisance des sources. - La partie ethnographique des Atlas linguistiques n'a, à l'évidence, pas fait l'objet d'une élaboration prioritaire de la part de leurs concepteurs. Ces ouvrages sont donc restés pour nous d'un profit limité, car la procédure d'investigation de l'enquêteur est inadéquate. Il se contente en effet de demander au témoin : "comment dit-on

chez vous X ?" (pioche, houe, bêche, etc.), ce qui suppose que sa définition du concept d'un outil soit la même que celle du questionné. L'inconvénient majeur de cette méthode est qu'il est impossible de savoir quelle portion du sens proposée initialement vaut pour celui qui est fourni en réponse : ce dernier peut se situer à l'extérieur du sens proposé, lui être coextensif, en constituer seulement une partie ou même intersecter ce sens tout en recouvrant en outre partiellement un sens différent. En second lieu, de nombreuses variantes phonétiques apparaissent entre les mots fournis en réponse. A l'échelle de quelques communes, il est probable que deux mots d'étymologie identique mais dont la variation est de l'ordre d'une voyelle ou d'un accent servent à désigner des objets proches ; mais cette probabilité décroît avec l'éloignement des points d'enquêtes. Dans tous les cas les réponses doivent être prises en compte, mais il faut s'interdire toute extrapolation sur la nature des termes généraux qui servent à les désigner.

La littérature traitant de la viticulture traditionnelle s'intéresse peu aux rapports entretenus entre l'outil et l'action à réaliser. Il est rare d'y trouver des informations sur les gestes de l'usager dont le savoir-faire est appris par imitation et vécu comme naturel. Lorsqu'elle est abordée, cette question l'est toujours de façon allusive à l'occasion de critiques adressées par les auteurs sur les habitudes des vignerons.

Enfin, les objets qui, à date ancienne, ont intégré les collections du M.N.A.T.P. sont dépourvus de renseignements qui nous seraient précieux, tels la provenance de fabrication et d'utilisation, la datation et le maniement. La stratégie de collecte mise en place depuis une cinquantaine d'années n'a donc pas été véritablement appliquée parce qu'elle était trop exigeante. La preuve en est qu'aucun objet ne présente remplies toutes les rubriques prévues sur les fiches d'inventaire. Pour l'avenir, ces exigences sont a fortiori irréalistes, compte tenu des changements intervenus dans les pratiques et de l'abandon massif de ce matériel anonyme et non daté.

2. Les outils, leur fonction et leur nom. - Ces lacunes sont aggravées par le fait que les correspondances existant entre un objet, un nom et une fonction ne sont jamais univoques.

A. Du point de vue des objets tout d'abord, il arrive que le rapport logique souvent évoqué entre sols meubles, caillouteux et pierreux, et outils à percussion linéaire ou ponctuelle, simple ou double, soit vérifié, mais il ne peut avoir valeur de loi. Car des phénomènes d'innovations ou d'emprunts ne sont pas rares, qui conduisent, parfois, à des variations simplement minimales de la configuration de l'objet, sans affecter ses conditions d'utilisation. Ainsi en Bourgogne, jusqu'en 1850 environ, les vignerons utilisaient, pour les labours d'aération des terrains pierreux, une "meille" à lame unique de forme triangulaire, munie d'un taillant pointu semblable à un fer de charrue. Après cette date, la "meille" employée est un outil à deux dents imité du modèle dont se servaient les moines de Cîteaux pour la culture du Clos Vougeot (Joigneau, 1874 T. II, 233). Cet outil garde du précédent la longueur du manche, une douille annulaire fermée à col de cygne et une lame munie d'épaules rectilignes.

Mais la variation peut aussi être radicale, conduire à l'abandon de l'outil primitif et

donc imposer de nouvelles conditions de maniement. Dans les Bouches-du-Rhône, les ouvriers piémontais introduisirent ce qui sera appelé "la pelle d'Arles" (un outil à lame triangulaire, parallèle à l'axe du manche, mais légèrement décalée par rapport à celui-ci), en remplacement d'une houe à lame double, à taillant pointu (Galtier, 1961, 2). Les rapports posés en théorie entre configuration et fonction ne se vérifient pas davantage lorsque pour la réalisation d'une opération, on utilise un outil détourné de son emploi premier. Ainsi pour le "fessou", employé généralement pour les "façons d'été" dans le Lyonnais-Beaujolais, mais qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, pouvait servir à l'ouverture des trous de plantation, en remplacement du plantoir (Durand, 1973, 307). Ces exemples montrent que la nature d'une opération est très loin de déterminer nécessairement un outil de forme spécifique.

Les archives photographiques (M.N.A.T.P. n°46123, 1 à 13), portant sur les modes de défoncement du sol en Bourgogne, illustrent un cas où la fonction "traditionnelle" d'un outil est réduite par l'introduction d'un outil nouveau. Dans le mode ancien, la pioche à fer plein est employée en deux fois pour enlever la couche superficielle du sol et creuser la couche profonde. Dans le nouveau mode, la même pioche reste utilisée pour l'enlèvement de la couche superficielle, mais elle est remplacée par une bêche à quatre dents, "triandine", pour travailler la couche profonde. On remarque que l'emploi de celle-ci ne bouleverse pas les conditions d'exécution du défoncement, l'usager acquérant simplement un nouveau savoir-faire.

B. Les liens qui unissent un mot et un objet supposé caractéristique sont tout aussi peu univoques. Le tableau suivant qui rassemble toutes les désignations en usage pour cinq types d'outils en témoigne :

	houe à lame unique à tail- lant rectiligne, à douille ou- verte ou fermée	houe à lame évidée, à deux dents, à douille ouverte ou fer- mée	houe à deux dents fortes, à section qua- drangulaire et base demi- ouverte	bêche à lame unique	bêche à dents
AISSADA	x		x	x	
BEGAT	x	x	x		
BECHE	x			x	x
BINETTE				x	
FOSSOIR	x	x			
HOUE	x		x	x	
LOCHE	x			x	
MAGAU	x	x	x		
MARRE	x		x	x	
MEILLE		x			
PELLE	x			x	x
PIART	x				
PIC	x		x		
PIOCHE	x		x		
TRANCHE	x		x	x	
TRIAND					x

Un outil bien circonscrit peut donc être désigné par des mots dérivant d' "etymon" très différents, et un même mot peut s'appliquer à des outils de formes et de fonctions diverses. Si l'on s'attachait à la configuration et à la dénomination de la série d'outils en usage dans un vignoble donné, et que l'on effectuât la même recherche sur des vignobles limitrophes, il est très probable qu'on constaterait des variations insensibles et continues, quoique de rythme et d'amplitude variables, tant dans la forme que dans le nom de ces objets, mais telles que, sur toute l'étendue de l'aire géographique étudiée, au-delà d'un apparent continuum, par glissements successifs, finiraient par apparaître, d'une extrémité à l'autre de cette aire, des rapports configuration / dénomination décalés jusqu'à devenir méconnaissables. Cependant, en dépit de ces dérivés, des constantes, des traits fondamentaux, des éléments déterminants aimantant la dénomination se laisseraient sans doute repérer dans des cas privilégiés.

3. Perspectives.

Ce premier travail de recherche des correspondances entre un outil et une fonction, un nom et un outil n'a donc pas véritablement porté ses fruits, pour les raisons susdites. Il a pourtant permis de poser les bases d'études futures, qui devront mettre l'accent sur les rapports que la configuration des O.A.V. entretient avec les conditions de leur maniement. Nous nous sommes efforcés de dégager, pour ces objets, des traits morphologiques pertinents dont la combinaison constitue la définition de chacun dans une perspective fonctionnelle. Il s'agit en particulier :

- de la longueur du manche
- de son profil, qui détermine en partie l'angle d'attaque de l'objet sur le sol, et les gestes de l'utilisateur
- de la configuration de la douille, ouverte ou fermée, et de son positionnement par rapport au manche et à la partie travaillante
- du profil de la partie travaillante
- de la configuration de son extrémité, vue de face.

Ce cadre nous a permis de rapprocher des outils de formes différentes mais partageant certains traits qui laissent supposer des fonctions similaires. De même, nous avons pu mettre en évidence que certaines particularités de l'outil (nombre de dents, poids) ne correspondent pas toujours à des critères fonctionnels, mais qu'ils tiennent essentiellement à l'idée que l'utilisateur se fait d'un "bon outil".

L'étape suivante devrait consister en un retour vers la réalité de ces objets, à l'aide de ce cadre théorique provisoire, afin d'en tester la validité, puis en l'élaboration d'une stratégie "ergologique" apte à observer in situ, là où cette possibilité subsiste encore, les conditions de leur maniement. Tant il est vrai que, amputés de cette dimension essentielle, ces objets risquent d'être condamnés à un éternel mutisme.

Laurent GUILLAUT

Conservateur-adjoint du Musée départemental
des Arts et traditions populaires du Perche.

Bibliographie

Les Atlas linguistiques et ethnographiques de la Bourgogne, de la Champagne et de la Brie, de Franche-Comté, de l'Ile-de-France et de l'Orléanais, de l'Ouest, de la Provence, du Jura et des Alpes du Nord, du Lyonnais, du Massif Central, Paris 1960-75.

DURAND G., **Vin, vigne et vigneron en Lyonnais et Beaujolais** (Lyon-Paris, 1979).

GALTIER G., **L'évolution de l'outillage vigneron à travers les collections du Musée Arlétan**, Communication à l'Académie d'Arles, le 17 Avril 1961.

JOIGNEAUX P., (sous la direction de) **Le livre de la Ferme et des maisons de campagne**, T. II (3e éd. Paris, 1874).

LAGRANGE A., "Pour l'histoire des techniques : Vignobles bourguignon et mosellan", **Annales de Bourgogne**, XX, 1948.

LAGRANGE A., **Catalogue du Musée du vin de Bourgogne à Beaune** (Paris, 1974).

LAGRANGE A., **Moi je suis vigneron** (Villefranche en Beaujolais, 1960).

LAGRANGE A., Communication faite à la Société d'études latines, le 17 Mai 1947 (ms. au M.N.A.T.P.).

Ouvrages essentiels sur les O.A.V.

BEGUILLET E., **Oenologie, ou discours sur la meilleure méthode de faire le vin et de cultiver la vigne** (Dijon, 1770).

BIDET N., **Traité sur la nature et sur la culture de la vigne, sur le vin, la façon de le faire et la manière de bien gouverner** (Paris, 1759).

DION R., **Histoire de la vigne et du vin en France** (Paris, 1959).

GUYOT J., **Sur la viticulture du Centre-Nord ; du Centre-Sud ; de l'Est ; du Nord-Ouest ; de l'Ouest ; du Sud-Est ; du Sud-Ouest** (Paris 1862-7).

PERIN A., **La civilisation de la Vigne** (Paris, 1938).

ROYER C., **Les vigneron : usages et mentalités des Pays de vignobles** (Paris, 1980).

HUIT PROPOSITIONS SUR LE STYLE

PREAMBULE

Le mot de "style" revient à tout bout de champ dans les travaux des historiens de l'art et des archéologues ; mais comme les premiers ne réfléchissent guère à ce qui leur paraît aller de soi et que les seconds se contentent ordinairement de le mépriser (quitte, j'y reviendrai, à en parfois subrepticement abuser), le style n'en est pas, pour autant, une notion moins confuse ni plus correctement posée.

C'est à tenter de la clarifier que ces quelques pages sont consacrées ; elles sont l'aboutissement et la mise en forme de cours que j'ai donnés en 1979, 1983 et 1986, mais on verra qu'elles doivent beaucoup aussi à Pierre-Yves Balut.

I. Réduction d'une polysémie.

Qu'il s'agisse d'art mais aussi bien de langage, "style", en français, s'emploie en deux acceptions rigoureusement inconciliables. De quelqu'un qui écrit bien, ou qui s'habille bien, on vous dit qu'il a "du style" ; mais d'un original écrivant ou s'habillant à sa façon, même si c'est raté, on dit qu'il a quand même "son style". Dans le premier cas, c'est la valeur du dire ou du faire qu'on a en vue, ce qui, pour nous, relève de la rationalité axiologique ; dans le second, c'est leur singularité, leur ethnicité, ce qui ressortit alors à la rationalité sociologique. D'un côté, le style est ce qui distingue ; de l'autre, ce qui est distingué. Et c'est encore par le même mélange de sens qu'une image est "stylisée" en ce que la façon particulière de s'y prendre l'éloigne de l'aspect universellement perceptible de son référent, tandis qu'une bonne femme de chambre est "stylée". Aussi, par là, peut-on tout aussi bien soutenir qu'il est des ouvrages dépourvus de style, c'est-à-dire sans valeur, et que tout a un style, c'est-à-dire une singularité, même si on ne se distingue qu'en n'étant pas distingué ! De surcroît, en fait d'art, les deux sens du mot sont couramment combinés : un "meuble de style", ou "qui a un style", est celui qui présente la singularité conventionnellement valorisée des styles codifiés, gothique, Louis XV ou Second Empire.

Que ne soit pas indifférente la collusion de ces deux sens en un même mot, c'est certain : elle indique que la divergence est volontiers valorisable en "originalité", fait comprendre qu'il est toujours un peu flatteur d'"avoir son style" et explique le prestige dont la "création" artistique jouit par elle-même, c'est-à-dire indépendamment des qualités reconnues à la chose créée. Mais ce n'est pas une raison d'archéologiquement entériner la polysémie du mot, de fonder sur l'inventaire de ses sens la définition du concept (ainsi que

nous y a tant entraînés la dissertation philosophique !), ce qui serait aussi absurde que d'exploiter à des fins scientifiques des citations du genre de celle de Victor Hugo que "le style est la forme de l'idéal"¹ ! Tout au contraire, en effet, dans ce mélange des sens, et, pour nous, cette confusion des plans de rationalité qui favorisent le jeu de mots mais non pas, sûrement, l'intelligence des choses, impossible de s'entendre sauf à réduire la polysémie du mot "style" en le restreignant, dans notre langue professionnelle, à l'une seulement de ses acceptions.

Ce que, depuis longtemps, nous avons fait, non pas en inventant de ces barbarismes où souvent on se complaît aujourd'hui, mais, à notre ordinaire, en profitant des ressources du français qui, ici, nous offre heureusement un mot de polysémie analogue : la "manière" de Rubens renvoie à la singularité de ce peintre, tandis qu' "avoir la manière", c'est bien s'y prendre. J'ai donc déjà expliqué dans RAMAGE qu'en tout arbitraire - car le choix inverse était également défendable -, mais en allant malgré tout dans le sens du français, nous décidons d'appeler "manière" la valorisation de la technique et que nous réservons "style" pour désigner son ethnicisation, ou, si l'on veut, sa mise en histoire².

2. Conséquence : la double rationalité du style.

Ainsi défini, dans les termes que nous propose la théorie de la médiation, par le recoupement de la technique et de l'ethnique, le style est reconnu comme ressortissant à deux modes différents de rationalité. Cette double appartenance invite à y distinguer ce qui y tient à la rationalité technique ou à la rationalité ethnique, en quoi il porte l'empreinte tant de l'outil dont il est la manifestation historique que de la personne qui, en lui, singularise l'aptitude de tout homme à fabriquer.

Sur cette base, je pouvais sans doute construire un exposé dont la théorie de la médiation eût assuré la cohérence. En fait, j'ai pris un parti plus polémique : la notion de style est si constamment, mais si imprudemment ou erronément maniée dans nos milieux que j'ai préféré m'attaquer directement à l'usage qu'en font aujourd'hui ceux qui se réclament de l'archéologie et, davantage encore, de l'histoire de l'art, pensant qu'en m'en prenant directement à des défauts précis, ma critique aurait plus de chance d'être efficace. C'est donc en regard de cette pratique que je présente ici huit propositions, séparées, mais visant toutes au même triple objectif : récuser une habitude actuellement répandue dans notre profession, y opposer une conception différente, justifier celle-ci par une théorie plus générale, d'abord de la technique, puis de l'ethnique.

I. LA TECHNICITE DU STYLE

I. "Style et technique".

Proposition : le style étant la technique elle-même, mais historiquement située, on ne saurait les opposer l'un à l'autre, ou les juxtaposer comme deux composants distincts d'un ouvrage.

"Der Stil ist arabisch, die Technik ist byzantinisch", et voici caractérisée la mosaïque exécutée pour le calife de Cordoue par un ouvrier venu spécialement de Constantinople : deux cents fois par an, en une juxtaposition qui me rappelle le titre de la collection "Arts, styles et techniques" jadis publiée chez Larousse, je lis que la technique d'un tableau ou d'une statue est ceci, tandis que son style est cela.

Cette habituelle association du style et de la technique est, de notre point de vue, radicalement impossible : c'est tout à fait, pour nous, comme si l'on s'attachait, dans une phrase française, à séparer des morceaux ressortissant au langage et d'autres ressortissant à l'idiome, alors que, tout entière, elle est l'un et l'autre. En effet, de même que notre capacité grammaticale à réciproquement analyser le son et le sens en signifiant et signifié et à articuler taxinomie et générativité n'est jamais accessible à l'observation que sous les manifestations historiques particulières auxquelles elle est sous-jacente et que sont les langues ; de même la technique, comme capacité structurale à acculturer l'activité, ne nous apparaît jamais à l'état pur ; elle aussi n'est phénoménologiquement saisissable que dans la diversité de ce qu'ici nous appelons les styles. C'est pourquoi, de même que la langue ne peut être, pour nous, indépendante du langage puisqu'elle est le langage historiquement particularisé, il nous est impossible d'opposer ou d'associer, comme distincts, le style et la technique, puisque le premier est la réalité concrète sous laquelle est décriptable la seconde.

On m'objectera aussitôt que ce n'est là qu'une affaire lexicale, que nous n'excluons la juxtaposition du style et de la technique qu'en raison du sens que nous donnons à ces deux mots et que nos collègues ont bien le droit de les prendre en d'autres acceptions. Je n'en disconviens nullement ; mais alors, il n'est pas superflu de chercher ce que recouvre l'habituelle opposition du style et de la technique. Au vrai, ceux qui ont accoutumé d'y recourir ne disent jamais trop clairement ce qui, pour eux, ressortit à l'un et à l'autre, mais on devine malgré tout ce qu'ils ont en tête : ce sont tantôt des sottises, tantôt des vues fort judicieuses.

Commençons par les inepties. Chez certains, d'abord, je crois discerner une idée stupide procédant d'un spiritualisme mal placé. C'est à l'endroit des musiciens que la chose m'est toujours apparue le plus clairement : taper en mesure sur les bonnes touches du piano, faire rendre à la corde du violon ou à la membrane de la timbale un fa qui n'ait pas un ou deux commas de trop ou de moins, cela paraît simplement de la technique ; ensuite, vient "le style de l'exécutant" ou, mieux, de l'"interprète", fait de son expressivité à la fois singulière

et valeureuse (toujours les deux sens de "style" !), du coeur et du sentiment qu'il y met. Comme si la technique se réduisait au maniement élémentaire et accessible à tous de l'instrument, à la seule partie de l'exécution qui est explicitement prescrite dans la notation musicale, et que vînt ensuite quelque chose de moins matériel et de plus personnel. C'est oublier un peu vite, d'un côté, que l'expression du sentiment ou la personnalité de l'interprétation ne sont pas plus étrangères à la technique que le respect du rythme ou des notes écrites sur la portée et que tout cela n'est jamais que percussion ou frottement des cordes ; d'un autre côté, que le premier débutant venu ne joue déjà pas comme son voisin : style et technique, selon le point de vue qu'on prend, sont, l'un et l'autre, également présents dans la totalité de l'exécution musicale.

La conception est pareillement hiérarchique de ceux qui imputent au style le classicisme d'une statue et à la technique la composition et la fonte du bronze, ou encore au style l'ordre dorique d'un temple mais à la technique la façon dont les blocs en sont taillés et assemblés. En ce dernier cas, la hiérarchisation est manifeste, puisque le style est, en somme, le fait de l'architecte et la technique celui de l'ouvrier. De surcroît, on dirait – quitte à se comporter tout à fait à l'inverse en d'autres moments de la recherche – que cette technique réduite à la part tâcheronne du travail est une sorte d'invariant qui n'importe pas, ou importe moins, à la singularité du produit : quand on vous dit qu'un jardin change de style, on a régulièrement en vue la géométrie des parterres et l'agencement de leurs couleurs, comme si la façon de planter les tulipes ou les bégonias allait de soi et devait rester immuable !

Mais d'autres, tout en restreignant également le champ du style à une partie seulement du produit, le font, eux, sur la base d'une observation fort juste : par "technique", ou plutôt, au pluriel, par "techniques", ils désignent, je crois, la diversité des arts et cherchent sans doute à dire qu'en dépit des différences techniques, ou plus exactement "organiques" ("organon", en grec, est, au sens banal du terme, le nom de l'outil) de la peinture et de la sculpture, par exemple (le maniement d'un pinceau n'étant pas celui d'un ciseau) et, par conséquent, de la diversité des ouvrages résultant, ceux-ci, surtout en une même situation historique, ne laissent pas de pouvoir être apparentés ; cet apparentement des arts – que nous retrouverons plus loin au point 3 –, c'est ce que, souvent sans autre précision, ils nomment "le style".

A cette revue de positions actuelles, je rattache enfin, bien que les mots utilisés, notablement, ne soient plus les mêmes, la distinction du style et de la facture. Là où je l'ai trouvée exprimée³, elle sert à commenter des statues romaines visant à reproduire des oeuvres antérieures ou, du moins, à s'en inspirer : dans le cas d'un décalage chronologique entre l'"Urbild" et la copie, c'est, en somme, la façon de traduire cette observation judicieuse que deux styles différents sont décelables dans la même statue, celui de l'imitateur qui l'a taillée et celui de l'imité qui a fourni le modèle (dans l'acception banale du terme).

Musicien commençant par la technique avant d'accéder au style, exclusion hors du

style de la partie tâcheronne de la production, apparemment stylistique d'ouvrages organiquement hétérogènes, ou distinction du style et de la facture : tous les quatre ont en commun de ne trouver du style que dans une partie seulement du produit. Et toujours la même : chaque fois, "style" désigne exclusivement ce que nous appelons la fin ou, plus probablement le "fabriqué", tandis que la "technique" ou la "facture" correspondent à notre "fabriquant". Je ne veux pas m'attarder sur les diverses raisons probables de ce bel accord : le mépris du travail manuel qui fonde aussi la vieille hiérarchie de "l'art" et de la technique, la matérialité du "fabriquant" qu'il est tentant de confondre avec la matière naturelle et qu'on tient alors spontanément pour universelle, et aussi, dans notre pratique professionnelle, l'usage de la photographie qui donne plus accès à l'appréciation du "fabriqué" qu'à l'examen du "fabriquant" (une vue de la *Walhalla* de Ratisbonne montre à l'évidence son apparemment au Parthénon, mais moins bien le ciselage et surtout l'assemblage des tambours de ses colonnes). Mais on doit encore souligner que cette égale restriction de la part du style n'a pas chez tous des effets du même ordre : dans les deux premiers cas que j'ai considérés, l'erreur est dans cette illusoire hiérarchie qui finit par faire de la "technique" une première étape ou un tronc commun quasi étrangers à la singularité historique du produit. Tandis que dans les deux derniers cas on reconnaît parfaitement ce que nous appellerions la dissociation du fabriquant et du fabriqué ; et, mieux encore, la distinction de la facture et du style revient à souligner ce dont nous-mêmes sommes persuadés, que le fabriquant et le fabriqué sont également ethnicisables et contribuent également à la différenciation historique des ouvrages, exactement comme l'ethnicité d'un message verbal tient autant au choix et à l'assemblage des mots qu'à la façon de les prononcer (voyez comment l'"accent" canadien suffit à idiomatiser une phrase lexicalement et syntaxiquement française !).

Quand on s'entend ainsi sur l'analyse, la question n'est plus, il est vrai, qu'affaire de mots, mais le choix n'en est jamais indifférent : le couple style-facture me semble trop lié à des situations particulières de décalage chronologique pour être généralisé ; et surtout, en regard d'une technique dont les processus propres sont descriptibles en dehors de l'historicité des réalisations (comme ceux de la grammaire en dehors de la variété des langues), nous préférons englober sous le même et unique nom de "style" tous les processus de différenciation historique de la production, ceux qui tiennent au "fabriqué" et que tout le monde voit, et, tout autant, ceux qui tiennent au "fabriquant", que certains n'aperçoivent pas aussi bien ou négligent, et auxquels, pour cette raison même, il est avantageux de ne pas réserver un sort lexical particulier.

2. Style et étiquette.

Proposition : la technique étant analyse, le style ne peut être une étiquette globale.

Si nous tenons que le seul nom de "style" doit recouvrir toutes les variables de l'ouvrage, il s'en faut, en revanche, que lui-même puisse se qualifier d'un seul mot. Pourtant,

rien n'est plus courant que de caractériser de la sorte tout un monument ou tout un groupe de monuments : ainsi, j'ai lu que les émaux du XVe siècle sont d' "un style brutal, mais faux", et d'une toile du XVIIe qu'elle a un style "beurré". Mais tout un chacun n'étant pas capable de cette belle invention verbale, on recourt plus usuellement à la nomenclature codifiée des styles : "voici un tableau baroque", "Notre-Dame est de style gothique", etc. Or, si banales que soient de telles assertions et, partant, si raisonnables qu'elles puissent paraître, ça ne marche jamais tout à fait et il faut toujours, peu ou prou, recourir à cette formule, dont on fait grand usage en nos milieux, qu'en tel monument ceci "rappelle encore" ce qui se faisait auparavant tout "en annonçant déjà" ce qui allait se faire bientôt.

Il fallait s'y attendre, et mes développements précédents l'ont déjà fait pressentir : ni nous, ni même Jean Gagnepain à qui l'on doit d'avoir posé les fondements d'une ergologie, ne sommes, certes, encore près d'en proposer une théorie achevée ; mais il suffit d'avoir reconnu la technique comme un des modes de la rationalité humaine, il suffit d'y avoir décelé des mécanismes analogues à ceux de la grammaire, réciprocité d'un "fabriquant" et d'un "fabriqué" et articulation d'identités et d'unités recombinaibles, pour être certains que les produits fabriqués ne sont pas monolithes et qu'entre eux ils n'ont aucune chance d'être semblables ou dissemblables en tous les points. Par exemple, de même que deux messages peuvent être lexicalement tout à fait différents mais syntaxiquement semblables ("un chat mange des souris" et "le Pape bénit les fidèles"), ou vice versa, de même deux ouvrages : le cas est exemplaire de deux projets proposés au XVIIIe siècle pour Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle à Orléans où la même composition absolument mettait en oeuvre, dans l'un des éléments classiques et dans l'autre des éléments gothiques⁴ (soit dit en passant, cet exemple a le mérite de rappeler aux historiens d'art qui trop souvent l'oublie, que le style est autant affaire de générativité que de taxinomie, de composition que de "vocabulaire", comme ils disent d'un mot qui assimile périlleusement l'art au langage, mais montre bien aussi qu'il s'agit de l'homologue du lexique).

D'où, parce que le style conserve les caractères de la technique dont il est l'ethnisation, parce qu'il en a la complexité, ma proposition qu'il ne saurait être une simple étiquette apte à qualifier globalement tout un produit.

Cette illusion qu'on peut caractériser tout un monument d'une seule étiquette entraîne une autre, celle que pourrait convenir à plusieurs monuments une même étiquette sous laquelle on les rassemblerait commodément : c'est ce qui arrive avec la nomenclature fixée une fois pour toutes des styles roman, gothique, etc. En d'autres termes, si toute étiquette stylistique a le défaut d'être globalisante, de ne pas du tout s'accorder à la constitution de l'ouvrage, fait d'éléments distincts qui ne sont pas tous ensemble sujets aux mêmes variations, les étiquettes convenues des styles codifiés présentent l'inconvénient supplémentaire d'être, si je puis dire, "totalisantes", puisque, par la vertu du mot, elles rattachent à un même style un certain nombre d'ouvrages qui y ressortiraient tous. Elles conduisent inévitablement à privilégier les ressemblances au détriment de dissemblances bien aussi importantes et, par là, à entretenir le mirage d'uniformités stylistiques, de la

réalité de styles bien nets dont, à l'extrême, tel ou tel monument serait le parangon. En fait, de même qu'il est, au fond, autant de langues que de locuteurs, voire de messages, de même - parce que l'ouvrage n'est pas monolithique mais résulte d'une analyse rationnelle -, l'ethnisation ne peut être homogène en tous les points du modèle et il n'est, stylistiquement, que des combinaisons singulières et provisoires.

Il n'y a toutefois pas d'erreur qui n'ait sa raison : si contraire qu'il soit à la constitution analysée de l'ouvrage, l'usage de classer globalement divers monuments sous la même étiquette de "gothique" ou de "baroque" doit bien correspondre à quelque chose. P.-Y. Balut m'a soufflé l'idée que les éléments sujets à variation, le fabriquant et le fabriqué, ou l'opposition des identités et la composition des unités, peuvent être à parité ergologique sans avoir pour autant le même poids historique, dont stylistique. Ainsi, le style architectural de la Grèce antique se caractérise, certes, tout autant par l'assemblage à joints vifs et scellements que par les ordres dorique ou ionique ; il n'en est pas moins vrai que, pour nous, l'emploi du dorique dans une colonne dont les tambours sont jointoyés au mortier "fait grec" bien plus que l'appareillage à joints vifs d'une ogive gothique. Cela est très sensible dans le cas, spécialement démonstratif, des "néo-", où le style antérieur dont on s'inspire n'est que rarement repris dans son intégralité : ainsi, le passage de l'architecture classique du XVIII^e siècle au néo-grec du XIX^e se marque sûrement plus dans le déplacement du triglyphe à l'angle de la frise que dans le remplacement des architraves appareillées à la mode moderne par des architraves monolithes à la mode antique. Qu'on n'aille pourtant pas, de cet exemple, erronément inférer, contre mes propos antérieurs, que c'est forcément, dans la différenciation stylistique, le "fabriqué" qui est prégnant ; ce peut aussi bien être le "fabriquant" : dans une statue académique, l'épiderme, certes poli, mais un peu granuleux et non luisant du marbre peut suffire à "faire grec" plutôt que romain alors même qu'y paraissent d'autres traits étrangers à l'hellénisme.

3. Style et configuration.

Proposition : la technique est l'instauration instancielle de relations abstraites ; la définition du style devrait donc plutôt porter sur des rapports structuraux que sur la ressemblance configurative des performances.

L'étiquetage que je viens de critiquer se fait, à l'ordinaire, au vu de ressemblances sensibles d'aspect : la cathédrale d'Amiens et celle de Paris, voire telle pièce d'orfèvrerie sont également dites gothiques parce qu'elles ont en commun d'user de l'ogive. Il serait paradoxal d'en disconvenir, mais, ce faisant, on ne laisse aucune part à des apparentements d'un autre genre dont, cependant, les historiens de l'art sont friands. Ainsi, ils vous diront que tel bâtiment et tel tableau sont, l'un et l'autre, maniéristes, alors que manquent forcément ici ces ressemblances configuratives qui rapprochent deux cathédrales gothiques ; et certains même, admettant une histoire cyclique, défendent qu'un temps de maniérisme succède toujours à un classicisme et précède un baroque. En cela, de l'assertion, mais point

d'explication, ou toute simple, qu'on cherche soit dans l'observateur, en disant que la parenté "se sent", que c'est affaire d'oeil ou de flair ; soit dans la chose observée, en déclarant qu'il y a "le même esprit" dans le bâtiment et dans le tableau ou, au mieux, comme je l'indiquais p.90, en se servant précisément du mot "style" pour désigner, sans avoir à la justifier, la communauté non configurative de produits d'arts différents. Ou bien on a tort de rassembler comme maniéristes des choses sensiblement dissemblables, ou bien il faut expliquer la similitude.

En fait, nous croyons volontiers à la justesse de "l'oeil du connaisseur" - ou, du moins, de certains connaisseurs ! - : ces apparentements maniéristes doivent être fondés, mais ils restent à expliquer. J'ai déjà emprunté à P.-Y. Balut cette idée qu'on qualifie, au fond, de maniériste une inadéquation maximum de l'outil à sa fin⁵, ou, pour réhabiliter le mot des architectes-théoriciens de la fin du XVIII^e siècle, une faible, voire la plus faible "convenance" de l'un à l'autre, ce qui autorise à y rapporter non seulement les circulations dans la cour et les jardins de la Villa Giulia, mais aussi, en d'autres temps et lieux, les chaussures à la poulaine ou les jeans ultra-fuseaux d'aujourd'hui. Les pantalons servent à vêtir, les maisons à loger, les images à montrer, et il faut bien qu'ils conviennent tous à ces fins, mais parce que, dans l'identité de la fin, il est toujours techniquement mille façons de s'y prendre, tous n'y mettent pas la même simplicité ou la même complication. Ou, pour l'exprimer en termes plus théoriques, la polytropie, qui, hors toute histoire, est constitutive de la technique, est toujours historiquement, ethniquement exploitable. On peut mesurer ici l'avantage qu'offre la théorie de la médiation de ne pas confondre le "fabriqué" avec la fin, avec la chose à faire (à la façon dont aujourd'hui tant de gens assimilent le "signifié" et le sens, la chose à dire), puisque c'est l'écart de l'un à l'autre qui, ici, permettrait de caractériser le maniérisme.

Ce n'est là qu'une piste, mais j'inscris de toute façon ici, en n°3, cette proposition que faisait P.-Y. Balut en 1975 de ne plus fonder le classement stylistique sur le critère configuratif, mais sur la reconnaissance de relations abstraites⁶ en en cherchant le principe, ici encore, dans la technicité même du style, dans la rationalité de l'outil. C'est la seule façon de rendre compte, autrement que par impression, de la parenté qu'on ressent entre des arts différents dont les produits, par cette différence même, n'ont généralement aucune ressemblance configurative.

4. Style et parti.

Proposition : la technique étant implicite, le style ne peut donc se confondre avec un parti explicitement délibéré.

Comme de la grammaire, la théorie de la médiation fait de la technique un processus implicite, c'est-à-dire s'opérant par une analyse rationnelle mais que nous ne sommes pas spontanément à même de décrire : aussi la technique coïncide-t-elle rarement avec ce qu'on en dit (jamais la recette de la mayonnaise ne vous en livre le tour de main !). Ce n'est

évidemment pas son historicité qui va faire perdre au style ce caractère implicite de la technique. Dès lors, on ne saurait englober sous le même mot de style ce que comprend notre définition initiale et ce que, plus ou moins tacitement, l'usage des historiens de l'art y entend souvent : la décision délibérée, ce que nous appellerons le "parti" pris explicitement, le parti dit de faire ceci ou cela, qu'il reste le fait d'un seul ou socialement s'organise en un "mouvement", et qu'il donne ou non lieu à des manifestes (ou à de ces discours dont, à l'extrême, la prolifération a rendu étymologiquement inertes certains artistes de notre temps !). La production des réalistes ou des naturalistes n'est pas exactement conforme à ce qu'ils ont voulu ou prétendu faire ; en un mot, la doctrine - ou, comme on dit souvent, le programme - ne définit pas le style. Ou encore, "les classifications des créateurs (ne sont pas) des données constitutives de la rationalité spécifique d'un système architectural" : c'est ce qu'écrivait, il y a douze ans, P.-Y. Balut au terme d'un "essai d'analyse architecturale" de façades rennaises⁷, en somme, comme on disait jadis, d' "analyse formelle".

Aussi bien peut-on ici mesurer combien les historiens de l'art ont eu tort de tourner le dos à celle-ci. Empruntant une scientificité fourvoyée à l'obsession paperassière des historiens tout court, ils croient couramment aujourd'hui que le fin du fin de leur métier est d'avoir la tête dans les archives, au point de parler de la Gare du Nord, qui est debout, comme du Mausolée d'Halicarnasse, qui est rasé, sans y aller voir, au seul fouillé des dossiers ! On ne saurait plus drastiquement ramener l'objet d'étude à ce qui en a été dit et, par là, plus sûrement rater le style. Il faut revenir à l'analyse formelle, même si c'est, bien évidemment, sur de nouveaux principes qu'ont déjà suggérés mes développements précédents : en déconstruisant les ouvrages incriminés selon un modèle ergologique, celui, on s'en doute, qu'offre la théorie de la médiation et qui a le double mérite, du point de vue des processus artistiques, d'expliquer la rationalité du produit et, du point de vue des procédures archéologiques, de dissocier des éléments comparables.

II. L'ETHNICITE DU STYLE

5. Style et parti (suite).

Proposition : l'ethnique étant un processus de différenciation également implicite, le style, par là aussi, n'a pas à se confondre avec un parti délibéré dont il peut fort bien se passer.

Les rapports du style et du parti sont plus compliqués que ce que j'en ai dit dans la proposition précédente et je n'ai pas achevé de les considérer. D'aucuns, habitués à régler d'un seul coup ce qui se présente à eux comme un problème unique, s'étonneront peut-être que je les traite en deux volets distincts. La raison en est simple : il n'est évidemment aucune chance que les confusions que je crois pouvoir ici critiquer se conforment au principe

d'analyse qui me sert à les dénoncer, mais, moi, c'est selon ce principe même que j'ai à décortiquer les questions d'apparence unitaire que je tâche à débrouiller. Or, ce sont deux problèmes différents que j'aperçois dans la collusion du style et du parti.

L'explicite de l'intention, de la volonté délibérées que j'ai appelées le parti ne se heurte pas à un seul processus implicite, celui de la rationalité technique qui, par principe, définit le style : la rationalité ethnique, à laquelle il ressortit tout autant, est, elle aussi, implicite. En effet, pour être différent des autres, nul besoin n'est d'un projet conscient : ce n'est sûrement pas pour se distinguer d'Alsaciens qu'ils n'avaient jamais vus que les gars de Cornouailles parlaient breton, s'enfermaient dans des lits clos et portaient des chapeaux ronds.

Mais, c'est évident, la divergence peut aussi être calculée, soit qu'on s'efforce de l'accroître par la recherche systématique de l'originalité ou de l'inédit, soit, à l'inverse, qu'on veuille la restreindre par l'imitation (pastiche, styles néo-, rétro, archaïsant, etc.). Alors, dans la vision toujours un peu universalisante d'une histoire de l'art qui, comme de Sirius, peut considérer toutes les époques et toutes les régions, il est tentant d'assimiler indûment les résultats sur la similitude de leur aspect, de placer sur le même plan ce qui n'est pourtant pas du même ordre en ne distinguant plus bien différenciation ethniquement implicite et différenciation voulue, ou, en d'autres termes, le style qui tient à ce que nul homme ne peut dire, faire, être exactement comme les autres mais toujours diverge spontanément de ses congénères, et le style qui résulte, autant que faire se peut, d'un parti, c'est-à-dire d'un effort conscient pour se distinguer. Ainsi fait-on si l'on rapproche un bison de Lascaux, dont l'auteur ignorait évidemment qu'on pût représenter autrement le même animal, et un taureau de Picasso qui est l'ultime étape d'une suite de dessins où peu à peu se désincarne un bovin initialement très proche de ceux de Rosa Bonheur, le résultat d'une longue recherche pour réaliser différemment un sujet rebattu. Ainsi font aussi ceux qui, par l'abus du terme "impressionnisme", rapprochent les peintures pompéiennes et celles de Pissarro. Ou ceux qui s'imaginent encore que la statuaire archaïque grecque est un "art conceptuel" comme celui des cubistes, alors qu'elle s'explique par l'incapacité de faire autrement et n'a rien à voir avec le projet que certains, au début de ce siècle, formèrent délibérément de renouveler l'art en rompant avec la tradition de styles qu'ils connaissaient et, pour la plupart, maîtrisaient fort bien.

De tels rapprochements sont, certes, historiquement explicables et même très intéressants : ainsi, il n'est pas indifférent à l'histoire de l'art contemporain que ce soit en 1908, en pleine époque cubiste, que Max. Collignon ait réhabilité la Dame d'Auxerre qui avait plusieurs années séjourné dans une valise au Musée de la ville après avoir été vendue un franc dans une vente aux enchères⁸. Et pareillement l'art nègre dont on prend le goût vers la même époque : certains des novateurs du moment, en se retrouvant dans la statuaire de l'Afrique ou de la Grèce archaïque, ont pu avoir l'impression qu'elles répondaient, comme l'art nouveau, à des choix stylistiques. Mais, du point de vue de l'analyse scientifique qui ici est le nôtre, de telles opinions sont aussi absurdes que si l'on mettait dans le même sac l'art

archaïque grec et l'art archaïsant qui, à l'époque hellénistique, le remet à la mode, ou l'architecture du siècle de Périclès et l'architecture néo-grecque de la Walhalla ou de la Bavaria ; et les entériner reviendrait à méconnaître qu'il n'entre pas forcément du calcul conscient dans la différenciation des ouvrages, bref, que le style peut se passer du parti.

6. Style et ère, ou aire.

Proposition : la contemporanéité sociale ne se confond pas avec l'appartenance physique à un temps objectivement délimité, et de même pour le lieu et le milieu ; un style ne peut donc coïncider avec un domaine historique déterminé.

Si le style est la technique en histoire, il pourra paraître à première vue tout à fait indiqué de parler de styles médiéval, Louis XIV, Empire, etc., comme il est courant de le faire. Pourtant, il n'en est rien.

Nous avons déjà rencontré plus haut cette habituelle nomenclature des styles codifiés ; je lui ai reproché, s'agissant de l'appréciation d'un seul ouvrage, d'être indûment "globalisante" et, partant, s'agissant de la confrontation stylistique de plusieurs ouvrages, d'être de surcroît "totalisante" (p.92). Mais, non plus que la confusion du style et du parti, elle ne se peut, de mon point de vue, critiquer en une seule fois et ce sont d'autres coups que j'ai maintenant à lui porter. Je passe sur le fait qu'elle pêche dès l'abord par l'incohérence même des termes, puisqu'elle retient tantôt des traits, ergologiques, de configuration, comme "ogival", "roccoco", "nouille", voire "maniériste" ou "baroque", très vite assimilés, il est vrai, à des périodes (on vous situe le maniérisme à cheval sur la seconde moitié du XVIIe siècle et la première du XVIIIe) ; et tantôt des traits, proprement sociologiques, historiques, d'appartenance à un temps ou à un lieu, plus rarement à un milieu, avec les styles "Louis XVI", "chinois" et "rustique".

Plus grave est en ces derniers cas, du point de vue ethnique d'où nous considérons maintenant le style, que, s'en tenant toujours à un déterminatif unique, elle ne peut qu'opérer la mutuelle exclusion du temps, du lieu et du milieu, en privilégiant d'ailleurs nettement la première de ces trois coordonnées : elle offre d'abord un classement temporel en ne qualifiant par le lieu et le milieu que ce qui échappe à la chronologie de la part estimable de l'Europe, c'est-à-dire les styles trop éloignés comme le style japonais, ou marginaux comme le style rustique.

Mais elle a surtout l'immense défaut de paraître présupposer la coextensivité des styles à des domaines historiques déterminés. Or, c'est manifestement juste le contraire qui s'observe à tout bout de champ : quand un style est défini sur des critères ergologiques, que ce soit les similitudes configuratives par lesquels on classe un mobilier dans le Louis XV ou le Louis XVI, ou, comme nous l'avons proposé, des rapports abstraits, il est de première évidence qu'il ne se confine pas dans les termes bien datables d'une époque, ou bien bornables d'une région données. Ainsi, on continue de nos jours à produire et utiliser du mobilier Louis XVI qui, sans paradoxe aucun, est bel et bien du Louis XVI. On ne peut, en

effet, l'opposer à l'"authentique" que par cette confusion de points de vue qui domine régulièrement l'appréciation des "faux", c'est-à-dire faute de distinguer, comme nous le faisons, la réplique et la relique⁹ : produit par un moule antique et cuit dans un four à l'antique, un "faux" Tanagra ne diffère pas ergologiquement, stylistiquement, d'un vrai, mais seulement sociologiquement en ce qu'il ne nous vient pas du fond des âges. De même, un fauteuil Louis XVI moderne n'est certes pas une relique puisqu'il n'offre aucune chance d'asseoir son postérieur là où la princesse de Lamballe posait le sien, ce qui interdit, par dessus les siècles, un prestigieux contact ; mais, stylistiquement, c'est du Louis XVI au même titre que celui qui s'est produit sous le règne de ce roi. Et, si donc un style n'est pas propre à un domaine historique, inversement un domaine historique n'a, bien entendu, pas en propre qu'un seul style : le Louis XVI moderne coexiste au design ou, pour reprendre l'exemple de tout à l'heure, on pouvait, au XVIIIe siècle, à Orléans, hésiter, pour la même église, entre les styles médiéval ou antiquisant.

De ces faits si obviés que chacun peut simplement constater, la théorie de la médiation fournit aisément une explication théorique : ils ne font que manifester au plan de l'art le mécanisme propre de notre rationalité ethnique. Certes, les choses tendent à changer quand on change de temps, de lieu et de milieu : c'est pourquoi, par exemple, ma propre langue, sur chacune de ces trois coordonnées, s'oppose aux langues anciennes, aux langues étrangères, aux patois et argots ; et c'est pourquoi aussi on sent bien qu'il est des "styles d'époque" (nous empêchant, par exemple, de rétrospectivement bien distinguer les reliefs de Scopas de ceux de Léocharès, lesquels cependant, en leur temps, devaient tout faire pour n'être pas confondus) ou que "ça ne se fait" qu'en certains lieux ou certains milieux, ce qui rend indispensables nos trois concepts d'évolution, de transition et de stratification¹⁰. Mais temps, lieu et milieu ne sont pas seulement des données objectivement limitables, et une fois pour toutes pour tout le monde, telles qu'elles nous apparaissent quand on les traite d'un point de vue naturel, par exemple en géographie physique, ou pour la commodité de notre représentation, quand on décide que 1492 est le début des temps modernes, y compris pour les Chinois et les paléolithiques australiens : culturellement, ils n'ont d'autres frontières que celles, constamment déplaçables, que nous leur donnons. Dès lors, si l'on admet, avec la théorie de la médiation, que la personne, en nous, empêche la coïncidence de l'histoire et de la vie, celle de la société humaine et de la troupe animale, du peuple et de la population physiquement présente, il suit aussi que, pour vivre animalelement au même moment, il n'est pas forcé qu'on soit socialement du même temps. Cela se voit bien au langage : à la même table, je puis trouver les frites "succulentes", adjectif aujourd'hui déjà presque désuet, tandis qu'un convive depuis peu sorti de ses langes les déclarera "super-bonnes" ou "canon", ce qui ne se disait pas il y a quinze ans, mais sera peut-être bientôt la façon usuelle de parler ; verbalement, par là, je suis encore d'hier et il est déjà de demain. Et pareillement de l'art : dans la même revue se publient aujourd'hui les articles de gens qui, comme moi, ne savent écrire qu'au stylo et d'auteurs plus jeunes, capables de rédiger et corriger sans mal sur une imprimante qui, moi, me paralyse.

Tout le monde voit bien cela : on doit alors en tirer les conséquences et se garder d'habitudes professionnelles allant à contre-sens. Bref, renoncer à l'habituelle nomenclature géo-chronologique des styles dont le succès est sans doute un fait historique à expliquer, mais qui ne peut nous être un appareil conceptuel utilisable. Pour une raison qui maintenant doit apparaître clairement : que le style soit diversifiable selon le temps ou le lieu ou le milieu n'implique pas qu'un style corresponde à un temps ou à un lieu ou à un milieu ; ou, plus précisément, un style ne coïncide jamais avec un domaine historique, ère ou aire (laquelle les professionnels, pour comble de complication, appellent généralement "école" en mêlant le style et l'organisation du métier et de sa pédagogie), délimité par d'autres frontières que par l'extension de ce style même. J'entends que le temps et le lieu du style dorique s'étendent de la Grèce du VI^e siècle à la rue Vercingétorix d'aujourd'hui sans se confiner aux limites ordinairement convenues de l'antiquité gréco-romaine.

Cette révision de nos habitudes est d'autant plus importante que sur le postulat de telles coïncidences s'opèrent ces localisations ou datations "par le style" dont l'abus a fini par discréditer en beaucoup d'esprits le concept même de style, lorsque du style on infère contrapuntiquement le lieu ou la date d'un monument, ou qu'on ordonne des monuments apparentés en séquence linéaire et qu'on traduit la contiguïté morphologique en termes de continuité géographique ou chronologique¹¹.

Une fois ainsi posé qu'on peut sociologiquement, et ici (du point de vue plus particulier de la socio-artistique) stylistiquement, appartenir à d'autres temps, lieux et milieux que ceux où physiquement l'on vit, il est certain que, comme trop souvent, le langage ne nous aide pas à le dire ni, par conséquent à le penser, et qu'il est professionnellement indispensable de se doter d'un arsenal de ces mots dont la cohérence logique n'efface pas l'insupportable nouveauté aux yeux de ceux qui s'imaginent qu'on peut exprimer la pensée actuelle dans la langue de Descartes. Qu'on puisse n'être pas de son temps, notre langue le dit très bien par le terme d'"anachronique". Mais, courant et ethniquement fondé, ce concept reste fâcheusement isolé. Tout d'abord, si "anachronique" désigne bien l'appartenance à un temps antérieur, l'exemple des frites "super-bonnes" suggérerait qu'on peut aussi bien appartenir à un temps ultérieur ou, du moins, y tendre. L'anachronie appelle ainsi la "catachronie" à laquelle ressortissent exactement tous les styles dits d'"avant-garde" ou, mieux encore, "futuristes". Ensuite, on ne saurait, une fois de plus, indûment s'en tenir à la seule coordonnée du temps : on peut n'être pas socialement du lieu où physiquement l'on vit ; aussi un style peut-il être ectopique, comme celui des chinoiseries du XVIII^e siècle ou le "style américain" aujourd'hui répandu en Europe.

Et pareillement du milieu, d'où des styles ecstratiques qu'on dirait même volontiers ana- et catastratiques étant donné l'ordinaire hiérarchisation des milieux : la bourgeoisie peut, comme avant-guerre, condescendre au style rustique ou s'appliquer au style B.C.B.G. par lequel elle s'élève vers un niveau aristocratique qui ne lui est pas inné. Et, enfin, l'aspiration, étymologiquement "utopique", mais tout aussi bien "uchronique" et "ustratique", à n'être d'aucun lieu, d'aucun temps, d'aucun milieu, ne peut se satisfaire qu'en des styles

pantopiques, panchroniques, panstratiques où, faute de pouvoir intégrer du sans lieu ni date, on mélange des éléments appartenant notoirement à des domaines sociologiques différents. Ainsi fait-on quand pour souligner l'universalité du don-juanisme, on joue **Dom Juan** en habillant les acteurs de vêtements d'époques diverses ; ou quand on donne dans un style "éclectique".

Il est inutile de préciser que la transmission, la propagation, la diffusion (processus exactement inverses de l'évolution, de la transition et de la stratification) par lesquelles s'instaurent de telles convergences, peuvent être calculées, procéder de ce que j'ai appelé plus haut des "partis" ou des "mouvements" : l'anachronie de l'attardé est alors l'anachronisme du rétro. Mais, ici aussi, des mots adéquats sont nécessaires : ainsi, pour faire apparaître que les turqueries et chinoiseries d'Ancien régime et l'engouement des bourgeois de l'entre-deux-guerres pour le "style rustique" sont, sur les coordonnées du lieu et du milieu, les homologues du mouvement qui a, au XIXe siècle, promu un retour au grec antique, au médiéval ou à la Renaissance, on a tout à gagner, en regard du terme "néo-" qui usuellement les désigne, à inventer, comme le proposait naguère P.-Y. Balut, les expressions lexicalement apparentées de styles "exo-" et "pseudo-"¹².

7. Styles de groupe et styles individuels.

Proposition : les processus sociologiques ne se définissant pas par leur étendue, les caractères du style restent inchangés selon qu'il est celui d'un groupe ou d'un individu.

Tout le développement qui précède s'applique aussi bien à l'individu qu'au groupe. Aussi le problème du style n'a-t-il rien à voir dans le débat qui oppose parfois un courant marxisant, soucieux de faits collectifs, à une tradition romantique qui, favorable à l'individualité créatrice, réduit couramment l'histoire de l'art à être une histoire des artistes (il suffit de parcourir la liste des expositions tenues à Paris dans les quinze dernières années : Chardin, Carpeaux, Flandrin, Bouguereau, Boucher, etc., etc. !).

Le style, en effet, ne change pas de nature selon qu'il est celui d'un grand ou d'un petit nombre de gens, de plusieurs ou d'un seul, et je puis assurer que celui de Bronzino ne se raisonne pas autrement que celui de Florence au XVIe siècle ou que tout le style italien de la Renaissance. Tout ce que j'ai prétendu plus haut des époques et des régions peut se répéter ici en termes d'individu. De même, disais-je, qu'une époque ou une région n'a pas qu'un seul style et qu'inversement un style n'appartient pas à une seule époque ou région, de même, par exemple, chacun peut observer, d'une part, que trois styles différents se distinguent au premier coup d'oeil dans l'oeuvre peint de Constable, mais, d'autre part, que son second style, le plus célèbre, est aussi celui de son fils, exactement comme Judith Leysten peint dans le style de Frans Hals à en désespérer les plus maniaques de l'attribution. D'où ces formules un peu abruptes mais qui disent bien la chose que Beethoven "n'est pas beethovenien" dans la Pastorale ou qu'à ses débuts "Goya n'était pas encore goyesque". Et, de même aussi, l'attribution par le style repose sur le même postulat d'une parfaite

superposition du style et de l'individu que la datation et la localisation sur la superposition du style et de l'époque ou de la région ; en quoi elle appelle exactement les mêmes critiques, avec cet absurde effet supplémentaire d'exhiber des maîtres anonymes ou pourvus d'oeuvres non signées qui font tous preuve d'une superbe constance stylistique tandis que la plupart des artistes dont l'oeuvre est assurée donnent, au contraire, le spectacle d'une évolution stylistique que les spécialistes, alors, se délectent à découper en "périodes" ! Bref, pas plus qu'avec le domaine collectif d'une époque ou d'une région, un style ne coïncide avec cet autre domaine sociologique plus restreint qu'est celui de la personne individuelle ; ou, si j'ose ce calembour, pas plus qu'avec une ère ou une aire, avec un hère.

C'est là un nouvel effet de l'ethnicité du style. En effet, la personne, comme les autres instances, ne fait pas acception de l'étendue, c'est-à-dire que l'extension d'un processus sociologique, le nombre des gens qu'il concerne n'en changent pas la nature : si mon lecteur et moi croyons avoir la même langue, c'est que de la sienne à la mienne l'écart est moindre qu'entre le français et l'anglais, mais, dans le principe, ce sont des idiomes ni plus ni moins que les langues dites étrangères ; ou encore, l'histoire de France met en oeuvre les mêmes processus qu'une histoire individuelle ; c'est le même mécanisme social du conflit qui est sous-jacent à la déflagration mondiale et à la scène de ménage ; ou, pour revenir sur un thème plusieurs fois traité dans cette revue, il ne diffère en rien de proclamer la Vierge Marie "reine de France" à travers tout notre pays ou la couronner à Rennes "Duchesse de Bretagne" comme cela eut lieu en 1908.

8. Style et politique.

Proposition : l'ethnique introduit entre nous, sans autre raison qu'elle-même, une divergence arbitraire, constituée entre autres de restrictions d'usage, qui nous fait être comme ceux-ci et non comme ceux-là : manifestation artistique de cette divergence, le style, de soi, est politique.

J'ai déjà cité l'an passé ce passage de ses Mémoires où Berlioz oppose les "coutumes de l'instrumentation" aux "formes et combinaisons non usitées"¹³. On ne saurait mieux exprimer que la singularité d'un style ne tient pas, positivement, qu'à ce qui s'y fait, mais qu'il se caractérise, tout autant, négativement, par ce qui pourrait se faire et pourtant ne s'y fait pas. De même, en effet, qu'on ne dit pas tout ce qui est grammaticalement dicible, on ne fait pas tout ce qui est techniquement faisable ; et de même que J. Gagnepain inclut dans la langue le pro-verbe (qui est du pré-dit) et des idées reçues, il est manifeste que le style inclut pareillement du pré-fabriqué, des façons reçues que, notablement, le français appelle des "recettes" et qui limitent ethniquement la "polytropie" (ou fait de pouvoir toujours s'y prendre de plusieurs façons) à laquelle la technique nous rend aptes.

L'important est que c'est bien à la technique, à la façon de s'y prendre que tient fondamentalement cette restriction coutumière des possibilités virtuelles de fabrication. On s'en avise aisément en transposant à l'art ce que chacun sait bien du langage : si ma langue,

non seulement n'est pas l'anglais ou l'allemand, mais, même dans le cercle de ceux qui la comprennent, n'est ni celle d'un adolescent parce que je suis d'une autre génération, ni celle d'un Marseillais parce que je vis au Nord de la Loire, ni celle d'un O.S. parce que je suis universitaire, cette divergence n'est pas due qu'aux choses que j'ai à dire, mais à la façon de les dire, non pas seulement au sens du message, mais à la grammaire elle-même. Il en va de même de l'art : que l'un ou l'autre contribue à l'édification d'une église, d'une mairie, d'une fontaine ou d'un hôtel particulier, le style gothique n'est pas le style classique ; la divergence ne tient pas qu'aux choses à faire, mais à la façon de les faire, non pas seulement à la fonction de l'ouvrage mais à la technique.

Naturellement, la différence des fins n'est pas négligeable, non plus que celles des moyens : la statuaire n'est pas la même selon qu'on dispose de bois, de marbre ou d'argile, et la fin, pareillement, n'est pas la même dans une statue de Marianne ou de Marie. Mais la divergence s'instaure même dans la constance des moyens et des fins : chacun, avec la même ficelle et pour emballer le même paquet, a ses habitudes au point qu'au ficelage on reconnaît parfois le ficelleur ; et, pareillement, à une plus grande et plus noble échelle, la statuaire mariale a constamment varié de l'époque romane au XVIII^e siècle alors qu'étaient identiques la fin et pratiquement aussi les moyens. Bref, la langue et le style, c'est, respectivement, dire ou faire comme ceci et non pas comme cela, et ce, quoi qu'on ait à dire ou à faire.

De l'usage de ne pas faire tout ce qui est hic et nunc techniquement possible et par lequel chacun se distingue, et de l'écart qui s'introduit entre les ouvrages, l'explication est spécifiquement ethnique ; même si d'autres causes viennent de surcroît - et souvent rétrospectivement - s'y ajouter, elle tient à ce que la théorie de la médiation reconnaît comme l'"arbitraire" de la personne, qui nous fait diverger de nos congénères sans autre raison nécessaire que de diverger. Aussi est-il inutile, selon moi, de chercher, par exemple, pourquoi la robe féminine, au XIX^e siècle, est alternativement collante et bouffante ; ni pourquoi, de nos jours, le pantalon oscille de la patte d'éléphant qui vous bat le mollet au fuseau quasiment inenfilable, etc. : c'est simplement, à chaque fois, affaire de rompre avec l'usage en vigueur, de faire autrement que ce qui se fait.

Il s'ensuit que, consistant à faire comme ceci, donc comme ceux-ci, et non comme cela, donc ceux-là, le style, toutes différences de moyens et de fins mises à part, n'est jamais neutre : j'ai indiqué naguère, ici même, qu'il n'est pas indifférent qu'au XIX^e siècle les Marianne soient régulièrement de style néo-antique et les images de la Vierge Marie le plus couramment de style néo-médiéval¹⁴. En un mot, comme la langue, et pour les mêmes raisons, le style est, de soi, politique. Aussi n'est-ce pas un hasard que l'une et l'autre soient si souvent réglementés et frappés d'interdit : j'en ai déjà cité ici quelques cas¹⁵, mais on trouverait bien d'autres exemples de proscription, officielle (par exemple dans les pays de l'Est, ou Picasso interdit par les nazis comme représentant d'un art dégénéré, etc.) ou non ("ne t'habille pas comme cela", dit la mère à sa fille, pour la raison que c'est un style vestimentaire qui "donne mauvais genre", qui "vous classe"), sans parler des plaisanteries auxquelles peut donner lieu une telle réglementation : comme dit le Directeur des Beaux-

Arts d'un vaudeville d'avant 14 à la veille d'une première exécution publique, "il faut que je m'assure que sa musique est bien dans les idées du gouvernement, (...) oui, enfin, qu'elle est bien laïque"¹⁶.

C'était contenu dans la définition ! ethnicisation de la technique, le style ne peut qu'être un processus sociologique important. Le paradoxe est alors le mépris où systématiquement le tiennent les gens les plus entichés de sociologie, en l'occurrence nos collègues les archéologues de pointe. Je ne sais si je caricature, mais on dirait qu'à toujours opposer "les hommes et les choses", ils en finissent par confiner le sociologique dans les choses à faire, nous dirions : dans les fins, comme si la technique elle-même était hors histoire. Toujours est-il que l'étude stylistique, en certains milieux, fait très histoire de l'art attardée. Je ne disconviens pas que celle-ci, de son côté, y met du sien en réduisant peu ou prou le style à une esthétique simplette. Mais, défini comme il l'est ici, le style est à réhabiliter d'urgence.

REHABILITATION DU STYLE

Si utiles que me semblent être professionnellement mes huit propositions, je ne saurais pourtant reprocher aux autres de ne pas les avoir déjà faites. La théorie du style, en effet, que j'ai esquissée ici n'est possible que dans le cadre de la théorie de la médiation : il faut avoir déjà posé l'autonomie de trois modes distincts de rationalité, ergologique, sociologique et axiologique, pour pouvoir, d'une part bien distinguer les deux sens qui, en français, s'entremêlent dans "style" et n'en retenir qu'une seule définition ; et, d'autre part, en apercevant que dans le style se recoupent deux processus théoriquement dissociables, le travail et l'organisation sociale, chercher à énoncer ce qui ressortit au premier ou à la seconde.

Quoiqu'encre peu répandue dans nos milieux, cette dissociation, dans l'analyse théorique, de la technique et de l'ethnique est extrêmement féconde. Ainsi, c'est par elle qu'on évite d'automatiquement et aveuglément imputer à la fabrication ce qui n'en affecte pourtant pas le mécanisme propre et qui relève de l'organisation sociale, comme l'ordre, la durée¹⁷ et la dispersion spatiale des opérations de confection, ou la répartition des tâches (j'ai déjà commenté l'an passé la bouffonnerie des "architectures sans architectes"¹⁸), ou encore l'origine de l'énergie requise (que la meule soit actionnée par un homme, un cheval, de l'eau ou un moteur, l'ergologie - même si l'appareillage s'en trouve modifié - s'en moque, pourvu que ça tourne, et ce n'est que sociologiquement qu'importe la libération de l'homme par l'emploi de l'animal ou la mécanisation). Et surtout, plus intéressant ici, c'est elle qui permet de définir le style comme l'inverse de ces industries "schématiques", ou de l'être, dont, avec le vêtement, le traitement de la mort ou le logement animal, il a été déjà plusieurs fois traité dans RAMAGE : celles-ci donnent au "modèle", à la "forme" technique,

de soi vides, un contenu qui peut, ailleurs, être autre, par exemple la représentation dans les industries "détectiques" ; à l'inverse, le style donne au modèle ethnique, lui aussi vide, un contenu qui peut être autre, ainsi le langage avec les langues. En bref, dans les premières, c'est le sociologique qui sert de contenu au modèle ergologique ; avec le second, c'est inversement l'ergologique qui sert de contenu au modèle sociologique.

Le style, ainsi, est un concept trop nettement définissable et, mieux, un processus trop solidement situé dans la théorie du culturel pour qu'on continue, par habitude ou par simple humeur, de le regarder de haut. De tout ce qu'on peut reprocher à l'usage qui en est actuellement fait dans notre profession, je ne disconviens pas : qu'on le réduit souvent à un vague esthétisme, qu'on ne le caractérise le plus ordinairement que par des étiquettes globalisantes, voire énigmatiques, avec des styles "lourd" ou "massif", etc. ; voici vingt pages que je ne cesse de m'en prendre à ce que je crois être des erreurs ou des abus. Et moi-même, comme professionnel de l'archéologie grecque, j'ai souvent noté et parfois dénoncé publiquement la circularité vicieuse par laquelle mes pareils, tout à la fois, utilisent le style comme indice de datation et de localisation, ce qui, pour le moins, n'est acceptable que si la diffusion spatio-temporelle des styles est déjà connue, et le traitent comme un objectif historique, un problème à étudier à partir d'une chronologie ou d'une géographie qu'il a, pour la plus grande part, contribué seul à fonder ! Bref, le mettent subrepticement à deux sauces différentes dans les deux phases archéologiques de la documentation et de l'exploitation, celles qu'ici P.-Y. Balut, au prix d'un néologisme, opposait naguère en anagramme comme "relève" et "révèle"¹⁹.

Mais nous ne sommes pas de ceux qui caractérisent un processus culturel selon les aléas de son traitement scientifique, en allant s'imaginer par exemple, comme je le lisis récemment, que l'importance souvent accordée aux rapports de l'écrit et de l'image tient aux origines linguistiques des sémiologues qui s'en sont inquiétés²⁰, alors que la relation, comme j'ai tâché l'an passé de le montrer, est constitutive de l'image, mis à part l'état présent de toute linguistique ou de toute sémiologie. Et, par conséquent, pas de ceux non plus qui iront mépriser le style parce qu'en usent mal, voire en abusent ceux dont c'est la tâche d'en traiter. Aussi, contre vents et marées, c'est-à-dire contre une archéologie triomphante, mais insuffisamment avisée, ai-je toujours défendu la place d'une histoire de l'art, certes maladroite, mais seule actuellement curieuse de problèmes à ne pas négliger²¹.

Bref, on aura senti que tout cet article est un effort pour réhabiliter le concept de style qui est constitutif de toute production et qu'on ne saurait donc bouder pour la seule raison qu'il paraît démodé ou qu'il est sottement étudié : on ne se fâche pas avec Dieu parce qu'on est brouillé avec son curé.

Philippe BRUNEAU.

1. V. Hugo, *Les Misérables*, 1ère partie, livre III, chap.3.
2. RAMAGE, 2 (1983), p.160. - Il est aisé d'observer que les deux mots sont souvent employés indifféremment, ou avec des nuances mal définies : par exemple, J. des Courtils, *Bull. de corresp. hellén.*, 107 (1983), p.143.
3. J.-Ch. Balty, "Style et facture", *Rev. arch.*, 1983, pp.301-315.
4. Cf. *Le "gothique" retrouvé* (Cat. C.N.M.H.S., 1979-1980), pp.54-55, n°101.
5. Dans RAMAGE, 2 (1983), p.161.
6. P.-Y. Balut, *Revue des archéol. et hist. d'art de Louvain*, 8 (1975), pp.174-175.
7. P.-Y. Balut, *op.cit.*, p.175, auquel j'emprunte aussi l'expression de "parti dit" (p.176).
8. J'ai souligné il y a longtemps que tout cela concerne l'histoire de l'art contemporain : *L'Antiquité classique*, 44 (1975), pp.463-465. - Sur les aventures auxerroises de la Dame, cf. Cl. Rolley, *Bull. de corresp. hellén.*, 88 (1964), pp.444-445.
9. Définition dans RAMAGE, 2 (1983), p.41, n.26 ; cf. aussi 4 (1986), p.257 et n.10 et p.262.
10. La définition (changement respectivement selon les temps, les lieux et les milieux) a été donnée dans RAMAGE, 2 (1983), p.159.
11. Je résume ainsi la procédure bien connue qui consiste, par exemple, à ordonner trois vases en sorte de placer en seconde position celui qui ressemble le plus aux deux autres, puis à admettre que la séquence ABC correspond à une évolution chronologique dont il reste à déterminer le sens puisque le plus ancien peut être aussi bien A que C. Chacun a des a priori sur le sens de l'évolution, et l'habile est de démontrer que la direction communément admise n'est pas la bonne ; ainsi fit le Dr Colbert de Beaulieu pour les monnaies gauloises des Parisii.
 Pour ma part, avec des termes que je n'emploierais plus aujourd'hui, j'ai souligné depuis longtemps que ce raisonnement est, sur l'axe des séries, analogue à celui que, sur celui des ensembles, tiennent les stratigraphes : *Bull. de corresp. hellén.*, 100 (1976), p.118.
 Je précise qu'est ici en cause la traduction en continuité historique d'une contiguïté morphologique, non la façon dont celle-ci est établie : ainsi, que P. Courbin, *Bull. de corresp. hellén.*, 107 (1983), pp.85-110, propose une nouvelle manière de classer les skyphos protocorinthiens ne change rien au principe de la procédure de datation par le style.
12. P.-Y. Balut, dans *La Laurentine* (Cat. exp. Inst. franç. d'archit., 1982), p.245.
13. RAMAGE, 4 (1986), p.258 : Berlioz, *Mémoires*, chap.13.
14. RAMAGE, 3 (1984-85), p.28.
15. RAMAGE, 2 (1983), p.161.
16. G.-A. de Caillavet et R. de Flers, *Le Bois sacré* (1920), acte II, scène 6.
17. Sur la durée de la confection, distincte de l'analyse proprement technique, cf. ce que j'ai dit de la technicité du cultivé à propos de l'archéologie du paysage : RAMAGE, 3 (1984-85), pp.237-238. Et ici même, pp.7-8.
18. RAMAGE, 4 (1986), p.9.
19. RAMAGE, 2 (1983), p.189.

20. B. Cousin, **Le miracle et le quotidien, les ex-voto provençaux images d'une société** (Aix, 1983), p.41 (j'ai eu un peu l'impression que l'auteur de ce livre intéressant n'était pas très satisfait de la sémiologie, mais répugnait pourtant à la rejeter).

21. Déjà dans **L'Antiquité classique**, 44 (1975), pp.425-487 et spécialement la conclusion ; puis, avec P.-Y. Balut, **RAMAGE**, 1 (1982), pp.29-33.

UN THEME LITTERAIRE :

L'ARCHEOLOGUE ABUSE

Ici même, Mme Alexandre Bidon a évoqué l'an dernier les archéologues de la B.D. et de la science-fiction. De son côté, M. Philippe Bruneau a esquissé ailleurs le portrait de l'archéologue dans d'autres textes contemporains (**La mort dans les nuages** d'Agatha Christie, **L'automne à Pékin** de Boris Vian) et dans l'oeuvre de Balzac¹. A mon tour, dans la présente note, que M. Pierre-Yves Balut m'a si aimablement encouragé à rédiger et à publier dans **RAMAGE**, je rapproche trois textes de notoriété inégale, mais de dates assez rapprochées, montrant un autre type d'archéologues en littérature ou, comme dit joliment Mme Alexandre Bidon, d'"archéologues de papier" : ceux qui, pour une raison ou une autre, s'abusent en prenant pour antiquités des rebus contemporains.

Qui connaît aujourd'hui **La Tour du preux**, d'Emilie Carpentier, paru en 1886 dans la Bibliothèque rose² ? A la fois romanesque et à l'eau de rose, l'ouvrage n'est pourtant pas sans mérite littéraire.

L'action se situe sur la côte bretonne, à quelques lieues d'Auray. Peu de temps après la mort prématurée de son mari, la comtesse de Pers reçoit la visite d'un personnage qui se fait appeler lord Widmer ; il vient réclamer le paiement d'une somme considérable jadis à lui empruntée par le feu comte. Incapable de la rembourser, la comtesse cède son château au lord et se retire avec ses enfants dans une partie inaliénable du domaine, une vieille tour gothique dite Tour du preux. Cela ne fait pas l'affaire du lord : on découvre peu à peu que c'est un ancien matelot qui a assassiné en Inde le véritable lord Widmer et lui a dérobé ses papiers, dont la reconnaissance de dette et un document montrant que l'ancien trésor des comtes de Pers était enfoui sous la Tour du Preux. Le faux lord avait escompté obtenir non seulement le château, mais la Tour et y fouiller à la recherche du trésor.

Pour ce faire sans attirer l'attention sur son vrai projet, il feint "la passion des fouilles et des antiquités" (p.216), car "il s'était dit que, pour bien jouer son rôle d'amateur, il ne ferait pas mal de montrer un peu de zèle pour collectionner" (p.126). Le fils de l'aubergiste, Alan Dréneq, qui, à son arrivée, lui a fait visiter les fouilles du pays (p.36) - il est beaucoup question d'archéologie dans ce livre³ -, lui fournit des antiquités en bon nombre... et à bon prix (pp.125-128, 175-176). Or, toujours pour "jouer sa comédie" (p.243), le faux lord s'avise de présenter sa collection au recteur du village et à un châtelain voisin qui, eux, sont réellement férus d'antiquités. Le lecteur savait depuis longtemps à quoi s'en tenir : Alan

avait dupé le prétendu lord (p.128), mais ici le recteur est formel (pp.237-238) :

"Hors ces deux couteaux de silex, ce fragment de poterie qui provient d'une urne cinéraire et ces trois perles en jaspe, tout ici est faux. (...)

Ces poteries vernies en brun sont des fragments d'assiettes, comme vous en pouvez trouver dans nos chaumières ; ce cylindre de fer, roulé en spirale, est la tige d'un chandelier de même provenance ; cette terre fendillée, à la couleur jaunâtre, la moitié d'un couvercle de marmite ; ces tiges de fer rouillées sont des moules et des navettes dont se servent nos pêcheuses pour raccommo-der leurs filets ; ces fragments de verre proviennent de bouteilles ; Milord, vous avez été outrageusement volé".

L'ignorance archéologique du prétendu antiquaire est un indice de plus parmi ceux qui, tout au long du livre, mettent la puce à l'oreille des gens de bien. L'action s'achève comme à l'ordinaire dans la Bibliothèque rose où les bons l'emportent à la fin et où les méchants sont punis : le faux lord est démasqué, le trésor est retrouvé par les amis de la comtesse qui recouvre son château, et tous vivent dans la félicité.

Vingt ans plus tôt, en 1867, Labiche avait fait représenter **La Grammaire**, comédie-vaudeville en un acte écrite en collaboration avec Alphonse Jolly.

Sur l'argument très simple d'une demande en mariage se broche le comique des deux protagonistes : Caboussat, le père de la fille, ignore l'orthographe en dépit de ses responsabilités locales et pâlit chaque fois qu'il a à écrire quelques lignes ; Poitrinas, le père du garçon, premier président de l'Académie d'Etampes, est fou d'antiquités gallo-romaines et de fouilles et croit, en la matière, posséder un don particulier : "j'ai du flair... je n'ai qu'à regarder un terrain, et je dis tout de suite : il y a du romain là-dessous !" (scène IV)⁴.

Or, au lever du rideau, Jean, le domestique de Caboussat, occupé à ranger de la vaisselle, laisse tomber un saladier doré ; il confie aussitôt à un comparse comment il fait disparaître la casse : "j'enterre les morceaux au fond du jardin... j'ai là une petite fosse... près de l'abricotier". La suite se devine sans peine. Venu faire sa demande à Caboussat, Poitrinas reste occupé de sa manie et lui déclare : "je vais faire une petite inspection dans votre jardin... il m'a semblé reconnaître un renflement de terrain... ça sent le romain" (sc. VIII). Et naturellement de déterrer de fausses antiquités (sc. X) :

POITRINAS (entrant triomphant par le fond ; il porte un fragment de cuisinière plein de terre et une vieille broche rouillée) : Je suis venu, j'ai fouillé, j'ai trouvé !

CABOUSSAT : Qu'est-ce que c'est que ça ?

POITRINAS : un bouclier romain... scutum... le bouclier long, vous savez...

CABOUSSAT : Oui...

POITRINAS : Clypeus... c'est le bouclier rond...

JEAN (bas, à Caboussat) : Monsieur, c'est notre vieille cuisinière qui était percée...

CABOUSSAT : Parbleu ! je l'ai bien reconnue !

POITRINAS (brandissant la broche) : Maintenant voici le gladium... l'épée du centurion... pièce extrêmement rare...

JEAN (bas, à Caboussat) : C'est notre broche cassée...

CABOUSSAT (à part) : Cet homme-là trouverait du romain dans une allumette chimique !

Puis, après avoir imposé à Caboussat, au nom de la science, d'abattre son abricotier qui gêne la fouille (sc. XIV) :

POITRINAS (entrant par le fond, avec des fragments de vaisselle cachés dans un mouchoir) : Ah ! mes enfants ! ... quelle chance !... quelle émotion !... J'ai mis au jour un tumulus... sous l'abricotier.

JEAN (à part) : Ma cachette !

POITRINAS (tirant du mouchoir un morceau de porcelaine dorée) : Examinez d'abord ceci !

JEAN (à part) : Ah ! saperlotte ! le saladier doré !

CABOUSSAT : Hein ! (Regardant Jean) Mais je reconnais ça !

POITRINAS : Le chiffre est dessus... un F et un C.

CABOUSSAT (à part) : François Caboussat.

POITRINAS : Fabius Cunctator ! c'est signé !

CABOUSSAT (faisant de gros yeux à Jean) : Qui est-ce qui a cassé ça ?

POITRINAS : Les Romains, parbleu !

JEAN : C'est les Romains ! ... Ah ! il est embêtant, il déterre tout ce que je casse !

(Il sort par le pan coupé gauche).

POITRINAS (tirant un fragment de vase nocturne) : Voici un autre fragment... Savez-vous ce que c'est que ça ?...

MACHUT (s'approchant) : Voyons... (Se reculant tout à coup) Je connais ça.

CABOUSSAT (même jeu) : Moi aussi !... (A part) Pourquoi nous apporte-t-il cela ici ?

POITRINAS : Très rare ! C'est un lacrymatoire... de la décadence.

CABOUSSAT : Ca ?... (A part). Au fait, à quoi bon le détromper... ça lui fait plaisir...

Et enfin (sc. XV) :

POITRINAS (au fond, rangeant sur le buffet) : Un morceau de verre ! ... du verre !

CABOUSSAT (à part) : Bien ! ma carafe !

POITRINAS (descendant) : Et il y a des ânes qui prétendent que les Romains ne connaissaient pas le verre ! ... et taillé ! Je vais leur décocher un mémoire.

CABOUSSAT : Et vous ferez bien !

POITRINAS : Mon ami, je vous dois un des plus beaux jours de ma vie... et je veux, sans tarder, faire connaître à mes collègues (...) de l'Académie d'Etampes ce grand fait archéologique.

CABOUSSAT : C'est une bonne idée.

POITRINAS : Je vais les prier de nommer une sous-commission pour continuer les fouilles dans votre jardin.

C'est entre l'obscur **Tour du Preux** et le vaudeville plus connu de Labiche que se place chronologiquement le seul célèbre de mes trois textes : **Bouvard et Pécuchet** que Flaubert entreprend en 1872 et qu'il laisse inachevé quand il meurt subitement en 1880.

Au début du chapitre IV, "ils étaient devenus des archéologues ; et leur maison ressemblait à un musée". Ici les choses sont moins appuyées que dans les deux textes précédents. Non pas que roman pour enfants et vaudeville tiennent l'apanage de la grosse ficelle, car les premières mésaventures de Bouvard et Pécuchet sont aussi énormes ; mais nous sommes vers la fin du premier tiers du roman et - soit que tel ait été son projet initial, soit que Flaubert, en écrivant, ait progressivement modifié sa conception de l'oeuvre - les échecs de Bouvard et Pécuchet changent peu à peu de caractère : au début du livre, ce sont ceux d'enthousiastes ingénus, des plantations qui ratent ou des bocaux qui éclatent ; puis, peu à peu, des défaites intérieures, l'écoeurement d'esprits critiques mais autodidactes devant des sciences qu'ils ne parviennent pas à dominer.

L'échec de leur entreprise archéologique tient, comme pour les précédentes, à divers mécomptes et fondamentalement au défaut de certitude et au dégoût qui s'ensuit, à l'ennui et à l'instabilité de leurs curiosités, et à l'incompréhension des autres. Mais aussi à l'insuccès de leur collection dont l'histoire s'achève notablement sur le bris d'une soupière de vieux Rouen dont ils ignoreront toujours si elle était ou non authentique. En effet, non seulement c'était un burlesque bric-à-brac, mais, quoique discrets, quelques passages en disent long sur la valeur de leurs acquisitions :

- "On se heurtait à une auge de pierre (un sarcophage gallo-romain)".

- Larsonneur, archéologue-amateur de Lisieux "les priaient de recueillir quelques-unes de ces hâches en silex (...) que les druides employaient (...). Par Gorju, ils s'en procurèrent une douzaine, lui expédièrent la moins grande" ; mais, sept pages plus loin, Larsonneur répond : "la hâche était douteuse".

- "La poutre n'était rien moins que l'ancien gibet de Falaise, d'après le menuisier qui l'avait vendue, lequel tenait ce renseignement de son grand-père".

- "Ceci est un tombeau découvert dans une auberge où on l'employait comme abreuvoir".

- Pécuchet "entra la tête couverte d'un casque : un pot de fer à oreillons pointus".

L'équivalence est trop souvent marquée entre la banalité d'un ustensile récent et le statut archéologique qu'on lui confère, l'efficacité de Gorju trop immédiate pour que le lecteur nourrisse un doute : la collection de Bouvard et Pécuchet vaut celle de lord Widmer et Gorju pratique la méthode d'Alan Dréne⁵.

Lord Widmer, Poitrinas, Bouvard et Pécuchet : tous prennent également des rebuts récents pour belles et bonnes antiquités gallo-romaines⁶. Certes, ne sont les mêmes ni, psychologiquement, la cause de leur erreur, ni, littérairement, son rôle dans l'économie de l'oeuvre. Lord Widmer et Bouvard et Pécuchet gobent tout par ignorance, tandis que Poitrinas, sûrement au fait des antiquités, se trompe lui-même, victime de sa passion

archéologique. Dans *La Tour du preux*, la duperie du faux lord est un ressort important de l'intrigue puisqu'elle contribue à dévoiler l'imposture ; dans *La grammaire*, la folie de Poitrinas, qui déterre lui-même ce qu'un autre vient d'enterrer, est un simple élément de comique un brin satirique, qui, en pendant à l'ignorance de Caboussat, ridiculise la science aveuglement maniaque ; pour Bouvard et Pécuchet, l'inauthenticité de leur collection n'est qu'un échec scientifique de plus.

Mais, appartenant tous à la courte période 1867-1886 et, en revanche, à des littératures très différentes, nos textes sont notablement convergents. Aussi, bien qu'ils ne soient pour l'instant qu'au nombre un peu mince de trois, osé-je parler du thème littéraire de l'archéologue abusé. Il importe bien sûr à une histoire plus générale de l'archéologie et des archéologues ; mais l'avoir repéré peut n'être pas sans intérêt non plus pour l'histoire littéraire, et spécialement pour les études flaubertiennes ; il appert par là qu'une des mésaventures ridicules de Bouvard et Pécuchet n'est pas littérairement originale.

Albert THIBAULT

Ancien professeur de lettres,
Saint-Sébastien d'Anjou.

1. Ph. Bruneau, *Bull. de corresp. hellén.*, 100 (1976), p.103 ; et *L'année balzacienne*, 1983, pp.35-37. Et ici même, p.4, il est fait allusion à l'archéologue du *Soulier de satin*.

2. Melle (sic) Emilie Carpentier, *La Tour du preux*, 306 pages et "60 gravures d'après les dessins de Tofani". - Le catalogue de la Bibliothèque rose, qui, à cette époque, accompagne certains volumes de la collection, classe *La Tour du preux* dans la série "pour les enfants de 8 à 14 ans" où figurent d'autres livres de Melle E. Carpentier : *La maison du bon Dieu*, *Sauvons-le !*, *Le secret du docteur*, *Pierre le Tors*, *La dame bleue*.

3. Ainsi pp.41, 80, 108-109, 118, 125, 185, 234 (sur la nécessité d'un catalogue, "clef de toute collection un peu sérieuse"), 239 (sur les permissions de fouille), mais spécialement intéressante la p.119 où il est fait état de l'hostilité des paysans aux fouilles menées près des mégalithes parce que ces "recherches (mettent) en fureur les Korrigans qui ont élevé ces pierres et qui y logent".

4. Malgré le comique du ton, "regarder un terrain" renvoie précisément à la méthode employée pour décider où fouiller ; à la fin de la même scène, en effet, Poitrinas redit la même idée en des termes plus précis qui ne laissent aucun doute sur le sérieux de la chose : "j'examinerai la configuration du terrain". Et d'ailleurs M. Ph. Bruneau a relevé mention de la même méthode de prospection dans Balzac : *op.cit.* (*supra*, n.1), pp.34-35.

Comme pour la *Tour du preux*, j'évite d'alourdir mon propos en relevant toutes les allusions faites aux antiquités. Cependant, la pièce datant d'une époque où beaucoup se piquent d'archéologie, à commencer par l'Empereur, et où l'engouement des fouilles n'a d'égal que celui des chemins de fer, certains passages ont valeur de satire du temps. En particulier ce propos de Poitrinas à la scène VIII : "Je soupçonne aux environs d'Arpajon la présence d'un camp de César... N'en parlez pas ! (...) Notre département n'en a pas... c'est peut-être le seul".

Sur Labiche et l'archéologie, rien, semble-t-il, dans le petit livre de J. Autrusseau, *Labiche et son théâtre* (Paris, 1971).

5. Sur les sources de Flaubert pour le chapitre archéologique de **Bouvard et Pécuchet**, voir l'édition de R. Dumesnil, coll. "Textes français... G. Budé" (Paris, 1945), II, pp.304-305. Rien d'utile pour notre propos dans l'édition critique du roman par A. Cento (Naples-Paris, 1964).

Les quelques pages du chap.IV de **Bouvard** pourraient s'intégrer dans une étude plus large sur Flaubert et l'archéologie. Celle-ci ne figure pas dans le **Dictionnaire des idées reçues**, mais il y naturellement à considérer l'archéologisme de **Salammbô** (voir les indications de R. Dumesnil, dans son édition du roman dans la coll. "Textes français... G. Budé", Paris, 1944, I, pp.XXXV-XXXVIII), qui a aussi conduit Flaubert à proférer, dans ses lettres, quelques propos sur l'archéologie :

3 juillet 1860, aux Goncourt : "... Je ne parle pas du travail archéologique qui ne doit pas se faire sentir..."

1861, à Ernest Feydeau : "Salammbô (...) 3° irritera les archéologues..."

Décembre 1862, à Sainte-Beuve, au cours d'une défense, en partie archéologique, du roman : "Je me moque de l'archéologie !"

21 janvier 1863, à M. Froehner : "Je n'ai nulle prétention à l'archéologie", déclaration que suit, en fait, une discussion très serrée sur Carthage.

6. Ici non plus, je ne relève pas qu'ils ont aussi en commun d'être des amateurs (au vrai, cela n'est pas expressément dit de Poitrinas), car l'amateurisme fait alors l'ordinaire de l'archéologie : dans **La Tour du preux**, le recteur Kerbrel et le banquier Varnier ne sont pas plus professionnels que lord Widmer, et, chez Flaubert, Larsonneur, guide de Bouvard et Pécuchet, est avocat. Ou encore, à la même époque, un personnage de Zola, **Son Excellence Eugène Rougon**, chap. X (édit. de la Pléiade, p.255) "entama avec le conservateur des hypothèques, archéologue passionné, une discussion sur une pierre druidique".

SIGNAL DE MORT II

Le mort, surtout, se remarque sur une tombe : épitaphe, portrait, emblèmes, dénommés l'an passé le Mnema¹. Ainsi la perception habituelle du funéraire, tant courante que savante d'ailleurs, se fourvoie deux fois de la même façon : elle n'est pas simplement obsédée des industries de la représentation, aux seuls dépens des industries de l'être, de son logement pourrissoir et dortoir étudiés ici il y a deux ans², elle borne sa curiosité, dans la détictique même, au mémorial du mort en délaissant encore les autres industries de la représentation qui précisément renvoient aux industries schématiques du logement du sujet et de la personne.

Il n'y a pas, en effet, que du mort dont on puisse se souvenir par le truchement des industries détictiques funéraires : parce que, justement, ce quelqu'un réside quelque part, il peut être aussi nécessaire de se souvenir du lieu où il repose, de le préciser en le signalant. L'industrie détictique du conservatoire³ comprend donc non seulement l'insigne-mnema du mort mais encore l'enseigne-sema de son logement et du caractère de celui-ci, marqué par la mort en général, sans renvoyer au mort en particulier.

LE SEMA

Mais, si le sema et le logement sont bien liés par l'indifférence et l'inattention communes ; s'ils sont plus réellement liés encore par l'identité de traitement technique qui les associe souvent matériellement dans un même ouvrage, il s'en faut qu'ils se confondent dans leurs finalités. Ainsi, le comblement d'une tombe de pleine-terre ménage assez normalement un tertre au-dessus de la fosse : celui-ci n'en est pourtant pas le sema, mais seulement la forme même du logement, consécutive à sa technique de construction. Le terrassement augmente le volume de la terre remuée, aussi bien lors du creusement d'une tombe que d'une tranchée du gaz ou de la formation d'un parterre de jardin ; l'occupation de la fosse par le cercueil provoque un excédent de terre ; le temps, qui tasse la terre autant qu'il fait disparaître le cercueil et son contenu, aplanit naturellement cette bosse sans qu'il soit besoin de prendre la peine d'étaler dès l'abord cette terre qui, à la longue des jours, manquerait alors en créant à l'inverse une dépression. Le tertre est configuration du logement sans en être le signal.

Et beaucoup de nos tombes sont ainsi, dont apparaît, pour les unes, la couverture, en

quelque sorte, de l'habitat souterrain ; pour les autres, sa délimitation en surface ou encore ses développements architecturaux, sans qu'il soit requis de signaler spécifiquement le lieu. Nos maisons se montrent d'elles-mêmes sans demander une signalisation particulière pour les repérer. Mais, parce que les maisons des morts, comme celles des vivants, se perçoivent, n'importe lequel des caractères de leur configuration peut néanmoins être repère. Les contre-vents verts ou la lucarne à fronton peuvent nous être indiqués pour retrouver la maison d'un ami, comme la couleur du granit d'une tombe, sa grandeur ou son décor : tout peut être indice. Tout n'est pas signal : les volets bleu et blanc de certaines maisons bavaroises le sont, par contre, de l'appartenance ethnique de leurs occupants ; ils ont été fabriqués aux couleurs de la Bavière ; la couleur blanche des tombes est aussi généralement, signal-mnema des enfants morts en bas âge. De même, le rouge de la boucherie signale le lieu et sa fonction parmi les magasins indifférenciés du marché, comme le noir, naguère drapé à la porte d'entrée, signalisait la maison mortuaire. Hors de la situation précise où nous demandons notre chemin, les volets verts ou le granit rose redeviennent un caractère de la maison ou de la tombe parmi d'autres, comme le marronnier après lequel il faut tourner redevient un arbre. Tandis que le rouge et le noir restent des signaux de localisation même si on les néglige pour retrouver son boucher habituel ou la maison funèbre ; et que le bleu et les blancs sont signaux de la personne même si on l'ignore. La taupinière facilite le repérage du gîte de la taupe ; elle est indice précieux pour le jardinier qui cherche à se débarrasser du rongeur ; mais la pauvre bête n'en fait pas un signal de sa souterraine résidence. Aussi, en favorisant indûment, une fois de plus, les industries de la représentation sur les industries de l'être, ne faut-il pas prendre ces divers caractères du logement - délimitations et aménagement de l'habitat - qui construisent le chez-soi et peuvent être incidemment indices, pour un signal fabriqué à fin de marquer le lieu⁴.

Le signal du lieu est donc d'autant plus dissociable du logement qu'on peut ainsi se dispenser du premier dans la mesure où, justement, le second occupe assez l'espace pour être repérable : c'est même sans doute un cas fréquent que les tombes sans sema, ou, du moins, avec un sema très restreint, par exemple une élémentaire mention épigraphique, comme on le verra plus loin. En d'autres cas, il se peut encore que le sema soit matériellement très limité par rapport à l'extension du logement lorsqu'une colonne, un cippe ou une stèle somme l'arrière ou le centre d'une concession, sans aucunement s'étendre à l'habitat ou à la propriété. Enfin, le sema, paradoxalement, peut être situé ailleurs que sur le logement lui-même, par le moyen par exemple, des mentions écrites. Bref, le logement n'est pas le sema.

Le sema n'est pas davantage le mnema ; il est vrai que, le plus souvent, le signal qui marque le lieu du dormitoire est aussi propice à supporter le mnema de la personne : la stèle reçoit l'épithète. Mais la liaison n'est pas non plus nécessaire ; il est des tombes anonymes et néanmoins signalisées. Il en est, au contraire, d'appropriées non par le moyen de ce qui l'indique, mais par celui du mobilier rapporté sur le logement, indépendamment du sema, ou par une inscription directement gravée sur la dalle qui le couvre.

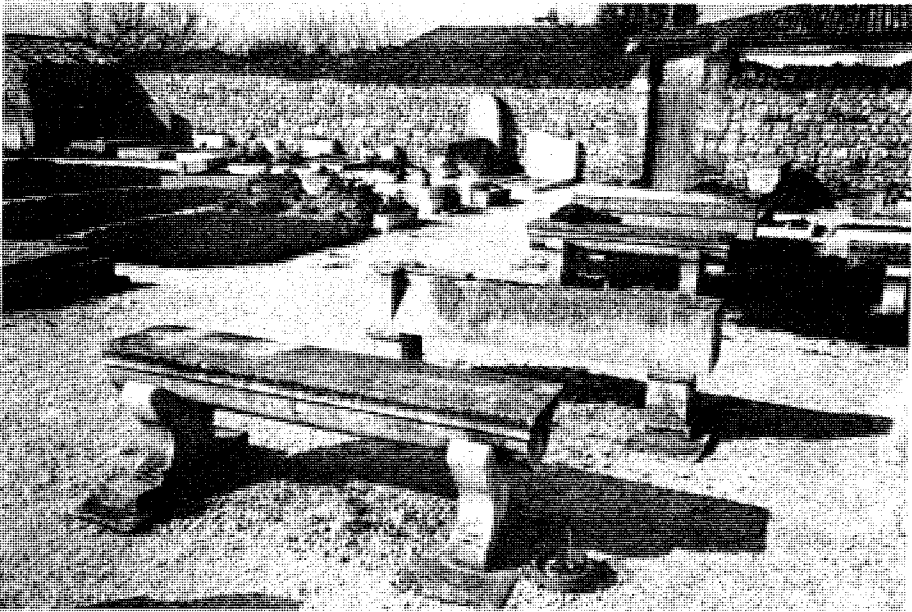


Fig.1. Talmont (17) : signal en forme de cercueil au premier plan ; et, au second, ses adaptations imagières en croix couchée.

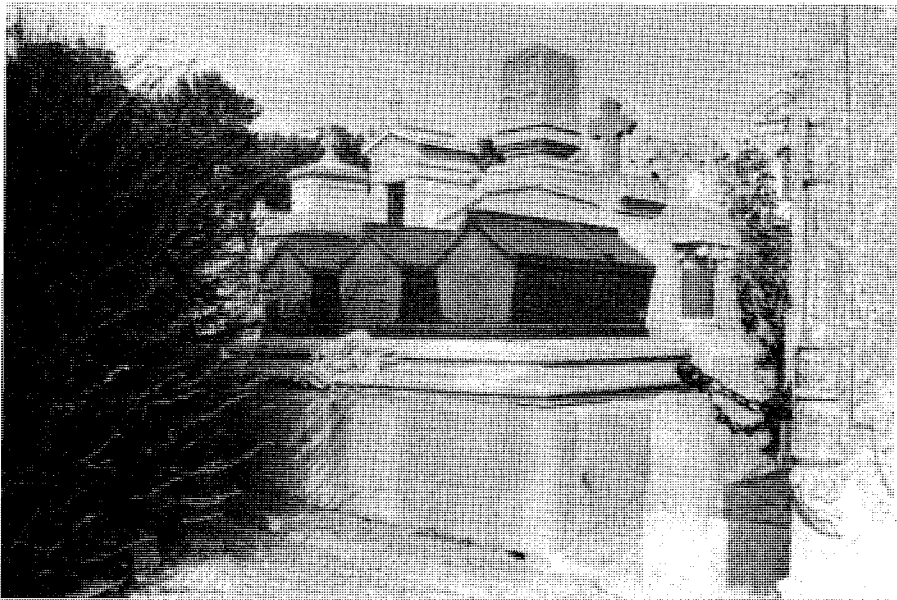


Fig. 2. Notre-Dame de Bonsecours (76) : signal à l'image de trois cercueils.

Signal du lieu, sema localisateur.

Comme dit l'an passé, le conservatoire, tant mnema ainsi qu'on l'a vu, que sema, a recours pour se techniciser aux trois modalités industrielles de la déïctique : l'image, l'indicateur et l'écriture.

Image.

Qu'y-a-t-il de mieux, d'une certaine façon, pour signaler l'habitat des morts que d'en marquer l'emplacement d'une image de logement funéraire. Du premier abord, le cercueil : on trouve par exemple en Saintonge, à Talmont, à Mornac-sur-Seudre entre autres, dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, des coffres de pierre, très oblongs, reposant sur deux pieds (fig.1). Une moulure supérieure délimite une manière de couvercle qui peut être bombé par la sculpture de pans obliques. Le fond de ces "coffres" est arrondi, comme les côtés d'une barque, curieusement, car je ne sais si la seule technicité de l'image sculptée la faisait ainsi diverger de son référent, ou si celui-ci, plus étrangement d'ailleurs, pouvait avoir eu ainsi le fond comme caréné. Au XIX^e siècle, l'image est plus familière et donc aisément interprétable : à Notre-Dame de Bonsecours, près de Rouen, trois cercueils en marbre noir, avec un couvercle à deux versants, sont posés sur le fort soubassement du logement proprement dit (fig.2).

L'image s'inspire aussi non plus seulement du logement de transit qu'est le cercueil, mais de celui, transitoire, du catafalque ; on rencontre des tombes qui imitent l'échafaudage de cette tente provisoire montée dans les chapelles ardentes pour l'exposition, ou dans les églises pour le service. Le volume est alors plus imposant en général que celui du cercueil qu'il est censé recouvrir, et normalement le drapé et ses effets de plis, les broderies décoratives, les franges, sont taillées dans la pierre.

Enfin, il est attendu que le sema-image prenne pour référent les logements plus définitifs des morts : de multiples modèles de sarcophages indiquent ainsi, dans nos cimetières, l'habitat funéraire, sans être eux-même précisément logeurs puisque la loi interdit la sépulture en surface. Mieux encore, les urnes cinéraires somment nombre de nos monuments sans être évidemment plus logeantes, ni correspondre à ce mode particulier de pourrissoir qu'est l'incinération. Elles se rapportent davantage à une mode antiquisante, à un style néo-, qu'à une forme préférentielle de sema pour les athées ou les agnostiques refusant la croix : on trouve trop celle-ci timbrant ou surmontant les urnes - comme les colonnes d'ailleurs - pour faire de ces formes moins un sema du lieu qu'un mnema de l'irréligion.

Parce qu'image, le sema de la tombe en possède toutes les propriétés⁵ qui expliquent en partie les bizarreries de certains monuments funéraires. Ainsi, toutes les manipulations techniques sont possibles par rapport au réel logement. La surélévation : à Notre-Dame de Bonsecours, un sarcophage à la grecque est perché sur un soubassement de deux mètres cinquante, trois mètres, propice d'ailleurs à un considérable développement du mnema et qui le fait ressembler à un pylône égyptien. A Pons, en Charente, au centre d'un massif carré

surélevé qui constitue la tombe, un sarcophage néo-gothique sur une base de même style plus haute encore que lui. A Chateaudun, la cuve, cantonnée de pots-à-feu, est placée sur la couverture à degrés d'une chapelle entourée d'un péristyle : effets "nobles", mais impraticables (fig.3). Le phénomène de surélévation qui s'accompagne souvent de surdimension pour conserver les proportions, n'affecte pas que le signal du logement définitif ; on le retrouve dans certains transitoires exceptionnels : le catafalque de Victor Hugo, sous l'Arc de Triomphe, pratiquement aussi élevé que sa voûte, était couronné par l'image d'un immense sarcophage à la dimension tant de l'édifice et de son site que de la grandeur de l'homme ; mais le logement de ce dernier, son cercueil même, était plus simplement au pied et devant cet imposant échafaudage, logement de la personne par sa localisation, son importance, sa magnificence, et à la fois signal de ce dortoir par l'image.

Le commun des mortels est plus souvent réduit à la sous-dimension qu'à son contraire, pour des raisons d'espace, de facilités techniques ou de disponibilités financières. On ne compte pas, en effet, les réductions imagièrès de logements funéraires. A Mornac-sur-Seudre, le modèle de cercueil "caréné" sur tréteaux a été adapté sur une tombe relativement plus récente. Au lieu d'être disposé longitudinalement sur toute la longueur de la fosse, le cercueil pétrifié a été placé transversalement, réduit à la largeur de la dalle. De plus, incliné légèrement vers l'avant, il présente son "couvercle" à l'oblique, comme une table sur laquelle a été gravée l'épithaphe-mnème (fig.4). Dans la même région, à Pons, une concession de taille normale se signale par un sarcophage dont les dimensions ont été sensiblement restreintes pour être placé encore sous un dais de quatre colonnes supportant un toit en double batière, orné d'acrotères... comme un couvercle de sarcophage.

Il n'y a bien évidemment pas que les dimensions à être modifiées dans l'image ; la forme même de ces logements funéraires imités subit aussi toutes les variations. Au cimetière de Glasgow, il existe une façade de chapelle avec fronton, acrotères, pilastres et fausse porte cantonnée de deux bronzes d'anges grandeur nature ; mais cette belle élévation n'est qu'un décor plat (fig.5) ; ce n'est même pas le dortoir de la personne, ce n'est que le signal qui en marque le lieu, comme les obélisques ou les stèles qui l'avoisinent. A Royan, à Pons, à Breuillet, toujours en Charente, on retrouve le principe du signal par un grand monolithe allongé sur deux pieds au-dessus de la fosse, mais la forme, même originale, d'un cercueil n'y est plus vraiment perceptible, soit que le bloc se sculpte progressivement dans toute son épaisseur pour former, au plan supérieur, une croix couchée (fig.1), ou que, même muni de poignées sculptées, il se trouve surmonté d'une sorte de pyramide oblongue, aux lignes courbes, qui semble comme un pseudo-baldaquin "à la polonaise" sur ce cercueil étrange (fig.6). L'image donne le pouvoir de s'écarter du référent jusqu'à le rendre invraisemblable ou méconnaissable.

Le sema ne se cantonne pas seulement à l'imitation du logement funèbre ; l'image peut être celle de n'importe quel logement des vivants, même si ce thème, parce qu'au sens strict déplacé, est d'occurrence plus rare que le précédent. Dans *Le petit monde d'outre-tombe*, A. Chabot présente une tombe, sans en indiquer la localisation quoique elle soit manifestement



Fig. 3. Chateaudun (28) : comme image, le sema localisateur peut diverger de ce qui est possible au référent : l'usage d'un sarcophage ainsi perché serait interdit et très peu commode.

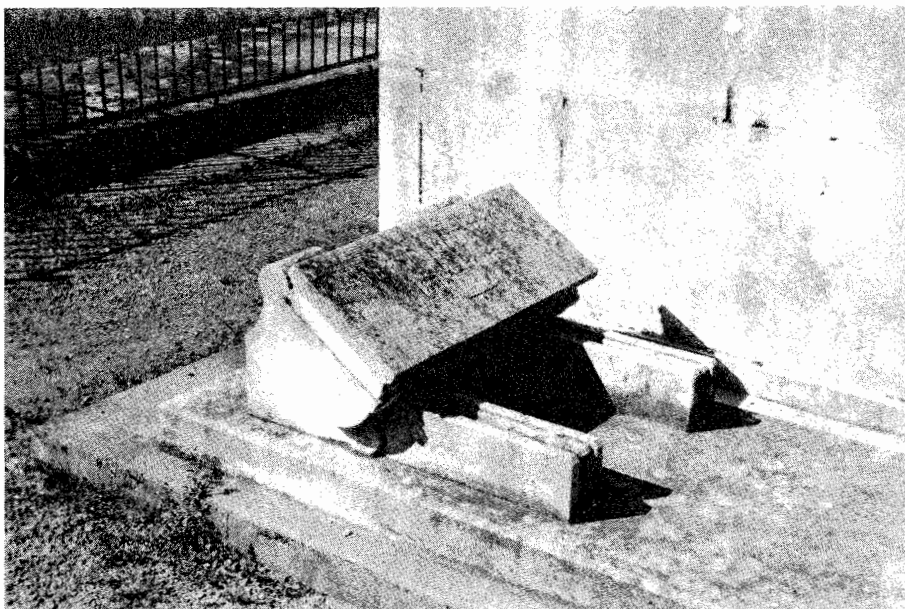


Fig. 4. Mornac-sur-Seudre (17) : manipulation de l'image par sous-dimensionnement du référent qui est le cercueil de la fig. 1 et changement de position à usage de mnema.

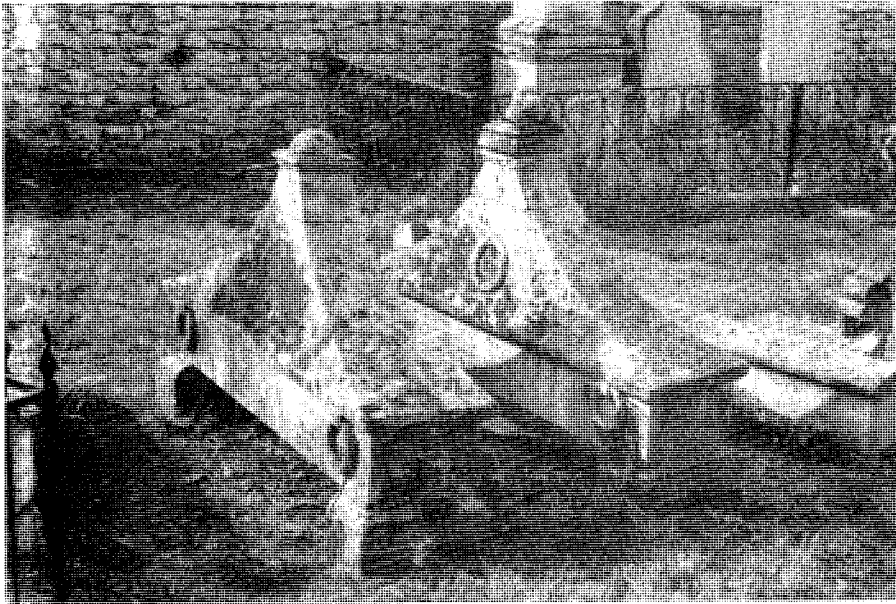


Fig. 5. Glasgow (G.-B.) : sema-image d'un logement funéraire, une chapelle, grandeur nature mais décor plat.



Fig. 6. Breuillet (17) : étrange image du cercueil.

française, dont la stèle est à l'image de la façade d'une mansarde avec ses pieds-droits et son fronton, ses bordures de tuiles rondes et son cadre de fenêtre en bois derrière lequel apparaît la peinture naïve d'un homme et d'une femme entre des rideaux⁶. Aux Etats-Unis, à Springfield⁷, le sema est une maquette, déjà de respectables dimensions, d'une maison à deux niveaux, flanquée d'une tour carrée où aboutit le perron d'entrée à quatre marches. En quelque sorte, en n'étant justement pas logement et en recourant au procédé de l'image, le sema constitue une sorte de palliatif à l'impossibilité du développement de certains logements dormitoires, quelles qu'en soient les raisons.

Un dernier type d'image bien particulier joue aussi le rôle de sema du logement funéraire : ce sont les plans, comme ceux des églises ou des conservations (parfois affichés dans la conciergerie du cimetière), qui vous indiquent les tombes de personnages célèbres ou simplement les numéros des concessions. Le sema n'est donc pas obligatoirement lié à l'habitat, même si c'est le plus fréquent. Tout particulièrement dans le cas d'immersion en pleine mer, où l'on ne dispose pas comme cela du droit de mouiller une bouée, le sema qu'est la carte marine n'a plus aucune liaison avec le logement sous-marin : les pompes funèbres allemandes, toujours bien organisées, ont un service d'immersion d'urnes funéraires en pleine Mer du Nord. Un bateau spécial est affrété pour le convoi. Un salon permet au deuil, confortablement assis autour de l'urne qui trône dans une niche fleurie, d'accompagner le défunt dans sa dernière traversée. Arrivé au point choisi, le capitaine procède à la cérémonie de l'immersion, drapeau amené en berne et cloche de bord sonnante, cérémonie après laquelle il offre à la famille une carte indiquant précisément le trajet du bateau-transit et le point exact de la mise à l'eau de l'urne, placée dans un coffre alourdi, sans doute pour éviter les escapades post-mortem au gré des courants marins, qui rendraient caduc ce sema singulier (fig.7).

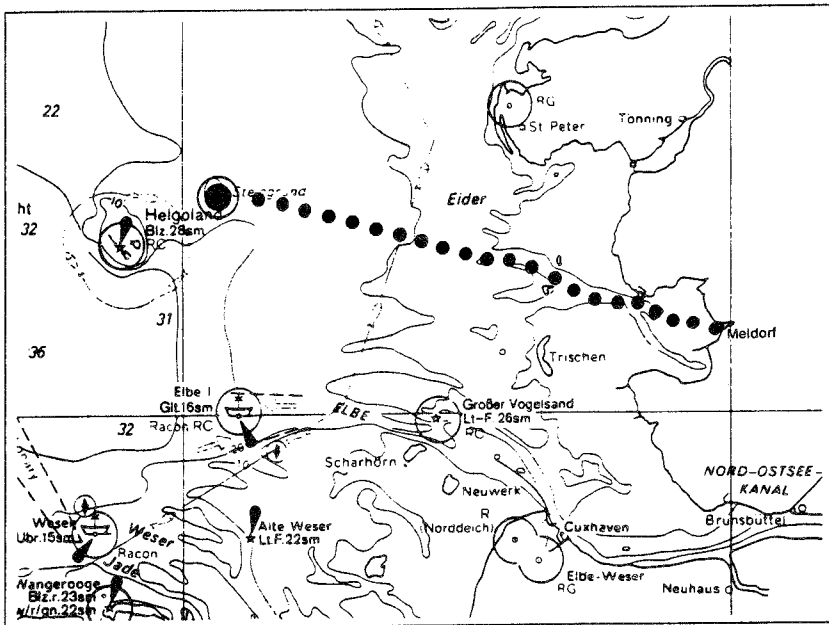
Mais autant l'image est adaptée au signal de la personne, par le portrait, les personnifications, les emblèmes et parangons, autant elle reste rare, pour ne pas dire originale, lorsqu'elle se charge de marquer le lieu. Seules les images du logement funéraire lui-même sont convenables en ce qu'elles sont topiques sans être choquantes. La répartition historique de leur emploi serait sûrement significative, mais je ne peux, dans le piètre état de la documentation, qu'hasarder des hypothèses qu'il serait intéressant de confirmer ou d'infirmier. Sur un corpus tacite et quand même limité, il me semble, cavalièrement, que cet usage du sema-image à l'imitation d'un logement funéraire se retrouve un peu dans toutes les régions géographiques, surtout dans la première moitié du XIXe siècle, sans doute lorsque les types des tombes et donc de leur signal ne sont pas encore très fixés, tout particulièrement par un métier de producteur de monuments. Qu'ensuite il semblerait plutôt se cantonner dans un milieu bourgeois qui pourrait se permettre de telles dépenses de sculptures, comme on peut le constater dans les cimetières des villes. A moins, enfin, qu'il persiste dans une région pour tout un chacun, à la fois parce que les clients durent se fixer sur le type et les producteurs continuer à le fabriquer, ainsi qu'il est sensible dans les Charentes au long des XVIIIe et XIXe siècles. Mais tout ceci n'est qu'une impression première et hypothétique,

inutilisable tant qu'on ne disposera pas de monographies non narratives, ébahies et laudatives, mais analytiques, déconstruisant leur objet de façon à permettre les comparaisons.

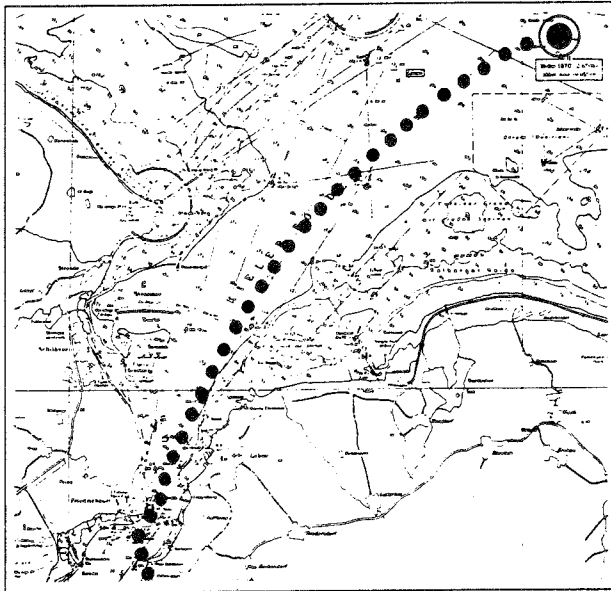
Indicateur.

Par contre, autant l'indicateur était rare lorsqu'il s'agissait d'indiquer les multiples caractères de la personne⁸, autant il est tout à fait fréquent pour marquer le lieu de l'inhumation. En effet, à l'extrême, n'importe quoi peut signaler qu'il se passe, là, quelque chose : à Gao, au Mali, les tombes rudimentaires n'ont pour se faire repérer, qu'une pierre, un bout de corde, une ferraille, un volant de voiture⁹ ; bien que ce ne soit qu'une instrumentation peu spécifique du sema funéraire, cela suffit néanmoins pour marquer un emplacement. Avec de tels moyens, il serait peu évident de témoigner de quelque trait de la personne que ce soit.

L'univocité du sens auquel renvoie l'indicateur fabriqué permet ainsi la multiplicité technique de ses configurations. Toutes les formes de sema indicateur se rencontrent donc. Leur répartition historique est, elle aussi, on ne peut plus imprécise. On peut toutefois avancer que l'historicisme du XIXe siècle, particulièrement les mouvements néo-antiques sans qu'il soit guère possible de départager l'inspiration grecque de la romaine, a beaucoup favorisé certaines formes d'indicateurs maintenant abandonnées. Ainsi de la colonne, dans le cas de concessions doubles ou plus importantes encore, sur lesquelles le motif peut heureusement s'implanter classiquement au centre ; sur les concessions simples, sa hauteur souvent augmentée d'un piédestal, est un peu disproportionnée, surtout décentrée vers la tête, à moins que rien ne vienne justement délimiter le logement, comme c'est le cas en Grande-Bretagne où le signal est posé avantageusement sur la pelouse indéfinie. L'obélisque est plus facile à réduire à la proportion voulue sans que le motif devienne trop étrange ; il s'aplatit même en profondeur jusqu'à devenir une sorte de stèle, et possède en plus l'avantage de présenter des faces planes aptes à recevoir les développements épigraphiques du mnema dont la disposition et la lecture sont plus aisées que sur la surface cylindrique de la colonne, laquelle ne dispose vraiment que des tables de son dé ou de son piédestal. Le cippe n'a pas eu, semble-t-il, grande faveur, quoiqu'on en rencontre assez régulièrement. Pourtant, ce grand parallélépipède en hauteur, en forme de boîte, est bien adapté à occuper la concession qu'il signale et à recevoir sur ses quatre faces les développements épigraphiques et imagiers du mnema. C'est d'ailleurs peut-être ce vide des surfaces à remplir qui a pu dissuader de son utilisation : on n'a pas toujours tant à se remémorer du cher disparu. Il est bien d'autres formes possibles de sema-indicateur et, au Japon par exemple, il s'apparente plus, évidemment, aux configurations de l'architecture locale - toit pagode, épis de faîtage, etc. - qu'à celles de nos styles historiques. Il est même des sema délimitants qui marquent non seulement le lieu, mais précisément toute son étendue, sans se confrondre pour autant avec l'habitat : à Dumfries, en Grande-Bretagne, il existe en nombre des tables de pierre, rectangulaires, posées sur six pieds juste au-dessus de la fosse qui



Kartenausschnitt – Nordsee – mit Beisetzungsort



Kartenausschnitt – Ostsee – mit Beisetzungsort

Fig. 7. Sema localisateur par une image indépendante du logement : cartes marines indiquant l'immersion des urnes cinéraires.

disparaît dans l'égalité du sol (fig.8).

De toutes ces formes élaborées et exigeantes, deux ont prévalu par leur simplicité relative et leur facilité d'usage : la croix et la stèle. La première comme faisant d'une pierre deux coups : mnema évident de la personne, membre d'une Eglise, et, en même temps sema, au point que deux bouts de bois croisés sur la fosse suffisent à faire une tombe, pourrissoir, dortoir et conservatoire au complet. Les Bretons souvent s'en contentent, qui rajoutent simplement le nom de famille sur le socle de la croix. Les déshérités aussi, qui, justement sans famille ou presque, n'ont que leur nom à mettre sur la traverse ou sur une plaque placée à la croisée. La stèle satisfait plus le nécrologue familial ou les aréalogies funèbres, car son champ prédispose aux déploiements épigraphiques. Aussi, sous toutes les formes, les styles, les dimensions, les techniques, a-t-elle eu un énorme succès à travers toute l'Europe, qu'elle soit fabriquée avec le logement, scellée à la tête, comme dans nos monuments actuels ; simplement fichée en terre comme souvent en Auvergne ou en Grande-Bretagne, par exemple ; ou encore maçonnée contre les murs du cimetière : à Edimbourg, au vieux cimetière de Greyfriars, les stèles des XVIIe et XVIIIe siècles prennent même un tel développement en ornementation et en importance qu'elles confinent aux retables d'autel avec colonnes, pilastres, frontispices, obélisques ou pots-à-feu, etc. (fig.9). Plus modestement, de simples plaques restent encore enchassées dans le mur du cimetière de Chaumont, depuis le XVIIIe ou le début du XIXe siècle, maintenant derrière des tombes auxquelles elles ne correspondent plus. Ce n'est pas techniquement ce qu'on a l'habitude de dénommer des stèles ; elles n'en jouent pas moins le même rôle de sema-mnema, en profitant circonstancielle de la propriété et de la construction publique. Le développement contemporain de la stèle aux dépens de la croix est moins à mettre au compte, je crois, d'un affaiblissement supputé du sentiment religieux et de l'affirmation de sa foi, qu'à celui de la facilité professionnelle de sa fabrication et de l'intérêt croissant à garder le souvenir, non largement de la personne sociale - famille, groupe religieux, etc. - mais, restrictivement, de l'individu même. Simple et discret à l'extrême, dans le petit cimetière de Sörö, au Danemark, le sema-mnema se réduit à de petites plaques blanches inscrites, enchassées régulièrement dans la rase pelouse ; rares sont ceux qui osent distinguer leur habitat d'un entourage de buis très bas, ou du mobilier élémentaire d'un vase de fleurs.

Ecriture.

Ainsi l'indicateur est sûrement le procédé le plus adéquat pour tenir lieu de sema du logement funéraire. L'image et l'écriture sont, quant à eux, plus adaptés au mnema de la personne. Mais, de même que l'on peut trouver des images signalisant le logement, de même l'écriture tient aussi ce rôle, au moins par des mentions partielles de l'épithaphe. La vieille formule française du "Ci-gît", ou son adaptation plus moderne en "Ici repose", sont les formes d'un élémentaire sema épigraphique. Elles s'opposent bien sûr aux formules d'où elles sont absentes, lorsque le mnema n'est pas ainsi introduit par ces mentions de situation, ou

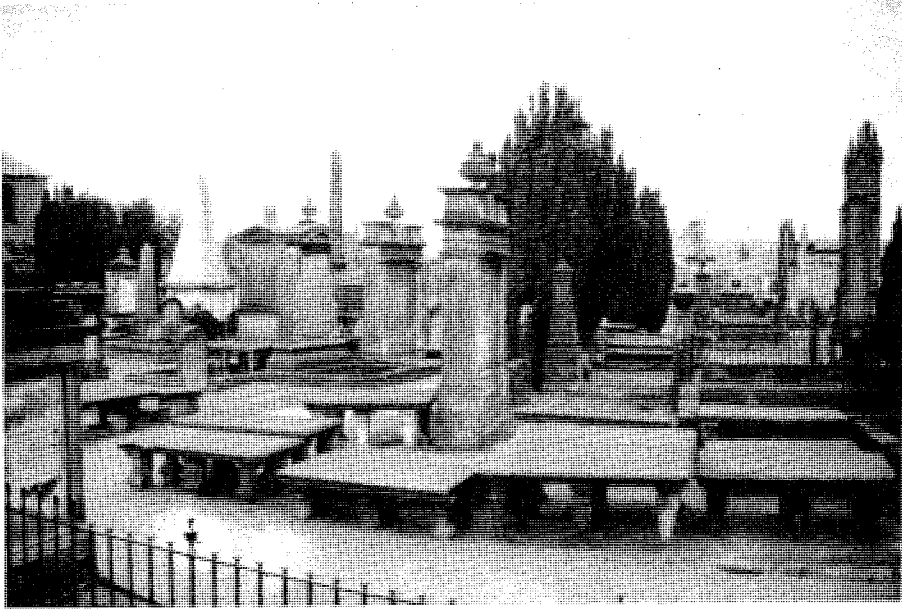


Fig. 8. Dumfries (G.-B.) : signal du lieu par un indicateur étendu à toute la surface de l'habitat.

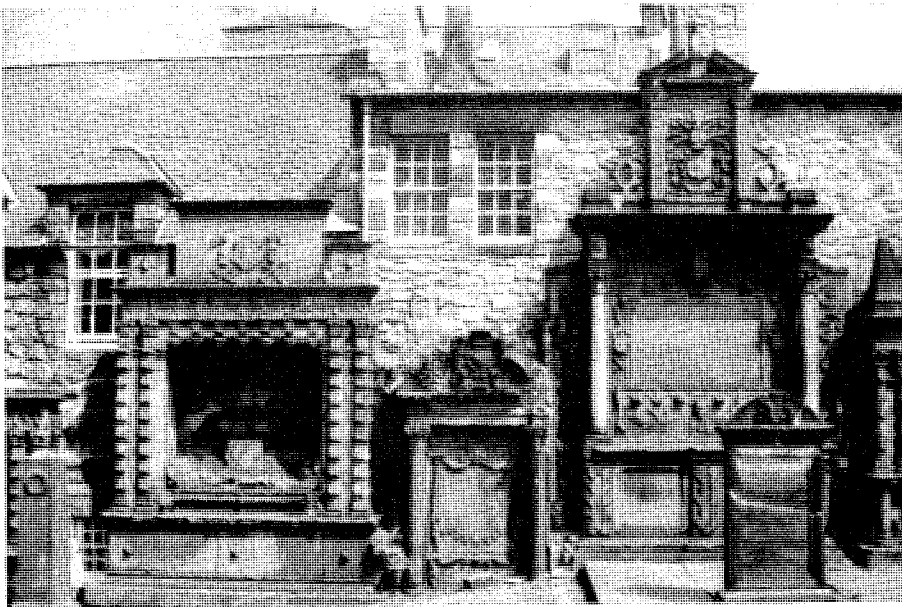


Fig. 9. Edimbourg (G.-B.), cimetière de Greyfriars : ces stèles, indicateurs sema du début du XVIIe siècle, ont un développement de retable.

aux formules du genre "A la mémoire de", dont on ne sait jamais tout à fait si elles ne sont pas à prendre comme cénotaphe, mnema faisant habiter la personne par son association avec un logement dortoir, et mnema formellement similaire à celui d'un mémorial, dit habituellement monument commémoratif, lequel n'a rien de funéraire puisqu'il ne loge rien. Mais c'est surtout dans les églises que se rencontrent les sema épigraphiques, soit que le conservatoire, utilisant les murs, reste distinct du pourrissoir-dortoir situé dans le sol, les cryptes et les caveaux, soit que le dortoir, comme tombeau cénotaphe, se trouve dissocié du pourrissoir. La situation est alors propice à une précision du sema afin qu'il renvoie à la localisation du logement complet ou partiel. Les églises anglaises qui ont connu un grand développement des monuments funéraires et qui les ont conservés, illustrent très bien cet état de choses où le formulaire sema est très diversifié : "near this place lye the remains"¹⁰, "Juxta tumulatus est"¹¹, "in the vault beneath this stone are deposited the remains"¹², "beneath the chancel of this church"¹³, "underneath the altar"¹⁴, "At the foot of this pilaster are interred"¹⁵, etc., etc. Le sema peut même être précisé de façon indirecte : "He desired to be buried in the chancel of this church"¹⁶. Comme en France d'ailleurs, ces épitaphes anglaises introduites par ces formules-sema s'opposent aux introductions-mnema du genre de "Sacred to the memory"¹⁷.

Signal de la mort, sema funèbre.

Il est autre chose que signale le sema : le caractère funèbre de ce lieu marqué par la mort, car il ne s'agit pas seulement d'indiquer une banale localisation parmi d'autres, mais aussi de la qualifier.

Image de la mort.

Le sceau de la mort s'imprime tout naturellement par l'image, non plus celle du mort lui-même, de son transi, de son squelette, d'un parangon quelconque ou de la déposition du Christ, qui sont mnema divers de la personne, mais celle de la personnification ou de la figuration emblématique de ce phénomène insaisissable.

L'idée du trépas ne se personnifie pas seulement sous les traits de la Mort : dans l'arcade d'une galerie du grand cimetière de Gênes, au monument E. Piaggio, sur un socle noir, le vieillard Temps médite les bras croisés près d'un crâne, ses longues ailes repliées comme le fer des faux¹⁸ (fig.10). Une autre sculpture, splendide tant par sa composition que par la virtuosité technique dont elle témoigne, figure un ange adolescent serrant la voile de sa barque (fig.11) ; comme en beaucoup de personnifications, l'idée n'est pas toujours évidente si quelque explication ne vient l'éclaircir, comme la légende heureusement inscrite sur la base : "Avventurato chi, nel mare della vita, ebbe nocchiero si fido". Après avoir conduit la barque de son protégé sur l'océan de la vie, et dans ses tempêtes, l'ange gardien, à la fin du voyage, arrivé au port de la mort, abaisse la voile. L'ange encore, ou plutôt un indolent génie de la mort remplace même la Parque pour trancher, avec une légère indifférence dans la pose et dans la moue, le fil - de fer en statuaire italienne ! - de la vie

(fig.12). Mais la Mort elle-même se met parfois fort avantageusement en scène en se composant avec le sema. Au Vatican, Le Bernin la figure en squelette ailé inscrivant le nom d'Urbain VIII sur le piédestal de la statue papale et juchée sur son sarcophage cénotaphe ; ou encore cachant son regard vide dans les replis de l'énorme draperie de marbre du cénotaphe d'Alexandre VII, devant lequel elle brandit le sablier. A Gênes, le monument Celle donne comme une version sculptée de "La jeune fille et la Mort" : le squelette, hiératiquement drapé du linceul qui dessine le creux des orbites, enserre de sa main osseuse le poignet d'une jeune fille aux formes généreuses, cambrée comme pour s'échapper de la terrible étreinte et personnifiant sans doute la Vie ou la Jeunesse, ou la Beauté, ainsi que le suggère le titre du groupe : "le drame éternel". A l'abbaye de Westminster, Elizabeth Nightingale, retenue par son mari, est presque saisie aux pieds par le squelette - sans mandibule ! - qui sort du caveau pour la percer d'un trait. Tandis qu'à Strasbourg, la Mort au sablier, sourde aux instances de la France qui s'interpose, appelle le Maréchal de Saxe à descendre au cercueil. En regard des prosaïques défunts et des fades vertus, la Mort est un terrible acteur dans les scènes funèbres du conservatoire imagé. Néanmoins, sa personnnification se fait parfois plus discrète en ornant simplement le sema, comme ce terme qui flanque une stèle et sur lequel un voile entoure un visage absent et couvre mystérieusement des mains jointes¹⁹ ; ou moins affreuse : Canova, au monument des Stuart dans Saint-Pierre de Rome, a disposé de chaque côté de l'image d'une porte de tombeau -sema image d'un logement funèbre - deux charmants génies de la Mort appuyés sur la torche de la vie dont la flamme écrasée va s'éteindre²⁰ (fig.13).

La torche renversée a été sûrement un des emblèmes très répandu de la Mort, dont le sens symbolique était clair en dispensant d'une personnnification plus ou moins impressionnante et d'une représentation difficile autant qu'onéreuse. Par deux ou par quatre, elles cantonnent décorativement nombre de stèles ou de cippes néo-antiques, aux alentours du milieu du XIXe siècle. Elles se trouvent aussi associées facilement avec d'autres emblèmes funèbres du sema : la chouette, celle de la nuit et de la mort et non celle d'Athéna, ou encore le sablier muni parfois d'ailes de chauve-souris. Les crânes et les fémurs croisés sont sans doute moins courants dans les cimetières, pour caractériser la tombe, que dans les églises et dans les pompes funèbres, surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles : à Saint-Trophime d'Arles, deux crânes laborieux mordent à pleine machoires le ruban qui soutient le trophée de leurs fémurs ! Le monde anglo-saxon connaît aussi d'autres emblèmes de la mort, comme les fleurs - roses, lis - coupées par une faucille ou simplement brisées²¹, ou comme les gerbes de blé fauchées²². Ou encore comme le motif de la colonne brisée que fournit cette fois l'architecture et non plus la nature ; il signale à la fois le lieu, similairement aux obélisques ou aux colonnes entières, par exemple - qui sont indicateurs -, et la marque de la mort, par la symbolique brisure - qui est image²³.

Indicateur et écriture de la mort.

Pour la même raison que pour le mnema, l'indicateur n'est pas très approprié à



Fig. 10. Gênes, cimetière de Staglieno, monument d'Erasmus Piaggio par Saccomano (1876) : sema funèbre par l'image du Temps.

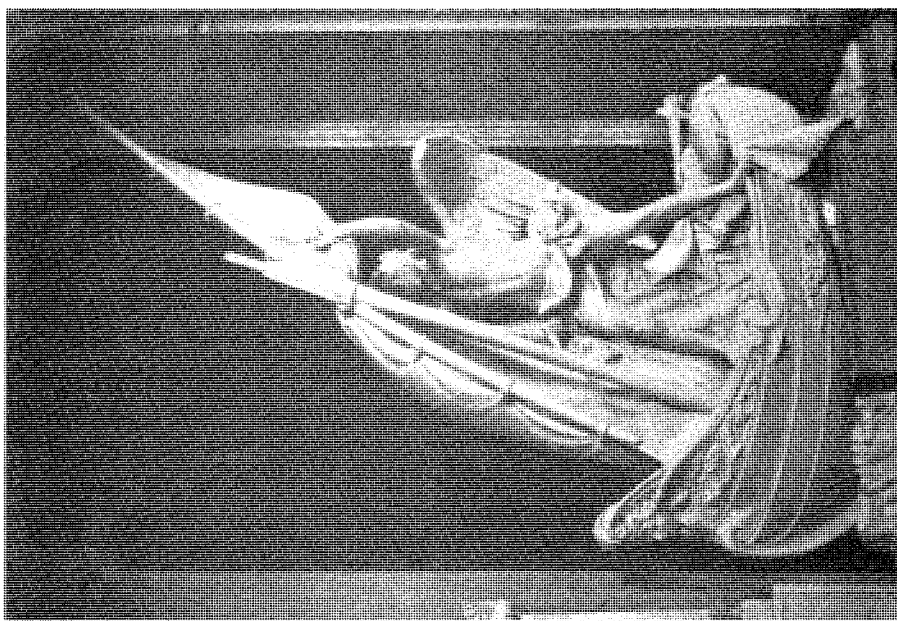


Fig. 11. Gênes, Staglieno, monument de Jacques Carpaneto, par Scanzi (1886) : sema funèbre par la mise en scène imagée du désarmement de la barque de la Vie par l'ange gardien lui-même.

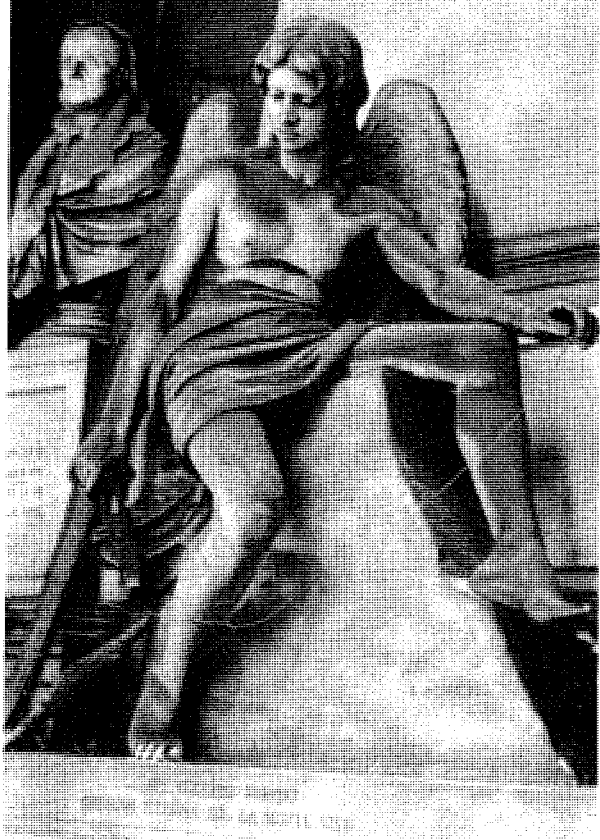


Fig. 12. Gênes, Staglieno, monument par Sclavi (1891) : génie de la Mort en Parque coupant le fil de la Vie.

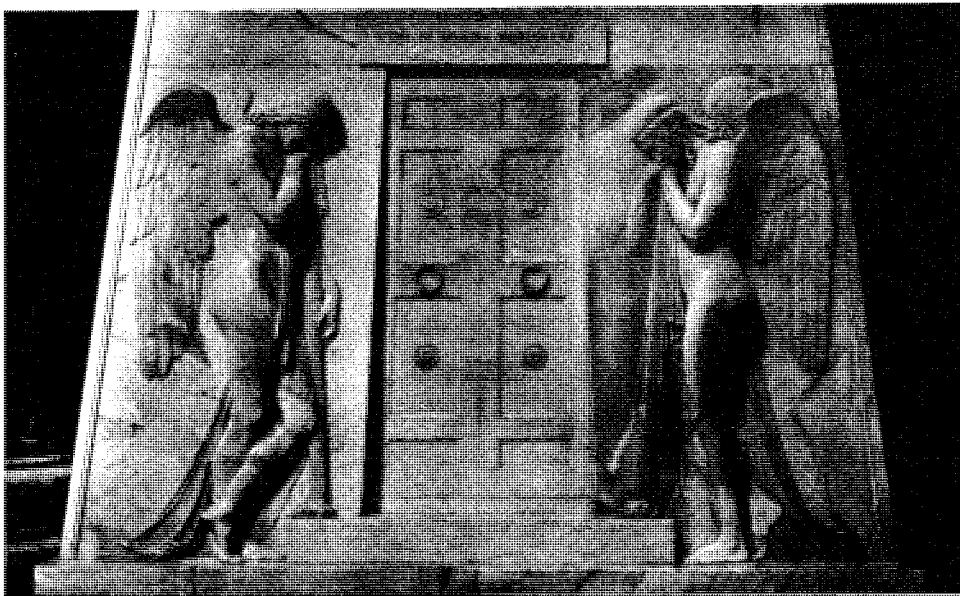


Fig. 13. Rome, Saint-Pierre, monument des Stuart par Canova (1821).

signaler cette notion de la mort, somme toute complexe, et, de prime abord, je n'en verrais qu'un seul exemple : la couleur noire, du moins dans le monde occidental, puisqu'ailleurs elle peut être autre, blanc par exemple ; le noir, dans les anciens usages, des tentures de la porte de la maison funéraire, du porche de l'église ou de la nef tout entière, du corbillard, du catafalque, du drap ; ou chez quelques riches originaux éplorés, comme dans l'antiquité, Hérode Atticus à la mort de sa femme, le noir de la maison tout entière²⁴. Mais, hormis ces cas particuliers, il est intéressant de remarquer que cette couleur caractérise surtout les premiers logements du mort, ceux du transitoire et du transit, en quelque sorte ceux qui ne servent pas en permanence et que la couleur et la draperie endeuillent opportunément. En ces cas, le noir caractérise directement le logement lui-même, sans être lié au sema localisateur, industriellement dissociable de ce logement ; sauf pour les draperies de porte qui restent à la fois signal du lieu et signal funèbre, sans se confondre avec l'habitat, et peut-être pour certaines tentures de frustes corbillards qui camouflent la charrette réutilisable banalement en d'autres occasions que celles de l'enterrement. Le logement définitif, en disposant des autres moyens rencontrés de se marquer comme mortuaire, n'est pas très souvent noir, d'autant qu'il est moins aisé de se fournir partout de pierres - marbres et granits - de cette couleur.

Je ne vois pas d'autre indicateur de la mort non plus que beaucoup de formules épigraphiques caractérisant le lieu de la mort. Il en existe sûrement des mentions, particulièrement dans les poèmes. Mais sans doute que pour installer la mort en ses terres, le langage risque d'être trop sentencieux. Je n'ai ainsi d'autre exemple épigraphique de sema funèbre - mais quelle annonce et pour quel lieu ! - que l'inscription à l'entrée des catacombes de Paris, empruntée à un vers de Delille : "Arrête ! C'est ici l'Empire de la Mort !".

Pierre-Yves BALUT

1. **RAMAGE**, 4 (1986), p.329.
2. **RAMAGE**, 3 (1984-85), pp.69-116 : "Meubles et immeubles de la mort".
3. **Op.cit.** (supra, n.1), "Signal de mort I", pp.326-344.
4. **Ibid.**, pp.317-318.
5. Cf. Ph. Bruneau, **RAMAGE**, 4 (1986), p.262.
6. P. 50.
7. Cf. Edmund V. Gillon, **Victorian cemetery art** (1972), fig.236, p.156.
8. **Op.cit.** (supra, n.1), pp.338-340.
9. Cf. **Géo**, n°86 (avril 1986), p.27.
10. Cf. N. Penny, **Church Monuments in Romantic England** (1977), p.7, fig.5 ; p.121, fig.91 ; p.152, fig. 113.

11. **Ibid.**, p.27, fig.15.
12. **Ibid.**, pp.23, fig.12 ; 25, fig.14 ; 105, fig.80.
13. **Ibid.**, p.92, fig.68 et 69.
14. **Ibid.**, pp.97, fig.73 ; 141, fig.105.
15. **Ibid.**, p.34, fig.23.
16. **Ibid.**, p.139, fig.103.
17. **Ibid.**, *passim*.
18. Cf. aussi, au cimetière de Gênes, du même sculpteur Saccomano, et d'un an postérieur (1877), le monument Mangini représentant le Temps moins musclé et olympien, plus réalistement flasque et épuisé.
19. Cf. A. Chabot, **Le petit monde d'outre-tombe** (1978), p.140.
20. Au Vatican encore, le monument de Clément XIII par Canova présente aussi un non-chalant génie de la Mort appuyé sur une torche qu'il écrase et si dénudé pour son personnage, son destinataire le Pape et sa localisation à Saint-Pierre, qu'il fut un temps pudiquement rhabillé d'une draperie supplémentaire.
21. Cf. **op.cit.** (*supra*, n.10), pp.31-34, fig. 19-23.
22. Cf. **op.cit.**, (*supra*, n.7), pp.110-111, fig.157-160 ; p.114, fig.166.
23. Cf. **op.cit.** (*supra*, n.10), pp.29-31, fig.17-19.
24. Philostrate, **Vie d'Hérode Atticus**, 556 : "en son honneur, il modifia l'aspect de la maison en noircissant les décorations des pièces par des tentures, de la peinture et du marbre de Lesbos qui est un marbre sombre et noir". Et 557 : Hérode décida de vivre "dans une maison noire", jusqu'au jour où "il supprima cette atmosphère sombre".

TOMBES DE BETES

A la sauterelle, rossignol des guérets,
à la cigale, hôtesse des hêtres,
Myro fit une tombe commune ;
elle répandit, la jeune fille une larme virgineale :
c'est que l'impitoyable Hadès s'en allait
en emportant le double objet de ses jeux.

Anthologie palatine, VII, 190.

Le chat sur sa chauffeuse dort devant mon bureau¹. S'il lui advenait un mauvais sort, je l'enterrerais sûrement avec plus de soin que son fugitif prédécesseur que j'eus peu le temps d'apprécier : je lui avais trouvé une boîte de carton à sa taille, et comme elle n'avait point de couvercle, je disposai quelques branches de laurier-palme afin que la terre lui fût légère, comme disaient les anciens Grecs ! Pourrissoir et dortitoire ; il ne lui manquait que le conservatoire. Je n'avais pas à en garder le souvenir puisqu'il n'avait fait que passer, mais, quoique j'aie peu le goût des ouvrages standards, le catalogue des Trois-Suisses aurait pu me fournir pour 149 Francs une "pierre tombale en marbre véritable pour immortaliser le souvenir de l'animal que vous aimiez. Livrée avec une plaque commémorative, en laiton massif, adhésive, que vous personnaliserez" !

Sans être "mémère à son petit chat" - je n'aime pas les chiens ! -, je fais donc partie de ces cohortes de gens qui, depuis que le monde est monde, répugnent, comme une inutile ingratitude, à négliger totalement après leur mort les animaux qu'ils aimèrent, à des degrés divers et pour diverses raisons, quand, vivants, ceux-ci les réjouissaient ou les secondaient. Damis, qui éleva un monument à son cheval de guerre "quand sa poitrine ensanglantée eut reçu les coups d'Arès"² ; ou Eumêlos, à son "chien rapide de Malte, très fidèle gardien", Tauros, "dont la voix se fait entendre dans les sentiers silencieux de la mort"³ ; ou Xanthippe l'ancien dont le chien avait nagé près de sa trière jusqu'à Salamine⁴. Byron, lequel souhaite même se faire enterrer dans le caveau de son chien Boatswain qui possédait "la beauté sans vanité, la force sans insolence, le courage sans férocité"⁵ ; ou la Duchesse du Maine dont le jardin de la ménagerie, en son domaine de Sceaux, conserve encore les deux colonnes élevées en mémoire de ses serins et l'urne sous laquelle" gît Mar-la-Main, le roi des animaux", son chat. Les Japonais, qui, en 1906, "célébrèrent un service solennel à la mémoire des chevaux tués pendant la campagne de Mandchourie"⁶ ; ou les Français qui inaugurèrent en 1936 le monument au Pigeon voyageur, représentant les pigeons du siège de Paris en 1870 et celui de Verdun, au Fort de Vaux "Matricule 787-15, mort pour la France"⁷ ;

ou les aficionados qui peuvent voir en Camargue la tombe du célèbre taureau Le Sanglier⁸. Le Marquis de Charette, la Reine Elizabeth de Roumanie, le Comte Alexandre Dumas ou Courteline qui, à l'instar de tant d'autres inconnus, enterrèrent leurs animaux familiers au cimetière d'Asnières ; ou tous les autres qui, comme moi, trouvent au moins un coin de jardin pour, en toute simplicité de motivation aussi bien que de fabrication, laisser reposer une bête amie.

Il entra dans l'Arche un couple de chaque espèce animale que Noé devait sauver du déluge ; il s'en faut sans doute que l'histoire ait aussi donné un logement funéraire à tant d'animaux différents, mais elle dut en pourvoir beaucoup, même si la liste des épitaphes de l'**Anthologie Palatine** en donne une idée littérairement fantaisiste : sauterelle, cigale et même fourmi, hirondelle, rossignol, pie, coq, perdrix, lièvre, dauphin⁹ - liste à laquelle on est naturellement tenté d'ajouter le raton-laveur. En toute époque, en tout lieu, en n'importe quel milieu, nombreux sont les hommes qui ensevelirent ainsi toute espèce d'animaux.

Même si cela peut être prétexte à démesure et à déraison, ni plus ni moins d'ailleurs que lorsque les hommes choisissent leur habitat funèbre, on ne peut vraiment s'en étonner que si, une fois encore, on en rend compte en terme de logique, de représentation du rapport de l'homme et de l'animal, de conception de l'au-delà, etc., notions dans lesquelles l'animal est conçu généralement comme radicalement irréductible à l'homme et à son devenir post-mortem. En terme d'ethnique, si l'homme est justement capable de poser des frontières d'identité et d'altérité autres que celles que lui donne sa propre espèce animale ; si les morts et les absents peuvent constituer sa société autant, sinon plus parfois, que les vivants et les présents lorsque ses ancêtres sont plus de son monde que l'esclave, le domestique ou l'étranger ; s'il est capable, à l'inverse, de renier sa famille pour retrouver un autre groupe, il est attendu qu'il inclue dans sa société des animaux à qui il a affaire, même aux dépens d'autres hommes. Que ce comportement puisse passer à l'absurde inadmissible en regard d'une norme que nous sommes aussi capable de poser est une autre histoire ; la technique sait être absurdité et folie, elle n'en est pas moins explicable parce que parfaitement humaine, comme la langue, quelles que puissent être les sornettes et les vilénies qu'elle énonce.

Il est donc attendu, en conséquence, qu'il existe des marques techniques de cette agrégation d'une autre espèce animale à la nôtre, de son accès à la personne comme contradiction - stricto sensu, ici - structurale de l'animalité, comme l'habitat animal dont Philippe Bruneau indique plus loin (pp.163-186) la problématique, ou l'habit, ou comme ce qui va présentement nous préoccuper : le dortoir animal. Mais, en tout état de cause, la bête, pas plus que nous-mêmes, ne cesse d'être sujet et de réclamer les soins propres au corps mort par les techniques du pourrissoir¹⁰.

Le pourrissoir animal.

Avant d'en prendre socialement, tout animal mort, de toute façon, prend animalement

de la place et parfois beaucoup plus que nous. Il n'y a guère que les insectes à ne pas nous causer les désagréments de la putréfaction - ce qui rend certaines épitaphes antiques nettement affectées, en fait, du moins, de pourrissoir, lorsqu'elles renvoient à des tombes de sauterelles, de cigales ou de fourmis. Quand on traite le cadavre encombrant, il y a toute chance que les industries du pourrissoir soient les mêmes pour la bête que pour l'homme qui, en cet état, n'est aussi qu'un désagréable sujet. C'est tout au plus la répartition des usages qui risque historiquement de différencier le traitement des cadavres humains et celui des charognes animales.

Ainsi, les industries corporelles de consommation comportent, comme pour les hommes, l'emploi de la chaux vive, généralement associée au logement de la fosse : on a découvert à Rennes une fosse du XVII^e siècle où des vaches mortes sans doute d'épidémie avaient été ainsi chaulées et enterrées. L'incinération est en grande faveur, et même, semble-t-il, plus que pour les hommes : dès le début de ce siècle, la société Grammont avait fait installer un crématoire pour chiens au château de Bel-Air afin de débarrasser la voirie des cadavres d'animaux abandonnés¹¹. Récemment, il s'est créé un Service d'Incinération des Animaux Familiers à Nogent-sur-Marne¹², à l'image d'entreprises similaires de Hollande ou des Etats-Unis. Plus fortuitement, compte tenu de l'ampleur de la population animale à Paris, nombre de chats ou d'oiseaux doivent passer dans les poubelles et, de là, dans les usines d'incinération des ordures ménagères : c'est une solution comme une autre, même si elle n'est pas très légale, la préfecture ou la mairie disposant normalement d'un service gratuit d'enlèvement des cadavres animaux.

Mais, au contraire des entreprises privées d'incinération qui vous rendent les cendres de votre animal pour les garder dans une urne ou "dans un pot de pensées mauves"¹³, l'idée défavorable répandue sur ces services publics est qu'ils ont recours à un autre type d'industrie corporelle de traitement-pourrissoir : les industries de transformation, au sens habituel de ce mot, c'est-à-dire les industries qui transforment, après équarrissage, cette matière première particulière en lessive, en savonnette ou en colle ! Auxquelles il faudrait ajouter les boucheries, tanneries, industries d'engrais et de produits pharmaceutiques, etc., etc., qui, en strict terme de technique et quelles que soient leurs diversités sociologiques d'usages, sont des industries de récupération du cadavre animal et donc une modalité de son traitement-pourrissoir, une manière de résoudre le "comment s'en débarrasser" en le programmant systématiquement. C'est un type d'industrie corporelle qui m'avait échappé à propos du pourrissoir humain et qui pourtant le concerne aussi. Même si le procédé rejoint ceux des mauvais romans d'horreur, ou ceux des camps de concentration de la dernière guerre mondiale sur lesquels traînent des histoires que je n'ai pas vérifiées mais qui, en tout état de cause, illustrent le problème exempli gratia ; même si les faits ne sont pas vraiment historiquement attestés, la peau humaine peut aussi bien servir comme cuir ou comme parchemin, ni plus ni moins que le galluchat du requin, et c'est sans doute surtout parce que l'usage en est heureusement rare qu'artisanalement les techniques et les utilisations de maintes parties du corps humain sont peu développées en regard des nombreuses

exploitations du corps animal. Mais tout s'étant passé sous la calotte des cieux, c'est bien les dieux si, contre le diable, le fait ne s'est pas perpétré dans l'histoire. Il y en eut au moins des vellétés : ainsi, au début du XIXe siècle, lors du Concours de l'Institut de 1800, l'architecte Pierre Giraud proposa de transformer, par calcination et autres manipulations, les chairs et les ossements en verre dont on ferait, fort vertueusement, des portraits du défunt ou, pour les plus défavorisés, des colonnes qui orneraient les portiques d'un grand cimetière monumental¹⁴. Si n'importe quoi ne s'est pas passé, n'importe quoi au moins s'est pensé !

Naturellement, enfin, les industries de conservation, comme traitement du cadavre, existent aussi pour les animaux qu'on conserve dans le formol ou qu'on empaille, par exemple comme curiosité dans les musées d'histoire naturelle ; comme objets décoratifs - ainsi des oiseaux aux plumages chatoyants disposés sous un globe - ou utilitaires, pour consoler les enfants de la perte de leur animal familier¹⁵ ; enfin comme moyen, par destination et non par finalité technique¹⁶, de préservation de la personne. La momification de chats ou de crocodiles dans l'Egypte ancienne est traitement-pourrissoir du cadavre animal même si, de surcroît, le procédé était destiné à leur conférer la personne, comme porteurs de certaines valeurs religieuses. Quoique cela soit plus courant entre les hommes, rien n'empêche de considérer le prélèvement d'organes comme traitement très spécial et bien partiel du devenir du cadavre animal ; mais les exemples de don entre animaux et hommes et entre animaux restent malgré tout très limités à l'expérimentation. Entre hommes, par contre, c'est devenu une industrie développée et au point pour la conservation per partes d'organes de morts.

Quant au logement animal pourrissoir, je ne connais dans nos civilisations que les logements liés au mécanisme de la réclusion et même, de façon plus restrictive, techniquement limités à l'inhumation en pleine terre, qu'elle soit improvisée dans un jardin ou organisée dans un cimetière spécialisé. Mais je ne doute pas que puisse se trouver, de par le monde, des cas d'autres procédés techniques de réclusion - caveaux, cryptes, constructions diverses - ainsi que des exemples de traitement-pourrissoir par exposition. De même, je ne dispose pas de beaucoup d'illustrations des techniques spécifiques de transitoire et de transit animal, sans doute parce que toutes deux ne doivent pas se différencier beaucoup de celles employées pour l'homme en tant qu'il n'est ici aussi qu'un sujet animal. Seul l'usage doit peut-être faire la différence en ce qu'il n'est point tant d'occasions d'avoir à traiter transitoirement d'un animal. Même les techniques-pourrissoir de transit sont identiques ; et si les taureaux sont enlevés de l'arène tirés par des chaînes et des crochets derrière les chevaux, les hommes ne sont pas traînés avec plus de ménagement dans certaines situations de guerre. Songeons à Hector.

Le dortoir animal.

Le traitement de l'animal mort pourrait s'en tenir là, comme dans la grande majorité

des cas, même lorsqu'il s'agit d'animaux domestiques. Il est cependant des situations où l'animal n'est plus seulement pris en compte comme cadavre, où des dispositifs techniques existent sans aucune utilité et efficacité envers celui-ci et témoignent d'une concession de la personne, d'une place sociale dont on mesurera l'importance et les limites en conclusion.

Si la toilette, comme industrie corporelle, est pratiquée de leur vivant sur certains animaux choyés, je n'ai pas connaissance de toilette funéraire, non plus que de disposition du corps, qui ne serait pas seulement le moyen de le faire tenir dans une boîte, mais celui aussi de l'arranger comme on le fait des humains, par respect de ce qu'il ne cesserait d'être. Mais il doit bien y avoir des maisons spécialisées américaines qui agencent les cadavres des toutous dans une autre posture que celle que la mort leur a donnée ! De même, les vêtements de leur vivant sont plus souvent liés à leur bien-être corporel - même mal compris dans une éthologie simplette¹⁷ - qu'à leur "position sociale" : aussi le vêtement funéraire animal doit-il être rarissime. Par contre, les exemples de logement animal dortoir sont assez courants : même Milou, dans "Les Cigares du Pharaon", dispose de son sarcophage, numéro 20 bis, à côté de ceux de Tintin et d'éminents égyptologues comme I.E. Roghliel. Le taureau cocardier Sanglier, célèbre dans toute la Camargue pendant l'Entre-deux-guerres et encore jusqu'à nos jours, est enterré dans un linceul constitué de deux draps de lit neufs¹⁸. Plus communément, chiens et chats ont, en France, leurs cimetières à Asnières - il y a même des concessions à perpétuité¹⁹ - à Villepinte, au Cros-de-Cagne, à Durtal, comme il en existe d'autres à travers le monde occidental : au Jardin zoologique de Lisbonne ; dans le Val d'Hélène, au Sud de Vienne, près de Baden²⁰, "l'endroit exquis" de l'Aiglou de Rostand ; à Ilford, en Grande-Bretagne ; ou, suivant J.K. Jerome, à Walton, entre Londres et Oxford²¹. Et, bien évidemment, ces animaux y sont enterrés comme l'homme dans le logement portatif du transit qu'est le cercueil ou au moins la "boîte en bois ou en carton épais, munie d'un couvercle afin de permettre l'introduction de la chaux et la vérification de son contenu", comme le spécifie le règlement du cimetière de Lisbonne. Le logement qu'est la fosse ou même le caveau se délimite aussi comme celui des hommes, par des grilles, des arceaux de fonte ou de ciment, dans le vieux cimetière d'Asnières, ou encore, comme à Durtal, par des loses d'ardoise ou même de bien modestes pommes de pin. Il se construit et s'aménage : de coquilles Saint-Jacques ou, plus durablement, de carrelages pavant le tertre à Durtal, de dalles de ciment, assez nombreuses pour les tombes récentes, ou de monuments qui, dans le cimetière du Maine-et-Loire, sont exactement identiques aux nôtres, en matériaux et en agencement, tombale de granit poli à libage, dalle et stèle, pour la raison que le marbrier -M. Tombini ! -, officiellement inscrit sur la plaque de l'entrée à côté du propriétaire et de la mairie, est le même pour nous que pour eux (fig.1).

Comme pour les hommes encore, ces logements instituent techniquement l'identité et l'altérité des personnes sociales : Cimon enterra ses juments, avec lesquelles il avait été trois fois vainqueur à Olympie, près des tombeaux de sa propre famille²². Le Sanglier est enterré sur ses terres, celles de son maître, comme certains nobles dans leur chapelle, ou les Corses ou les Béarnais, dans leur propriété. Il existe à Asnières des "tombes familiales" de

plusieurs chiens, dont il est probable qu'ils n'ont souvent pas de parenté par le sang, mais seulement par la même identité sociale : Diane est avec Dianette ; la veuve D. inhuma ensemble deux chiens et un chat. Le même cimetière a ses allées nobles et celles qui le sont moins ; ses emplacements en vue, près de l'entrée, autour du monument à Barry, ou sur le rond-point suivant où se trouvent les tombes des chiens policiers. Il y a même à Asnières la tombe du chien "inconnu", parangon qui exemplarise tous les autres : le 15 mai 1958, la direction a en effet érigé un monument à un chien mort aux portes du cimetière, "40000e bête qui a trouvé son repos définitif au cimetière de chiens d'Asnières". Tandis qu'à Villepinte, cette sorte de "société idéale" des chiens se complète de ceux qui, pis, sont morts par la cruauté des hommes, sans avoir le repos d'une dernière demeure : on a, en effet, érigé, en 1958 encore, un cénotaphe, précisément à Frisette-Laïka, le premier chien cosmonaute russe, mais, plus largement aussi, "A ses semblables, morts sans sépulture, martyrs de la science". On retrouve, pour instituer l'identité ou l'altérité de la personne, les mêmes procédés techniques de ressemblance ou de dissemblance sérielles, de composition ou non, qu'on constatait chez l'homme.

Ainsi habitant, perdue l'identité de la personne et peut s'instaurer le culte, comme fréquentation et entretien au seul plan de l'être, et sans plus de représentation de ce qui se passe ou ne se passe pas, de l'inanité ou de la stupidité même de ce qu'on peut en dire. Les marques techniques de cet échange, on ne s'en étonne plus, sont pratiquement les mêmes que celles utilisées pour l'homme : fleurs et cadeaux divers, lesquels sont d'autant plus communs que le marché du funéraire susceptible de fabriquer les cadeaux de circonstance n'en a pas inventés de spécifiques aux animaux : on retrouve donc les fleurs de plastique - très prisées - ou de faïence, les plaques de granit poli, les inclusions - fort appréciées aussi - etc. Et évidemment les fleurs plantées ou en pot, comme les géraniums - il faudrait vérifier si s'offrent des chrysanthèmes en novembre, sinon à la Toussaint même ! - ou les fleurs coupées, comme ce simple bouquet déjà fané, posé sur la terre d'une tombe de Durtal. C'est sans doute cette non-spécificité du cadeau funéraire animal qui fait et explique la différence avec le culte humain : les objets totalement étrangers au funéraire sont effectivement assez nombreux, cadeaux qui peut-être furent mobilier de l'animal comme, à Asnières, ce Pluto en latex et cette voiture de course pilotée par une souris qui pouvaient être ses jouets (fig.2) ; et comme, dans les fouilles de la cour Napoléon du Louvre, le chien classique, muni d'une écuelle qui a quelques chances d'avoir été la sienne²³. Ou son mnema, son portrait stéréotype, non ressemblant dans sa fabrication mais portrait dans son usage, comme les deux bergers allemands de faïence sur une tombe sans noms ; la chatte blanche et un peu mièvrément stylisée comme le sont les bibelots du genre, sur celle de Mimine (fig.3) ; la chienne et ses deux chiots, rattachés par une chaînette, sur celle de Dolly. Ou simplement cadeaux gratuits, sans autre signification que d'être la marque technique du don comme les deux santons que j'avais observés il y a quelques années sur une tombe d'Asnières, la grande biche sur celle du caniche Liang (fig.4), la petite cage décorative avec son oiseau en plumes colorées et la bicyclette miniature collée devant un petit miroir et la profusion de fleurs



Fig. 1. Durtal (Maine-et-Loire). Cimetière d'animaux. Délimitation d'ardoise, plantations, dalles de ciment, tombes de granit poli : les mêmes façons d'habiter que les hommes. Les mêmes sema-localisateurs aussi : stèles dressées, plus ou moins profilées.

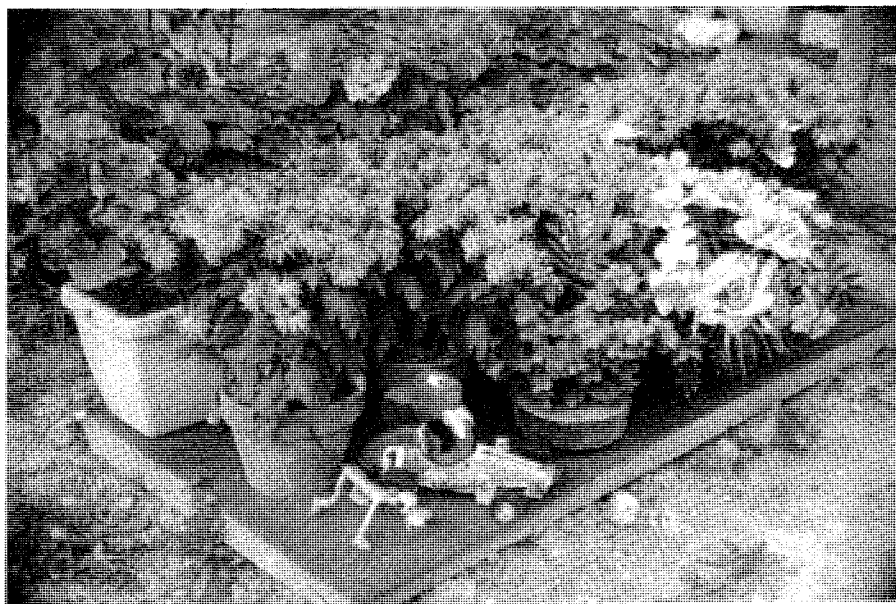


Fig. 2. Asnières : cadeaux de fleurs. Mais cadeaux gratuits ou "mobilier" de jouets ?



Fig. 3. Asnières : Mnema de Mimine, cadeau et portrait stéréotypé.



Fig. 4. Asnières : portrait sur céramique et cadeaux : biche et fleurs.

offertes à Loulou, non par une vieille dame solitaire mais par un beau brin de fille accompagnée... de son chien (fig.5) ; ou encore, sur deux tombes de Durtal cette fois, un gros coquillage ornemental et un véritable globe de verre, pourtant bien fragile pour être laissé à l'extérieur, contenant un bouquet.

Mais la différence avec le culte humain est encore plus marquée que dans ces cadeaux insolites ; c'est la simplicité même de la personne ainsi définie qui fait la caractéristique du culte funéraire animal. Plus de variété de personne suivant les milieux, les lieux et les temps ; plus de continuité de la vie temporelle par les cadeaux d'anniversaire ou de fête, ou de participation à la vie des vivants. L'identité de l'animal se restreint à son tout petit cercle familial, sa "maman", son maître. Seuls quelques héros, chiens, pigeons ou chevaux, ont droit, par les médailles, les palmes, les gerbes ou simplement les épitaphes, à une définition étendue de la personne, à la participation à celle de la nation reconnaissante, des camarades de guerre, des associations de colombophiles, de la police, ou "des habitants et de la Ligue de la Sécurité publique d'Asnières".

Non plus que pour l'homme une fois encore, cette société ainsi fabriquée par les industries du dormitoire, aussi hiérarchisée soit-elle que la vie sociale des vivants, n'est pas démarquée simplement de la société des hommes. Dans la première moitié de ce siècle, il existait peu de cimetières d'animaux ; aussi, pour ceux qui y tenaient, le transfert de leur animal familier était-il nécessaire. Nombreux sont les "anglais" à être enterrés à Asnières ; le chien Chiki, américain né à San Francisco en 1950 et mort à Bruxelles en 1964, réside maintenant en France comme un immigré ; Spot, né à Bombay en 1916, est au moins un immigré de l'intérieur puisqu'il est mort à Vichy en 1929 et qu'il habite désormais sur les bords de la Seine, comme Chateaubriand, natif de Combourg, s'est transformé en mortel de Saint-Malo, ou Rousseau, mortel d'Ermenonville, en immortel du Panthéon ! Mais plus encore que le changement de lieu, le changement de milieu est bien courant dans les cimetières d'animaux. Si, quand ils y sont enterrés, les chiens de la bonne société des hommes, si ceux à pedigree de la bonne société des animaux sont habituellement bien nantis d'un habitat en correspondance avec leur statut social de vifs - belle tombe, bel emplacement sur les grandes allées -, il s'en faut de bien loin que les chiens à mémères et les corniauds ne disposent que de tombes minables dans des endroits reculés. La plupart des animaux de ces cimetières sont de bien communs Zouzou, Friquette, Miquette et Pompon, avec des maîtres de même acabit, comme on peut en juger aux visiteurs : c'est que la société qui se loge là est d'abord celle de nos "amis les bêtes" des "amis des bêtes" avant que de participer des ruptures de la société des humains. On ne peut donc, sans simplisme hâtif, inférer une société à partir de celle qui paraît dans les cimetières animaux et ne vouloir y trouver que des nantis superficiels ou des petits bourgeois bornés, plutôt que des responsables sérieux ou des intellectuels affranchis.

Mais ce petit monde, à la longue, disparaît comme nous dans la poussière, quand s'effondre enfin la fragile construction de sa dernière demeure ; les dalles de leur tombe qui les faisaient encore habiter parmi les vivants finissent un jour en marches sur les pentes de l'île d'Asnières.

Le conservatoire : le mnema.

Traité comme sujet animal, analysé et établi techniquement comme personne sociale, il est tout naturel que l'animal soit aussi l'objet des industries déictiques du conservatoire qui en conserve le souvenir, celles du mnema de l'être et celles du sema du lieu. Je m'étais attaché l'an passé, à distinguer les divers mécanismes industriels du mnema - image, indicateur, écriture - en leur subordonnant ce que précisément ils conservaient du mort. L'intérêt était d'insister sur la technicité de ce souvenir. Cela étant fait, point n'est besoin à nouveau de la remettre en valeur et il est présentement plus intéressant d'esquisser cette fois ce qu'on retient de l'être animal.

Cet être, justement, tout d'abord : son portrait, qui, en marquant qu'on lui concède la personne²⁴, puisqu'il s'agit de lui et non d'un autre quoiqu'il ne soit pas toujours individualisable dans l'espèce, témoigne surtout du sujet qu'il fut, dans la mesure où les possibilités de la pose sont limitées tant dans les manipulations du visage que dans celles de l'équipage. Sur sa stèle funéraire, le Sanglier est campé toutefois dans sa prairie, sur fond de ciel bleu et non dans l'arène, à l'arrêt, tête levée et non combattant²⁵ (fig.6). Mais les nombreuses photographies sur porcelaine de chiens et de chats qui ornent plaques de marbre ou livres ouverts n'exploitent guère les procédés du portrait. A propos de l'équipage, il est notable qu'on voit rarement les maîtres en comparses du portrait animal. Cela peut s'interpréter comme une pudeur au mieux ou une honte au pis, penseront les détracteurs ; ce peut être plus simplement que si l'homme définit lui-même la personne de l'animal, qu'il lui concède par la place qu'il lui donne, entre autres par les équipements funéraires, la réciproque n'est pas totalement vraie et l'animal ne détermine pas l'homme, ou n'est pas considéré comme déterminant la personne de ses maîtres : comme on le dit communément, "ce n'est pas pareil !".

Le nom est plus uniformément employé que le portrait, quoique plusieurs tombes de Durtal, munies cependant de cadeaux, ne portent aucune mention épigraphique ; il est souvent accompagné de l'élémentaire repère biographique des dates de naissance et de mort, laquelle est parfois introduite par la formule, rituelle pour les hommes, de "décédé". Comme le portrait funéraire de l'animal implique rarement celui de comparses humains, il est intéressant de constater parallèlement que le nom, le prénom plutôt qui est effectivement certaines fois un prénom humain (Yvon, Nicolas, et même Aristote et Socrate à Asnières, par exemple), s'accompagne peu en propre du nom de famille de l'homme son maître comme ce fut le cas de Nénette Scribe. Mais le nom de l'homme peut être quand même sur l'építaphe, réduit ou non aux initiales, sans être accolé au nom animal, plus alors comme une marque de propriété du bien que sont autant l'animal et son logement tombal : tous deux font comme partie publicitaire du standing du maître ; "Sully. Comte et comtesse Alexandre Dumas" ; "Mémère, née le 2 août 1914, morte à 15 ans, célèbre mascotte des chasseurs à pied, ayant appartenu à Mme Sautet, chevalier de la Légion d'Honneur" (fig.7) ; "Broncho, devoted friend and companion of lieut. A. Blair Thaw, 138th aero squadron A.E.F. 1911-

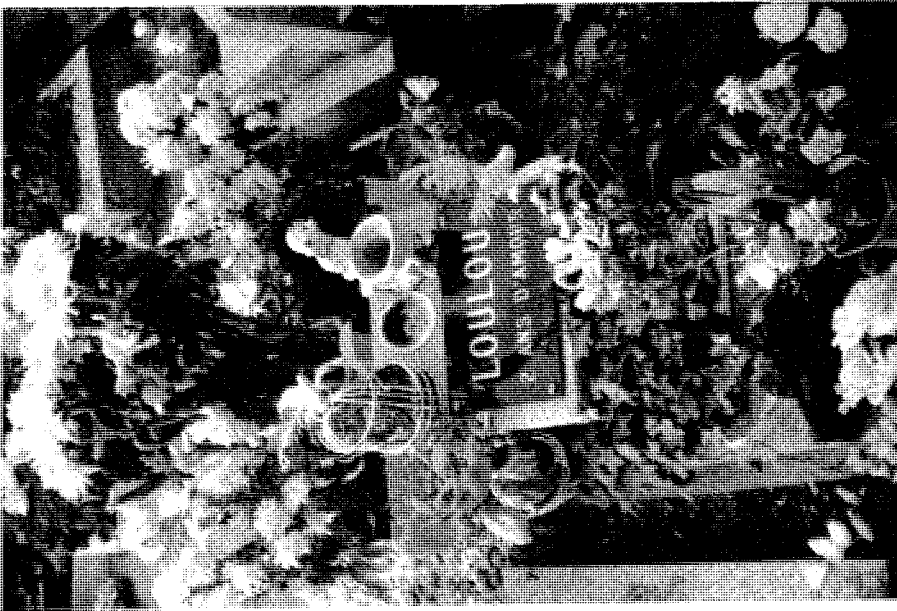


Fig. 5. Asnières : cage, bicyclette, chien de faïence, cadeaux hétéroclites, caractéristiques du culte funéraire des animaux.

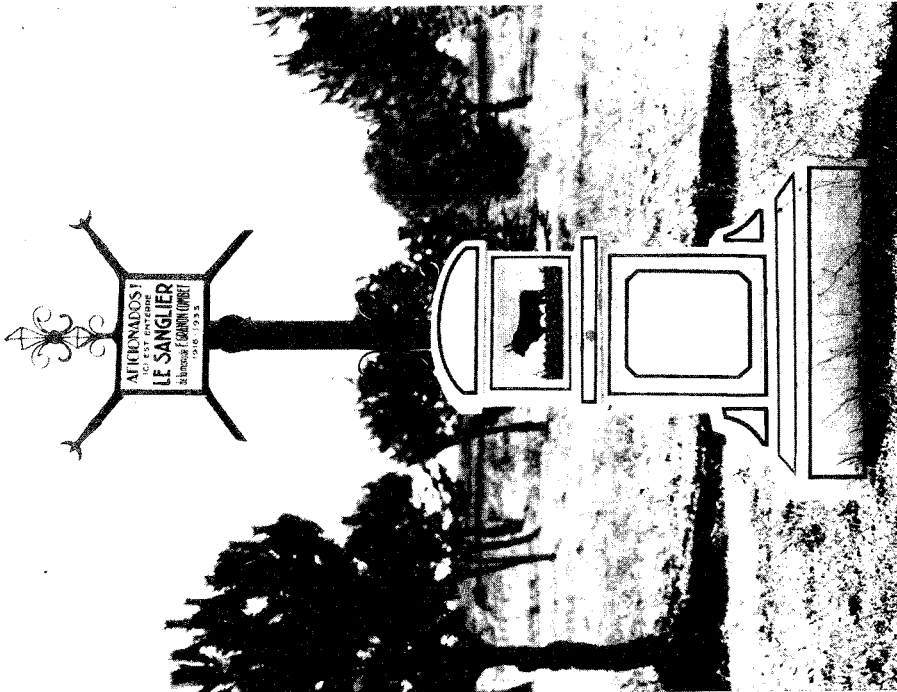


Fig. 6. Le Cailar (Camargue). Stèle-sema et portrait, emblèmes, écrit, mnema du Sanglier.

1925", à croire que l'aviateur si bien présenté avait 14 ans ! ; Popo, Adolphe "à G. Courteine, auteur dramatique" ; "Marquise et Tony à la Princesse Laubanof", etc. Mais le nom des hommes, associé ou non à celui de la bête, reste rare dans le mnema animal : c'est toujours "pas pareil" ! Si la gens n'est pas ainsi explicitement mentionnée, le lien, lui est par contre très souvent affirmé par les possessifs et les petits noms tendres, soit relativement à l'homme : "A ma bonne Yet-Yet", "ma petite chérie", "ma petite fille chérie" ; soit relativement à l'animal : "ta maman", "tes maîtres", "tes camarades de guerre".

L'expression de ce lien reste très généralement réservée, même si le vocabulaire employé pour l'animal est aussi celui de l'homme. Mais, quoique bien rares, il est quand même des excès ; sur une stèle d'Asnières, trois photographies, ce qui déjà tranche sur l'usage : au milieu, dans un médaillon ovale, le chien, bien bâtard ; à gauche, le portrait d'un homme d'une cinquantaine d'années avec la bête sur ses genoux, portrait dans lequel les effets d'éclairage et la pose de trois quarts dénotent le travail d'un photographe professionnel ; à droite, une photo "de groupe" du même chien entre deux hommes dont l'un est le portraituré précédent : beaucoup de portraits d'hommes composés artistiquement ou anecdotiquement avec celui du chien, pour une tombe normale de bête. Plus encore, l'épithète surenchérit sur cet investissement excessif de l'homme vis-à-vis de l'animal : "Eh bien Nita / ma fi-fille mon cancailloux ma chérie / plus personne dans la maison / tous les deux seul à seul nous restons / mais ton mai-maître t'aime bien / et je sais bien que tu m'aimes bien / aussi tous les deux rien que nous deux / nous étions les plus heureux / Nita ma fi-fille comme je t'aime". Quoique tristes, ces témoignages d'attachement sont bien dérisoires et restent heureusement très peu fréquents.

Outre le souvenir de l'être comme sujet et comme personne, le conservatoire peut donner une idée plus précise du rôle social, de la fonction chez les hommes. Il est quelques "métiers" d'animaux dont on se souvient par le mnema : sur le tombeau du Sanglier, il y a non seulement son portrait, son nom et celui de la manade de son propriétaire, mais, surmontant la stèle, deux tridents croisés et le garrot ou flot de rubans aux couleurs de la manade rappellent, comme emblèmes, sa carrière de taureau de course ; Mémère était "mascotte des chasseurs à pied" ; Troytown fut gagnant du Grand steeplechase de Paris en 1919, du Grand National de 1920 "and other races" ; Poilu fut "tant applaudi dans "Mon curé chez les riches" ! ; Papillon rendit "16 ans de bons services dans le 16e arrondissement" tandis que Top fut un "chien policier plusieurs fois médaillé", etc.

Mais, plus sûrement et régulièrement que des rôles sociaux précis, il est des "vertus" animales : la même tombe du Sanglier est sommée d'une fleur de lis, indicateur "de puissance et de royauté", dit le commentateur²⁶. Le discours arétalogique sur les qualités du défunt est une forme plus courante que l'emblème et rejoint en général les lieux plus communs, même lorsque ceux-ci sont très bien dits, comme l'illustre l'épithète du chien de Byron, dont les quelques lignes louangeuses déjà citées préludent à un long poème. Plus habituellement, en prose ou en vers de mirliton, les animaux sont "bons et fidèles", "aimants", "intelligents" : "à Beauty / 6 avril 1941 10 février 1943 : j'eus longtemps pour ami

fidèle et tendre un chien / une levrette blonde au museau de gazelle / au poil ondé de soie au cou de tourterelle / à l'oeil profond et doux comme un regard humain / Ma joie ou ma tristesse en son oeil retracée / n'était qu'un seul noyau d'une double pensée / Elle mourut encor (sic, le poète est savant) son bel oeil sur le mien / M.E.M.". Les bêtes ont même une vertu que nous ne possédons pas, et pour cause, c'est d'être meilleurs que nous : "Touboul, dont le regard si tendre et si profond / reflétait la pensée (meilleure que l'humaine !) / Si l'on nous avait mis devant toi dans ce fond / tu n'eus pas survécu à cette atroce peine" ; "A mes / plus sûrs amis / et toujours fidèles / compagnons / BON G. de H.M." ; "plus on voit les gens, plus on aime les bêtes", est-il inscrit sur la tombe de Black et de Yet-Yet. Parangon de la fidélité, le chien Greyfriars Bobby, mort le 14 janvier 1872 après être venu pendant quatorze ans sur la tombe de son maître, dans le cimetière de Greyfriars, à Edimbourg, a été d'abord statufié dès 1881 sur une fontaine, non loin du cimetière, avant que de se voir dédié une stèle à sa mémoire vertueuse dans le cimetière même, le 13 mai 1981 par la Dog Society. Les monuments officiels ne font pas exception au genre édifiant et lénifiant : sur celui de Barry, à l'entrée du cimetière d'Asnières, on peut lire : "il sauva la vie à 40 personnes; Il fut tué par la 41e". C'est toute la philosophie de ces épitaphes animales.

Il n'y en a effectivement pas d'autres. Rien ne marque quelque croyance naïve en un au-delà animal, par exemple, hormis, encore une fois, de rares notations qui d'ailleurs sont à peine hétérodoxes : "A mon petit Darling / à qui je pense toujours / Dans la main du Seigneur / Est l'Ame de toute chose qui vit / Job 12.10". Il existe une agence qui accepte sous contrat de réserver un emplacement dans un "champ de repos" pour les animaux familiers et de se charger de l'enterrement le moment venu ; le nom de l'entreprise est déjà bien curieux : "Mabrouk (c'est-à-dire bonne chance) pour l'éternité" ; sa publicité un peu racoleuse fait mention de "ce jour où la seconde vie de votre ami, de notre ami commencera"²⁷. L'enquête sociologique serait intéressante pour savoir si les gens se laissent prendre à ce genre d'image de marque et adhèrent vraiment à ce type de conception, bien floue et ambiguë, de la mort animale. Mais l'enquête archéologique ne confirme sûrement pas cette eschatologie de bazar, si l'on admet que l'équipement de la personne - son habitat funéraire et ses cadeaux entre autres - sont du domaine de l'ethnique et non d'une représentation logique de ce qui se passe au-delà de la mort animale. Black et Yet-Yet, enterrés ensemble, ont une inscription sur la tombe qui dit que "Le destin qui les unit sur terre les réunit dans le Néant" ; l'unité de la personne perdure dans celle du logement, mais l'idée qu'on se fait de cette continuité sociale reste bien philosophiquement celle du néant. Il est possible que d'autres civilisations n'aient pas hésité à logifier plus explicitement le devenir animal après la mort et à le relier à celui des hommes ; ce n'est que très exceptionnellement marqué dans nos cimetières spécialisés et, en tout état de cause, ce n'est nécessaire à qui que ce soit pour continuer de concéder la personne à la bête, en dépit de ce qu'en pense Chateaubriand à propos des agissements de Frédéric de Prusse : "on m'a montré à Sans-Souci (...) le tombeau du cheval César et des levrettes Diane, Amourette, Biche, Superbe et Pax (...). Le royal impie se plut à profaner la religion des tombeaux, en élevant des mausolées à ses chiens"²⁸. Il faut croire

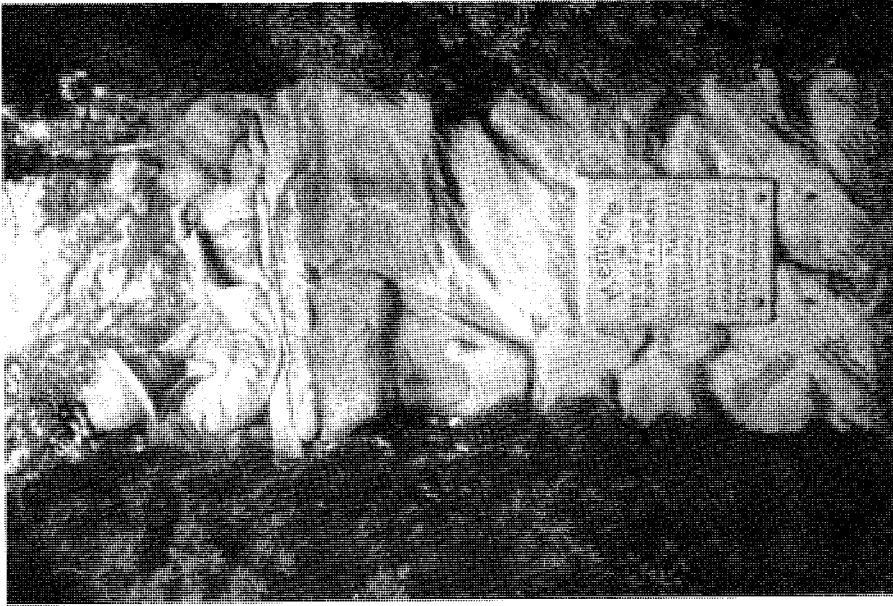


Fig. 7. Asnières : Association rare de l'animal et de l'homme dans l'image et l'écrit funéraires.

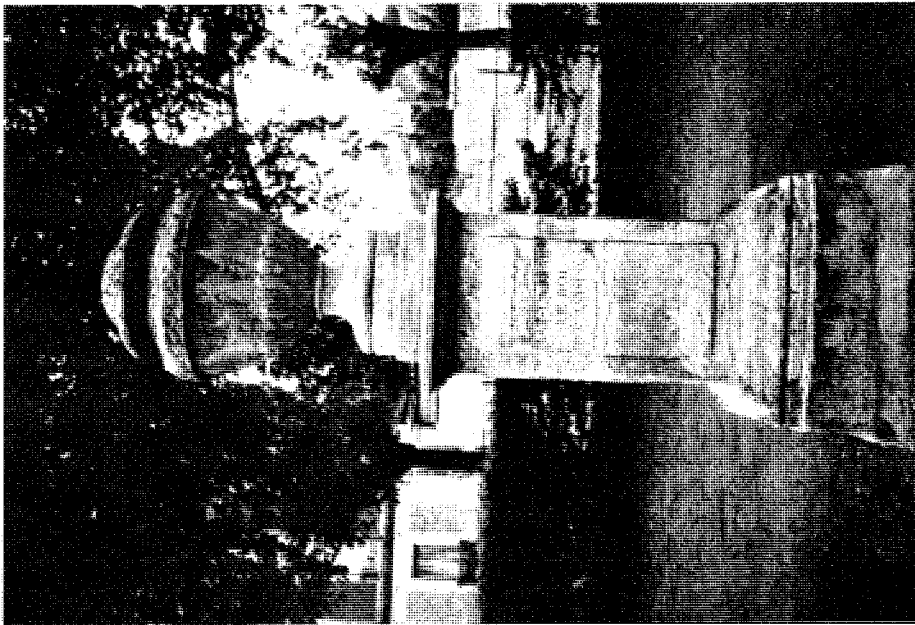


Fig. 8. Sceaux : sema inhabituel en forme de logement funèbre, l'urne cinéraire. Tombe de Mar-la-main, chat de la Duchesse du Maine, dans le jardin du château.

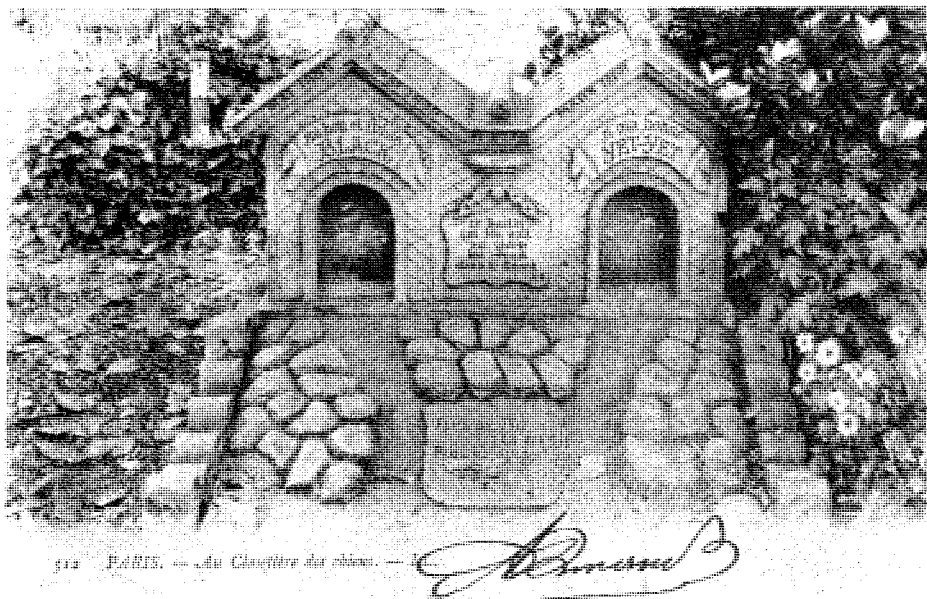


Fig. 9. Asnières : sema à l'image du logement du vif.

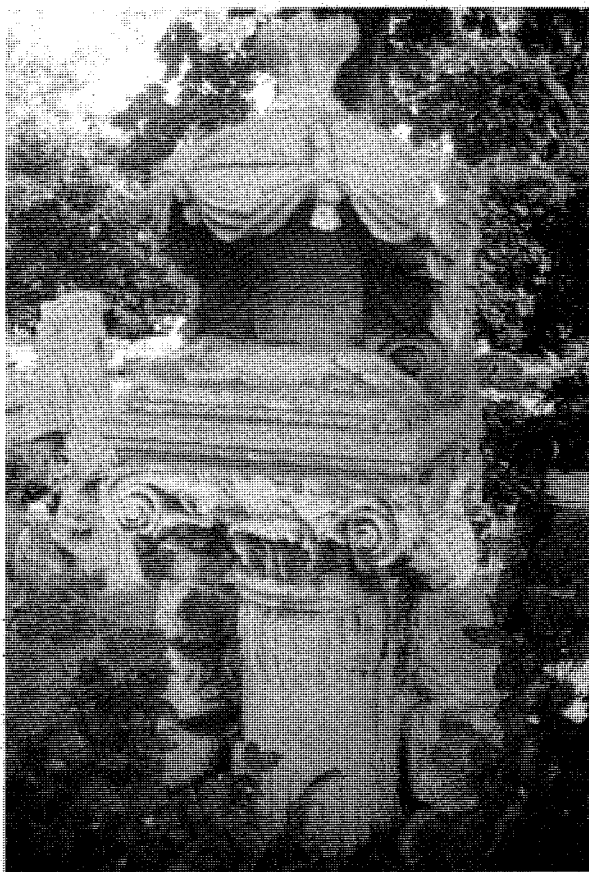


Fig. 10. Asnières : sema à l'image d'un habitat fantaisiste où culture sophistiquée et nature se mélangent.

que l'écrivain admettait qu'il y a croyance lorsqu'on loge l'animal, puisque c'est pour s'en moquer qu'on le logerait.

Le conservatoire : le sema.

Rien ne manque à la tombe animale pour la faire ressembler à celle de l'humain. Il existe donc des industries-sema du logement funéraire animal qui peuvent utiliser, comme pour l'homme, l'image, l'indicateur ou l'écriture.

Mais, à l'inverse du sema humain, le sema localisateur par le moyen de l'image recourt peu aux formes du logement funèbre (fig.8), sans doute parce que le cercueil est moins un logement caractéristique du mort qu'une mesure plutôt hygiénique et que l'usage du catafalque ou du sarcophage est inconnu pour l'animal. C'est donc essentiellement l'image du logement de l'animal vivant qui sert parfois de sema. Les chiens sont alors particulièrement bien pourvus : au cimetière d'Asnières, de nombreuses niches marquent ainsi l'emplacement des tombes (fig.9). Cependant, d'autres logements moins prosaïques se rencontrent aussi : le coussin, par exemple, vide ou occupé du portrait ou d'un emblématique collier, et, mieux encore, le coussin à baldaquin relevé par des glands et sommé d'une couronne, sur une tombe de 1906 ; il est même un cas où la niche, placée sur un perron, trône aussi sous un baldaquin ! La référence imagière du sema peut n'être pas uniquement culturelle, mais aussi naturelle ; en quelque sorte, on ne représente plus l'habitat de l'animal, mais son repaire de rochers ou de racines. On rencontre même le mélange des deux et des deux extrêmes : le coussin à baldaquin repose sur une colonne à chapiteau ionique un peu fantaisiste dont le fût est enserré dans un amas de pierres (fig.10) et d'autres coussins simples sont posés sur de la rocaïlle, comme la niche peut être logée sous un arbre. Point la peine de préciser que ces raffinements imagiers ne sont plus de notre temps ; ils remontent à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, au moment où l'imagination était aussi grande pour les animaux que pour les hommes. Il n'est pas d'image-sema au cimetière de Durtal.

En matière d'indicateurs, les animaux ne se distinguent pas de nous si ce n'est, toujours, que leurs tombes étant infiniment moins nombreuses que les nôtres, il y a moins eu d'occasions d'exploiter toutes les solutions que nous avons trouvées pour nous. La Duchesse du Maine éleva deux colonnes à ses deux serins ; Byron fit construire au château de Newstead une sorte de cippe supportant une urne ; pyramides et obélisques se rencontrent dans le vieux cimetière d'Asnières tandis que les stèles sont désormais partout, comme pour les hommes, y compris, prêt-à-planter, dans les catalogues des Trois-Suisses. La dizaine de tombes en granit poli de Durtal ont donc leur stèle placée à la tête, généralement rectangulaire ; mais il est un cas où elle est profilée sculpturalement "à la contemporaine" ! Le sema humain affecte parfois la forme d'un amoncellement de pierres, à l'image de l'élémentaire repère que l'homme peut disposer pour indiquer un lieu quelconque d'inhumation ou d'autre chose. Cette image permet quelque fois aux agnostiques ou aux athées "naturalistes" d'éviter ainsi et les styles trop civilisés et, évidemment, les indices de

croyance. La même configuration se retrouve bien naturellement, en tous les sens du terme, simple et non associée, comme nous venons de le voir, à un logement aussi civilisé que la niche ou le coussin, ornée seulement d'un parchemin roulé pour le mnema.

Si l'image, même limitée au logement du vif, et l'indicateur sont tout à fait courants comme procédés de localisation de la tombe, l'écriture, par contre, semble beaucoup plus rare et limitée dans cet emploi que pour l'homme : les formules "ci-gît" et "ici repose" ne sont pratiquement pas d'usage et l'occasion est rare que le conservatoire ait à renvoyer à un logement qui ne lui serait pas associé, comme lorsque les stèles des églises renvoient à un tombeau de la crypte. Je ne connais que l'exemple de Boastswain Byron dont l'épithaphe débute par la formule courante : "near this spot are deposited the remains...".

Enfin, je ne connais pas non plus d'exemple de sema funèbre d'animaux, de caractérisation du lieu du tombeau par la mort : c'est un trop haut et pathétique personnage pour s'incarner en leur faveur, comme toutes les autres personnifications d'ailleurs, qu'on ne rencontre pas dans le mnema animal. Même les fauchant, la Mort reste nôtre, ainsi faite homme ; même illustrées par eux, les vertus ne sont que mentionnées à leur égard, sans jamais prendre notre apparence, tant il est vrai que nous ne peuplons pas leurs tombeaux comme ils peuplent les nôtres. Le phénomène est le même que celui de l'absence des portraits humains ou de la rareté des noms patronymiques ; l'animal orne l'homme qui l'élève, mais l'homme n'orne pas l'animal. Or, la mort, pour marquer nos tombes de sa présence, est très majoritairement personnification imagée ou prosopopée écrite ; on ne trouve donc ni une forme ni l'autre pour caractériser le sema animal. Le ton n'étant pas donné, même l'indicateur de la couleur noire, signalisant la mort sans pourtant lui donner forme humaine, n'est pas non plus usité : il n'est donc pratiquement pas de sema funèbre animal.

En fin de compte, tout bien logé qu'il soit, et aussi surprenant que soit ce logement funèbre, l'animal est loin d'accéder véritablement à l'humain, dans l'ensemble des exemples pris ici, même depuis l'antiquité, et tout particulièrement dans nos usages occidentaux contemporains. Sans aucun doute, la bête est, au moins techniquement, acculturée, dans le sens où tout cet équipement funéraire que nous venons d'analyser, comme celui qu'étudie ici Philippe Bruneau pour les animaux vivants, est non seulement issu d'une capacité humaine, mais surtout prend les formes de l'équipement de l'homme. Tout naturellement, puisque, fabriquant nous-mêmes, nous mettons en oeuvre notre système technique - de même que, pour parler des bêtes, nous n'avons pas d'autre système grammatical que pour parler de Dieu et que nos phrases, en ces deux cas, risquent d'avoir beaucoup de similitude d'organisation et de vocabulaire. Et tout naturellement encore, puisque cette technique se met, industriellement cette fois, au service de finalités similaires : qu'il s'agisse de donner forme technique à l'être, animal ou humain, il y a à traiter le sujet animal et parfois la personne sociale ; qu'il s'agisse de conserver le souvenir de l'homme ou de la bête, les industries déïctiques ont toujours les mêmes modalités. De plus, comme l'usage de l'équipement animal, surtout

funéraire, reste malgré tout historiquement restreint, il s'est peu élaboré de techniques et de finalités spécifiques qui lui auraient permis de se distinguer nettement de l'équipement humain correspondant - et de nous éviter ainsi les interprétations hâtives. En termes de métier, de savoir-faire et d'idées, comme en termes de marché, de demande et d'enjeu économique, le funéraire de l'animal n'est pas assez propice à l'invention et à l'originalité - à la différence de son alimentation. On ne peut donc surinterpréter d'aucune façon les ressemblances de l'équipement funéraire animal avec le nôtre : elles sont normales et attendues. Notre équipement fait le leur ; il ne les fait pas pour autant être tout de go nous-mêmes. C'est plutôt ce qui manque qui, négativement, risque d'être significatif.

L'animal est bien nanti, mais l'homme est peu présent : le plus couramment, il manque son nom ou son portrait, car ces lieux ne sont pas sa demeure et lorsque l'homme fait une niche coquette, il n'y habite cependant pas, fût-ce en effigie. Il y manque aussi sa conception du monde et les formes tangibles que prennent ses idées lorsqu'il les technicise : les qualités de l'animal, qui sont plutôt valeurs naturelles que véritables vertus normativées en morale, ne se personnifient pas et n'accèdent pas à cet univers humain. La mort qui les touche aussi brutalement que lui reste pour eux un regrettable accident biologique et une loi de nature qui les fait disparaître, non un destin. Il n'est pas vraiment de conception d'un au-delà animal : le repos qui leur est aménagé touche un être cher qui continuerait de dormir ici et ne donne pas l'idée qu'il pourrait gambader là-bas, dans quelque Verte Prairie élyséenne. Le souvenir protesté en entretient la présence parmi les vivants sans les munir d'une autre vie parmi les morts.

En définitive, c'est bien seulement par la concession de la personne que l'animal se rapproche de nous - ce qui est déjà beaucoup, vu qu'il est des hommes à qui nous ne la concédons pas. Mais sa définition, les confins du même et de l'autre sont loin d'avoir la complexité et l'extension de la personne humaine. Par l'habitat et le culte, l'animal ne participe restrictivement que de ses maîtres, lesquels se restreignent encore eux-mêmes à leur relation directe à lui, sans repères par rapport aux autres hommes, sans visages et sans noms, à moins qu'il ne s'agisse pour eux de se vanter, parfois d'eux-mêmes, ou souvent de leur bien, bête et tombe. Mais il est rare, à partir des témoignages archéologiques, que la bête se définisse par d'autres milieux et d'autres rôles sociaux, et suivant les autres coordonnées où s'instaurent l'identité ou l'altérité de la personne : le temps et l'espace, qui ne sont pour lui que données biologiques qu'il n'analyse pas culturellement et que personne n'analyse pour lui : il n'est point au cimetière des bêtes, de générations, de classes, de pays, d'amis de quartier ou de promotion, etc. ! Il est beau lorsque des camarades de guerre, une nation, une armée, la police, un groupe de colombophiles ou autres, le reconnaissent ou, plutôt, le comptent encore pour un des leurs ; mais ce ne sont après tout, la personne n'ayant pas d'étendue, qu'une sorte d'équivalent public, collectif, du maître privé. Sa survie se limite à cet habitat, bien plus fragile que le nôtre, sans plus d'étapes qui la ponctuent ou la fassent participer à la vie des vivants. En sorte, on lui continue bons soins et bons traitements après la mort, puisqu'il fut fidèle, à la petite place qu'on lui fit. Et on lui accorde ni plus ni moins

que ce qu'on lui concédait vivant : son nom, son logement, ses portraits.

Comme le fit écrire Marguerite Durand "qui fonda le cimetière pour chiens et autres animaux domestiques en 1899" sur la stèle de Gribouille, "doux et beau cheval blanc mort au cimetière des chiens à l'âge de 35 ans" : "il fut à mon service 25 ans / je le pleure comme on doit pleurer / un bon serviteur, un ami". C'est sans doute aussi simplement que cela, même si l'on peut "en rajouter" et exagérer, là comme ailleurs, que doivent se comprendre les tombes de bêtes. En dépit des esprits forts, si souvent faibles dans leur vie et dans leur compréhension des choses, il n'y a dans le fond pas de quoi fouetter chat, chien ou tout autre animal ainsi récompensé de sa vie - non plus que son maître.

Pierre-Yves BALUT.

1. Je remercie tous les étudiants qui, en prolongement à mes cours de licence sur les industries de la mort, se sont intéressés à ce sujet et m'ont fait profiter des documents que leurs déplacements ou leurs lectures leur ont fait découvrir, tout spécialement Libania Carrascalao-Contreiras et Christine Darmagnac. En outre, à Hervé Cabezas, je veux dire ici, moins incidemment qu'il n'est habituel, mon amicale gratitude pour sa constance à ne pas oublier les sujets d'intérêt de ses amis, sa patience à noter ses découvertes et sa générosité à en faire part.
2. **Anthologie Palatine**, livre VII, épigramme 208.
3. **Ibid.**, 211.
4. Plutarque, **Vie de Caton**, 5, 4. On peut citer encore, à propos des sépultures animales dans l'antiquité, l'ensevelissement conjoint d'un homme et d'un chien à Mallaha, en Israël, au Natoufien (entre 10500 et 8300 av. J.-C.), **Dossiers Histoire et archéologie**, n°100, déc.1985, p.67 ; le cimetière de 33 tombes de chiens, le chien étant l'animal favori et l'attribut de la déesse Gula, sur le tell d'Isin, en Mésopotamie, au début du premier millénaire, **Dossiers Histoire et archéologie**, n°103, mars 1986, p.75 ; la stèle funéraire du cochon d'Edesse en Grèce au II ou IIIe siècle ap. J.-C., cf. G. Daux, "Epitaphe métrique d'un jeune porc, victime d'un accident", **Bull. de corresp. hellén.**, 94 (1970), pp.609-618 avec photo, et le dernier commentaire de N. Nicolaou, "Le cochon d'Edesse", **Revue des Etudes Grecques**, 98 (1985), pp.147-152.
5. Cf. Nicholas Penny, **Church Monuments in Romantic England** (Londres, 1977), p.37 et fig.27.
6. Cf. **La Revue occidentale**, n°4, 15 mai 1906, p.446 (Extrait de **La Dépêche de Toulouse** du 17 avril 1906).
7. Cf. R. Fievet, "Le monument du pigeon voyageur de Lille", **Colombophilie** bulletin national n°35, mars 1985, p.2.
8. Cf. **Le Sanglier**, exposition et catalogue réalisés par le Centre d'Art et de Créations Contemporaines de Nîmes en 1983.
9. Les épigrammes funéraires d'animaux vont du n°189 au n°216 du livre VII de l'**Anthologie Palatine**, auxquels il faut ajouter le n°364. Dans l'édition de la "Collection des Universités de France" (1960), P. Waltz analyse p.37 la réalité des épitaphes en général et de celles-ci en particulier.

10. Pour toutes ces notions de pourrissoir, dortoir, conservatoire et autres concepts qui nous sont propres, cf. **RAMAGE** 3 (1984-85), pp.69-116 ; 4 (1986), pp.315-349 ; et ici-même pp.113-136.
11. Cf. J. Frinot, "Le four crématoire pour chiens du château Bel-Air", **La France illustrée** n°1944, 2 mars 1912, pp.220-221.
12. **Libération** du jeudi 15 septembre 1983, p.14.
13. **Ibid.**
14. Cf. Ph. Ariès, **L'homme devant la mort** (1977), pp.506-509.
15. Cf. **Feuilles**, n°2 (automne 1982), "Messieurs les animaux", p.84.
16. Cf. Ph. Bruneau, **RAMAGE**, 4 (1986), pp.275-278.
17. Cf. ici-même Ph. Bruneau, p.176.
18. Cf. **op.cit. (supra, n.8)**, p.54.
19. Qui, toutes perpétuelles qu'elles soient en droit, risquent en fait de devoir se perpétuer ailleurs : le cimetière d'Asnières est, en effet, menacé de fermeture comme on a pu le lire dans la presse de septembre 1986 (par exemple, **Libération** du 10 de ce mois, p.3).
 Quand on pense au nombre de choses sans intérêt patrimonial et souvent de peu d'intérêt scientifique, que l'Etat protège, il est vraiment paradoxal, mais démonstratif de l'incurie de l'institution, que ce cimetière ne soit pas classé et protégé ; lui qui présente l'intérêt historique d'être le premier cimetière européen d'animaux, vieux déjà de 87 ans, et une grande valeur patrimoniale pour tant d'amis des bêtes - lesquels ne sont pas plus méprisables dans leur goût que tant de prévaricateurs dont on conserve les châteaux.
20. L'installation de ce cimetière ne s'est pas faite sans encombre : cf. le **Stern**, n°47 (1974), p.104.
21. Jerome K. Jerome, **Trois hommes dans un bateau**, vers la fin du chap.8 : "La feue duchesse d'York, qui résidait à Oatlands, aimait beaucoup les chiens et en possédait une quantité formidable. Elle avait fait établir un cimetière spécial où on les enterrait après leur mort. Ils y reposent, au nombre d'une cinquantaine, et chacun a sa pierre tombale munie d'une épitaphe".
22. Plutarque, **Vie de Caton**, 5, 4.
23. La tombe est datée par l'écuelle du milieu du XVIIe siècle, **Au Louvre : le sol raconte l'histoire**, I, diapositive n°14.
24. Cf. Ph. Bruneau, "Le portrait", **RAMAGE**, 1 (1982), pp.71-93.
25. Cf. **op.cit. (supra, n.8)**, photo de la stèle p.65.
26. **Ibid.**, p.61.
27. Publicité, par exemple, dans **Télé 7 jours**, n°1340, du 1er au 7 février 1986.
28. **Mémoires d'Outre-tombe**, livre IV, troisième alinéa.

LE LOGEMENT ANIMAL

"Noé entra dans l'arche (...) ainsi que tous les animaux sauvages de diverses espèces, les animaux domestiques de toute espèce, tous les reptiles (...), tous les oiseaux...".

Genèse, 7, 13-14.

INTRODUCTION : POURQUOI ET COMMENT L'ARCHEOLOGIE DU LOGEMENT ANIMAL ?

En 1827, une girafe fit le voyage d'Alexandrie à Marseille, puis, pédestrement, de Marseille à Paris : il fallut d'abord percer le pont du navire pour faire passer son long cou ; ensuite, à Marseille, lui installer une baraque dans la cour de la Préfecture ; puis, pour sa marche sur Paris, la pourvoir de chaussures de cuir et d'un imperméable de toile gommée, lui organiser le gîte à chaque étape, lui aménager un logement à son arrivée dans la capitale... En 1984, à Sceaux, elle a été l'objet d'une exposition, laquelle, puisqu'on avait affaire à une girafe, a soigneusement donné dans les seules girafes¹. Pourtant, à Sceaux qui, pour le moins, possède une piscine pour chevaux et les sépultures d'un chat et de serins, on pouvait plus avantageusement replacer le cas particulier du célèbre ruminant dans la problématique plus générale du logement animal ante et post mortem, sûrement plus intéressante qu'une uniforme girafoscopie et plus à même de réserver de spectaculaires surprises ; en somme, trouver dans la girafe de 1827 l'occasion, non d'un défilé de girafes, mais - ce que pourraient ne pas s'interdire les expositions devenant explications plutôt qu'exhibitions, visant à la compréhension plutôt qu'à la contemplation ! - d'une analyse analogue à celle que je présente ici avec cette nouvelle notice problématique dont l'esprit, dois-je le préciser ? reste celui des précédentes².

1. Enjeux.

A. Actualité du logement animal.

L'initiative eût été d'autant plus heureuse que le sujet est de quelque actualité. Certes,

le logement animal est chose ancienne : sans parler même de l'Arche de Noé que je rappelle en exergue et des cas que j'aurai à citer ici et là, le survol des données en apportera bientôt la preuve (pp.167-169). Mais il ne peut que spécialement solliciter une archéologie du monde tout à fait contemporain. En effet, les grands journaux d'information, les catalogues publicitaires, les réclames télévisées apprennent à qui veut des choses étonnantes : que les Français, vers 1984, dépensaient annuellement 30 milliards de francs pour leurs quelque neuf ou dix millions d'animaux domestiques, en grande majorité chiens et chats³ ; et que ces sommes énormes trouvent à s'investir en quatre grands secteurs : d'abord, bien sûr, l'alimentation, avec les "Ronron" et "Friskies" que chacun connaît ; puis le traitement du corps, avec des tondeuses électriques pour "toiletage", des eaux de toilette spéciales pour chiens, etc. ; ensuite, le vêtement qui vous mène de surprise en surprise, avec des manteaux, imperméables, pull-over, bottines, casquettes pour chiens, des slips périodiques pour chiennes, etc. ; enfin, également surprenant, le logement, avec des châtières adaptables aux portes, des griffoirs et des litières pour chats, des arbres pour leurs exercices gymniques, des sacs de transport, toute espèce de cages et jusqu'à des lits pour tortues, à quoi s'ajoutent encore, à titre public, pour les chiens, des restaurants et des pissotières de rue. Il est juste d'ajouter que tout cet équipement n'est pas un apanage français, car les journaux anglais, par exemple, présentent des produits similaires⁴, et surtout que, pour être actuel, il n'est pas totalement d'un genre neuf : ainsi, un numéro de **La France illustrée** décrit en 1913 "le trousseau d'un roquet de luxe : souliers vernis pour les réceptions du soir, bottines montantes pour les jours de pluie, pardessus de saison et de demi-saison, vestons en tricot, collier en or, des imperméables et des lunettes pour les chiens automobilistes", ce qu'accompagne la photographie d' "un chien à la mode"⁵ !

Mais, pour revenir à elle, l'actualité n'est pas seulement celle du luxe canin et félin : pour d'autres raisons, d'ordre économique, le logement animal connaît aussi à la ferme un développement dont, ici encore, les publicités donnent aisément l'idée : abreuvoirs spéciaux pour porcelets, grilles à lisier pour truies gestantes ou en maternité, etc.

B. L'homme et l'animal.

Toutefois, l'actuel développement de la production des arbres à chats ou des lits de camp pour chiens n'est pas la seule raison de s'intéresser au logement animal. L'enjeu est bien plus vaste et dépasse de beaucoup la situation commerciale d'un moment : en effet, la question qui va nous solliciter ici est une des façons d'aborder le problème, bien plus vaste et vieux comme l'homme lui-même, de ses rapports aux animaux. Un classement de ces relations peut, aisément et à notre habitude, s'esquisser par référence aux plans de rationalité de la théorie de la médiation.

C'est au plan de la société, de l'être ensemble qu'elles sont le plus immédiates : l'homme vit en présence de l'animal, selon diverses modalités : le seul conflit avec les bêtes féroces ou nuisibles qu'il tâche à mettre hors d'état de lui faire tort ; l'exploitation sauvage avec les animaux qu'il chasse ou qu'il pêche ; enfin, ce qui nous intéresse surtout ici,

l'appropriation avec les animaux qu'il fait siens, soit par apprivoisement, par effacement ou atténuation du conflit, quand, conformément à l'étymologie, il ne fait que les accueillir dans son privé comme les vaches ou les cochons, voire les animaux d'un zoo ; soit par domestication, ici aussi étymologiquement, quand avec chiens et chats il partage sa propre maison, fût-ce au prix de quelques aménagements. A l'extrême, l'homme peut feindre que l'animal soit son pareil, et l'on verra que ce n'est pas un des moindres intérêts de l'archéologie du logement animal que de saisir par lui cette humanisation fictive de la bête.

Mais, au plan de la représentation aussi, la relation de l'homme et des animaux pourrait donner lieu à d'interminables développements. Non seulement, dans la littérature comme dans l'imagerie, l'animal côtoie constamment l'homme en partenaire ou en compagnon, de la baleine de Jonas aux bêtes des **Contes du chat perché** ; mais il lui est fréquemment comparé ou assimilé, dans les fables ésopiques (au point qu'un La Fontaine applique systématiquement à l'animal des mots pour homme, et vice versa), dans le **Roman de Renart**, le conte du **Chat botté** ou les innombrables "parodies animales" que l'imagerie nous offre, de Sumer aux affiches publicitaires les plus récentes⁶, et auxquelles, dans une nouvelle alternance de l'image et du drame, correspondent, au cirque, les animaux savants⁷. Si de telles assimilations sont si répandues à travers les civilisations, c'est que l'homme participe évidemment de l'animalité. Aussi la philosophie, au sens le plus large du terme, s'est-elle, bien entendu, emparée du problème, partagée entre les quelques solutions théoriquement envisageables. Soit la rupture, la discontinuité absolues de l'animalité à l'humanité ; c'est la position du catholicisme qui dénie l'âme à l'animal et dont plus d'une légende populaire prend pour sujet le refus d'accueillir en paradis le chien de Saint Roch ou le cochon de Saint Antoine, d'où les querelles sur l'âme des animaux (voyez, par exemple, la treizième des **Lettres philosophiques** de Voltaire). Soit, au contraire la continuité et, ici, dans les deux sens possibles : l'animalisation de l'homme ou l'humanisation de l'animal. En effet, les uns se montrent sensibles à l'animalité de l'homme et tendent à l'y réduire, comme les mécanistes ou matérialistes du genre de La Mettrie, ou les évolutionnistes à la Darwin ; tandis que d'autres, à l'inverse, ressentent ce qu'il y a d'humanité dans des animaux auxquels "il ne manque que la parole" ; qu'on n'hésite pas à nommer d'anthroponymes, de l'éléphant Ajax qu'Alexandre le Grand consacra au Soleil⁸ jusqu'au chat François de **Thérèse Raquin** ; et que de mille façons on se représente comme des humains.

Ainsi observable sur deux des plans de rationalité, il est attendu que la relation de l'homme et des animaux se retrouve aussi sur celui de l'ergologie, soit que l'animal travaille à la place de l'homme, directement (quand le cheval, par exemple, court en transportant un cavalier qui, lui, est quasi à l'arrêt) ou, plus souvent, en fournissant l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'outillage humain (le cheval, cette fois, tournant la meule ou tirant la carriole) ; soit, à l'inverse, ce qui concerne directement notre propos, que la technique de l'homme se mette au service de l'animal, ou, pour exactement parler dans les termes de la théorie de la médiation, le prenne pour "trajet". C'est ainsi que toutes les industries "schématiques", celles de l'être, peuvent concerner l'animal : je l'ai fait déjà apparaître dans

le bref tableau que j'ai plus haut brossé de la situation contemporaine, en prenant bien garde d'y nettement distinguer les quatre industries alimentaire, corporelle, vestimentaire et stabulaire, mais il est évident qu'on les retrouve toutes les quatre à travers temps et lieux : à "Canigou", au toilettage des chiens, à leurs imperméables et à leurs pissotières urbaines répondent, quoiqu'avec moins de sophistication, la production du foin, l'étrillage ou le ferrage des chevaux, leurs caparaçons et cuirasses médiévales, leurs écuries, et tous les logements dont il va être ici question.

2. Archéologie du logement animal.

A. Dispersion préjudiciable des compétences.

Voilà le logement animal rattaché à l'actualité et situé dans le vaste cadre des relations de l'homme et de l'animal. Or, pour important qu'il puisse par là nous apparaître, c'est un sujet relativement peu étudié⁹ ; et, quand il l'est, c'est dans un très grand désordre. Comme à l'ordinaire, si l'ouvrage est ancien, l'archéologie s'en empare sans rencontrer de concurrence, et c'est ainsi, par exemple, que l'archéologie classique, presque de droit, connaît des ruches en céramique, des viviers littoraux, des cellules à bêtes fauves des amphithéâtres¹⁰, etc. ; mais s'il s'agit d'ouvrages récents, c'est l'éparpillement habituel des compétences : les magnaneries appartiennent à l'archéologie industrielle, sans doute par prégnance de la production en grande quantité ; mais les ruches ou les étables aux Arts et traditions populaires, par prégnance du milieu rural qui les utilise¹¹ ; les pigeonniers, plutôt, me semble-t-il, aux historiens, sans doute parce qu'est là en cause le droit féodal ; les ménageries, quand elles sont royales, ou les viviers à poissons, s'ils sont d'architecture classique comme à Kremsmünster en Autriche, à l'histoire de l'art, qui jamais ne condescend à l'ignoble ; peut-être telles cages et volières joliment ornementées aux Arts décoratifs : ... et cent autres catégories à personne !

Il n'est pas besoin de dire, aux assidus de **RAMAGE** du moins, que, pour nous, le logement animal, puisque fabriqué par l'homme, relève unitairement de l'archéologie. Ni de répéter les deux dommages habituels qu'on subit en faisant autrement, en acceptant l'éparpillement des compétences hors du giron de la seule archéologie : celui, quasi certain, d'un traitement partiel, d'un bon lot de laissés pour compte, puisque personne n'est systématiquement en charge de toute la catégorie ; et celui, franchement assuré, d'un traitement hétérogène, d'une diversité méthodologique qui sont ordinairement réducteurs - chacun tendant à s'en tenir à ses propres habitudes et curiosités - et régulièrement occultent le caractère unitaire de l'objet.

Mais il vaut la peine de s'arrêter sur ce dernier préjudice qui, pour n'être nullement propre au logement animal - je l'avais déjà mis en évidence en traitant du vêtement¹² -, me semble, dans son cas, spécialement marqué. En effet, nous n'avons pas seulement ici affaire, comme toujours en archéologie et dans toutes nos notices problématiques, à la diversité historique d'ouvrages dispersés à travers les temps, les lieux et les milieux, de l'étable à

taureaux du palais minoen de Malia¹³ ou des "mottes à conils" médiévales¹⁴ à la vacherie moderne, de la volière du palais aztèque de Texcoco¹⁵ aux cages à grillons chinoises ou aux étables à éléphants de l'Inde, du lit du chien du Comte Machault d'Arnouville à la plus modeste porcherie. Nous sommes, de surcroît, confrontés à la variété zoologique des espèces qui entraîne celle des logements, dont témoigne toute une kyrielle de mots : clapier, soue, étable, écurie, poulailler, niche, cage, volière, pigeonnier, vivier, aquarium, bocal à poissons, ruche, magnanerie, fosse aux ours, etc., etc. Tout ce monde loge chacun à sa mode, en sorte qu'il peut paraître indu d'avoir jusqu'ici parlé, au singulier, du logement animal, puisqu'en fait nous sommes confrontés, au pluriel, à l'immense diversité des logements des animaux. Or -le proverbe est de circonstance -, "ici gît le lièvre". Il est vrai que les logés sont divers, mais le logeur est toujours le même : l'homme, seul capable de technique, seul à même de fabriquer tant les clapiers que les ruches ou les fosses aux lions. C'est la technicité des logements animaux qui, commune à tous, nous fonde à en réduire la pluralité dans la catégorie unitaire du logement animal ; et, par conséquent, c'est l'archéologie, définie selon nous par la technicité de son objet, qui, seule, est apte à reconnaître la raison de cette unitarité, forcément masquée, à l'inverse, par la multiplicité de disciplines non archéologiques.

Il n'était ici question, je le répète, que de dissiper une illusion possible. Aussitôt que la technicité, commune à tous, en fonde l'unité, la pluralité des logements animaux n'a plus rien d'exceptionnel : la technique prend ici pour "trajet" des corps aussi dissemblables qu'un grillon ou un boeuf, ni plus ni moins que, dans l'image, elle prend pour trajet des référents aussi éloignés qu'une Vierge à l'enfant ou un Pan en chaleur. Mais chacun, spontanément, sent que toutes les images, quoi qu'elles montrent, sont faites par l'homme pour l'homme ; ici, parce que le bénéficiaire de la niche n'est pas celui de l'étable, il est plus aisé d'oublier qu'il n'est, si j'ose dire, de logement animal qu'humain. Et, par là, d'en oblitérer, préjudiciellement et préjudiciablement, l'archéologie.

B. Les données.

Puisque le logement animal est un objet archéologique, les données permettant d'en traiter ne peuvent que se ramener aux catégories dont j'ai déjà plusieurs fois, dans RAMAGE, expliqué et justifié la distinction : autopsiques, quand on peut "voir par soi-même" les monuments à étudier ; testimoniales, images ou écrits, quand, à leur endroit, on s'en remet au témoignage, perçu ou dit, d'un autre observateur¹⁶. En reconnaissant qu'il en va toujours ainsi, on s'évite d'avoir, chaque fois, à redécouvrir le monde, et ainsi, à l'orée d'une nouvelle recherche, la tâche se ramène à un inventaire et à une critique des témoignages. D'une part, en effet, il importe de recenser les données réellement disponibles, car, bien évidemment, de ce qu'en théorie se distinguent trois tiroirs, il ne suit nullement qu'on puisse, en chaque cas, les remplir tous et l'on se doute bien qu'il en sera de vides sitôt qu'on s'attaque à des civilisations sans écriture, comme celle des Gaulois, ou sans images, comme certains pans de l'Islam. Et, d'autre part, tandis que les données autopsiques

n'appellent que l'analyse, proprement archéologique, de l'ouvrage, les données testimoniales requièrent la critique dont les historiens de profession sont coutumiers, (du moins en fait de textes, car les voici seulement qui découvrent l'imagerie et le moins qu'on puisse dire c'est qu'en la matière ils manquent généralement d'entraînement¹⁷) : il convient d'apprécier la fiabilité des témoignages dont on accepte l'assistance, non seulement en repérant telle ou telle erreur ponctuelle, involontaire ou délibérée, mais en distinguant si le projet d'une image ou d'un texte est descriptif comme dans un reportage, par exemple, ou, au contraire prescriptif comme dans un catalogue publicitaire ; et, par dessus tout, en reconnaissant ce qui, génériquement et irréductiblement, tient à la grammaticalité du témoignage verbal (j'entends, selon notre usage : fait de mots) et à la technicité tant du message écrit que de la représentation imagée.

Posés ces principes généraux, je puis, simplement pour donner au lecteur idée des données disponibles, me contenter de remplir chaque tiroir de quelques exemples empruntés à diverses périodes et régions.

a. Chenils et poulaillers ont, certes, la vie moins dure que le Parthénon ou Notre-Dame de Paris, mais il ne manque pourtant pas de logements animaux conservés, donc qui nous sont autopsiquement observables. J'ai déjà évoqué les étables minoennes de Malia, les cellules à bêtes féroces des amphithéâtres romains, les ruches françaises conservées au Musée des arts et traditions populaires, le lit à baldaquin du chien du Comte Machault d'Arnouville toujours visible au Château de Thoiry (Yvelines), les viviers romains ou de Kremsmünster, la piscine à chevaux de Sceaux. Mais s'y ajoutent bien d'autres piscines à chevaux (ainsi au château de Bizy, à Vernon, dans l'Eure) et viviers (par exemple, près de la falaise d'Etretat) ; la bergerie de Rambouillet (1766) ; les écuries de Chantilly, Chaumont, etc. ; le chenil du parc du Raincy, et ceux de Nymphenburg, la niche à chien de château de Montreuil Bellay, sans parler des arènes, hippodromes et cynodromes, des étables, bergeries ou écuries anonymes qu'il est possible d'observer à la campagne, ou les cages à transporter les cochons et autres ustensiles ruraux conservés dans les musées folkloriques, régionaux, ethnographiques, etc.

b1. Les images sont également innombrables. Soit que le logement animal en constitue le référent principal, tels les chenils, poulaillers, pigeonnier dans les volumes de *l'Architecture usuelle*¹⁸ ou, actuellement, tous les produits illustrés dans les catalogues publicitaires. Soit, le plus souvent, qu'il y figure accessoirement, en une autre occasion, et ce, dès les temps très anciens : cage à lion d'un relief assyrien de Ninive (Musée britannique) ou piscine à chevaux de telle miniature persane¹⁹ et, bien entendu, pour l'archéologie contemporaine, toute l'illustration des journaux.

b2. Les écrits intéressant notre propos, eux aussi, sont de toutes époques : Varron décrit longuement un aviarium, une volière que les modernes se sont évertués à reconstituer ; Marco Polo, des clôtures à mouton que des bergers d'Asie centrale bâtissaient avec les cornes desdits moutons ; Saint-Simon, les "séjours de carpes ornés de dorures" de Marly, ainsi que la ménagerie de Versailles ; Pitton de Tournefort, les logements à cochons

au rez-de-chaussée des maisons de Milo ; Flaubert, une bouverie que visitent Bouvard et Pécuchet ; etc.²⁰. A quoi, toujours dans l'ordre du verbe, s'ajoute, pour l'époque récente, le témoignage oral, d'autant plus précieux qu'il intéresse souvent des installations privées et éphémères : ainsi, je sais par ouï-dire qu'une vieille amie de ma famille disposait de sièges de cabinet pour chats, planches percées à la dimension du postérieur félin et adaptables sur une cuvette ordinaire, ce qui la dispensait de la corvée des plats de sciure !

C. Typologie des résultats ou déconstruction des processus ?

Les données rassemblées, qu'en faire ? ou, pour m'en tenir à mes termes culinaires habituels, après les ingrédients, de quel moule se servir ?

J'ai feuilleté, il y a quelque temps, une brochure (dont, d'ailleurs, le propos ne m'a pas paru lumineux) sur les cages à oiseaux de la Grèce moderne : on y disait qu'il est des cages de type A, à toit plat, d'autres de type B, dont le toit est en pente, et d'autres encore de types C, D, E, F, G, tous subdivisés en variantes A1, A2, etc., etc.²¹. D'accord, mais qu'est-ce qu'une cage ? Et ensuite, on recommence avec les ruches françaises : en vannerie de paille de seigle, en baguettes tressées recouvertes d'un enduit, dans un tronc d'arbre évidé, en cylindre d'écorce de liège, en poterie²². Et on remet cela avec des pigeonniers provençaux : "1. isolés ; 1.1. cylindriques ; 1.2. quadrangulaires ; 2. accolés au bâtiment ; 3. intégrés ; 4. de fortune", typologie qui s'assortit de la distinction de trois types de nids²³. Toujours très bien, beaux efforts de classification, mais, ici encore, qu'est-ce qu'une niche ? qu'est-ce qu'un pigeonnier ? à quoi tiennent cylindricité ou quadrangularité ?

Typologiser ainsi les configurations résultantes est sans doute l'effet de vieilles habitudes professionnelles que, ces temps, ravive de surcroît la rage de fourrer le matériel archéologique dans la mémoire d'un automate. Mais c'est aussi, je pense, l'effet de cet écartèlement, évoqué plus haut, d'un même objet entre des disciplines distinctes et cloisonnées. Dès lors que, par cet éparpillement, s'occulte l'unitarité du logement animal, il devient presque impossible de poser un problème digne de ce nom ; faute de quoi, il n'y a rien à dire, mais comme, par métier, on veut parler quand même, chacun s'en tire en typologisant le groupe de logements dont il se trouve en charge. Et en avant, les classements de cages, de ruches ou de pigeonniers ! en avant, les groupes, sous-groupes, variantes et sous-variantes !

J'ai déjà fait dans RAMAGE le procès de ces "typologies de référence" (à bien distinguer des homotypies ou classements multiples) : interminables, parce que le logement animal n'est pas l'animal lui-même et que nous n'avons pas la chance du zoologue pour qui chaque spécimen reproduit fidèlement le type, c'est-à-dire que la diversité des performances, des configurations résultantes, ne s'épuise qu'à l'instant où l'on a distingué autant de classes que d'exemplaires à classer, ce qui est l'aboutissement ultime de cette exigence de "finesse" à laquelle on tient tant aujourd'hui, mais aussi la négation même du projet de classement²⁴ ; et stériles, car on ignorera encore ce que sont une cage, une ruche ou un pigeonnier. Mieux vaut alors se tourner vers une archéologie différente et se demander

à quoi, avec elles, on a affaire : c'est là la question dont j'avais dit, d'entrée, qu'elle était celle de nos notices problématiques²⁵. Au lieu de bâtir la typologie des résultats, nous préférons dissocier les processus constitutifs de l'ouvrage, ceux qui, dans un objet, se trouvent de soi ou habituellement engagés. C'est, selon nous, la seule façon de poser un problème archéologique et de se donner aussi les meilleures chances de le résoudre.

I. REPAIRE NATUREL ET LOGEMENT FABRIQUE

Commençons cette déconstruction - exactement comme nous l'avons fait, l'an dernier, de l'image - par ce sans quoi l'ouvrage ne pourrait exister : sa technicité.

1. Forme, terrier, clapier.

Le lièvre a une "forme", c'est simplement le coin où il prend l'habitude de se retirer ; le lapin de garenne, lui, se creuse un terrier ; mais à son cousin de choux, l'homme construit un clapier.

L'animal peut spontanément se doter d'un endroit à lui dont l'exemple précédent montre qu'il est de deux types : tantôt il ne s'agit que d'un lieu de retraite habituel comme la forme, mais aussi la bauge du sanglier ; tantôt d'un séjour aménagé, comme le terrier, le nid, la ruche, la cabane du castor. En dépit d'une extrême variété qui tient à celle des espèces, tous ces lieux habituels ou séjours aménagés par l'animal ont un trait commun qui m'autorise à les regrouper sous le seul même nom générique de "repaire", que les dictionnaires définissent comme "demeure des bêtes sauvages" et que, parmi d'autres possibles, je choisis pour son étymologie (bas latin "rapatriare", puis ancien français "reparier", rentrer chez soi) : tous sont le fait des bêtes elles-mêmes et, par là, s'opposent tous également aux demeures du genre clapier dont l'homme, à l'instar de la sienne propre, pourvoit certaines d'entre elles. D'un côté donc, le "repaire" ou aménagement naturel fait par l'animal, dont la diversité doit intéresser la zoologie ou l'éthologie animale, mais ne relève pas de l'archéologie ; de l'autre, le "logement", ou aménagement artificiel fabriqué par l'homme et qui, pour cette technicité, a seul ici à nous retenir.

2. Extension du logement.

Le mot de "logement" n'évoque, dans la langue quotidienne, qu'un espace clos d'un toit et de murs, vide, où l'on peut se retirer avec quelques gens plus ou moins intimes ; aussi dois-je préciser l'extension du concept archéologique que je désigne de ce nom. Dans l'optique du logement animal, je puis le faire de deux points de vue : d'abord, en considérant sa similitude au logement humain ; puis ses interférences avec lui.

A. Similitudes du logement animal et du logement humain.

Si donc je retiens le même mot pour désigner également, en raison de leur commune technicité, la demeure que l'homme se fabrique et celle qu'il fabrique pour l'animal, je dois donner au logement animal exactement la même définition (à mon habitude, j'entends, étymologiquement, les mêmes frontières) qu'à celui de l'homme. Or, dans ce dernier, j'inclus aussi bien :

1° Le meuble que l'immeuble ou, de termes plus exacts, pour opposer l'ensemble sols-murs-toit à tous les ustensiles qui s'y trouvent, "le bâti et le garni", car, de toute évidence, pour remplir la même fonction, la distribution est ergologiquement indifférente du meuble et de l'immeuble, et c'est seulement dans une situation historique donnée qu'on se l'imagine nécessaire : chez nous la cheminée et le lavabo sont immeubles et les sièges volants, mais d'autres ont, ou ont eu, des braseros et des tables de toilette meubles et des banquettes maçonnées, etc. Pour moi, par conséquent, le logement animal ne se réduit pas aux quatre murs et au toit d'une écurie ou d'une étable, mais comprend aussi la mangeoire ou le plat du chat.

2° L'hypèthre que le couvert : de même qu'on restreint volontiers le logement au seul bâti parce qu'on le lie spontanément à l'art, historiquement prestigieux, qui s'y trouve le plus souvent mis en oeuvre, l'architecture, pareillement et pour la même raison, on le limite couramment au couvert en en excluant l'hypèthre ; pourtant il est trop clair que le jardin où l'on va lire ou dîner pendant les beaux jours est du même ordre que la salle à manger et le bureau. Aussi dois-je inclure dans le logement animal la mare creusée pour le bain des canards, la prairie enclose et pourvue d'abreuvoir où vivent les vaches quand elles ne sont pas à l'étable, les rochers de béton de la fosse aux ours, etc.

3° Le véhicule que l'édicule, ou, comme dit J. Gagnepain, la voiture que la toiture, en tout cas aussi bien le logement déplaçable que le logement immobile : avec ses lits, tables, frigidaire et rideaux bonne femme, la caravane de certains vacanciers est l'homologue de la villa à la mer, de même que l'histoire du chemin de fer met en évidence la distribution complémentaire du wagon-restaurant et du buffet où, au temps des deux nigauds de Madame de Ségur, on faisait étape. Aussi le logement animal doit-il pareillement s'étendre au panier à chat, à des cages à porter les cochons à la foire, à des colombiers ambulants pour pigeons photographes de l'armée allemande d'avant 1914²⁶, aux "huissiers" médiévaux qui servaient au transport maritime des chevaux... et, bien entendu, à l'Arche de Noé.

4° Le banal que le domicilié : "logement" désignant trivialement l'espace que chacun loue ou achète de sa poche et dont il dispose en propre, il est ordinaire d'assimiler le logement et le domicile en en excluant ce que le droit d'ancien régime, à propos du four ou du moulin, nommait le "banal". Réduit ainsi au domicilié, l'équipement stabulaire ne laisse pas d'apparaître aussitôt lacuneux : "ils n'avaient pas d'eau !" c'est qu'"ils" avaient une fontaine publique (qui, de surcroît, pouvait s'assortir d'un métier spécial de porteurs d'eau). Ici encore, notre propre usage nous aveugle un peu : en effet, si le banal et le domicilié s'équilibrent dans les cas du restaurant et de la salle à manger ou de la boutique et du

cellier, la tendance dominante est pourtant, chez nous, à la domiciliation : la machine à laver succède au lavoir de Gervaise ; la salle d'eau, aux bains publics où, il y a encore trente ans, le populaire faisait queue le samedi soir pour sa grande toilette hebdomadaire ; l'aspirateur individuel, à celui qu'antérieurement des compagnies spécialisées promenaient de maison en maison²⁷ ; et même, en dernier lieu, la télévision a domicilié le spectacle en ruinant le "banal" cinéma de quartier²⁸. Mais on aurait tort de sous-estimer le mouvement inverse : si l'on ne voit plus de gens attendre leur tour derrière la vitrine d'un établissement de bains publics, il en est maintenant d'autres, toujours le samedi soir mais derrière la vitrine d'une laverie, qui, renonçant à la vieille lessiveuse ou à la machine à laver du domicile, patientent pendant que le linge de la semaine tourne dans la machine banale ; et la croissance de l'urbanisation a fait progressivement disparaître le jardin privé au profit des seuls jardins publics, au point que certaines communes rurales, où chacun garde encore son jardin, aménagent des jardins publics qui restent, on s'en doute, désespérément déserts ! Pareillement, donc, je comprends dans le logement animal l'abreuvoir communautaire des villages d'autrefois ou la piscine à chevaux que certains d'entre eux semblent avoir possédée, ou l'urinoir pour chiens que plus d'une municipalité (telle Marseille) aménage maintenant en ville (parfois avec signalisation adéquate, éventuellement à hauteur de chien, je l'ai vu à Lausanne !) ; ou le restaurant à chiens dont tel magazine, de temps à autre, fait la publicité.

B. Interférences du logement animal et du logement humain.

Fabriqué à l'usage de la bête, mais par l'homme et pour son propre avantage, le logement animal a toute chance de concrètement rencontrer le logement humain. Cette proximité me semble donner lieu à deux types de rapports.

D'abord, logement animal et logement humain peuvent, au lieu d'être ergologiquement indépendants, se composer dans un même ensemble. Ainsi, alors que, dans certaines régions françaises, la maison du fermier et l'étable sont des bâtiments séparés, il en est d'autres où étable et salle commune sont deux compartiments juxtaposés, à la façon dont le sont ailleurs deux chambres contiguës, ou superposés, les humains de l'étage profitant, comme d'un hypocauste, de la chaleur dégagée par le bétail logé au rez-de-chaussée. Plus nettement encore, le logement animal peut se mêler d'autant mieux au logement humain qu'il n'a pas définitivement d'étendue fixe mais peut être réduit à quelques éléments particuliers : l'exemple parfait est celui de la chattière qui permet au chat, étymologiquement si "domestique" qu'il partage la maison de l'homme, de continuer malgré tout d'y circuler à sa mode ; mais il est sûrement d'autre cas comme les rampes permettant aux chevaux, dans certaines tours, de monter à l'étage (Tour Hassane de Rabat et sa soeur jumelle, la Giralda de Séville, ou la Tour des Minimes au château d'Amboise²⁹).

Ensuite, l'outil servant au logement de l'homme peut servir à celui de l'animal, mais, cette fois, par simple instrumentation³⁰. Celle-ci étant, comme le symbole, accessible aussi bien à l'animal qu'à l'homme, peut être le fait tant de l'un que de l'autre. L'homme peut emprunter à son propre équipement pour en pourvoir l'animal, et c'est ainsi que ses petits

maîtres donnent un oreiller et un couvre-pied à Cadichon malade³¹. Mais, à l'inverse, l'animal peut se servir de ce que l'homme a fabriqué pour lui-même, comme ces cochons que Mark Twain nous montre allant, pendant les jours d'été, prendre le frais dans l'église du village³². Je n'insiste pas sur ces cas d'instrumentation, laquelle, selon nous, n'intéresse pas en propre l'archéologie.

3. Technique humaine et industrie humanisante.

Le logement que l'homme fabrique pour l'animal présente toujours, en tous temps et en tous lieux, de frappantes similitudes avec le reste de l'équipement technique du moment. De nos jours, par exemple, il suffit de parcourir les catalogues spécialisés pour se convaincre que le logement animal met en oeuvre les mêmes matières nouvelles qui sont utilisées ailleurs ; qu'il connaît la même amplification que le reste de l'équipement, avec un excédent croissant d'ustensiles quasi inutiles comme l'arbre à faire jouer les chats ; qu'il est lié au même état du métier, la société "Gavelpor" soulignant que l'emploi de ses produits facilite la réduction de la main-d'oeuvre ; ou encore qu'il répond aux règles du moment comme la propreté, les "Trois Suisses" vantant la qualité hygiénique d'une mangeoire pour chat.

C'est qu'en prenant pour fin le logement de l'animal, la technique de l'homme n'en perd évidemment par là aucun de ses caractères, ni ceux qu'ergologiquement elle a toujours et partout, ni ceux qu'elle présente dans telle situation historique particulière. Ainsi, d'une part, elle est à même, de soi, d'hétérogénéiser l'homogène par son aptitude à pouvoir toujours faire autrement la même chose (c'est la "synergie"), et historiquement, de surcroît, elle se diversifie en styles différents ; en quoi, dans le cas particulier du logement animal, elle introduit une double disparité culturelle dans la constance d'une même espèce naturelle : au même moment de l'histoire, elle loge le même genre de poisson aussi bien en bocal qu'en aquarium ou en vivier, et, de plus, elle ethnicise le générique, puisque, d'un temps ou d'un lieu ou d'un milieu à l'autre, ce même poisson n'évoluera pas dans le même type de bocal ou de vivier, exactement comme dans la France d'autrefois, les abeilles, partout pareilles, n'étaient pourtant pas logées par l'homme, selon les régions, dans des ruches semblables (p.169). D'autre part et inversement, la technique, de soi, peut homogénéiser l'hétérogène par son aptitude à faire pareillement des choses différentes (c'est le processus de la "polytropie", inverse de la "synergie"³³) et, historiquement, elle peut conserver le même style d'une époque ou d'une région à l'autre : en dépit de différences zoologiques certaines, vaches et chevaux peuvent ainsi être hébergés dans des étables et des écuries semblables ou très apparentées.

Mais cet effet d'homogénéisation n'est pas seulement celle des espèces animales entre elles. La technique étant bonne à tout, on peut, surtout en une même situation historique, faire de façon semblable des choses très diverses ; ainsi, non seulement le logement de la vache peut ressembler à celui du cheval, mais aussi au logement du végétal, la ménagerie du jardin public, par exemple, prenant un air de parenté avec les serres ; et surtout, ce qui est

ici de majeure conséquence, au logement de l'homme : on m'a montré une vue du Groenland où la niche du chien a l'air d'être la simple réduction de la maison de l'homme.

Ici nous guette un piège qu'il importe d'éviter. Pourvu d'un logement que lui fabrique l'homme, l'animal est, malgré lui, acculturé par la seule mise à son service d'une technique à laquelle lui-même pourtant n'accède pas : elle le dénature en le contraignant à vivre peu ou prou à la mode de l'homme, à troquer son repaire contre un logement ressemblant souvent beaucoup à celui de l'homme, jusqu'au point extrême de la "domestication" ou partage de la maison humaine. Mais c'est là, puis-je, dire une acculturation de consécution qui n'implique pas que la fin du logement soit de traiter fictivement (j'entends, comme toujours, à la fois par faux-semblant et par fabrication) l'animal comme un humain en lui accordant ce que j'appellerai plus loin un "habitat". Si, au dire de Saint-Simon, leur bassin de Marly s'enrichissait de dorures, ce n'est pas qu'on entendait loger royalement les carpes ; non plus qu'on ne concédait la dignité princière aux chiens de Nymphenbourg en les logeant, ni plus ni moins que l'Electeur, parmi des stucs de Zimmermann : c'est seulement que le bassin et le chenil se composaient à des ensembles de l'homogénéité esthétique desquels ils participaient, de même que ce n'est pas forcément en considération de l'enfant que sont décorés son berceau et d'autres meubles confectionnés pourtant à son usage. En un mot, on ne saurait confondre les effets acculturants de la fabrication et une fin d'anthropisation de la bête qui est décelable dans certains logements animaux : les premiers sont aussi involontaires qu'inévitables, tandis que la seconde est explicite, mais facultative. En chaque cas particulier soumis à l'examen archéologique, ces deux modes différents d'acculturation de l'animal ne sont, certes, pas forcément faciles à distinguer : si le cheval du prince est princièrement logé, est-ce, comme les carpes de Marly, pour ne pas détonner dans l'ensemble du palais, ou parce que son maître est fou comme Caligula ? Mais, dans l'étude théorique, on doit se garder d'assimiler deux processus sans rapport : parce que, dans le logement animal comme en tout, la technique est humaine, l'industrie n'en est pas pour autant humanisante.

II. LE GITE, LA CAGE ET L'HABITAT

C'est précisément du point de vue industriel (dans l'acception où nous prenons toujours le mot) que j'en viens à considérer le logement animal : après y avoir isolé, au chapitre précédent, ce qui tient à sa seule technicité, quelles que soient les fins auxquelles il contribue, ce sont ces fins mêmes qu'il nous faut maintenant distinguer.

I. Le gîte, ou l'animalité du logé.

A. Communauté du gîte à l'animal et à l'homme.

Si je traitais ici du logement de l'homme et non de celui de l'animal, un de mes développements serait pareillement consacré au "gîte". C'est qu'en s'acculturant l'homme ne perd pas son animalité et qu'il faut bien donc que son logement aît quelque chose de commun avec celui de la bête : c'est justement le "gîte", mot par lequel j'entends, en effet, ce qui, dans le logement, intéresse le seul sujet animal ; c'est donc l'exact homologue de ce qu'ici même on a, dans le vêtement, dissocié sous le nom d' "abri", ou, dans la tombe, sous celui de "pourrissoir"³⁴. Cette communauté du gîte rend possible à l'homme l'utilisation de certains logements animaux tout en expliquant le caractère toujours pitoyable et dégradant de telles situations : c'est comme dépouiller la personne et se réduire à l'état de sujet animal que de devoir passer la nuit à l'écurie ou d'être "quarante hommes" dans un wagon bon aussi pour "huit chevaux en long" ; et si de Jésus naissant" une étable est le logement, pour un Dieu quel abaissement" !

B. Contraintes biologiques et habitudes naturelles.

Qu'il soit celui de l'homme ou de l'animal, le gîte, à moins d'être comme un camp de la mort, doit peu ou prou se conformer à la biologie du sujet qui y loge : quelle que soit la capacité, plus ou moins grande, d'adaptation d'un sujet à son gîte, celui-ci ne peut dépasser le seuil du non vivable.

1° En tant qu'il est gîte, le logement doit d'abord s'adapter, ne serait-ce qu'au minimum, à l'anatomie du sujet : le cardinal La Balue n'était pas à son aise dans sa cage, mais celle-ci devait quand même être assez vaste pour le contenir. De même, s'agissant de l'animal, il a fallu, pour transporter d'Alexandrie à Marseille la girafe dont j'ai parlé en introduction, découper un grand trou dans le pont du bateau puisque ces bêtes-là ont un cou qui n'en finit pas et qu'elles ne savent même pas plier. Et de même post mortem : la tombe de Minette doit lui permettre d'y gésir.

2° Le gîte, ensuite, doit se conformer à la physiologie du sujet qui s'y loge, afin d'en assurer la survie : il y faut ce qu'il faut d'air, de chaleur ou de fraîcheur, d'humidité, de lumière, etc., pour n'y pas crever ; et si les poules, par exemple, sont assez bêtes pour ne pas manger dans le noir, force est de leur éclairer la cage comme on le voit faire à des volaillers du **Ventre de Paris**. La simple survie, mais, mieux, également la santé, la gaîté, la capacité de reproduction : il faut qu'un oiseau en cage puisse cependant un peu voler et se percher et qu'un canard puisse nager, d'où un volume minimum de la volière, l'opportunité d'y installer un perchoir ou celle d'aménager une mare ; et quand un animal n'a plus le moyen de sa promenade naturelle, c'est le scandale du "lion en cage". Ce respect minimum des habitudes incoercibles, mais salutaires de chaque espèce entraîne celui, souvent minimum mais parfois presque intégral comme dans les magnaneries³⁵, de leur environnement naturel et se traduit donc, pour le gîte, en contraintes d'ordre non plus anatomique et physiologique, mais écologique.

3° Il en est enfin que j'oserais dire d'ordre psychologique. Si la fable ésoopique et tant d'oeuvres qui en dérivent mettent en scènes les diverses espèces animales dans des rôles équivalant à la diversité des types humains, c'est bien qu'on leur reconnaît des dispositions caractérielles et intellectuelles différentes. A elles aussi le logement animal doit bien plus ou moins se conformer : parce que les chevaux sont batailleurs, on les isole dans des stalles dont on n'aurait que faire à l'étable ; là, en effet, d'un tempérament paisible et ordonné, chaque vache regagne sans dispute ni confusion sa place attitrée ; mais inutile d'en prévoir de telles pour du bétail incessamment affolé et, d'un instant à l'autre, oublieux de tout : aussi la bergerie n'est-elle qu'un local sans places individuelles marquées où s'engouffre au hasard le désordre moutonnier.

C. Gîte et éthologie animale.

Constitution anatomique, besoins vitaux et sanitaires, habitudes génériques, "caractère" : en devant plus ou moins s'adapter à toutes ces contraintes, le gîte de l'homme et celui de la bête s'accordent l'un et l'autre à l'animalité, à la biologie du sujet qui y loge, en sorte qu'il est attendu que "gîte" se dise couramment aussi bien du repaire naturel ("le gîte du lièvre") que du logement fabriqué ("trouver le gîte et le couvert").

Mais entre le gîte de l'homme et celui de l'animal, la technicité du logement introduit une différence essentielle. Fait par lui et pour lui, le gîte de l'homme s'adapte à une biologie ressentie ; l'homo faber reste un animal qui se sent étouffer ou geler. Au contraire, fait par l'homme mais pour un autre que lui, le gîte animal s'adapte à une biologie observée, c'est-à-dire à l'idée qu'on s'en fait, bref à un savoir. Or, plus ou moins exact et opératoire, un savoir, en tout cas, est toujours en histoire et subit les variations qui affectent tout fait culturel. D'où des conceptions diverses d'une même espèce et des différences subséquentes dans l'aménagement de leur gîte : proverbialement réputés pour leur saleté et gîtant donc dans de non moins proverbiales "étables à cochons", les porcs, un beau jour, ont été reconnus avides de propreté et sont maintenant dotés de sous presque coquettes. Et de même, au cours de ce siècle, les changements de conception des zoos.

C'est donc, plus ou moins théorisée, l'éthologie du moment qui est toujours sous-jacente à l'aménagement par l'homme du gîte animal : du point de vue de l'Artistique, elle contribue à l'expliquer ; et, du point de vue de l'Archéologie, ce n'est pas le moindre intérêt de l'étude du logement animal que, plus ou moins clairement et complètement, de nous la révéler ; l'éthologie - comme l'archéologie³⁶ - est antérieure à son institutionnalisation universitaire : je suis bien certain, en effet, que l'homme s'est toujours fait une idée des animaux qui lui étaient assez proches pour qu'il ait à les loger, mais il est clair que ce savoir ne nous est que très sporadiquement transmis et je saisis donc cette nouvelle occasion de chanter les vertus informatives de l'Archéologie !

Il est inutile, je pense, de préciser que l'éthologie, comme science de l'habitude naturelle de l'animal, n'a rien à voir avec une "orthoéthie", une conception et une pratique des "bonnes habitudes", bref une normalisation que l'homme, par sa capacité à régler

introduit partout ; et qu'ont toute chance d'être exactement contradictoires la conformité du logement animal à l'éthologie et la réglementation, dont je dirai un mot en terminant, par laquelle l'habitude naturelle de l'animal peut être contrariée à des fins, culturelles, de meilleur salubrité, hygiène, voire moralité, etc.

2. Cage et habitat, ou exploitation et assimilation de l'animal par l'homme.

A. Les deux raisons de loger l'animal.

Si l'analyse du logement animal et celle du logement humain ont forcément en commun le chapitre sur le gîte puisque bête et homme ont en commun l'animalité, il est certain que l'étude du logement de l'homme se poursuivrait ici par un exposé sur le seul "habitat", terme dont je désigne ce qui, dans la réalité concrète du logement, intéresse non plus le sujet animal mais la personne sociale, et qui forme avec "gîte" le même couple qu' "habit" avec "abri" dans le vêtement, "dormitoire" avec "pourrissoir" dans la sépulture, ou "repas" avec "pâturage" dans l'industrie alimentaire³⁷.

Mais la condition propre de l'animal logé par l'homme oblige à poser ici l'alternative de la "cage" et de l'habitat. Si, en effet, l'homme prend la peine de loger un animal, c'est qu'il s'intéresse à lui. Or, cet intérêt peut être de deux types, exactement opposés, qui, au plan de l'être-ensemble, correspondent aux deux conceptions philosophiques, également inverses, de la relation homme-animal que j'ai déjà évoquées p.165 : ou l'homme se sent si éloigné de l'animal qu'il ose l'exploiter comme un bien ; ou il se sent, au contraire, si proche de lui qu'il tend à l'assimiler comme un congénère. Dans le premier cas, le logement animal, sans cesser d'être un gîte, s'aménage en ce que j'appellerai génériquement une "cage" ; dans le second, il peut devenir un habitat comme celui de l'homme. Ainsi, dénaturalisant déjà forcément l'animal par sa seule technicité (ci-dessus, p.174), le logement que lui construit l'homme l'arrache une seconde fois à sa conditions naturelle par les deux fins opposées auxquelles alternativement il contribue.

B. Les aspects de la cage : resserre, prison et container, usine et vitrine.

Il n'y a pas lieu de détailler ici toutes les raisons qu'à l'homme d'exploiter l'animal, de le soumettre et se l'approprier pour son profit ; il est aisé de voir qu'elles se ramènent à deux types : production ou exhibition. Beaucoup d'animaux sont exploités comme producteurs : soit de matière, consommable (viande, lait, miel) ou utile à d'autres fins qu'alimentaires (cuir, fumier) ; soit d'énergie, chaleur (comme dans les étables-hypocaustes évoquées plus haut) ou, plus souvent, travail substitué à celui de l'homme (c'est à la place de l'homme que le pigeon voyage et que le chat traque la souris - de même que, sans les loger, l'homme protège du moins certains prédateurs qui le dispensent de chasser les nuisibles -, et, faisant même partie alors de l'appareillage, que le cheval tire la charrue) ; et, bien entendu, de leur propre progéniture qui, un jour, les remplacera eux-mêmes. D'autres animaux sont exploités pour la montre : bêtes curieuses, parce qu'exotiques ou rares, des ménageries (crocodiles

inconnus en France ou ânes du Poitou en voie d'extinction) ; animaux savants des cirques ; animaux-acteurs de l'arène, du lion d'Androklès au taureau de nos corridas.

Or, ce n'est pas le même dispositif qui peut contribuer à rendre accessible le miel de la ruche et visible le gorille du zoo : en regard de la variété des projets d'exploitation humaine de l'animal, la cage, tout en étant toujours un outil visant à garantir la propriété de l'avoir, prend des dispositions variées qui apparentent l'animal exploité à d'autres genres de biens et elle-même à d'autres catégories de l'équipement.

1° Parce que l'animal, en effet, quelque profit qu'on en tire, est un bien, il importe en tous les cas d'en éviter le mieux possible le vol. Il est dérotable comme tout autre bien et c'est pourquoi la cage qui le recèle tient toujours de la resserre que l'on peut clore hermétiquement, à clef, etc.

2° Mais, vivant et d'humeur variable selon les espèces, l'animal n'est pas totalement assimilable aux biens inanimés qu'on enferme dans une armoire. D'abord, l'animal n'est pas seulement volable ; il est, si j'ose dire, envolvable : comparable au détenu provisoirement déchu de la personne et réduit lui aussi à la condition de simple sujet, l'animal est incarcéré dans une cage dont on essaie qu'il ne puisse à son gré s'échapper et qui, par là, tient de la prison. Ensuite, l'animal peut ressortir à la catégorie des biens dangereux pour leur possesseur : mieux vaut que le lion du cirque n'aille pas croquer les spectateurs en s'échappant d'une cage qui, alors, est du même ordre qu'un container de déchets radioactifs ou de nitroglycérine.

3° Enfin, susceptible de survivre en son gîte, indérotable dans sa resserre et rendu inoffensif dans son container, l'animal doit encore être exploitable de l'une ou l'autre des deux façons que plus haut j'ai cru pouvoir distinguer.

Quand l'animal est exploité comme producteur, il faut faire en sorte qu'on puisse recueillir le fumier, le purin, les oeufs, le lait, le miel : sa cage tend alors à l'usine (au point d'y ressembler, comme la Grande vacherie d'Auteuil qui, sur les gravures, n'est pas sans évoquer certaines manufactures de l'époque ; et voyez aussi que, notablement, l'archéologie industrielle se charge des magnaneries). La cage tourne même à l'ergastule où l'esclave, dénué comme l'animal de la personne, doit produire au maximum : dans les deux cas, point de lois sociales qui réduisent la durée du travail servile ou interdisent d'immobiliser et gaver de pauvres oies productrices de foie gras. En tout cela le savoir éthologique sert le souci du rendement : une fois reconnu que, dans le noir, ces idiots de poules oublient de picorer, on les "pousse" en profitant de ce qu'inversement elles sont encore assez bêtes pour manger sans arrêt si on les éclaire continûment.

Quand, au contraire, c'est l'exhibition de l'animal qu'on a en vue, sa cage tourne, dirai-je, à la vitrine. Ici doit se trouver ergologiquement le compromis entre la prison qui empêche que l'animal soit pris ou s'enfuie et la vitrine où il doit rester visible : telle est, par exemple, l'arène tauromachique, à la fois théâtre et container. Et c'est bien parce qu'en des fins ainsi contradictoires, la cage réalise un excellent équilibre que le mot m'a paru propre à

désigner ce qui, dans le logement de l'animal, répond à son exploitation comme bien appartenant à l'homme.

C. L'habitat animal.

1. Mais il est pour la bête une autre façon de servir l'homme, en recevant le statut d'"animal de compagnie", coutumièrement réservé à quelques espèces comme chiens et chats, mais extensible à d'autres ; j'ai connu, pendant la guerre, un cochon de compagnie qu'on avait appelé Adolphe pour les raisons qu'on devine, mais qu'il eût presque fallu débaptiser tant il était devenu un indispensable familier.

"Animal de compagnie" comme on dit "dame de compagnie" : la parenté des deux expressions fait sentir que l'animal prend ici le rang d'un serviteur humain. Mais il se fait aussi, fréquemment, que la bonne doit traiter le chien-chien à sa Mémère comme Mémère elle-même : l'animal peut non seulement cesser d'être exploité pour devenir un comparse de rang inférieur, mais même être fictivement assimilé à l'homme et recevoir le statut d'un égal. Sa condition est alors exactement inverse de celle de l'esclave : celui-ci, comme homme, accède à la personne que le groupe, pourtant, refuse de lui concéder ; à l'animal agrégé à l'humanité, on concède, au contraire, la personne à laquelle, cependant, il n'accède pas.

De cette humanisation feinte, il est des manifestations peu contestables : si l'on met sur la commode la photo d'Azor, c'est bien que son image est un portrait et qu'à lui-même, donc, on reconnaît la personne³⁸ ; s'il est des animaux qu'on ne mange pas, c'est que les consommer serait quasiment de l'anthropophagie, et j'observe, par exemple, qu'en pleine guerre, le susnommé Adolphe est mort de sa belle mort au lieu de finir en saucisson. Sans parler, bien entendu, des cas d'humanisation volontairement comiques, ainsi quand Milou, induit en tentation, est tiraillé entre les séductions d'un diable et les exhortations d'un ange gardien qui, placés derrière lui, lui ressemblent comme des frères³⁹.

Toutefois, de ce qu'on met ainsi sûrement en évidence une humanisation fictive de la bête, il ne faut pas se hâter d'y rapporter bien d'autres faits qui peuvent venir à l'esprit, mais qui sont d'interprétation ambiguë, pour la raison que j'ai dite p.174 : parce qu'il n'est pas facile de décider si la similitude, observable dans le résultat, de l'animal et de l'homme tient à la mise en oeuvre de la technique qui, humaine, humanise nécessairement tout, ou à la fin industrielle, possible mais facultative, d'humaniser la bête. Ainsi, pour revenir à Milou, si, entre autres exemples⁴⁰, il porte pour visiter un centre aérospatial, puis pour marcher sur la lune une combinaison et un casque de plexiglas analogues à ceux de Tintin, cela peut certes amuser, mais il n'y a rien là d'assurément anthropisant : quelle que soit la raison qui astreint Tintin à la combinaison et au casque, Milou lui est animale, non humainement, trop semblable pour en être dispensé, et dès lors on recourt pour l'un et l'autre à la même solution technique, exactement comme on cuirassait le destrier médiéval de même façon que le chevalier, mais exactement aussi comme on a pu faire la même verrière à carcasse métallique pour des halles de gares où logent des hommes et pour des serres du Jardin des

plantes où profilèrent des végétaux que nul ne songe à humaniser. Pas plus qu'on n'humanise mon chat du seul fait de l'appeler Pivoine comme on m'appelle Philippe : spécifiquement humaines et bonnes à tout, la grammaire et la technique prennent l'animal pour objet ou pour trajet comme n'importe quoi d'autre. Tout au plus commence-t-on d'hésiter quand un chat, comme celui de Thérèse Raquin, s'appelle François, ou un éléphant de l'antiquité Ajax⁴¹, de noms que l'usage réserve à l'homme.

2. Le statut d'animal de compagnie est donc à deux degrés : quand elle n'est pas exploitée à fin de production ou d'exhibition, la bête conserve généralement son rang inférieur de comparse, mais il arrive aussi qu'elle soit portée au rang égal de congénère. Dans le premier cas, elle échappe à la cage sans pourtant bénéficier d'un "habitat", au sens très restreint de logement de la personne où nous prenons le mot, et son logement n'est qu'un gîte. Au contraire, dans le second cas, quand elle est fictivement humanisée, on attend qu'il y ait de l'habitat dans son logement comme dans celui de l'homme. Il est notable que, dans l'affabulation fantastique, l'animal placé en position d'humain est aussitôt pourvu de l'équivalent de nos maisons : c'est le cas des Houyhnhnms visités par Gulliver ou de poissons dont parle le baron de Münchhausen⁴².

Dans la réalité, en raison des difficultés d'interprétation indiquées p.174, il n'est pas toujours aisé d'isoler de l'habitat dans le logement de l'animal. Je pense qu'y ressortissent des aménagements qui, manifestement étrangers à la cage et inutiles au gîte, sont décalqués du logement de l'homme et ne peuvent être, dans celui de l'animal, que de l'habitat, tels le lit à chien de Thoiry déjà mentionné (p.168), les restaurants pour chiens qui ont été récemment lancés, une piscine new-yorkaise chauffée et construite aux dimensions olympiques pour deux saint-bernard⁴³, ou "l'écurie de marbre et la crèche d'ivoire" du cheval de Caligula⁴⁴, lesquelles n'ont rien à voir avec les dorures du bassin aux carpes de Marly (p.168) puisque, démençe ou dérision, l'empereur, en parlant de le faire consul, traitait bel et bien l'animal en humain. Ou tout ce qui octroie à la bête un "chez soi" qui est la modalité stabulaire du "quant à soi" de la personne, telles ces écuries où chaque cheval a sa stalle avec son nom marqué, ni plus ni moins que le nom du locataire sur la porte d'un appartement, par exemple au château de Chaumont-sur-Loire ou à Seaton Delaval Hall (Northumberland) ; ou, mieux, cette chambre réservée au chien tout seul, avec berceau et rideaux aux fenêtres, dont je n'ai connu l'existence que par un témoignage oral.

Mais, en fait d'habitat animal, c'est, je crois, le "dormitoire"⁴⁵ qui est seul indubitable : mort, l'animal n'a plus besoin de cage où il serve l'homme, ni de gîte où il survive, et n'importe quel trou fait l'affaire comme "pourrissoir" ; si donc il bénéficie encore d'un logement post mortem, ce ne peut être que l'habitat de la personne qu'on lui concède fictivement. Ici les exemples sont nombreux, qu'on trouve évoqués dans un autre article de ce fascicule (pp.137-161), et je m'en tiendrai, encore lui, au seul cas de Milou à qui est une fois réservé un sarcophage de type égyptien, plus petit que celui de Tintin, mais, notablement, de forme humaine et non canine⁴⁶.

D. Exigences contraires du gîte et de la cage ou de l'habitat.

Répondant à des conceptions opposées du rapport de l'homme et de l'animal, la cage et l'habitat sont, en principe, mutuellement exclusifs. En revanche, à la façon dont, dans le même vêtement, se contrarient souvent les exigences de l'abri et de l'habit⁴⁷, pareillement ici, et pour la même raison, sont souvent opposées, dans le même logement animal, celles du gîte, qui vise à respecter l'animalité naturelle du logé, et celles de la cage ou de l'habitat qui, inversement, en attachant la bête à l'homme, visent à la dénaturer.

Le conflit est trop manifeste pour qu'on s'y arrête longtemps du gîte, qui doit laisser à l'animal de l'air, de la lumière, la plus grande part possible de sa liberté naturelle, et de la resserre dont la forme la plus parfaite serait un coffre-fort hermétiquement clos. Mais il est des contradictions auxquelles on ne pense pas aussi immédiatement, par exemple, du gîte et de l'usine : il arrive que, contre l'éthologie du moment, on oblige l'animal à s'accommoder d'une mauvaise litière pour en tirer un meilleur fumier.

La cage n'est pas seule à contrarier le gîte. Il est d'expérience courante qu'un chien refuse de dormir entre deux draps et la tête sur l'oreiller, de même qu'il cherche à se débarrasser des bottines dont on l'a affublé ; c'est qu'ayant pour fin d'assimiler l'animal à l'homme, l'habitat - comme, vestimentairement, l'habit - a pour effet de l'empêcher de vivre à sa guise et peut faire ainsi de son logement un fort mauvais gîte.

LA REGLEMENTATION DU LOGEMENT ANIMAL

Comme je l'ai fait déjà dans d'autres "notices problématiques", je termine celle-ci de quelques mots sur la réglementation, si souvent négligée dans la pratique archéologique, et d'autant plus dommageablement que, quand on songe à elle, c'est pour la restreindre aussitôt à la législation institutionnellement codifiée. Bien indûment : j'ai assisté, ce dernier Vendredi-Saint, en la cathédrale de Rennes, à un concert spirituel ; on donnait le Via Crucis de Liszt ; il n'est pas d'usage de se lever au milieu d'un concert, sauf pour un certain Alleluia quand on veut faire du genre et montrer qu'on est au courant ; mais c'était un chemin de croix, le Vendredi-Saint, à la cathédrale : allait-on écouter assis la XIIe station alors qu'à l'office, le même jour et au même lieu, chacun se précipite à terre au proclamé de l'"emisit spiritum" ? Aucune règle prescrite, aucun précédent connu. A la XIIe station, tout le monde s'est levé sans hésitation aucune : en quoi l'on voit que nul n'est besoin d'un code explicitement institué pour que, dans une situation inédite, on sache la règle, exactement comme la grammaire nous met toujours à même de dire de l'absolument nouveau.

La réalité de cette réglementation non légiférée ne doit donc pas être perdue de vue, d'autant plus importante pour nous que, non dite le plus souvent, elle n'est plus alors rétrospectivement révélable⁴⁸ que par la voie de l'investigation archéologique. Mais c'est la législation codifiée, bien entendu, qui parce qu'"édictee" - étymologiquement, dite - fournit

au contraire le plus aisément les orientations probables de la réglementation du moment.

S'agissant du logement animal, deux catégories de règles sont à distinguer.

Celles, d'abord, qui tiennent à la possession d'animaux qu'il faut généralement loger, donc au droit même d'hébergement de l'animal, quelles que soient les raisons invoquées : tels étaient, sous l'Ancien Régime, le droit au colombier, qui n'était que l'incidence sur le logement animal d'une réglementation beaucoup plus générale comprenant aussi bien le privilège d'avoir un four ou un moulin, et l'interdiction subséquente faite au roturier d'en posséder un.

Viennent, en second lieu, les règles concernant non plus le fait même de pouvoir ou non loger un animal, mais la façon de le loger. Notablement, la réglementation prend ici les deux mêmes orientations inverses qui m'ont permis plus haut d'opposer la cage et l'habitat. Tantôt, en effet, parce que l'animal est exploitable, la réglementation vise, pour son bien, à limiter l'exploitation et les souffrances qu'elle peut lui valoir : d'où la SPA ou l'admirable "Oeuvre d'assistance à la bête d'abattoir" qui, sur l'animal, pratiquent l'humanitarisme. Tantôt, inversement, parce que l'animal est fictivement assimilable à l'homme, la réglementation, pour le bien de ce dernier, vise à limiter l'assimilation et les nuisances qui peuvent en résulter pour la société ; d'où les interdictions, comme celle d'introduire les chiens dans les magasins, qui tâchent que l'animal reste à sa place et, au lieu de l'humanitarisme, procèdent cette fois de l'humanisme.

CONCLUSION

Au lieu, donc, comme il reste courant dans la pratique actuelle, d'entreprendre, faute de mieux, le recensement et le classement interminables et stériles, car n'expliquant rien, de performances historiquement réalisées, je me suis attaché ici, comme dans les précédentes notices problématiques, à instaurer le discret dans le concret, à distinguer les processus impliqués dans la réalité matérielle d'une certaine catégorie d'ouvrages, en ne faisant état des susdites performances qu'au titre d'exemples.

Pour ce faire, j'ai, selon la même méthode que précédemment, considéré le logement animal semper et ubique ; cela ne dispense pas de l'envisager aussi illic et tunc, d'en faire l'archéologie en des situations historiques déterminées. Mais à celle-ci, je ne le dirai jamais assez, le détour théorique que nous venons de faire est un préalable indispensable. C'est seulement à ce prix, en effet, qu'elle se peut entreprendre, non plus dans l'ignorance initiale de la cause et d'un oeil qu'on peut dire neuf et qui n'est que naïf, mais, au contraire, avec une certaine connaissance préalable, d'un esprit qu'on peut dénigrer comme prévenu et qui n'est qu'averti, ce qui pour un homme, à ce qu'on dit, est la façon d'en valoir deux. Averti des erreurs à éviter, entre autres, d'avoir, comme en tout ouvrage, à décider de ce qui ressortit téléologiquement à la technique ou téléotiquement à la fin⁴⁹, ce qui, ici, est

crucial puisque la fin de l'ouvrage, explicitement mais facultativement, peut être humanisante et qu'il est alors aisé de la confondre avec les effets inévitables, mais implicites de la technique qui, étant le fait de l'homme, ne peut que tout attirer vers lui. Et averti aussi des bénéfices à escompter, en sachant que l'archéologie du logement animal est susceptible de nous révéler⁵⁰ rétrospectivement du non-écrit et même du non-dit, voire de l'implicite comme l'éthologie du moment, la réglementation des rapports de l'homme et de l'animal, et, plus généralement, l'orientation de ces rapports, soit discontinuité de nature entraînant l'exploitation du second par le premier, soit continuité favorisant leur assimilation, laquelle s'inscrit dans le cadre plus vaste du traitement de la personne dans une société déterminée.

A cet égard, du point de vue de l'archéologie étroitement contemporaine, je me contente, pour terminer⁵¹, de souligner combien l'investigation du logement animal peut contribuer à l'appréciation de la crise sociologique que nous vivons. Quant à moi, je l'observe en fait d'âges : au lieu de favoriser le mélange des générations, on ne rêve plus que de ghettos qui les séparent, radio-jeune ou clubs et universités du troisième âge, et de même l'Eglise dont on attendrait cependant qu'elle fût plus attentive à ne pas tomber dans les égarements passagers du Siècle : selon la pédagogie nouvelle qui se met "au niveau de l'enfant" au lieu de l'attirer à celui de l'adulte, il devient courant de dispenser les enfants des ennuis de l'homélie et de les emmener s'amuser entre eux à la sacristie ! On ne saurait mieux méconnaître le principe de la société qui est précisément de ne pas coïncider avec l'ordre naturel. Même incompréhension du principe des métiers, prestations dont certains se chargent pour que les autres en soient dispensés ; ici encore l'Eglise est d'avant-garde : il est des paroisses où l'on s'évertue à intégrer tout le peuple à des processions ou à des actes traditionnellement dévolus au seul clergé, comme si le boulanger vous demandait d'être avec lui au pétrin. Et pareillement encore de la cérémonie qu'aujourd'hui unanimement chacun méprise et renvoie dans le folklore en oubliant que, célébration de l'être-ensemble, elle est un rouage nécessaire de la société.

Dans ce désordre, on ne sait plus non plus à qui concéder la personne. On le voit bien dans les disputes sur le statut des immigrés, lesquelles sont bien en retrait sur le droit athénien qui, entre celui de citoyen et celui d'étranger, avait eu le discernement d'inventer le statut de métèque. L'égalitarisme fait qu'on préfère la concéder plutôt plus que moins, à ceux qui n'y ont pas encore accédé et à ceux qui n'y accéderont jamais. L'équipement en témoigne : il existe pour enfants de dix-huit mois des jeans un peu amples qui les habillent comme Papa, mais, contenant une couche, les abrite comme des bébés encore incontinents. Alors, pourquoi pas aussi ce qui permet de traiter l'animal comme un homme : on me dira que l'entreprise est purement lucrative ; soit ! mais, s'il n'était pas de clients, ouvrirait-on des restaurants pour chiens ?

Philippe BRUNEAU

1. Cf. le catalogue **Une girafe pour le roi** (château de Sceaux, 19 avril - 15 juillet 1984) où cinquante-sept des cinquante-neuf illustrations (couverture comprise) représentent des girafes.
2. Cf. p.169 et n.25. - L'idée de consacrer une notice problématique au logement animal m'est venue en octobre 1982. Comme j'y ai fait allusion, dès ce moment, dans mes cours, mes étudiants, à leur ordinaire - et, en première place, Hervé Cabezas qui est d'une exceptionnelle habileté à rassembler des documents en tous genres -, se sont gentiment évertués à me fournir de photographies, cartes postales, coupures de journaux, et de renseignements de toutes sortes : qu'ils en soient chaleureusement remerciés.
3. C. Pigozzi, **Figaro Magazine**, 13.10.1984, p.172.
4. Ainsi **The Sunday Times Magazine**, 9.12.1984, pp.62 et 78.
5. **La France illustrée**, n°2006 (10 mai 1913), pp.372-373.
6. Humains partiellement animalisés, animaux partiellement humanisés ou animaux agissant comme des hommes : j'ai, à deux reprises, présenté ces "parodies animales", surtout pour l'antiquité classique mais sans m'interdire des coups d'oeil sur d'autres périodes, dans le **Bull. de corresp. hellén.**, 86 (1962), pp.210-228, et 99 (1975), pp.299-305. L'actualité ne cesse de fournir des exemples nouveaux.
7. L'alternance et la distribution complémentaire de l'image et du drame est un des refrains de **RAMAGE** : cf., en particulier 3 (1984-85), p.23, et 4 (1986), pp.255-256.
8. Philostrate, **Vie d'Apollonios de Tyane**, II, 12 (et 24 sur le logement d'Ajax : il vivait dans le temple du Soleil).
9. D'abord, comparativement à d'autres sujets, la bibliographie me paraît peu abondante, quoiqu'il existe évidemment, anciens ou récents, divers travaux, par exemple sur les ménageries et zoos : E. Trouessart, "L'évolution des jardins zoologiques et les conditions d'existence des animaux dans les ménageries", **Revue Scientifique**, n°10 (7 mars 1908), pp.288-295, et n°11 (14 mars 1908), pp.332-336 ; G. Loisel, **Histoire des ménageries de l'antiquité à nos jours**, 3 vol. (Paris, 1912) ; F. Cousin-Davallon et J. Davallon, "Les parcs zoologiques : l'imaginaire du naturalisme", dans **Claquemurer, pour ainsi dire, tout l'univers**, sous la dir. de J. Davallon (Paris, 1986), pp.83-95 ; Ph. Belin, "Les ménageries, collections vivantes", **Vieilles maisons françaises**, 114 (oct. 1986), pp.62-65 (d'après son mémoire de 3e cycle en architecture consacré aux Architectures zoologiques, Clermont-Ferrand, 1985) ; etc.
 Ensuite, je trouve que les auteurs qui rencontrent sur leur route des logements animaux sont peu diserts à leur endroit : ainsi, G. Mabile, "La ménagerie de Versailles", **Gaz. Beaux-arts**, 83 (1974), pp.5-36, ne nous apprend à peu près rien du logement des bêtes dans cette partie, aujourd'hui détruite, de Versailles : voir pp.20-21 et 33 et les fig. 3 et 7 ; de même, P. Bracco et E. Lebovici, **Mon. Hist.**, n°129 (oct.-nov. 1983), pp.50-52 (et trois illustrations) dans un article consacré au parc du Duc d'Orléans (le futur Philippe - Egalité) ne s'appesantissent pas sur le chenil, pourtant conservé (31 allée de Gagny).
10. Ce sont des exemples pris entre autres ; sans entreprendre ici la bibliographie, je puis renvoyer, pour les ruches, à Ph. Bruneau, in **Explor. arch. Délos**, XXVII (1970), p.260 ; pour les viviers romains, à G. Schmiedt, **Histoire et Arch.** (ex. - **Dossiers de l'arch.**), n°50 (fév. 1982), pp.28-45 ; pour les amphithéâtres, à Cl. Bourgeois, **Bulletin archéologique du C.T.H.S.**, 15-16 (1984), pp.17-27.
11. Sur les magnaneries, cf. M. Dumas, **L'archéologie industrielle en France** (Paris, 1980), pp.311-319. - Sur les ruches, cf. **L'abeille** (Cat. exp. Musée arts et trad. pop., Paris, 1981). - Les étables, porcheries, poulaillers, etc. sont pris en compte dans les volumes de la collection **L'architecture rurale française** publiée également par le Musée des arts et traditions populaires.

12. **RAMAGE**, 2 (1983), p.140.
13. Cf. O. Pelon, dans **Rayonnement grec. Hommages à Ch. Delvoye** (Bruxelles, 1982), p.54.
14. Cf., récemment, pour l'Anjou, E. Zadora-Rio, dans **Dossiers Histoire et archéologie**, n°106 (juin 1986), pp.74-76.
15. Cf. J. Soustelle, **La vie quotidienne des Aztèques** (Paris, 1955), p.152.
16. Ainsi dans **RAMAGE**, 3 (1984-85), pp.7-8 ; et 4 (1986), p.285.
17. Cf. ce que j'en ai déjà dit dans **RAMAGE**, 4 (1986), pp.267 et 284. Les historiens sont souvent très conscients de la chose : cf. **ibid.**, la n.46, ou encore des remarques de J.-L. Flandrin, **Les amours paysannes** (Paris, 1975), p.16.
18. Ainsi livraison 81, p.264 ; livraison 189, p.353 ; livraison 207, pp.117-120 ; etc.
19. Le relief assyrien, appartenant au même ensemble que le célèbre lionne blessée, a été souvent reproduit. La miniature que j'évoque ici appartient au manuscrit 127.08 de l'Iskandarnama, f.281 b.
20. Varron, **de r. rust.**, III, 5, 9-17 ; Marco Polo, chap. L ; Saint-Simon, **Mémoires**, édit. Boislisle, t.XXVIII, p.173 ; Pitton de Tournefort, **Voyage d'un botaniste**, lettre 4 (édition de la coll. "La Découverte" chez F. Maspéro, p.154) ; Flaubert, **Bouvard et Pécuchet**, chap. II.
21. E. Petropoulos, **Cages à oiseaux en Grèce** (Paris, 1976).
22. **L'abeille** (*supra*, n.11), pp.82-89.
23. J. Chausserie Laprée, **Provence historique**, 33 (1983), pp.199-217.
24. **RAMAGE**, 2 (1983), p.16.
25. Cf. **RAMAGE**, 1 (1982), p.69 ; 2 (1983), p.142 (dont est à peu près recopiée la phrase suivante) ; 4 (1986), p.249. Et ici même, pp.7 et 9.
26. Cf. **La France illustrée**, n°1950 (13 avril 1912), pp.312-314.
27. Cf., avec bibliographie et deux illustrations, G. Heller, **"Propre en ordre"** (Lausanne, 1979), pp.166-168.
28. Pour Paris, cf. H. Cabezas, **RAMAGE**, 2 (1983), pp.81-103.
29. Pareillement, Barbey d'Aurevilly, **Une histoire sans nom**, chap.III (édit. Folio, p.50), évoque l'Hôtel de Ferjol, avec "son étrange escalier (...) d'une telle largeur que quatorze hommes à cheval y pouvaient tenir et monter de front ses cent marches. La chose avait été vue, disait-on, au temps de la guerre des Chemises blanches".
30. Au sens où l'entend la théorie de la médiation, par opposition à l'outillage, c'est-à-dire comme l'enchaînement, accessible à l'animal, de moyens et de fins.
31. Comtesse de Ségur, **Mémoires d'un âne**, fin du chap. XI.
32. M. Twain, **Huckleberry Finn**, chap. XVIII.
33. Homologues ergologiques de ce que sont glossologiquement la synonymie et la polysémie, c'est-à-dire, respectivement, l'identité réelle d'une diversité structurale et l'identité structurale d'une diversité réelle.

34. Cf., respectivement, **RAMAGE**, 2 (1983), p.146 ; et 3 (1984-85), p.70.
35. Sur les contraintes de lumière, chaleur, ventilation, végétation, cf. M. Daumas, **op.cit.** (**supra**, n.11), pp.313-314.
36. Cf. mes remarques dans **RAMAGE**, 3 (1984-85), pp.145-146.
37. Cf. **RAMAGE**, 2 (1983), pp.148-149 ; et 3 (1984-85), p.79.
38. Cf. **RAMAGE**, 1 (1982), p.77.
39. **Tintin au Tibet**, p.19.
40. J'évoque ici **Objectif lune**, p.19, et **On a marché sur la lune** ; mais je pouvais aussi bien citer la moustiquaire de **Tintin au Congo**, p.2.
41. Cf. **supra**, n.8. - L'emploi d'anthroponymes pour des animaux est sûrement plus fréquent qu'il ne le paraît d'abord, parce qu'il s'agit souvent de noms étrangers : on ne saurait oublier qu'Azor paraît dans la généalogie du Christ (Matthieu, 1, 14), que Médor est un personnage de l'Arioste, et la Baronne d'Oberkirch, **Mémoires**, début du chap.35, rapporte comment, en 1785, l'engouement pour le ballet **Mirza** fut "une cabale de petits chiens, car la mode vint de les appeler tous Mirza".
42. **Les aventures du baron de Münchhausen**, chap. XIII (édit. Folio Junior, p.114).
43. Photographie dans **Marie-Claire**, n°405 (mai 1986), p.15.
44. Suétone, **Caligula**, 55.
45. Cf. **supra**, n.37.
46. **Les cigares du Pharaon**, pp.8, 9 et 11.
47. Cf. **RAMAGE**, 2 (1983), pp.148 et 155.
48. Je dis à dessein "révétable" par allusion à la "révèle" que P.-Y. Balut, **RAMAGE**, 2 (1983), p.189, oppose aux opérations de "relève".
49. J'y ai insisté l'an passé à propos de l'image : **RAMAGE**, 4 (1986), pp.258-259.
50. Cf. **supra**, n.48.
51. Conclusion que j'avais annoncée dans **RAMAGE**, 4 (1986), p.143, à propos de la substitution d'un snack-hostie à l'ancienne table de communion.

A PROPOS DES "VIERGES COLOSSALES DU SECOND EMPIRE"

Tous les religieux doivent se réjouir que soit universitairement enseignée l'archéologie du catholicisme, puisqu'elle fait connaître l'Eglise à ceux que la Foi n'en a pas rapprochés. Aussi bien nous saluons avec gratitude les quelques pages que, dans le catalogue de la récente exposition parisienne "La sculpture française au XIXe siècle", Mme Anne Pingéot, Conservateur au Musée d'Orsay, a consacrées aux "Vierges colossales du Second Empire"¹. Nous entendons bien que c'est l'art sculptural qui intéresse Mme Pingéot et que ce qu'elle écrit de la puissance de l'Eglise à l'époque n'est qu'une réponse à la question "Pourquoi tant de sculptures ?" qui donne titre à plusieurs sections du catalogue ; aussi, du point de vue de l'archéologie du catholicisme, quelques observations supplémentaires nous semblent-elles utiles.

1. Le titre "Les vierges colossales du Second Empire" peut être trompeur. Certes, il convient exactement au propos de l'auteur, mais au visiteur ou au lecteur insuffisamment averti, il pourrait donner l'impression qu'il s'agit d'un phénomène original et isolé ; or, en chacun des trois termes du titre, il n'en est rien. En effet, il ne s'agit :

- pas seulement du Second Empire : sans avoir fait la recherche, je doute que toutes les Vierges colossales, et perchées comme c'est le cas de la plupart d'entre elles, soient de cette seule époque. En tout cas - mon état, l'ordre auquel j'appartiens et le nom prédestiné que m'ont donné mes parents me portant à la dévotion mariale, et mes études universitaires à l'archéologie -, je dispose d'une petite collection de cartes postales anciennes représentant des Vierges colossales ou de grandes dimensions, qui déborde largement le corpus établi par Mme Pingéot (j'indique à chaque fois le numéro du département) : 07-Tournon, 15-Fontanges, 15-Murat, 21-Lusigny-sur-Ouche, 21-Pontailleur-sur-Saone, 21-Velars, 23-Argenton, 35-La Gouesnière, 38-St-Jean-de-Bournay, 42-Usson, 51-Notre-Dame de Liesse, 53-Port-Ringéard, 63-Volvic, 65-Bagnères-de-Bigorre, 88-Bussang, 88-Le Thillot. Si le recensement de Mme Pingéot est exhaustif pour le Second Empire, toutes ces Vierges doivent être d'autres époques, surtout ultérieures comme le laisse penser le style de certaines d'entre elles ;

- pas seulement de la Vierge : datant du Second Empire ou des époques postérieures, les statues colossales et perchées peuvent être aussi celles de la Liberté éclairant le monde, de Vercingétorix à Alésia, de Sainte Anne à la gare de Ste-Anne d'Auray, du Sacré-Coeur à 91-Buno-Bonnevaux ou, érigée après 1945, à 53-Torcé, etc. L'ampleur du phénomène montre que la mariodulie n'est pas, en soi-même, une réponse à la production de statues colossales de la Vierge ;

- pas seulement du colossal : c'est, certes, lui qui importe seul du point de vue technique où s'établit l'organisateur de l'exposition ; mais du point de vue de l'archéologie mariale, c'est seulement affaire de moyens et les statues colossales de Marie ne font alors que s'inscrire dans la même série que beaucoup de Vierges de plus petits modèles : Notre-Dame des naufragés à la Pointe du Raz, une Vierge curieusement érigée sous un parapluie à la Réunion dont on m'a récemment offert la carte postale, et tant d'autres isolément dispersées dans les campagnes françaises.

2. L'iconographie de ces Vierges colossales, selon Mme Pingéot, "propageait les deux idéaux de la femme au XIX^e siècle : la Vierge et la Mère". Si l'auteur veut dire que la réunion de ces deux valeurs explique l'importance de la mariologie au XIX^e siècle, c'est peut-être un peu rapide. Vierge et mère, en effet, c'est la définition théologique de Marie, que la liturgie mariale, en cent façons, ne cesse de redire : *virginitate foecunda, post partum virgo inviolata, virgine Dei genitrice* (collecte, trait, postcommunion de la messe votive de la Sainte Vierge au temps de Noël) ; *virgo prius ac posterius* (antienne Alma) ; *Mater intemerata* (litanies) et, ce qui naguère était sur les lèvres de tous les pratiquants, *Dei mater alma Atque semper virgo* (hymne Ave Maris stella) ; etc., etc. Au demeurant, la virginité n'est guère marquée dans l'image, sinon par l'absence d'enfant qui n'est pas la marque exclusive de l'état virginal.

Mieux valait donc, sans doute, s'intéresser, comme plus propre au contexte historique de ces Vierges, à leur éventuel caractère français et royal. Avec quelque irrévérence, mais justement, le Professeur Ph. Bruneau écrivait naguère ici même que la Vierge s'est naturalisée française, et il était bon de rappeler, même si cela a été aussi une aubaine pécuniaire, que la statue de Notre-Dame de France, au Puy, a été faite, sous le neveu, de la fonte des canons de Sébastopol comme jadis, sous l'oncle, la colonne Vendôme du bronze des canons d'Austerlitz. Reine, Marie l'est depuis bien longtemps, mais du Ciel comme le proclame l'antienne Regina Coeli ; et c'est seulement au Congrès Marial de Boulogne-sur-Mer, en 1938, que les évêques français ajoutèrent aux litanies de la Vierge l'invocation "Reine de France, priez pour nous". Or, beaucoup des Vierges dont il est question ici portent couronne. Sans doute est-ce une pratique liturgique bien attestée à l'époque que de couronner des statues de Marie : à Paris, Notre-Dame des victoires est couronnée en 1853 ; le 2 juillet 1896, la statue de Notre-Dame de Saint-Germain-des-Fossés est solennellement couronnée, à l'initiative de Mgr Dubourg, évêque de Moulins, le même qui, douze ans plus tard, devenu archevêque de Rennes, y faisait couronner Notre-Dame duchesse de Bretagne. Mais, en ces temps de régime impérial, puis républicain, la couronne d'une reine n'est pas sans quelque parfum d'actualité politique ; la référence à la royauté française est même parfois si précise qu'il est des statues où la Vierge porte un manteau fleurdélié. Il serait donc indispensable d'examiner précisément nos Vierges de ce point de vue : ressemblances ou dissemblances de leurs couronnes et de celles dont l'imagerie d'alors dote les rois de France, présence ou, plus probablement sous le Second Empire, absence de fleurs de lis.

3. Sinon techniquement peut-être, mais, en tout cas, cultuellement, l'emplacement de la statue est très important. La notice de Mme Pingeot ne s'y intéresse guère, faite d'ailleurs loin du terrain comme paraît l'indiquer l'absence de relevé épigraphique précis (par exemple, l'essentiel des renseignements fournis par les inscriptions de la Vierge de Monton se trouve repris dans la notice, mais il était aussi intéressant qu'on eût alors pris la peine de les exposer épigraphiquement). Mais, même si elles sont statuaires du même genre, on ne saurait mêler les statues qui se dressent au faite d'édifices, au même titre qu'une croix de clocher, et celles qui, au sol, colonisant un espace nouveau, peuvent seules être le noyau d'un culte ou d'un pèlerinage (ainsi, le pèlerinage de N.-D. de Monton - encore elle ! - a toujours lieu à la fin d'août) et, somme toute, sont la forme minimum de ces sanctuaires de plein air, dont, me dit-on, il sera question dans un des prochains numéros de cette revue.

Soeur Estelle DELAMARE,
de l'Ordre missionnaire du Coeur Transverbéré
de la Sainte Mère de Dieu

1. **La sculpture française au XIXe siècle** (Edit. de la Réunion des Musées nationaux, Paris, 1986), pp.208-213 et fig. 213 à 235.

**LA POLITIQUE "NATIONALISTE"
DE L'EGLISE CATHOLIQUE FRANCAISE SOUS LA III^e REPUBLIQUE :
L'EXEMPLE DE NOTRE-DAME DES VERTUS D'AUBERVILLIERS**

Ces dernières années, plusieurs archéologues ont démontré combien les républicains français s'étaient inspiré, dès la Révolution, des cultes, des équipements, des cérémonies et des habitudes catholiques dans l'élaboration et la célébration de leur propre histoire¹. Ils ont rendu évidents les rapports qui existent entre les processions catholiques et les défilés républicains, les baptêmes, premières communions, mariages, et enterrements catholiques et laïques, le culte de Marie et celui de Marianne, ou encore entre la constitution d'un panthéon républicain de grands hommes et le panthéon des saints catholiques, etc.

On étudie, en revanche, plus rarement les "emprunts" de l'Eglise catholique au camp républicain. C'est, je crois, ce qui s'est produit au cours des premières décennies de la troisième République, lorsque l'Eglise reprit certains thèmes imagiers républicains, afin de récupérer du même coup la notion de patriotisme mise à l'honneur par l'équipe adverse.

Relevant de l'archéologie du catholicisme français du XIX^e et du début du XX^e siècle, il était normal de s'intéresser au phénomène dans RAMAGE. Cet article ne prétend nullement émettre une idée nouvelle : de plus en plus d'articles abordent, en effet, la patriotisation de l'église française au XIX^e siècle² ; mais il vise plutôt à la préciser en considérant les équipements spécialement conçus à cet effet. Ceux de l'église Notre-Dame des Vertus d'Aubervilliers en sont exemplaires. Le traitement de ce cas sera donc l'occasion de systématiser l'étude du phénomène.

L'EGLISE NOTRE-DAME DES VERTUS³

Aubervilliers, ville de la proche banlieue Nord-Est de Paris, est connue par les archives dès le XI^e siècle. Elle possédait déjà au XIII^e siècle une chapelle qui dépendait de l'abbaye de Saint-Denis. Lors de la sécheresse de 1336, une jeune fille venue y prier la Vierge aurait vu le visage de la statue se couvrir de gouttes d'eau. La nouvelle se répandit et attira une foule de curieux. Les prières adressées à Marie auraient alors fait cesser la grande sécheresse qui brûlait jusqu'aux racines des plantes. Parmi les premiers "pèlerins", on cite même le roi Philippe VI de Valois et la reine, son épouse, le duc d'Alençon et le maréchal de France, dont les offrandes contribuèrent à la reconstruction de l'église. A la même époque, le maréchal de Toulouse se moque des foules qui se pressaient vers Aubervilliers ; ses jours

auraient alors été mis en danger par une grande douleur et une enflure qui s'étendait sur tout son corps ; comprenant sa faute, il promit d'aller rendre hommage à la Vierge et guérit aussitôt ; en signe de reconnaissance, il fit don de son portrait en cire au sanctuaire. L'église fut par la suite le théâtre d'autres miracles. Ainsi, les fils d'un mercier de Saint-Denis, qui venait de se noyer, ressuscita lorsqu'on le posa sur l'autel de la Vierge ; une autre fois, c'est un enfant d'Argenteuil, âgé de sept ans et muet, qui recouvra la parole après l'offrande quotidienne, par ses parents, du saint sacrifice et d'une messe à la Vierge d'Aubervilliers pendant neuf jours. Le 21 février 1582, le curé baptisa un enfant mort-né de Saint-Leu - Taverny qui venait de ressusciter en 1598. Enfin, en 1607, un hydropique de Paris guérit après un pèlerinage à Notre-Dame des Vertus. Ces miracles conférèrent sans doute une certaine renommée au sanctuaire ; le pèlerinage de toutes les paroisses de Paris, organisé en 1529 de la cathédrale Notre-Dame de Paris à l'église Notre-Dame des Vertus d'Aubervilliers, pour obtenir de la Vierge qu'elle protégeât la France de l'hérésie protestante, le prouve ; tout comme d'ailleurs, les visites au sanctuaire de plusieurs personnages célèbres. Le pèlerinage de N.-D. des Vertus avait lieu traditionnellement tous les deuxièmes mardis du mois de mai. Il était encore organisé dans les années 1950.

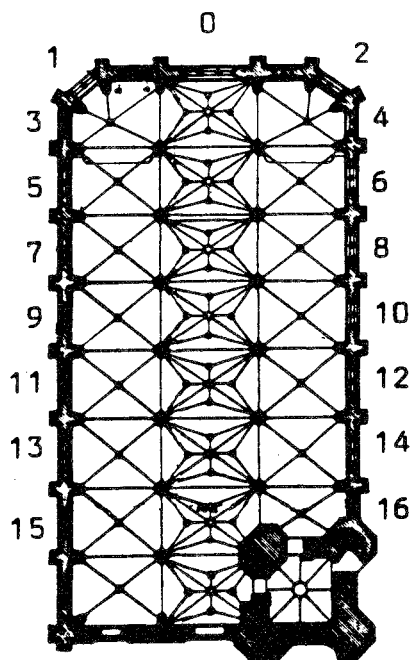
La nef de l'actuelle église semble dater des XVe et XVIe siècles, mais les bas-côtés furent reconstruits en 1854 et 1864. Le clocher portait la date de 1541 et la façade aurait été édiflée en 1628.

L'église forme, en plan, un rectangle. Elle se compose d'une nef de huit travées, dont les deux dernières forment le chœur et de bas-côtés. Le chevet droit est amorti aux angles par un pan coupé. Terminant les bas-côtés gauche et droit, la chapelle de Notre-Dame des Vertus et celle de st Joseph encadrent le chœur. Une avant-nef sous tribune, de la largeur du portail, est encadrée au Sud et au Nord par une sacristie.

PRESENTATION DES VITRAUX

L'église est éclairée par dix-sept fenêtres : seize dans les bas-côtés, formées de deux lancettes surmontées d'une mouchette entre deux petits écoinçons, et d'une fenêtre centrale à trois lancettes sous trois mouchettes entre petits écoinçons. Elles sont numérotées de 0 à 16 sur le plan ci-contre, et intégralement reproduites pp.195-213⁴.

Toutes les fenêtres, à l'exception des n°10 et 16, sont ornées de vitraux-tableaux, c'est-à-dire de vitraux qui ignorent la division de la fenêtre par le meneau central de pierre. La scène de tous les vitraux, hormis les n°4 et 16, est encadrée et surmontée d'une architecture néo-gothique flamboyante, et toutes, celles des baies 3 et 16 exceptées, reposent sur un socle architectural portant soit le nom, soit le portrait (?) (baie 2) du donateur, soit les circonstances de la donation. Lorsqu'elle existe, on peut lire la légende des vitraux sur un bandeau placé entre l'extrémité supérieure du socle et la scène historiée. Enfin, l'arc brisé des fenêtres est rempli par une mouchette historiée.



Les thèmes.

Pour chaque vitrail, numéroté de 0 à 16, est donné d'abord le thème de sa mouchette historiée, puis celui de sa scène principale.

Baie 0 : - Rayons partant d'un triangle orné en son centre d'un oeil.
 - A gauche, st Jacques, agenouillé et les mains jointes, s'entretenant avec la Vierge Marie. Au centre, le Christ debout bénissant de la main droite et présentant dans la main gauche un livre portant l'alpha et l'oméga. A droite, st Christophe portant l'enfant Jésus sur son épaule.

BAS-COTE GAUCHE.

- Baie 1 : - Trois personnages aux pieds de la statue de N.-D. des Vertus.
 - Le miracle de la pluie du 14 mai 1336.
- Baie 3 : - Une branche de lys surmontée du monogramme "E F".
 - La Vierge et le Christ veillant st Joseph mourant.
- Baie 5 : - La Vierge Marie de la chapelle parisienne de la rue du Bac.
 - Le maréchal de Toulouse agenouillé, offrant un cierge à N.-D. des Vertus en remerciement de sa guérison, en 1336.
- Baie 7 : - Notre-Dame des Victoires.
 - La résurrection d'un enfant de Saint-Denis, au XIVe siècle.
- Baie 9 : - Notre-Dame de la Salette apparaissant à deux enfants.
 - La guérison d'un enfant sourd-muet d'Argenteuil, au XVe siècle.
- Baie 11 : - Notre-Dame de Lourdes apparaissant à ste Bernadette.
 - Le baptême d'une enfant ressuscité, en 1582.
- Baie 13 : - Notre-Dame de Pontmain.
 - La résurrection d'un enfant de Paris, en 1582.

- Baie 15 : - Trophée des litanies de la Vierge.
- La guérison d'un hydropique de Paris, en 1607.

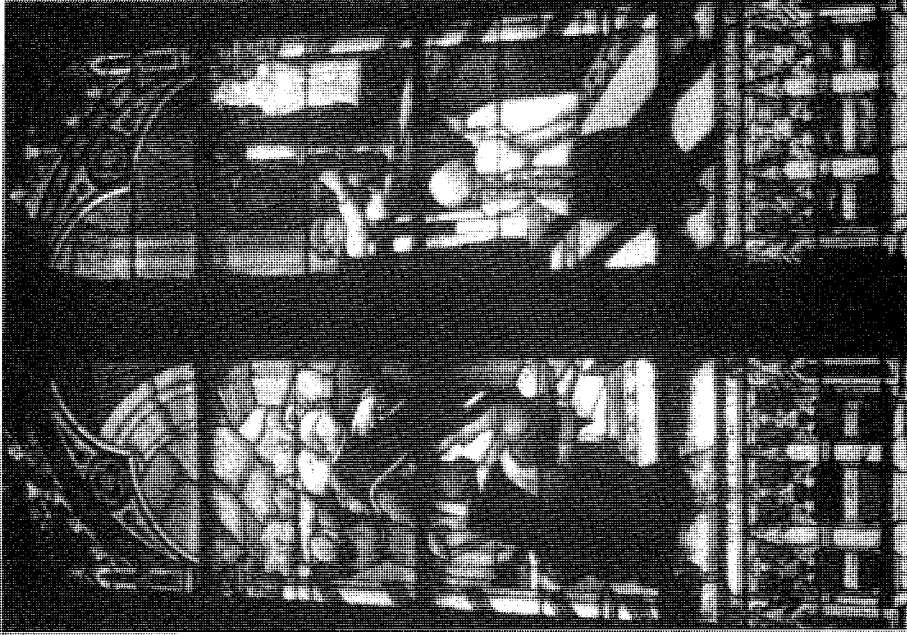
BAS-COTE DROIT.

- Baie 2 : - Deux ecclésiastiques portant une statue enchâssée.
- St Fiacre prêchant (?) devant deux hommes.
- Baie 4 : - Une branche de lys.
- st Joseph travaillant sur son établi devant Marie et Jésus enfant, dans l'atelier de Nazareth.
- Baie 6 : - st Louis portant la couronne d'épines sur un coussin.
- Louis XIII offrant N.-D. des Victoires à N.-D. des Vertus.
- Baie 8 : - Vue extérieure de la basilique du Sacré-Coeur de Montmartre.
- Le Sacré-Coeur apparaissant à soeur Marguerite-Marie Alacoque, en 1675.
- Baie 10 : - Statue de Notre-Dame de Paris.
- Le pèlerinage à N.-D. des Vertus de toutes les paroisses de Paris, en 1529.
- Prêtres-soldats disant des messes à N.-D. des Vertus, durant la première guerre mondiale.
- Baie 12 : - Jeanne d'Arc sur son bûcher.
- Jeanne d'Arc écoutant ses voix.
- Baie 14 : - Dieu le Père bénissant de la main droite, un globe dans la main gauche.
- Le baptême du Christ par st Jean-Baptiste.
- Baie 16 : - Main (relique) sauvée de l'incendie de la statue de N.-D. des Vertus le 12 octobre 1793.
- Portrait de visiteurs célèbres de l'église. De haut en bas, à gauche : st Ignace de Loyola, st Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle et st Jean-Baptiste de la Salle ; à droite : la bienheureuse Marie de l'Incarnation, st François de Sales, J.-J. Olier et st Jean Eudes.

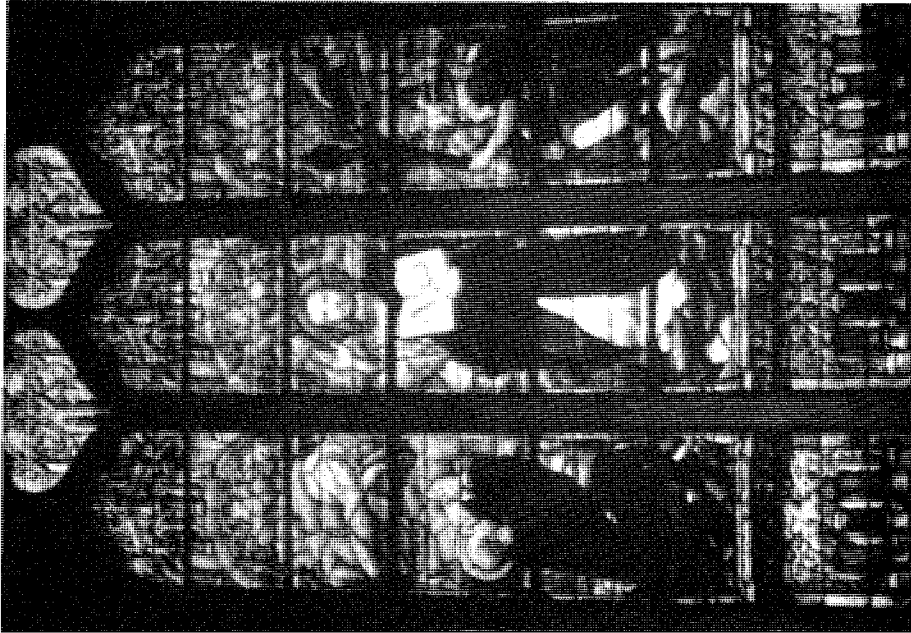
Chronologie.

Les vitraux de l'église illustreront pour une bonne part cet article. Il était donc indispensable de savoir, d'une part, s'ils avaient bien été érigés sous la troisième République, et, d'autre part, s'ils ne reprenaient pas le thème de vitraux antérieurs.

A ma connaissance, il n'existe aucune étude des verrières de Notre-Dame des Vertus d'Aubervilliers. Mentionnant des archives aujourd'hui disparues, l'abbé Cottin indique que "les vitraux ayant été brisés par les terroristes (sous la Révolution), les habitants se cotisèrent pour les rétablir"⁵, sans donner plus de détail sur la nature de ces vitraux, ni sur ceux qu'ils remplaçaient. En 1837-1839, le baron de Guilhermy note, lors de sa visite de l'église : "la grande fenêtre qui éclaire le fond de l'église produit un mauvais effet ; il faudrait une verrière de couleur"⁶. C'est la seule remarque sur les fenêtres de l'église. On peut donc penser qu'à l'époque, elles étaient toutes vitrées de verre incolore transparent. Le



Vitrail 1 : Le miracle de la pluie,
14 mai 1336.



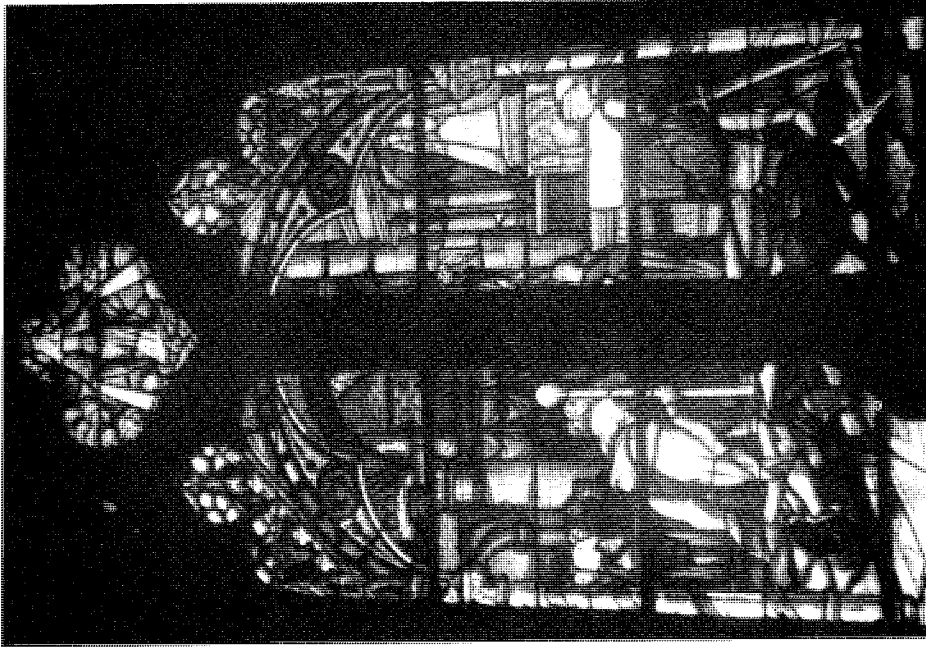
Vitrail 0 : Le Christ entre St Jacques et la
Vierge (à gauche) et St Christophe et
l'enfant Jésus (à droite).



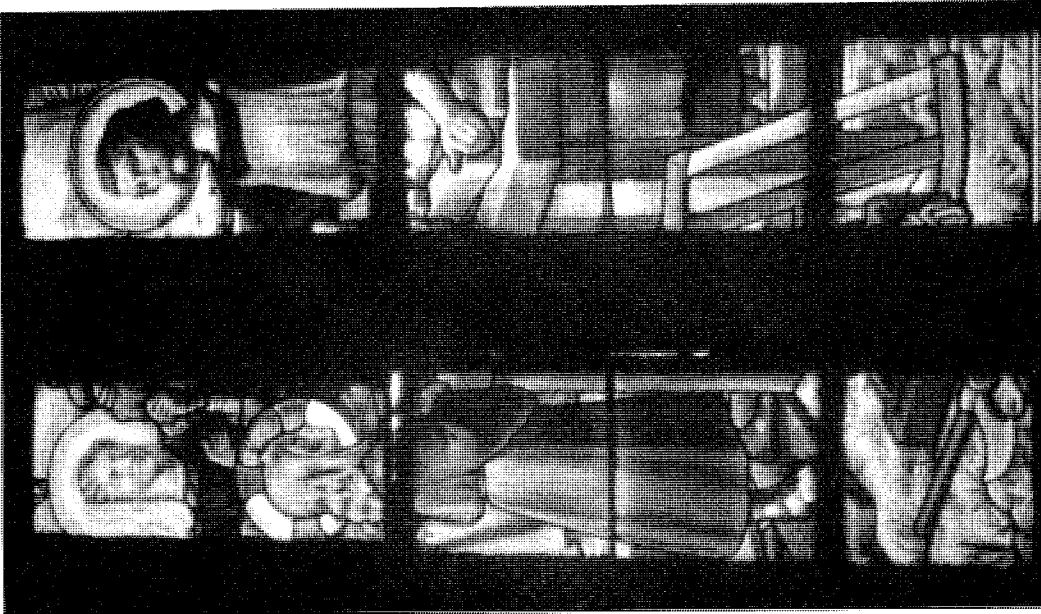
Vitrail 3 : St Joseph mort entouré de la Vierge et du Christ.



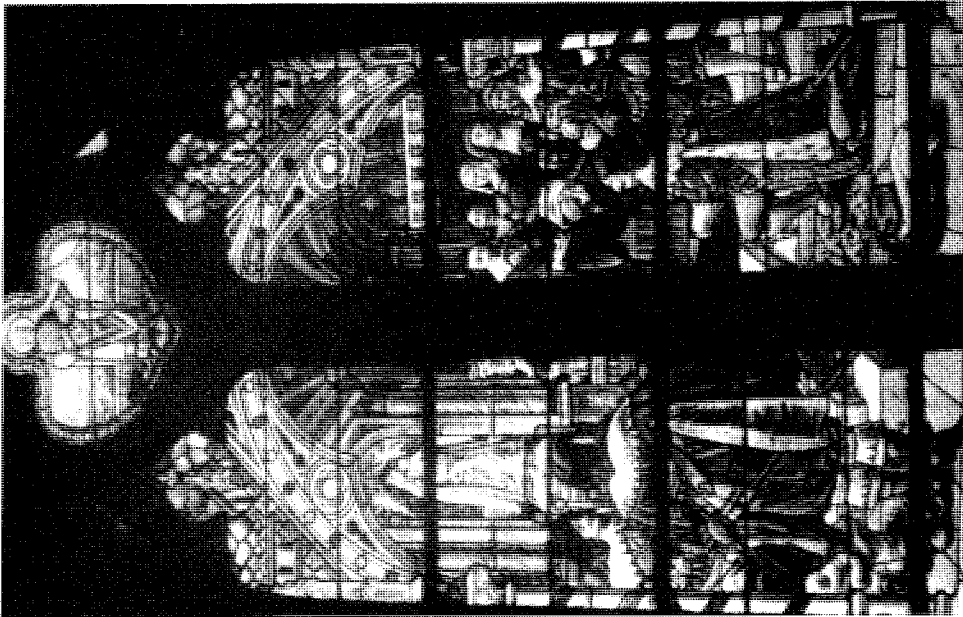
Vitrail 2 : Saint Fiacre.



Vitrail 5 : La guérison du maréchal de Toulouse en 1336.



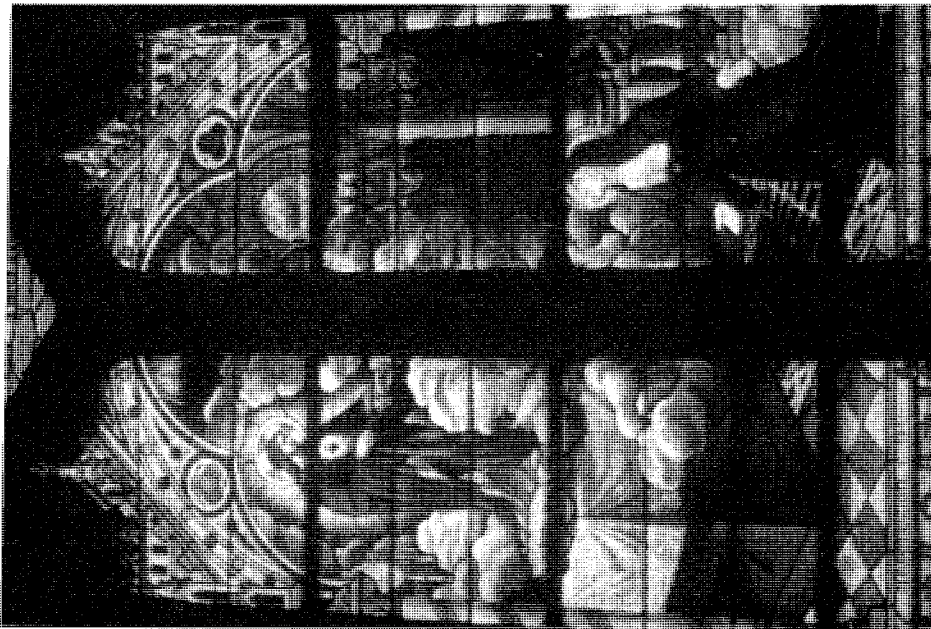
Vitrail 4 : L'atelier de Nazareth ; la Vierge et Jésus enfant à gauche et St Joseph à droite.



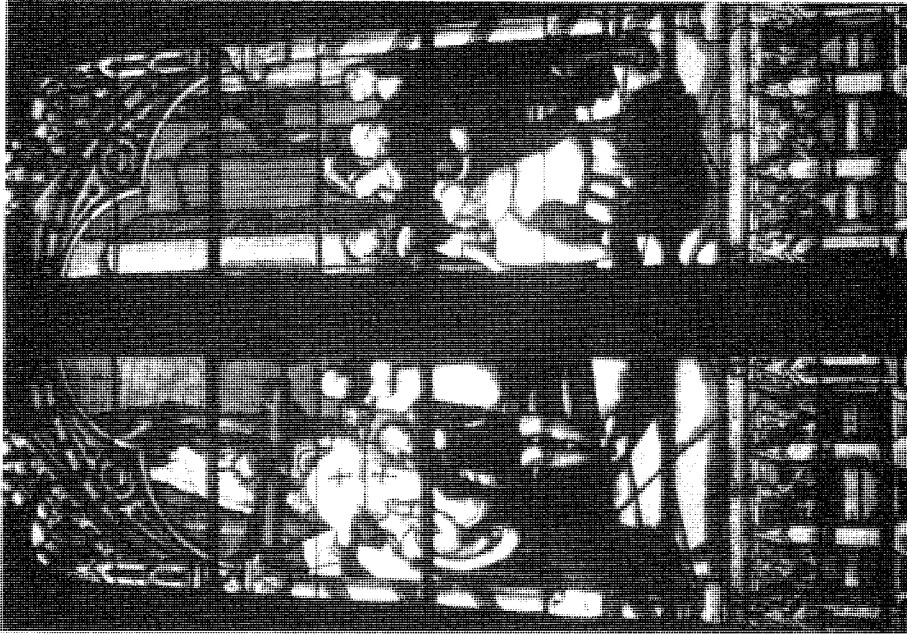
Vitrail 6 : Louis XIII offrant N.-D. des Victoires à N.-D. des Vertus.



Vitrail 7 : Résurrection d'un enfant de Saint-Denis au XIVe siècle.



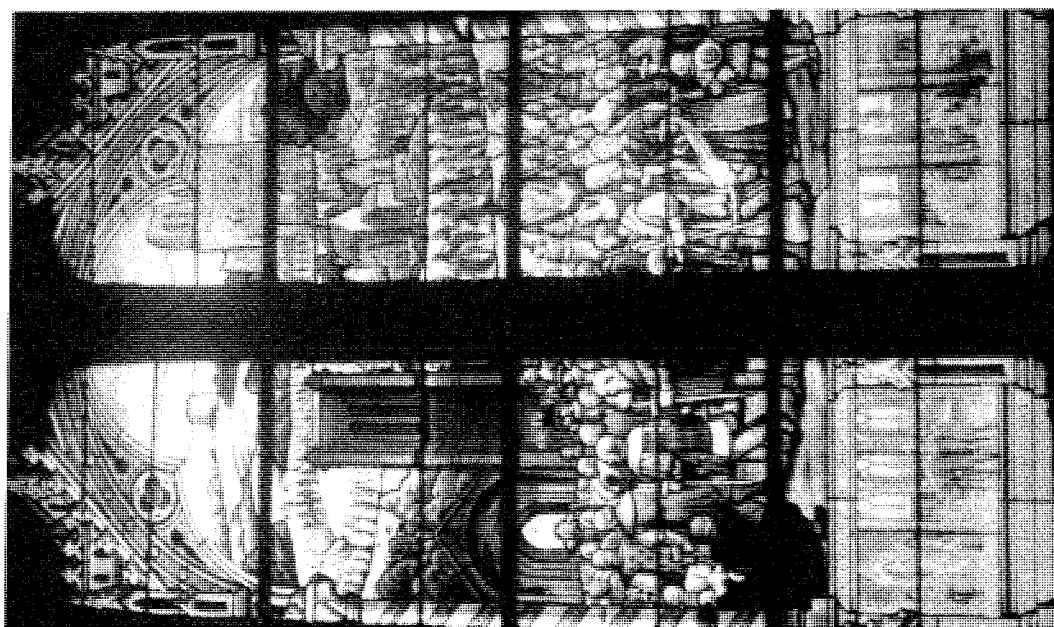
Vitraill 8 : Apparition du Sacré-Coeur en 1675, à la Bienheureuse Marguerite Marie Alacoque.

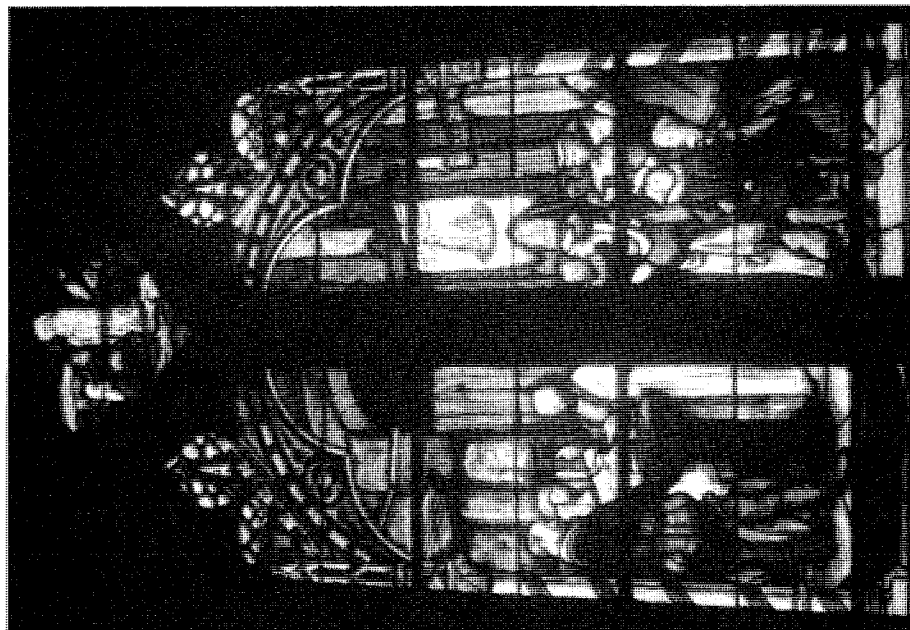


Vitraill 9 : Guérison d'un enfant sourd-muet d'Argenteuil au XIVe siècle.



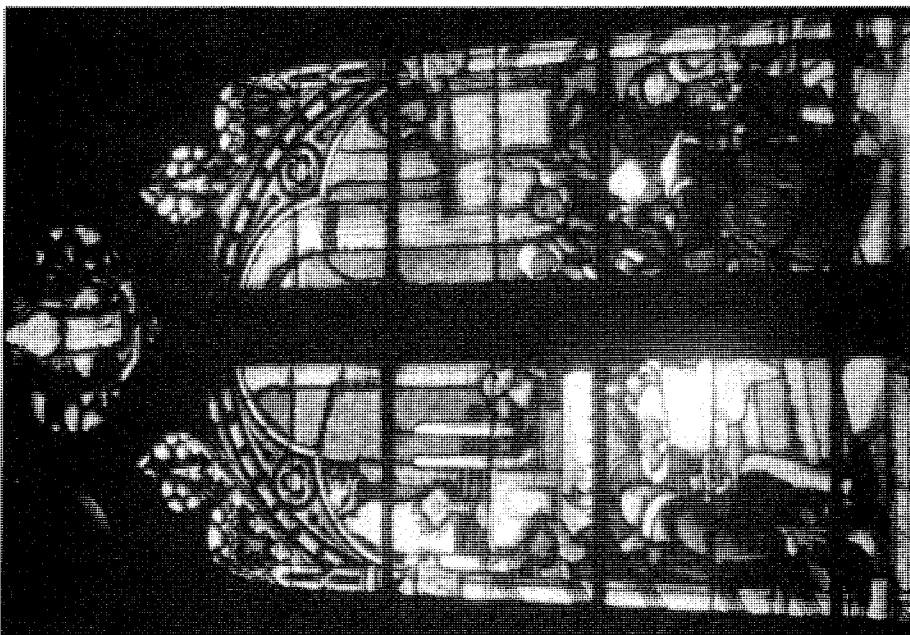
Vitrail 10 : Pèlerinage de toutes les paroisses de Paris en 1529, entre N.-D. de Paris et N.-D. des Vertus.





Vitrail 11 : Baptême d'un enfant ressuscité en 1589.

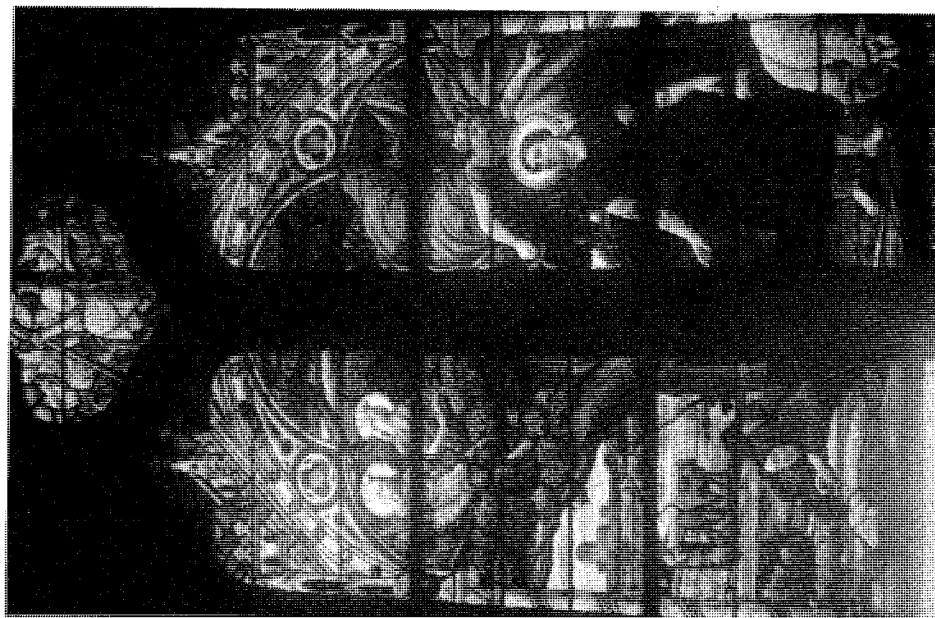
(voir le vitrail 12 planche suivante).



Vitrail 13 : Résurrection d'un enfant de Paris en 1598.



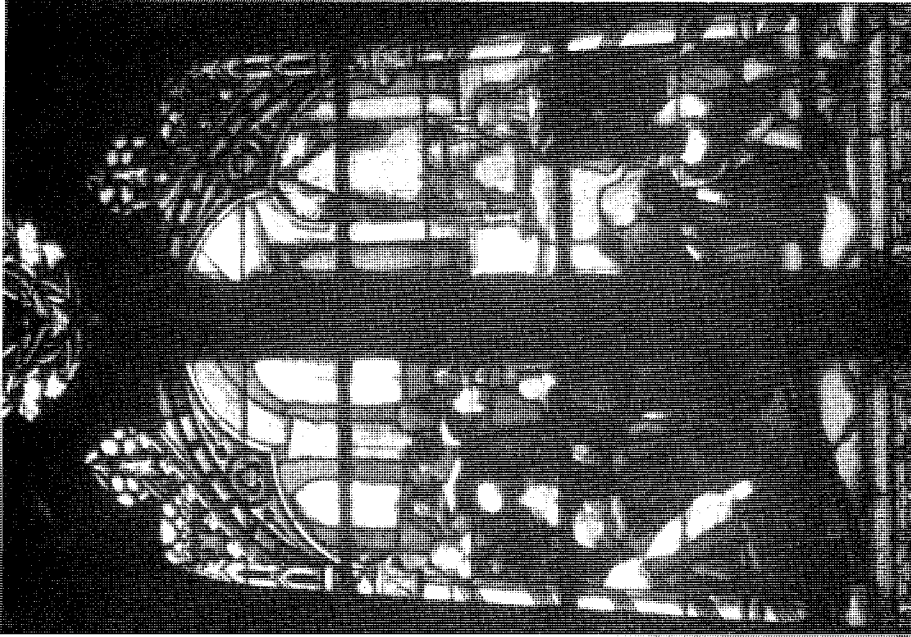
Modèle du vitrail 12 : Jeanne d'Arc écoutant ses voix, peinture murale de Lenepveu, 1889, décorant le Panthéon de Paris.



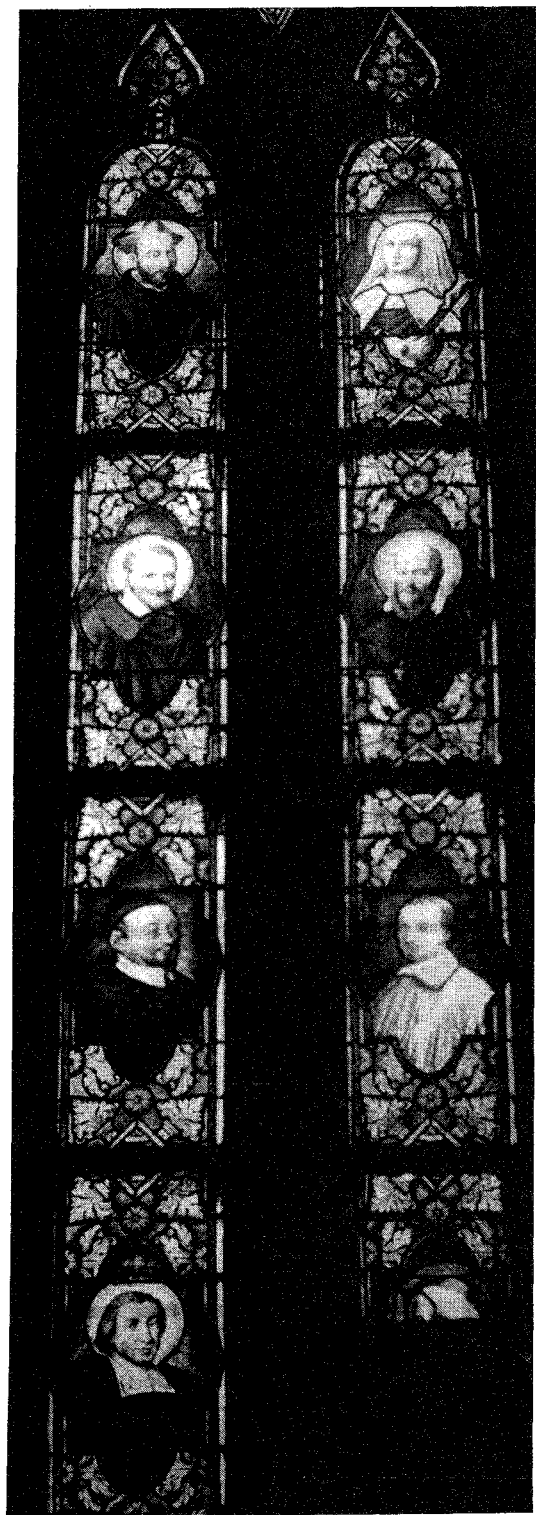
Vitrail 12 : Jeanne d'Arc écoutant les voix.



Vitrail 14 : Le baptême du Christ.



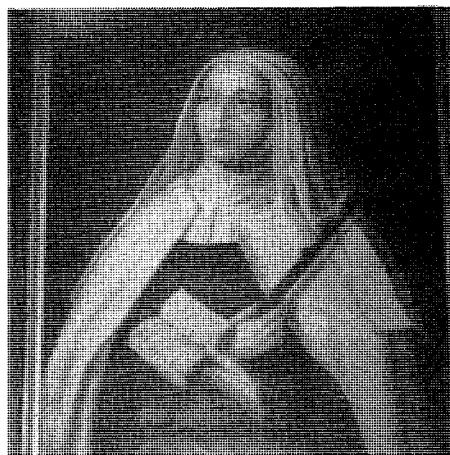
Vitrail 15 : Guérison d'un hydrophobique de Paris en 1607.



Vitrail 16 : Portraits des visiteurs célèbres de l'église. De haut en bas, à gauche : St Ignace de Loyola, St Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle, St Jean-Baptiste de la Salle ; et à droite : la bienheureuse Marie de l'Incarnation, St François de Sales, J.-J. Olier, St Jean Eudes.



Vitrail 16 : Détail de la partie supérieure de la lancette droite ; portrait de la bienheureuse Marie de l'Incarnation.



Modèle du détail du vitrail 16 (cf. ci-dessus), portrait de la Bse Marie de l'Incarnation, peint en 1874 par une carmélite de St-Denis.

vitrail que conçoit, en 1865, le peintre verrier Potet⁷ pour la verrière centrale de l'église (n°0) représente "au milieu, Jésus-Christ debout et tenant dans ses mains le livre des évangiles ; à droite et à gauche saint Jacques et saint Christophe tous deux à genoux : le premier tel que nous le dépeint la légende, le second s'entretenant avec la Sainte Vierge qui lui apparaît"⁸. Le thème et la composition des trois lancettes du vitrail ont donc été conservés jusqu'à nos jours. Certains éléments qui le composent, comme les motifs architecturaux, pourraient faire partie du vitrail original, mais, de toute évidence, la silhouette des personnages est plus tardive, car elle contraste singulièrement avec leur cadre architectural très travaillé.

Quant aux éventuels vitraux des bas-côtés qui pouvaient exister avant le milieu du XIXe siècle, je n'en ai retrouvé aucune trace ou description. Ils furent vraisemblablement détruits lors de l'entière reconstruction du collatéral Nord en 1854 et du collatéral Sud en 1864⁹. Peut-être a-t-on, à cette occasion, érigé de nouveaux vitraux, mais là encore les inconnues archéologiques sont pratiquement totales. On sait seulement qu'en 1865 "le bas-côté droit renferm(ait) la chapelle dite de saint Louis parce qu'elle (était) autrefois placée sous le patronage de ce saint ; ce que rappel(ait) un saint Louis en miniature dessiné au tympan du vitrail qui surmont(ait) l'autel"¹⁰. Ce vitrail existait-il toujours en 1879 ? L'inventaire Chaix¹¹ ne le mentionne pas, ni lui ni aucun autre vitrail des bas-côtés de l'église d'ailleurs.

Les quatre registres des Conseils curiaux encore conservés dans la sacristie de l'église¹² contiennent quelques informations sur la destruction ou la mise en place de vitraux durant la seconde moitié XIXe siècle. Ainsi, lors de la séance du vendredi 14 décembre 1866, le trésorier demanda au Conseil de fabrique l'autorisation d'acquiescer sur les deniers en caisse un certain nombre de travaux, parmi lesquels le vitrage de l'abside, et les vitraux du bas-côté droit de l'église. Au cours de la séance du vendredi 6 novembre 1868, "le curé expose que l'office divin est constamment troublé par le bruit des enfants qui se livrent à toutes heures du jour à de bruyants exercices dans le passage Saint-Christophe (longeant le bas-côté droit de l'église) et lancent des pierres qui dégradent le vitrail". "L'état des objets brisés ou disparus pendant les années 1870-71" dressé le 19 décembre 1873 sur une feuille volante mentionne "vitraux cassés... 400 F". Et en séance du dimanche 4 octobre 1874, le Conseil "déclare (...) que la réparation des tuyaux de descente (des eaux ?) et des vitraux que les enfants de la commune brisent constamment parce qu'il n'y a pas de grillage, constituée cette année, d'après le devis de M. l'architecte, une dépense de 473,63 F". Enfin, le dimanche 2 avril 1888, "le conseil de fabrique remercie M. le curé Charles Bernard (installé à la cure de Notre-Dame des Vertus le 7 avril 1886) de sa générosité à prendre à sa charge une réparation importante des vitraux de l'église. Malheureusement, ces textes ne décrivent jamais les vitraux auxquels ils font allusion, si bien qu'il est impossible de savoir s'il s'agissait de vitraux blancs ou de couleurs, géométriques ou historiés, et s'il existent toujours.

La verrière n°14 "le baptême du Christ" est le plus ancien vitrail daté et signé de l'église. On peut lire en bas à droite de son socle architectural "Ch. Champigneulle Paris

1910" et la scène porte en bas à droite le nom de "H. Marcel Magne". Ce vitrail fut donc réalisé dans les ateliers Charles Champigneulle, en 1910, d'après un carton de Henri Marcel Magne¹³. Mais c'est en mai 1914 qu'il fut placé près des fonts baptismaux, à son emplacement actuel ; avant cette date, il occupait une autre fenêtre (non localisée) de l'église¹⁴.

Je ne suis pas parvenu à retrouver le nom des verriers, la date et les raisons d'érection des vitraux 2, 3 et 4, pour lesquels une étude technique et stylistique serait nécessaire. "La mort de saint Joseph" (verrière n°3) pourrait dater des années 1860 (?) par sa "mise en page" et son style, très différents de ceux des autres vitraux de l'église. Les verrières 2 et 4 seraient plus récentes (fin XIXe - début XXe siècle). Notons également que le vitrail de saint Fiacre (n°2) a techniquement été conçu selon les mêmes méthodes que deux vitraux, de la fin du XIXe siècle, de l'église Saint-Eustache (Paris, 1er arr.) : "l'éducation de saint Louis" dans la première chapelle (de saint Louis) du bas-côté gauche du déambulatoire, signé en bas à droite "Ch. Champigneulle fils / de Paris / Pinxit", et le vitrail du Tiers Ordre qui orne la fenêtre de la deuxième travée du bas-côté droit, signé en bas à droite "Ch. Champigneulle 1893". Dans les trois cas, les personnages se détachent sur un paysage peint sur de petits carreaux de verre cuits séparément puis assemblés. La verrière de Notre-Dame des Vertus pourrait donc avoir été créée par les ateliers Charles Champigneulle de Paris (?).

Grâce au bulletin paroissial **Les Semailles de Notre-Dame des Vertus d'Aubervilliers**¹⁵, heureusement retrouvé, il n'existe pratiquement pas d'inconnues documentaires sur la majorité des verrières de l'église, numérotées 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 et 16.

En 1913, onze fenêtres de l'église n'étaient vraisemblablement vitrées que de verre blanc, ce qui faisait écrire à l'un des rédacteurs des **Semailles** : "à Aubervilliers, (...) nos verrières sont uniformes et incolores"¹⁶. Les vitraux ornés de scènes historiées devaient se limiter aux cinq pré-cités (n°0, 2, 3, 4 et 14), auxquels on ajoutera la verrière n°1 représentant le premier miracle de Notre-Dame des Vertus, la pluie de 1336, offert par une paroissienne, madame Demars, en 1894¹⁷. Le vitrage des fenêtres restantes est l'oeuvre du curé d'alors, le père Antoine Rustain¹⁸, qui, selon un vieux paroissien rencontré récemment dans l'église, serait représenté sur le vitrail n°11, baptisant un enfant. Curé à N.-D. des Vertus, c'est qui lui élaborait et imposait le programme iconographique des vitraux et qui provoqua les donations pour le réaliser. En annonçant le don du vitrail n°7 par une personne charitable et sa pose dans le bas-côté gauche de l'église le jour de la fête de N.-D. des Vertus¹⁹, le curé exprime son désir de doter l'église de "l'histoire imagée de Notre-Dame des Vertus" : "Plaçons des vitraux qu'on voie et qu'on regarde et qui reproduisent sous nos yeux charmés et émus, les prodiges éclatants obtenus dans le sanctuaire par l'intercession de Notre-Dame" ; la "lecture (des miracles gravés sur les plaques de marbre de l'église) est difficile tandis qu'un vitrail, aux coloris éclatants, parle aux yeux de tous, est compris de tous, des étrangers comme des enfants, et ce sera un enseignement singulièrement expressif que cette galerie des prodiges de Notre-Dame des Vertus"²⁰. En mai 1913, il indique le programme iconographique qu'il a choisi pour les scènes principales des verrières : "si des

personnes ou familles généreuses et reconnaissantes à Notre-Dame des Vertus désiraient offrir un vitrail, elles pourraient choisir comme sujet, soit un miracle de la Sainte Vierge, soit encore l'apparition du Sacré-Coeur à la bienheureuse Marguerite Marie, pour orner l'autel du Sacré-Coeur, soit un des saints personnages qui sont venus à Notre-Dame des Vertus comme saint Vincent de Paul, saint François de Salles, saint Ignace, saint Jean-Baptiste de la Salle, le bienheureux Eudes, la bienheureuse Marie Accarie, dite de l'Incarnation²¹. C'est d'ailleurs A. Rustain qui fit le choix du miracle de la résurrection d'un fils de mercier de Saint-Denis, pour le vitrail n°7²², exécuté par la maison Champigneulle de Paris²³. Avec les vitraux n°1 et 7 débutait la série des miracles de N.-D. des Vertus. Peu de temps après, c'est le programme des vitraux destinés à orner les mouchettes des fenêtres qui est élaboré : "Notre intention est de placer dans les tympons qui surmontent les fenêtres, les différentes apparitions de la Sainte Vierge au dix-neuvième siècle : l'Immaculée à la rue du Bac en 1830 ; Notre-Dame des Victoires en 1838 ; Notre-Dame de la Salette en 1846 ; Notre-Dame de Lourdes en 1858 ; Notre-Dame de Pontmain en 1871"²⁴. Le prix d'un de ces petits vitraux était alors de cent francs²⁵. Ces thèmes ornent les fenêtres n°5, 7, 9, 11 et 13. En quelques mois, les souscriptions populaires furent assez nombreuses pour que l'on posât sept nouveaux vitraux de la maison Champigneulle. Le 12 mai 1914, jour de la fête de N.-D. des Vertus, on bénit les vitraux n°5 (l'effigie de la Vierge de la rue du Bac n'était alors pas encore posée), 9, 11 et 13 ; et le 24 mai, fête de Jeanne d'Arc, le vitrail n°12, représentant l'héroïne écoutant ses voix et sur le bûcher d'après les peintures de Lenepveu du Panthéon de Paris²⁶. Enfin, pour la Pentecôte, le lundi 15 juin, l'archevêque de Paris, Mgr Amette, bénit le vitrail du Sacré-Coeur (n°8)²⁷. Une fois ces sept verrières posées, A. Rustain précise que "il ne restera plus (à vitrer) que trois grandes fenêtres et une petite, celle des fonts baptismaux"²⁸. Le vitrail de la fenêtre n°15 est promis peu de temps après²⁹, et semble posé lors de la bénédiction du vitrail du Sacré-Coeur, le 15 juin 1914, puisque le curé de l'église indique que "le Sacré-Coeur a voulu que tous les vitraux représentant les miracles de Notre-Dame des Vertus fussent offerts et placés avant le sien" ; il ajoute que "les deux dernières fenêtres (de l'église) paraissent bien pâles à côté des autres"³⁰. Quant au vitrail n°6, Louis XIII offrant N.-D. des Victoires à N.-D. des Vertus, il dût être posé, comme prévu à l'occasion du troisième centenaire de l'événement³¹, puisque le socle d'architecture du vitrail porte la date "octobre 1914". Le vitrail n°16 fut vraisemblablement placé durant la première guerre mondiale. La fenêtre donnant sur les fonts baptismaux n'est, en effet, pas encore pourvue de vitrail en juillet 1914³², et en février 1920, la verrière n°10 est la seule qui soit encore à mettre en place. Elle est bénite par Mgr Gosselin lors du pèlerinage de N.-D. des Vertus du mardi 11 mai 1920. Le vitrail est signé et daté "Ch. Champigneulle / Paris 1920"³³.

Le 15 mars 1918, la déflagration provoquée par l'explosion du dépôt d'armes de La Courneuve détruisit les vitraux de bon nombre d'églises du Nord de Paris³⁴. N.-D. des Vertus perdit alors "tous les vitraux qui fermaient les lancettes du bas-côté Nord, à l'exception de deux lancettes vers l'abside (la baie n°3) et de quatre panneaux disséminés de quelques

fenêtres, et ceux de la fenêtre du chevet³⁵. Georges Darcy, l'architecte en chef des Monuments Historiques, ayant jugé les verrières de l'église "modernes et sans intérêt du point de vue de l'art"³⁶, estima qu'il n'y avait pas lieu de modifier l'ancien programme des verrières et opta pour sa simple restitution ; d'autant plus que la maison Champigneulle avait conservé les cartons des six vitraux du bas-côté Nord (n°5, 7, 9, 11, 13 et 15), ce qui rendait l'opération beaucoup moins onéreuse que la conception de nouvelles verrières³⁷. Les travaux, exécutés par la maison Champigneulle, étaient estimés à 21.525 francs en juin 1918³⁸. Ils comprenaient le vitrage des six fenêtres du bas-côté gauche (n°5 à 15) d'après les cartons conservés, celui de la fenêtre n°1 et 0 après reconstitution des cartons et la réparation de vitreries restées en place³⁹.

Tous les vitraux étaient refaits et placés pour la fête de la Toussaint 1919⁴⁰.

En 1944, lors des combats de rues qui précédèrent la Libération, Notre-Dame des Vertus fut touchée par plusieurs obus de faibles calibres. L'un d'entre eux détériora les vitraux d'une des fenêtres du bas-côté Nord⁴¹. Les verrières endommagées furent réparées par le peintre-verrier Gruber⁴².

On signalera, enfin, les destructions plus ou moins importantes des vitraux 7, 12, 13, et 16 par des jets de pierre ou des tentatives de cambriolage.

On peut donc résumer ainsi la chronologie des dix-sept verrières de N.-D. des Vertus :

Puisque l'église ne possédait aucun vitrail dans les années 1830, tous ceux qui l'ont ensuite ornés étaient de pures créations qui ne s'inspiraient d'aucun vitrail antérieur.

- Verrière n°0 : créée en 1865.
- Verrières 2, 3 et 4 : dateraient des deux ou trois dernières décennies du XIXe siècle.
- Verrière n°1 : érigée en 1894.
- Verrière n°14 : datée de 1910, déplacée en mai 1914.
- Verrière n°7 : posée en mai 1913.
- Verrières n° 5, 9, 11 et 13 : bénites le 12 mai 1914.
- Verrière n°12 : bénite le 24 mai 1914.
- Verrière n°8 : bénite le 15 juin 1914.
- Verrière n°15 : sans doute posée en juin 1914.
- Verrière n°6 : posée en octobre 1914.
- Verrière n°16 : vraisemblablement mise en place entre mai 1914 et 1920.
- Verrière n°10 : bénite le 11 mai 1920.

Je rappellerai enfin, qu'après destructions du 15 mars 1918, les vitraux 0 et 1 furent restitués, et les vitraux 5, 7, 9, 11, 13 et 15, refaits d'après les cartons originaux de la maison Champigneulle.

La quasi-majorité des vitraux de l'église a donc été conçue sous la IIIe République, et avant 1920.

Les vitraux d'Aubervilliers et la thématique du temps.

Cet ensemble de vitraux est historiquement bien situé. Les suites d'images illustrant

un thème, un événement, un lieu, ou un personnage sont, en effet, innombrables au XIXe et au début du XXe siècle.

On les trouve, bien sûr, dans les églises. La maison Charles Champigneulle de Paris, auteur des vitraux de N.-D. des Vertus, représenta, entre 1919 et 1921, les miracles de *ste Thérèse-de-l'Enfant-Jésus* sur huit vitraux de la chapelle du Carmel de Lisieux (Calvados)⁴³, et avec le verrier Hirsch, les apparitions de la Vierge à Notre-Dame du Folgoët (Finistère). A N.-D. de Verdels (Gironde), on a représenté l'histoire du sanctuaire et de son pèlerinage, tout comme à *Ste-Anne d'Auray* (Morbihan) en 1869 (vitraux de Maréchal et Champigneulle)⁴⁴. De même, les peintres d'histoire Delpèche et Pierre Fritel et le maître-verrier Emmanuel Champigneulle conçurent vingt et un vitraux racontant la bataille de Bouvines de 1214, pour l'église *St-Pierre de Bouvines* (Nord)⁴⁵. Jeanne d'Arc en fut plusieurs fois le sujet. A partir de 1858, le verrier Lobin lui consacra neuf verrières du chœur et du transept de l'église *St-Etienne de Chinon* (Indre-et-Loire)⁴⁶, et le 7 mai 1897, on inaugura solennellement les vitraux de Galland et Gibelin, racontant son épopée, dans la nef de la cathédrale *Ste-Croix d'Orléans* (Loiret)⁴⁷. Mais on peut également mentionner la vie de la Vierge Marie évoquée en plusieurs toiles par Joseph Aubert dans la nef de l'église *N.-D.-des-Champs* (Paris, VIe arr.), ou les cinq tableaux de Jean Chaperon accrochés dans la nef de l'église du Bourget (Seine-St-Denis), représentant les combats qui se déroulèrent dans l'église en 1370⁴⁸.

Ce phénomène n'épargne pas les monuments civils. Citons, par exemple, les toiles retraçant la vie de Jeanne d'Arc, *ste Geneviève*, *st Louis*, etc. au Panthéon de Paris, ou les huit tableaux que peignit Pierre Carrier-Belleuse pour le panorama du musée patriotique de Jeanne d'Arc inauguré en 1888 dans le VIIe arrondissement de Paris. Ce sont aussi les reliefs qui ornaient, au XIXe siècle, la base des monuments commémoratifs : ceux des statues de la République à Paris, de Jeanne d'Arc à Orléans (reliefs de Vital-Dubray), de Gutenberg à Strasbourg, ou de David d'Angers à Paris⁴⁹ ; ou encore, les quatorze stations des chemins de croix monumentaux, alors très en faveur⁵⁰.

On le voit, notre série de vitraux n'est qu'un des multiples cas de "cycles imagiers" que produit le XIXe siècle ; elle est en cela exemplaire de son époque.

Les vitraux de Notre-Dame des Vertus et la rénovation de l'église.

On peut ne voir dans les vitraux de N.-D. des Vertus que le simple mémorial de l'église, l'équivalent de l'album de photographies de famille où sont immortalisés anniversaires, visiteurs ou grandes occasions ; mais l'étude de leur thème et de leur contexte d'érection spatio-temporel met en évidence leur "dimension politique". Leur mise en séries montrera, en effet, qu'ils sont thématiquement et schématiquement représentatifs de l'équipement catholique de la IIIe République.

L'érection de ces vitraux participe, tout d'abord, de la réactualisation de la religion catholique face à l'irréversible déchristianisation de la France, et plus spécialement de ses secteurs urbains, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Dès la fin du Second Empire, ce

renouveau de l'Eglise s'accompagne, comme on le sait, d'un développement massif de l'équipement catholique dans tous les domaines, et notamment, d'une rénovation des lieux de culte français en général, et des sanctuaires de pèlerinage en particulier⁵¹. C'est dans ce contexte d'"indifférence religieuse qui environn(ait) Paris" et pour y remédier, que le sanctuaire d'Aubervilliers fut rénové⁵². La restauration du pèlerinage de N.-D. des Vertus débute au milieu du XIXe siècle. On reconstruit les bas-côtés de l'église en 1854 et 1864⁵³ ; en 1865, on orne la fenêtre centrale de l'église de vitraux de Potet⁵⁴, les conseils curiaux de 1866 et de 1867 ont pour objet la rénovation de l'orgue par les facteurs Baldener père et fils ; l'aménagement, sous la tour de l'église, d'une sacristie générale et d'une pièce pour le curé, et, près de la soufflerie d'orgue, d'un vestiaire pour les chantres et les enfants de chœur ; le règlement des travaux de la sacristie derrière le Maître-autel, du vitrage de l'abside et du bas-côté droit de l'église, du maître-autel, etc⁵⁵. En séance du jeudi 7 novembre 1867, le Conseil remercie madame veuve Poisson pour son financement du nouveau dallage des nefs principale et latérales de l'église (sans doute l'actuel dallage fleurdelysé), et en séance du 24 avril 1870, on apprend le projet d'installation d'une nouvelle sonnerie et l'attribution de trois milles francs par le ministère des cultes, pour la construction d'une tribune neuve.

Après la Commune, la rénovation de l'église se poursuit dès les premières années de la IIIe République. Elle est l'oeuvre de l'abbé Amodru, ancien sous-directeur général de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, installé à la cure d'Aubervilliers le 7 juillet 1872 pour "relever le pèlerinage de Notre-Dame des Vertus"⁵⁶. L'article de **La Semaine religieuse de Paris** relatant l'établissement de l'abbé Amodru dans sa cure est très clair sur la mission du prêtre. Il se termine, en effet, en précisant que le sanctuaire "de Notre-Dame des Vertus ranimera la foi au sein des populations laborieuses (...) (et que) sous la puissante impulsion de son pasteur, véritable apôtre de Marie, ce sanctuaire historique contribuera largement pour sa part à notre régénération religieuse et nationale"⁵⁷.

Les améliorations apportées à l'aménagement de l'église par le curé sont impressionnantes. Une très importante série de plaques de marbre gravées relatant l'histoire du sanctuaire et du pèlerinage de N.-D. des Vertus fut placée sur les murs de l'église durant les années 1870⁵⁸, mais on jugera de l'efficacité du prêtre par les réaménagements de l'église au cours de la seule année 1873⁵⁹. A l'autel de la Vierge, dans le bas-côté gauche, on érigea le 13 mai 1873 une statue en tilleul de N.-D. des Vertus, que l'on surmonta de deux statues d'anges. Quatre lustres, offerts à l'église, furent suspendus aux voûtes ; toutes les bannières furent rénovées et l'on installa, à l'entrée du chœur, deux consoles porte-cierges, et au milieu du sanctuaire, un candélabre de bronze. Le sanctuaire de N.-D. des Vertus "hérita" également du mobilier de sa "fille", l'église N.-D. des Victoires : un tapis bleu de grand prix pour les marches de l'autel principal et un autre, à fond blanc, pour l'autel de st Joseph ; des coeurs d'argent (qui ornent toujours le fond du bas-côté gauche de l'église) ; à l'autel de Notre-Dame des sept douleurs, nouvellement érigé, la grille de clôture et un tableau de la Vierge ; pour les fonts baptismaux, refaits à neuf près de la sacristie, la grille de la chapelle

St Pierre ; et trois reliquaires brisés durant la Commune. Cette même année 1873, le bas-côté gauche de l'église est orné d'un tableau représentant le portement de croix et ste Véronique, et de six statues de saints ayant visité le sanctuaire, tandis qu'un buste est placé dans la sacristie. Dans le bas-côté droit, la statue de st Louis roi de France est remplacée, et l'autel de st Louis - st Joseph est repeint. Au fond du choeur on installe de nouvelles armoires de chêne surmontées de statues de plâtre de st Jacques et st Christophe, les patrons secondaires de la paroisse. Le sanctuaire est embelli par la mise en place d'un parquet, la rénovation des stalles, la clôture du choeur par une grille en fonte dorée dans le style de l'église, l'installation d'une table de communion, d'un beau lustre doré avec cristaux et d'un agnus Dei en bronze doré sur le tombeau du maître-autel. Enfin, la maison Cliquot ajouta huit ou dix jeux modernes aux orgues, la sacristie fut réaménagée et l'église fut équipée de quatre cents chaises et d'une quarantaine de bancs pour les cathéchismes. Il est vraisemblable que cette action ne se limita pas à la seule année 1873 et qu'elle se poursuivit les années suivantes.

C'est sans doute la même volonté de relever le pèlerinage et le sanctuaire de N.-D. des Vertus qui amena, une trentaine d'années plus tard, l'abbé Rustain à réparer l'église, à faire l'acquisition de cloches en 1912 et bien sûr à ériger l'importante série de vitraux dans les années 1914-1920⁶⁰.

Mais les thèmes des vitraux ne sont, bien entendu, pas à négliger. Durant tout le XIXe siècle, et bien avant la IIIe République, on observe en France la diffusion d'un équipement catholique visant à marquer le patriotisme de l'Eglise. Dans ce siècle d'incertitudes politiques qui voyait le pays alternativement soumis aux régimes républicains ou monarchiques, l'Eglise affirma et montra la constance historique de son nationalisme, se présentant comme la valeur à laquelle tout bon Français pouvait adhérer sans crainte, et quel que fût le régime en place. Les quelques exemples des lignes suivantes le montreront.

Sous la IIIe République, l'Eglise accroît les marques de ses liens et de son attachement à la France. Dès les premières décennies de la période, le concept de patriotisme tend en effet à être récupéré par les républicains. On peut, par exemple, rappeler comment Paul Foucard, délégué du recteur de Lille, termina son discours lors de la remise des prix du collège communal de Saint-Amand-les-Eaux, le dimanche 31 juillet 1892 : "Ainsi vous méritez bien de la République, dont aujourd'hui l'idée se confond intimement avec celle de la patrie"⁶¹.

Dans la lutte acharnée opposant alors les catholiques au régime républicain qui s'appropriait progressivement leur rôle traditionnel dans les domaines de l'enseignement, des soins, de la célébration des âges de la vie, etc., l'Eglise réagit. A l'instar des républicains, elle montra son patriotisme et tenta de lutter contre la déchristianisation de la France en développant une abondante imagerie visant à affirmer son caractère traditionnellement national, mais aussi local, en soulignant ses liens avec une population ou un lieu. Les vitraux de l'église d'Aubervilliers en sont le parfait exemple. Cet ensemble de verrières est

exceptionnel car il réunit plusieurs aspects de la politique patriotique de l'Eglise au XIXe et au début du XXe siècle, ordinairement évoqué individuellement. Deux axes principaux de cette politique sont développés à N.-D. des Vertus. Le premier tente de montrer combien la religion catholique est proche de la population albertivillarienne, tandis que le second valorise le sanctuaire - et par là même les paroissiens - en présentant sa dimension nationale.

I. UNE RELIGION PROCHE DE LA POPULATION

I. Par une communauté sociale.

En regard d'un régime républicain qui se préoccupait des destinées des "masses laborieuses" et dans un contexte de déchristianisation des régions ouvrières, l'Eglise catholique du XIXe et du début du XXe siècle se présenta comme la religion de tous les Français et mit en évidence ce qui, ponctuellement, la rapprochait des habitants d'un endroit. A Aubervilliers, on joua beaucoup, semble-t-il, sur l'identité sociale des saints de l'Eglise et de la population.

A. Identité socio-professionnelle.

Pendant plusieurs siècles, et jusque dans les années 1950-1960, Aubervilliers, établi sur une plaine fertile, eut une vocation maraîchère. Avec la révolution industrielle, la ville, située aux portes de Paris, accueillit, au XIXe siècle, de nombreuses usines (équarissage, fabrication de savon et de suif, raffinerie en tous genres, etc.) et devint une cité industrielle surtout célèbre pour ses odeurs insupportables. En 1874, l'abbé Salmon ne la compare-t-il pas au cercle des supplices de l'odorat de l'Enfer de Dante⁶².

Au XIXe siècle, la population d'Aubervilliers était donc essentiellement composée de paysans et d'ouvriers. Le clergé de la ville tente alors, semble-t-il, de s'en rapprocher, appliquant le "catholicisme social" prôné au premier chef par le pape ; le 13 décembre 1893, Léon XIII demande à l'évêque de Coutances : "Conseillez à vos prêtres... de s'occuper des ouvriers"⁶³. On souligne alors l'origine sociale que partagent conjointement les saints et la population. Des textes le prouvent, comme ces quelques lignes extraites du bulletin paroissial de janvier 1913 : "Est-ce que le Christ n'était pas un ouvrier ? Est-ce qu'avant d'aller annoncer l'Evangile à de pauvres gens dans les rues et dans les champs, il n'avait pas vécu de longues années derrière un établi de menuisier ? Est-ce que les apôtres qu'il choisit n'étaient pas des pêcheurs qui allaient pieds nus ?"⁶⁴. Dans le même temps, on voit apparaître dans les églises en général et à N.-D. des Vertus en particulier l'image de certains saints.

L'Eglise ne disposant alors pas de saint ouvrier d'usine dans son panthéon, c'est st

Joseph artisan qui fut promu patron des ouvriers⁶⁵, on le voit sur la fenêtre n°4 de l'église, travaillant dans l'atelier de Nazareth, aux côtés de Marie et de Jésus enfant. Par ailleurs, la statue de st Joseph orne le monument de la chapelle, inauguré le 29 avril 1888 par l'archevêque de Paris, Mgr Richard.

Malgré une population ouvrière croissante, le nombre de cultivateurs de la paroisse était encore important au siècle dernier⁶⁶. C'est sans doute ce qui explique la présence de saints paysans dans l'église. St Fiacre, patron des maraîchers, est par deux fois représenté pelle à la main : statufié, à droite de st Joseph sur le monument de 1888, et sur le vitrail n°2 dont le premier plan est bordé d'une production légumière variée. Et sur le vitrail n°12, de 1914, Jeanne d'Arc n'est non pas figurée en guerrière portant l'armure, mais en bergère gardant paisiblement ses moutons.

B. Attachement aux mêmes valeurs.

Si l'église se présente socio-professionnellement proche des habitants, elle souligne également son attachement à des valeurs humaines qui peuvent être les leurs.

- amour et culte de la famille : ils sont dépeints sur le vitrail n°4 montrant la Sainte famille réunie dans l'atelier de Nazareth, et sur le vitrail n°3 où la Vierge et le Christ veillent st Joseph mourant. Deux scènes de la vie quotidienne de personnages bibliques, qui pouvaient être vécues par le commun des mortels.

- amour de la patrie : depuis 1889, tous les Français étaient égaux devant le service militaire. On trouve dans les églises toute une imagerie présentant l'action du clergé durant la guerre de 1914-1918. Sur un vitrail du monument aux morts de l'église Sainte-Marguerite (Paris, XIe arr.)⁶⁷, un prêtre en uniforme, debout dans une tranchée, serre un crucifix contre sa poitrine. A N.-D. des Vertus, les prêtres soldats ont été représentés au bas du vitrail n°10, disant des messes pendant la guerre. Ces deux cas montrant la participation du clergé à la victoire du pays, comme tout bon citoyen français. De même, on a fait figurer sur le vitrail n°12 celle qui personnifiait le patriotisme français, au point d'avoir été récupérée, il fut un temps, par les laïcs républicains : Jeanne d'Arc, personnage éminemment catholique, qu'il était déjà fortement question de canoniser en 1914.

2. Par les bienfaits matériels qu'elle leur procure.

Le second moyen dont disposait l'Eglise catholique pour démontrer ses liens avec la population d'Aubervilliers, était, je crois, de mettre en évidence les bienfaits matériels qu'elle lui procura au cours des siècles ; directement par l'intermédiaire de la Vierge, ou par celui de catholiques fervents.

A. Les miracles de la Vierge.

Au XVIIe siècle les miracles qui s'étaient déroulés à N.-D. des Vertus étaient représentés sur des tableaux peints, dans la chapelle de la Vierge. Ils furent racontés en vers

par J. du Breul⁶⁸. Un peu plus tard, l'abbé Lebeuf s'en inspira⁶⁹. Les tableaux avaient disparus au XIXe siècle⁷⁰, mais les miracles furent souvent rappelés par les auteurs qui écrivirent sur le sanctuaire de N.-D. des Vertus, reprenant les textes de du Breul et de Lebeuf⁷¹. Se référant lui aussi à ces deux historiens, l'abbé Amodru fit graver les miracles sur des plaques de marbres dont il couvrit les murs de l'église dans les années 1870⁷². Une quarantaine d'années plus tard, son successeur à la cure d'Aubervilliers, l'abbé Rustain, estimant qu'on déchiffrait mal ces plaques, en transcrivit quelques unes dans son bulletin paroissial⁷³, puis les fit représenter sur les vitraux de l'église entre 1914 et 1920.

Cette remise à l'honneur de moments passés mémorables de l'église témoigne d'un goût pour l'histoire, commun à tout le XIXe siècle. Le souci d'exactitude historique avec lequel fut bien souvent aménagée l'église, le confirme. Par exemple, la statue de la Vierge, érigée le 13 mai 1873, fut sculptée par la maison Raffel de Paris, d'après un modèle qui se trouvait dans l'église St-Julien-le-pauvre à l'Hôtel-Dieu, copie de l'ancienne statue de N.-D. des Vertus détruite sous la Révolution. Au dessus de la statue, on plaça deux statues d'anges afin de rappeler l'ancien aménagement de l'autel, visible sur une gravure⁷⁴. Les sources des textes gravés furent également souvent indiquées au bas des plaques de marbre : par exemple dans la deuxième travée du bas-côté droit de l'église, la plaque sur l'origine de N.-D. des Victoires porte la mention "V. documents bibliothèque Richelieu", et celle sur la fondation du séminaire St-Sulpice "Faillon - vie de M. Olier" ; dans la septième travée du bas-côté gauche, la plaque racontant la visite du roi Philippe VI de Valois après le miracle de 1336 se termine par "Leboeuf, Histoire de Paris et du Breul", celle du pèlerinage des paroisses de Paris, en 1529, par "V. du Breul, Leboeuf et Duchesne", et celle de la guérison d'un hydropique de Paris en 1607, par "V. Miracles de N.-D. des Vertus, bibliothèque Richelieu pour cette inscription et plusieurs autres". Enfin, on peut noter la volonté d'exactitude archéologique des vitraux. D'abord dans le choix de leur modèle, puisque le type du "vitrail tableau" qui orne quinze fenêtres sur les dix-sept de l'église, fut créé aux XVe et XVIe siècles, précisément à l'époque de construction de N.-D. des Vertus. Mais aussi dans leur composition. Par exemple, sur le vitrail n°7, la basilique de St-Denis est représentée avec sa flèche septentrionale qui n'existait plus lors de la conception du vitrail, en 1913⁷⁵; et afin de reproduire la véritable image de N.-D. des Vertus, on s'est inspiré d'une estampe trouvée à la Bibliothèque Nationale⁷⁶.

Mais on notera surtout que ces miracles ont toujours profité aux habitants d'Aubervilliers et des communes environnantes : Taverny et Argenteuil (Val-d'Oise), Paris, et St-Denis (Seine-St-Denis), et bien souvent à des enfants (recouvrement de la parole ou résurrection⁷⁷). Leur rappel pouvait donc être un moyen de remémorer aux habitants de l'endroit tous les bienfaits que la foi leur avait procurés au cours des siècles, et en cela, les inciter à persister. D'autant plus que l'on érigea de tels vitraux un peu partout en France, à N.-D. du Folgoët (Finistère) ou à N.-D. des Marais, à La Ferté-Bernard (Sarthe)⁷⁸.

B. L'action charitable des catholiques.

Aux bienfaits surnaturels de la Vierge s'ajoutait l'action de catholiques charitables qui avaient visité le sanctuaire.

Au cours des années 1880-1890, le régime républicain prit un certain nombre de mesures anti-cléricales et fit voter des lois de laïcisation des écoles, des hôpitaux, etc. L'Eglise voyant alors désavouer sa compétence, affirma l'antériorité et la qualité de son action dans les domaines variés revendiqués par les républicains, et érigea des monuments à des catholiques illustres.

Ainsi, en 1896, se réunit à l'évêché de Pau le Comité pour l'érection de la statue du cardinal Lavigerie, oeuvre du sculpteur Falguière, destinée à la place Saint-Esprit de Pau. **La Libre parole** qui annonça l'achèvement du monument pour 1897 et sa présentation au prochain Salon, indique que des attributs et des bas-reliefs, placés aux pieds du cardinal, "rappelleront l'oeuvre antiesclavagiste du prélat"⁷⁹. L'Eglise récupère donc ici un principe républicain puisque l'antiesclavagisme est implicitement inclus dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, votée sous la Révolution, en août 1789.

De même, en 1875⁸⁰, on inaugure en face de l'église St-Clément de Rouen, le groupe statuaire de l'abbé Jean-Baptiste de la Salle, sculpté par Falguière. Legrain réalisa pour le piedestal, deux reliefs représentant l'abbé secourant les malades et Jacques II visitant ses écoles⁸¹. En 1890, la municipalité d'Aoste érigea une statue de bronze au père Laurent, capucin qui dota la ville d'un grand hôpital⁸². Enfin, le dimanche 12 juin 1892, on inaugura à Marseille, sur l'esplanade du jardin Puget, le monument de Falguière dédié à l'abbé Dassy. **La Semaine religieuse de Paris** souligne "la science et le dévouement sacerdotal de ce grand bienfaiteur de la jeunesse deshéritée"⁸³ qui consacra sa vie à l'éducation des jeunes sourds-muets et des aveugles, pour qui il fonda, dans le Midi, le premier institut⁸⁴.

C'est, je crois, le même but qui peut expliquer le culte particulier rendu à deux prêtres français visiteurs célèbres de N.-D. des Vertus : st Vincent de Paul et st Jean-Baptiste de la Salle. St Vincent de Paul (1581-1660) fonda l'oeuvre des enfants trouvés et l'ordre des Filles de la Charité, tandis que st Jean-Baptiste de la Salle (1651-1719) créa la congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes, vouée à l'éducation des enfants des milieux populaires urbains. Leurs oeuvres, toujours actives au XIXe siècle, s'adressaient donc à des populations deshéritées telles que celle d'Aubervilliers. En développant un culte important aux deux personnages, N.-D. des Vertus rendait hommage à l'oeuvre sociale traditionnelle de l'Eglise, dont les deux prêtres étaient les représentants. St Vincent de Paul eut sa statue dans le bas-côté Nord de l'église dès 1873, et l'on indique au conseil curial du 4 janvier 1874, le projet de placer son buste dans la sacristie⁸⁵, mais il est sans doute plus intéressant de constater que sa statue fait pendant à celle de st Fiacre, à gauche de st Joseph, sur l'autel érigé le 29 avril 1888⁸⁶. Le saint est, bien entendu, représenté sur le vitrail n°16 (colonne de gauche, deuxième portrait en partant du haut). En revanche, l'érection de la statue de st Jean-Baptiste de la Salle dans l'église, et celle de son buste dans la sacristie n'était qu'en projet en 1874⁸⁷. Mais le 17 juin 1875, trois frères des Ecoles Chrétiennes offrirent le portrait du

vénéralable fondateur de leur ordre à l'église N.-D. des Vertus⁸⁸. Et en 1892, on érigea une statue au bienheureux, entouré de deux enfants tenant des livres ouverts entre les mains⁸⁹. Enfin, st Jean-Baptiste de la Salle est lui aussi portraituré sur la verrière n°16, en bas de la colonne de gauche.

II. UN SANCTUAIRE DE DIMENSION NATIONALE

Pour amener la population d'Aubervilliers à fréquenter le sanctuaire de Notre-Dame des Vertus, l'Eglise pouvait aussi le valoriser en lui donnant une dimension nationale. C'est ce qu'elle fit, semble-t-il, en soulignant le caractère local d'images nationales, et l'importance nationale du sanctuaire.

1. "Localisation" d'images nationales.

A. Jeanne d'Arc.

C'est tout d'abord Jeanne d'Arc, personnification du patriotisme français, que l'on a représentée en paysanne sur le vitrail n°12. On a ainsi lié le patriotisme à une origine sociale modeste, que la sainte partage avec la population d'Aubervilliers.

B. Le Sacré-Coeur.

On sait combien le culte du Sacré-Coeur fut en faveur au XIXe siècle. C'est donc tout naturellement que l'apparition du Sacré-Coeur à la bienheureuse Marguerite Marie Alacoque, en 1675, fut représentée sur l'un des vitraux (n°8) de l'église. La mouchette historiée du vitrail fut ornée de la basilique du Sacré-Coeur de Montmartre, sanctuaire expiatoire de la Commune, déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1873. Mais là encore, le curé d'Aubervilliers donna une connotation locale à cette image nationale. A. Rustain précise, en effet, en mai 1914 que la basilique est représentée telle qu'elle peut être vue d'Aubervilliers⁹⁰.

2. "Nationalisation" d'un sanctuaire local.

A. Par les visiteurs célèbres de l'église.

S'inspirant du panthéon de saints des catholiques, les républicains qui désiraient promouvoir leur idéologie et leur régime, se constituèrent au XIXe siècle un panthéon de grands hommes à vénérer. Dans le même temps, on voit les catholiques imiter à leur tour les républicains et rendre un culte aux grands hommes catholiques. Leur panthéon ne comprend alors plus seulement des saints ou des bienheureux, mais aussi de simples prêtres ou prélats méritants, pouvant même avoir vécu en un passé proche.

Comme chez les républicains, ce culte aux grands hommes existait au XIX^e siècle avant la III^e République. Par exemple, c'est en 1844 que l'on érigea place St-Sulpice, dans le VI^e arrondissement de Paris, une fontaine ornée des quatre évêques Bossuet, Fénelon, Massillon et Fléchier, et en 1864, qu'après la mort de Mgr Morlhon, on plaça sa statue en face de "son oeuvre", la statue de Notre-Dame de France au Puy. Mais c'est au cours du dernier tiers du siècle que le culte aux grands hommes catholiques, comme républicains, prit de l'ampleur avec, notamment, d'innombrables érections de monuments. J'en ai déjà mentionné plusieurs p.225, et l'on peut rappeler la statue de l'abbé Couray du calvaire de Pontchâteau⁹¹, et l'importante série de statues élevées à des évêques français dans les années 1890. Dès 1890, une souscription est lancée en vue de l'érection d'un monument au cardinal Guibert dans la basilique du Sacré-Coeur de Montmartre à Paris⁹². Le 29 juillet 1890, c'est le buste de l'évêque de Nîmes, Mgr Besson, qui est inauguré dans la chapelle St François-Xavier de Besançon⁹³. A Arras, en 1893, Mgr Willez, évêque de la ville, lance une souscription en vue d'ériger un monument à son prédécesseur, Mgr Denel, dans la cathédrale d'Arras⁹⁴. La même année, on inaugura à Blois un buste du cardinal Geoffroy (oeuvre du sculpteur vendômois Hamar), qui appuya le pape Urbain II lors de la querelle des Investitures, et qui gouverna pendant quarante ans l'abbaye de Vendôme⁹⁵. Un peu plus de deux ans après sa mort, on érigea deux monuments à Mgr Freppel, à Quimper⁹⁶ et au chevet de la cathédrale d'Angers. Quelques phrases relevées dans la lettre de l'évêque d'Angers, Mgr Mathieu, annonçant à ses diocésains l'ouverture de la souscription pour le monument, montrent bien la volonté du prélat de concurrencer les statues des grands hommes républicains : "Je ne vous rappellerai point les titres qui recommandent sa mémoire à des honneurs exceptionnels. Toute la France les connaît comme vous, car Mgr Freppel ne ressemblait en rien à ces prétendues célébrités qui encombrant les places publiques depuis quelques années, qu'on inaugure aujourd'hui en marbre ou en bronze, et dont la statue seule apprendra demain l'existence au voyageur surpris. Entré dans la gloire de son vivant, il gardera sa place éminente dans l'histoire religieuse du XIX^e siècle"⁹⁷.

A la même époque, N.-D. des Vertus participe à ce culte des grands hommes catholiques en célébrant son panthéon local, constitué de ses visiteurs célèbres. Elle n'était d'ailleurs pas la seule dans ce cas, puisque, suivant le même principe, on érigea vers 1895, en l'église St-Denis de la Chapelle (Paris XVIII^e arr.) deux vitraux représentant ste Geneviève et Jeanne d'Arc à la Chapelle, où elles vinrent prier toutes les deux⁹⁸.

Atteint par la "statuomanie" ambiante, l'abbé Amodru indique qu'en 1873 "les statues de st François de Sales, de st Vincent de Paul, de st Ignace, de st François-Xavier, de ste Jeanne de Valois ont été placées le long du mur Nord (de l'église), parce que la tradition porte que ces saints sont venus prier dans ce sanctuaire". Il ajoute que "plus tard et pour le même motif, on y mettra encore d'autres statues et entre autres celles du vénérable de la Salle et de la bienheureuse Marie de l'Incarnation (...). Le buste de M. Olier, (...) a été placé honorablement à la sacristie dans le lieu où l'on se propose de placer aussi le buste du cardinal de Bérulle, de st Vincent de Paul, du père de Condren, du vénérable de la Salle,

etc.⁹⁹. Il prolonge son culte aux visiteurs célèbres en autorisant ou en suscitant la pose, sur les murs de l'église, de plaques de marbre gravées, marquant la venue des grands hommes¹⁰⁰ : st Vincent de Paul (1873), Louis XIII (1875), M. Olier, la bienheureuse Marie de l'Incarnation (1875), le père Jean Eudes. Son **Manuel des pèlerins** de 1875¹⁰¹ signale en outre, la visite de Bossuet et du cardinal de Bérulle et s'illustre d'une gravure de V. Clergé et Maradon (1874) montrant "Louis XIII, le vénérable Eudes, (une) soeur de Charité, st Vincent de Paul, la bienheureuse Marie de l'Incarnation (Mme Acarie), M. Gallemant, curé de N.-D. des Vertus, François de Sales, l'Abbé de la Salle, M. Olier en prière à Notre-Dame des Vertus", réunis autour de la statue de la Vierge.

La célébrité de ces personnalités valorisait incontestablement l'église qu'ils avaient visitée. Mais les raisons des visites de la dizaine de personnages particulièrement célébrés, rappelées par les ouvrages imprimés et les plaques gravées, faisaient de N.-D. des Vertus un sanctuaire d'importance nationale. St Vincent de Paul et les premières filles de la Charité venaient à N.-D. des Vertus pour lui recommander leur congrégation naissante ; M. Olier, habitué du sanctuaire, y fit, en décembre 1614, une retraite de plusieurs jours à la suite de laquelle il fonda le séminaire de St-Sulpice ; la bienheureuse Marie de l'Incarnation est célèbre pour avoir établi en France, avec l'aide de M. Gallemant, curé d'Aubervilliers, les Ursulines, mais plus encore les Carmélites ; le père Eudes, fondateur des Eudistes, passa les années 1626 et 1627 à N.-D. des Vertus ; et le cardinal de Bérulle, fondateur de la congrégation de l'Oratoire, à laquelle la cure d'Aubervilliers fut rattachée en 1616, venait souvent célébrer le saint sacrifice dans le sanctuaire. L'église eut donc une importance religieuse primordiale, puisqu'elle était le lieu de méditation de fondateurs d'importantes congrégations, qui parfois même créèrent leur ordre après un séjour à Aubervilliers. Ce sont d'ailleurs pratiquement les mêmes grands hommes qui sont cités dans le bulletin paroissial de mai¹⁰² et novembre 1913 et qui ornent le vitrail n°16¹⁰³.

Une plaque de marbre rappelait cette importance au visiteur¹⁰⁴. Elle était ainsi libellée : "Principales congrégations religieuses ou confréries qui doivent de la reconnaissance à N.-D. des Vertus. les Ursulines, les Filles de la Charité dites de St Vincent de Paul, l'institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, les Sulpiciens, les Lazaristes, les Oratoriens, les Eudistes, les Carmélites, la Compagnie de Jésus, l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires", soit beaucoup des congrégations françaises les plus considérables.

L'importance religieuse du sanctuaire est soulignée et confirmée lorsqu'est décrite, notamment sur une plaque gravée de la septième travée du bas-côté gauche, et représentée sur le vitrail n°10 la procession de toutes les paroisses de Paris de 1529, qui vinrent à N.-D. des Vertus demander l'intercession de la Vierge pour qu'elle protègeât la France de l'hérésie protestante. Ou encore, lorsque, commentant le registre inférieur du vitrail n°10, l'abbé Rustain indique que les 2000 prêtres soldats qui séjournèrent à Aubervilliers, entre 1914 et 1918, comme personnel sanitaire au service de la patrie, et qui célébrèrent environ 70 000 messes à N.-D. des Vertus, appartenaient à des parties du monde et à des diocèses différents¹⁰⁵.

Mais l'Eglise catholique française du XIXe siècle reste royaliste. A la valorisation de N.-D. des Vertus par la mise en relief de son importance religieuse en France, s'ajoute le rappel de ses liens privilégiés avec le roi Louis XIII. Une plaque de marbre gravée, placée près de l'entrée de l'église, au milieu des années 1870, l'indique : "Louis XIII, (...) venait souvent à N.-D. des Vertus, rendre ses voeux pour l'heureux succès de ses grandes entreprises, il le fit devant et après la prise de la Rochelle (...). En reconnaissance de cette victoire, et par suite de ses voeux faits ici, Louis XIII posa à Paris la première pierre de l'église de N.-D. des Victoires, c'est ainsi que N.-D. des Victoires doit en partie son origine à N.-D. des Vertus". C'est pourquoi Louis XIII offre N.-D. des Victoires à N.-D. des Vertus sur le vitrail n°6. On retrouve une démarche similaire à la collégiale Notre-Dame de Dôle (Jura) où l'on plaça, à la fin du XIXe siècle, un vitrail de Rossignaux montrant Louis XIV et sa cour adorant la Sainte Hostie dans l'église de Dôle.

B. Par les représentations de la Vierge.

Enfin, par une simple astuce imagière, les verriers de l'église sont parvenus à donner une stature nationale à la Vierge de N.-D. des Vertus. Elle n'est représentée qu'au tympan d'un vitrail (n°1), mais exactement comme d'autres représentations de la Vierge qui, elles, connaissaient une réelle renommée nationale, voire internationale. C'est la statue de N.-D. de Paris (vitrail n°10) qui orne la croisée du transept de la cathédrale, et cinq apparitions célèbres de la Vierge en France au XIXe siècle : La Vierge de la rue du Bac (vitrail n°5), N.-D. des Victoires (vitrail n°7), N.-D. de la Salette (vitrail n°9), N.-D. de Lourdes (vitrail n°11), et N.-D. de Pontmain (vitrail n°13)¹⁰⁶, le tout étant complété par le trophée des litanies de la Vierge (vitrail n°15). Cette réunion de multiples images de la Vierge manifeste l'importance du culte marial au XIXe siècle, mais l'association de N.-D. des Vertus à une série de représentations célèbres de Marie la valorise et la place sur le même plan que les autres. Par une simple combinaison imagière, on parvient donc à rendre nationaux une image et donc un sanctuaire qui n'avaient essentiellement qu'un rôle local.

CONCLUSION

L'aménagement de N.-D. des Vertus sous la IIIe République appellerait sans doute d'autres commentaires, d'ordre stylistique ou sur le rappel de la Commune par exemple. Mais en l'absence des archives, dont la plus grande part fut détruite lors de l'incendie du clocher de l'église le 16 avril 1900, on voit que, même si cet aménagement ne nous a pas été conservé dans sa totalité, son étude est riche en informations sur la politique adoptée par une paroisse de la banlieue industrielle de Paris et sur les moyens employés pour relever un pèlerinage tombé en désuétude.

Le choix des images dont on a orné l'église ne présente aucune originalité : le Christ

enseignant, la mort de st Joseph, l'atelier de Nazareth, les apparitions de la Vierge, l'apparition du Sacré-Coeur à soeur Marguerite-Marie, Jeanne d'Arc, comptent parmi les thèmes les plus représentés sur les vitraux du XIX^e siècle¹⁰⁷. La conception de cycles imagiers est aussi caractéristique de cette époque, tout comme le culte aux grands hommes catholiques. L'intérêt de l'aménagement "III^e République" de l'église réside donc dans la façon dont le clergé est parvenu à valoriser le sanctuaire et a tenté de ranimer la foi de la population locale à partir de moyens traditionnels.

Mais le sanctuaire de N.-D. des Vertus participe aussi de la politique d'ensemble de l'Eglise catholique française du XIX^e siècle. Dans sa reconquête des fidèles, avec le relèvement d'un pèlerinage ancien, et dans la mise en oeuvre de la politique sociale de l'Eglise à partir de la fin du siècle dernier. Malgré le culte important rendu à Louis VIII jusqu'à la première guerre mondiale, il est révélateur de voir la chapelle st Louis roi de France - st Joseph (patron de l'église catholique universelle) redécorée en 1873¹⁰⁸, être transformée dans les années 1880 en chapelle st Joseph (artisan), st Fiacre et st Vincent de Paul.

Hervé CABEZAS

Conservateur du Musée de Lisieux.

1. Par exemple, Maurice Agulhon dans "La statuomanie et l'histoire", **Ethnologie française**, n°2-3 (1978), pp.145-172, **Marianne au combat, l'imagerie et la symbolique républicaine de 1789 à 1880** (Paris, 1979), etc., ou Philippe Bruneau qui systématisa le principe dans "L'archéologie de la République et du catholicisme dans la France du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle", **RAMAGE**, 3 (1984-1985), pp.13-47.

2. Ainsi récemment, Ph. Bruneau, **op.cit.** (*supra*, n.1) ; Isabelle Balsamo, "La Sainte Vierge et le général, vitraux du souvenir dans la Marne", **Monuments historiques**, n°145, juin-juillet 1986, pp.31-35 ; Yves-Jean Riou, "Iconographie et attitude religieuse, pour une iconographie du vitrail au XIX^e siècle", **La Revue de l'art**, n°72 (1986), pp.39-49, etc.

3. On trouvera plus de détails sur l'histoire du sanctuaire de Notre-Dame des Vertus, sur les miracles qui s'y sont produits et sur les étapes de construction de l'église, dans les monographies qui lui ont été consacrées. La première parut sans doute dans l'ouvrage du R.P.F. Jacques du Breul **Le Théâtre des antiquités de Paris** (Paris, 1639), pp.1042-1049. Viennent ensuite abbé Lebeuf (1687-1760), **Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris**, T.I. (Paris, cf. l'éd. de 1883), pp.557-564 ; Amédée Piganiol de la Force, **Description historique de la ville de Paris et de ses environs** (Paris, éd. de 1765), T. IX, pp.16-22 ; Gabourd, **Les pèlerinages de Paris** (Paris et Lyon, 1863), pp.301-309 ; abbé Cottin, **Notice sur le pèlerinage et l'église de Notre-Dame des Vertus à Aubervilliers** (Paris, 1865), 16 pages ; abbé F.R. Salmon, **Les pèlerinages des environs de Paris** (Paris, 1874), pp.165-181 ; abbé Amodru, **Notre-Dame des Vertus, ancien pèlerinage du diocèse de Paris, manuel des pèlerins**. 3^e éd. (Paris, 1875), 179 pages ; Gabriel Massard, **Un pèlerinage célèbre ou Notre-Dame des Vertus** (Paris, 1889), 35 pages ; Fernand Bournon, **Etat des communes de la Seine à la fin du XIX^e siècle** (Montévrain, 1900), pp.8, 31-33, 41-42 ; Maurice Dumolin et George Outardel, **Les églises de France, Paris et la Seine** (Paris, 1936), pp.281-282 ; et N.-D. des Vertus d'Aubervilliers (Seine) (Lyon, s.d. (1953)), 19 pages. Cette liste n'est, bien entendu, pas exhaustive ; il faudrait, de plus, lui ajouter les articles qui traitent ponctuellement d'un aspect de l'église et de son histoire.

4. Les vitraux n°1, 6, 7, 10 et 16 sont également reproduits dans la brochure **N.-D. des Vertus d'Aubervilliers (Seine)** (Lyon, s.d. (1953)).
5. Cf. abbé Cottin, **Notice sur le pèlerinage et l'église Notre-Dame des Vertus d'Aubervilliers** (Paris, 1865), p.15.
6. Cf. Baron de Guilhermy, **Description des localités du département de la Seine, avant l'annexion de 1859**, Notes manuscrites, Bibliothèque Nationale, "Nouvelles Acquisitions françaises 6117" (vol.24), Aubervilliers, feuillet 16.
7. Cf. **Inventaire général des oeuvres d'art décorant les édifices du département de la Seine**, T.I, arrondissement de Saint-Denis (Paris, imprimerie Chaix, 1879), pp.78-79.
8. **Op.cit.** (supra, n.5), p.14.
9. **Ibid.**
10. **Ibid.**, p.14.
11. **Op.cit.** (supra, n.7).
12. Volume I : du 1er avril 1865 au 23 février 1871 ; volume II : du 5 décembre 1871 au 5 janvier 1879 ; volume III : du 26 avril 1879 au 1er mars 1903 ; et volume IV : commencé le 26 avril 1903, interrompu le 9 décembre 1906, repris le 15 mars 1938 et terminé le 8 mars 1968.
13. Les vitraux de l'église de Bougival (Yvelines) furent l'objet de la même collaboration.
14. Cf. **Les Semailles de Notre-Dame des Vertus d'Aubervilliers**, mai 1914, p.2.
15. Le premier numéro du bulletin parut en décembre 1909, mais la collection de la Bibliothèque Nationale ne commence qu'en 1913 (le numéro de décembre 1913 manque). Après une interruption en août 1914 (n°57), il reparait en février 1920, n°58 (les numéros 60 d'avril 1920 et 63 de juillet 1920 sont manquants). Après la deuxième guerre mondiale, le bulletin reparait sous le titre **Les Vertus**, comme l'indique le registre du conseil curial de l'église, en séance du 13 mars 1948. Je n'ai dépouillé la collection que du n°38 (janvier 1913) au n°67 (décembre 1920).
16. **Op.cit.** (supra, n.14), n°42, mai 1913, p.2.
17. **Ibid.**, p.3.
18. Antoine Rustain, né le 13 février 1866 à Arlanc (Puy de Dôme), fut nommé curé de l'église N.-D. des Vertus d'Aubervilliers le 24 octobre 1909. Il répara l'église à ses frais et obtint son classement en mars 1908, comme Monument Historique. Démissionnaire le 1er décembre 1940, il mourut le 6 juin 1943 à Etampes. Pour plus de détails sur sa vie et son oeuvre, voir sa notice nécrologique dans **La Semaine religieuse de Paris** du 24 juillet 1943, pp.400-401.
19. **Op.cit.** (supra, n.14), n°43, juin 1913, p.2.
20. **Ibid.**, n°42, mai 1913, p.1.
21. **Ibid.**, p.2.
22. **Ibid.**, p.1.
23. **Ibid.**, n°43, juin 1913, p.2.
24. **Ibid.**, n°52, mars 1914, p.2.

25. **Ibid.**

26. J'ai souligné l'an passé dans "Le culte de Jeanne d'Arc en Grande-Bretagne", **RAMAGE**, 4 (1986), p.183, la grande renommée des peintures de Lenepveu. Deux vitraux de mon corpus s'en inspiraient, tout comme la baie 5 de l'église de Saint-Laurent de Vaucouleurs, représentant Jeanne d'Arc sur son bûcher (fourni en 1892 par l'Institut Catholique de Vaucouleurs), elle-même copiée en 1927, par G. Janin pour l'église de Landaville (Vosges). Cf. **Le vitrail en Lorraine du XIIe au XXe siècle** (Dombasle-sur-Meurthe, 1983), p.364.

27. **Op.cit. (supra, n.14)**, n°56, juillet 1914, pp.16-17.

28. **Ibid.**, n°54, mai 1914, p.4.

29. **Ibid.**, n°55, juin 1914, p.2.

30. **Ibid.**, n°56, juillet 1914, p.17.

31. **Ibid.**, n°55, juin 1914, p.3.

32. **Op.cit. (supra, n.14)**, n°56, juillet 1914, p.17.

33. Cf. "Fête à Notre-Dame des Vertus d'Aubervilliers", **La Semaine religieuse de Paris**, n°3463, samedi 22 mai 1920, pp.665-666.

34. Par exemple, certains vitraux de la basilique de St-Denis (Seine-St-Denis) et dans le XVIIIe arrondissement de Paris, ceux de la basilique du Sacré-Coeur de Montmartre et certains de l'église St-Denis de la Chapelle (cf. **infra**, n.99).

35. Cf. le rapport de Paul Baeswilledald sur l'église N.-D. des Vertus, à la Commission des Monuments Historiques, séance du 28 juin 1918 ; archives des Monuments Historiques, dossier n°1239 bis.

36. Note du 4 avril 1918 ; archives des Monuments Historiques, dossiers n°1239 bis.

37. Note du 20 juin 1918 ; archives des Monuments Historiques, dossiers n°1239 bis.

38. **Op.cit. (supra, n.35)**.

39. Cf le devis descriptif et estimatif de Georges Darcy ; archives de Monuments Historiques, dossier n°1239 bis.

40. **Op.cit. (supra, n.14)**, 58, février 1920, p.2.

41. Cf. une lettre du président de la Délégation Municipale d'Aubervilliers adressée à la Direction générale des Beaux-Arts, datée du 7 septembre 1944 ; archives des Monuments Historiques, dossier N°1239 bis.

42. Cf. une lettre de l'architecte en chef des Monuments Historiques, Jules Formigé, datée du 14 octobre 1944 ; archives des Monuments Historiques, dossier n°1239 bis.

43. J'étudierai ces verrières lors de l'exposition sur le vitrail à Lisieux, qui sera présentée au printemps 1987 au musée de Lisieux.

44. Ces deux cas sont signalés par Y.-J. Riou, **op.cit. (supra, n.2)**, p.41.

45. Onze de ces vitraux furent présentés à l'exposition universelle de 1889. Ils sont décrits et commentés dans **La Semaine religieuse de Paris** du samedi 17 août 1889, pp.203-204.

46. Signalé par Y.-J. Riou, **op.cit.**, (**supra, n.2**), p.43.

47. L'histoire de ces vitraux a été étudiée par Chantal Bouchon dans "Les verrières de Jeanne d'Arc, exaltation d'un culte à la fin du XIX^e siècle", **Annales de l'Ouest** (à paraître).
48. Tableaux peut-être inaugurés le dimanche 26 octobre 1913, lors de "la célébration du 43^e anniversaire de l'héroïque défense du Bourget", cf. **La Semaine religieuse de Paris**, samedi 8 novembre 1913, pp.559-560.
49. Ces deux monuments sont signalés par M. Agulhon, dans "La "statuomanie" et l'histoire", **Ethnologie française**, T.VIII, n°2-3 (1978), p.171, note 94 ; sur ces reliefs, cf. aussi p.161.
50. Cf. les nombreux exemples réunis par Ph. Bruneau, et ce qu'il en dit dans "Le calvaire de Pontchâteau", **RAMAGE**, 2 (1983), pp.11-41.
51. L'abbé Cottin signale en p.4 de sa brochure (cf. note 5) le regain d'intérêt de l'époque pour les pèlerinages. On remarque aussi, notamment durant la seconde moitié du XIX^e siècle, la publication de nombreux guides ou monographies sur les sanctuaires de pèlerinage. J'en cite plusieurs en note 3.
52. Cf. abbé F.R. Salmon, **Les pèlerinages des environs de Paris** (Paris, 1874), p.180.
53. **Op.cit. (supra, n.5).**
54. **Op.cit. (supra, n.7).**
55. Cf. Le registre des conseils curiaux, séances du 23 novembre 1866 et du 25 janvier 1867.
56. Cf. le discours de l'abbé Bayle, archidiacre de St-Denis, dans **La Semaine religieuse de Paris**, n°968, samedi 27 juillet 1872, p.114.
57. **Ibid.**
58. Les inscriptions de ces plaques sont transcrites dans l'ouvrage de l'abbé Amodru, **Notre-Dame des Vertus ancien pèlerinage du diocèse de Paris, manuel des pèlerins** (3^e éd., Paris, 1875), pp.32-52. Certaines d'entre elles sont encore en place.
59. Cf. le registre des conseils curiaux, séance du dimanche 4 janvier 1874.
60. **Op.cit. (supra, n.18).**
61. Cf. **La Revue occidentale** (organe positiviste), n°5, 1^{er} septembre 1892, p.308.
62. **Op.cit. (supra, n.52)**, pp.165-166.
63. Cité dans l'ouvrage de Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, **Histoire religieuse de la France contemporaine**, T. II (1880-1930) (Toulouse, 1986), p.79.
64. **Op.cit. (supra, n.14)**, n°38, janvier 1913, p.10.
65. Aspect de la question déjà abordé par Ph. Bruneau, **op.cit. (supra, n.1)**, p.34.
66. Le curé s'adresse nominativement aux "cultivateurs, maraîchers et jardiniers" de la paroisse dans le bulletin paroissial, **op.cit. (supra, n.14)** avril 1914, page précédant la page 1. Les maraîchers d'Aubervilliers étaient encore actifs au milieu de notre siècle comme l'a montré Michel Phlipponneau dans **La vie rurale de la banlieue parisienne, étude de géographie humaine** (Paris, 1956), p.402.
67. Vitrail ornant la troisième travée du bas-côté droit de l'église, érigé en 1924 par

l'association **Le Souvenir Français**. Cf. le procès verbal du conseil d'administration du **Souvenir Français** du 21 novembre 1924, conservé au siège de l'association.

68. Cf. J. du Breul, *op.cit.* (*supra*, n.3), p.1042.

69. Cf. abbé Lebeuf, *op.cit.* (*supra*, n.3).

70. Cf. abbé Cottin, *op.cit.* (*supra*, n.3), p.9.

71. Cf. par exemple, Cottin (1865), Salmon (1874), ou Massard (1889), *op.cit.* (*supra*, n.3).

72. *Op.cit.* (*supra*, n.58).

73. Cf. *op.cit.* (*supra*, n.14), n°38, janvier 1913, pp.2 et 3 ; n°39, février 1913, p.3 ; n°41, avril 1913, pp.4 et 5 ; n°42, mai 1913, p.16 ; et n°45, août 1913, p.3.

74. *Op.cit.* (*supra*, n.59).

75. La flèche de la basilique, foudroyée en 1837, avait été remontée en 1838 par l'architecte F. Debret avec des matériaux trop lourds. Il fallut donc la démolir en 1846. Elle ne fut ensuite pas reconstruite. Cf. Gaston Briève et Paul Vitry, **L'Abbaye de Saint-Denis** (Paris, 1948), p.29.

76. *Op.cit.* (*supra*, n.14), mai 1913, p.1.

77. L'abbé Cottin, *op.cit.* (*supra*, n.5), p.11, indique que le jour de N.-D. des Vertus, deuxième mardi de mai, est surtout celui des mères qui viennent consacrer leurs jeunes enfants à la Vierge, en leur faisant baiser son image, et lui faire des demandes de guérison. Les réanimations d'enfants qui eurent lieu à N.-D. des Vertus permettent d'ajouter le sanctuaire à l'ensemble réuni par Maurice Vloberg dans "Les réanimations d'enfants morts-nés dans les sanctuaires, dit "à répit", de la Vierge", **Sanctuaires et pèlerinages**, n°18 (1er trimestre 1960), pp.17-32.

78. La verrière de la baie 22, réalisée par E. Hucher en 1877, représente la Vierge protégeant la Ferté-Bernard assiégée au XVe siècle par les Anglais. Reproduite dans **l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, commission des pays de Loire ; Sarthe, Canton de la Ferté-Bernard** p.260, fig. 270, et décrite p.214.

79. Cf. **La Libre parole**, samedi 5 septembre 1896, p.3.

80. Cf. Emile Antoine, "La fête de Jeanne d'Arc à Rouen", **La Revue occidentale**, n°4, 1er juillet 1884, p.141.

81. Cf. Paul Gruyer, **Rouen et ses environs**, coll. des guides Joanne (Paris, 1913), p.49.

82. Cf. **La Semaine religieuse de Paris**, 15 février 1890, p.243.

83. *Ibid.*, 25 juin 1892, pp.941-942.

84. *Ibid.*, 28 décembre 1889, p.858.

85. *Op.cit.* (*supra*, n.59).

86. *Ibid.*, séances du 2 octobre 1887 et du 8 avril 1888.

87. *Op.cit.* (*supra*, n.59).

88. Cf. abbé Amodru, *op.cit.* (*supra*, n.58), p.51.

89. Cf. **La Semaine religieuse de Paris**, samedi 21 mai 1892, pp.776-777. La statue de plâtre, produite industriellement, est toujours visible dans la sixième travée du bas-côté gauche. Elle est signée sur la face droite du socle "Peaucelle-Coquet / 13 rue Pierre Leroux / Paris".
90. Cf. **op.cit.** (*supra*, n.14), août 1914, p.2.
91. Cf. Ph. Bruneau, **op.cit.** (*supra*, n.50), pp.36-37.
92. Cf. **La Semaine religieuse de Paris**, 1er février 1890, p.174.
93. **Ibid.**, 9 août 1890, p.170. La souscription à ce monument était lancée dès 1888.
94. **Ibid.**, 30 septembre 1893, p.411.
95. **Ibid.**, 9 décembre 1893, p.77.
96. **Ibid.**, 23 février 1895, p.270. Le Comité d'érection du monument fut fondé en 1892.
97. **Ibid.**, 26 janvier 1895, p.128. L'exécution du monument, fut confiée au sculpteur Falguière ; cf. **ibid.**, 14 décembre 1895, p.748.
98. Les deux vitraux, réalisés par la maison Champigneulle de Paris, d'après des cartons de Lionel Royer, vitraient la chapelle du Sacré-Coeur construite lors des agrandissements de l'église. Ils étaient posés en septembre 1896 (cf. Hervé Breton, "Jeanne d'Arc à La Chapelle", **La Libre parole**, n°1603, mardi 8 septembre 1896, p.1), et Lionel Royer les exposa au Salon de la Société des Artistes Français de 1897, sous les n°2520 et 2521. Ils furent détruits lors de l'explosion du dépôt d'armes de La Courneuve du 15 mars 1918. Ils sont tous les deux reproduits dans **La Croix** du 17 mai 1923. La Bibliothèque des Arts Décoratifs (Paris) conserve la reproduction du carton du vitrail de Jeanne d'Arc (cf. l'Album Maciet n°321-D-45, page "Royer"), sans en indiquer la provenance.
99. **Op.cit.** (*supra*, n.59).
100. **Op.cit.** (*supra*, n.58).
101. **Ibid.**
102. Cf. pp.216-217 et note 21.
103. Il semble que le portrait de la bienheureuse Marie de l'Incarnation du vitrail n°16, soit une copie du portrait peint en 1874 par une religieuse carmélite de Saint-Denis (cf. **op.cit.** (*supra*, n.58), p.18), toujours visible près des fonts baptismaux, et reproduit dans cet article.
104. **Op.cit.** (*supra*, n.58), p.32.
105. **Op.cit.** (*supra*, n.14), mai 1920, pp.4 et 5.
106. Ces trois dernières représentations de la Vierge sont très souvent associées (cf. les quelques exemples réunis par Ph. Bruneau, **op.cit.** (*supra*, n.1), p.41), et les séries "mariophaniques", telles que celle de N.-D. des Vertus, semblent fréquentes au XIXe siècle : cf. les cas mentionnés par Y.-J. Riou, **op.cit.** (*supra*, n.2), p.65, note 43.
107. Cf. Y.-J. Riou, **op.cit.** (*supra*, n.2), pp.39-42.
108. **Op.cit.** (*supra*, n.59).

ERRATUM

Quelques erreurs se sont malencontreusement glissées dans l'article d'Hervé Cabezas sur "Le culte de Jeanne d'Arc en Grande-Bretagne" publié dans RAMAGE, 4 (1986), pp.167-189. Le lecteur voudra bien y apporter les corrections suivantes :

- p.167, 12e ligne : remplacer "avenue Niel" par "avenue Hoche".
- p.187, 6e ligne : remplacer "Anne" par "Ann".
- p.188, note 40 : supprimer "sur la peinture décorant l'abside de l'église Notre-Dame des Champs (VIe arr.) au milieu d'autres saints champêtres" ; sur cette peinture, Jeanne d'Arc porte, en effet, une armure.

L'ARCHEOLOGIE MODERNE ET CONTEMPORAINE A L'UNIVERSITE DE PARIS-SORBONNE

L'exposé que nous donnons ici de nos activités fait suite à ceux qui sont parus dans RAMAGE, 2, pp.239-241, et 3, pp.259-261.

1. ENSEIGNEMENT

Un enseignement spécifique d'archéologie moderne et contemporaine n'est toujours dispensé qu'en licence, dans le cadre d'un certificat autonome. L'essentiel des cours et travaux dirigés est assuré par Ph. Bruneau et P.-Y. Balut ; en 1984-85 et 1985-86, ils ont porté sur le catholicisme français des XIXe et XXe siècles, les industries funéraires, le logement animal, le rôle de la fouille dans l'archéologie du récent, l'épigraphie moderne et contemporaine, l'archéologie de la guérison.

A quoi se sont adjoints au cours du 2e semestre :

des conférences données par Fr. Piponnier (outillage agricole en Bourgogne à la fin du Moyen Age), D. Alexandre (le métier de potier), P. Beck (archéologie et pratique culturelle), C. Beck (apport de l'ostéologie à l'étude de la vie quotidienne), M. Brulant (récipients et ustensiles domestiques aux XVIIe et XVIIIe siècles dans les inventaires après décès de la région de Meaux) ;

et un cycle de six leçons que J.-R. Trochet a consacrées aux objets, techniques et pratiques agricoles dans la France d'autrefois (XVIe - XIXe siècles).

2. RECHERCHE

Comme précédemment nous joignons à la liste des travaux en archéologie moderne et contemporaine ceux qui concernent l'histoire de l'archéologie.

Mémoires de maîtrise soutenus

1985

Christian Foreau. Etude archéologique des exploitations agricoles du Grand Perche.

Laurent Guillaut. Les outils aratoires viticoles dans la France rurale traditionnelle (co-direction de J.-R. Trochet ; cf. ici pp.79-85).

Antoine Paillet. Recherches archéologiques sur les techniques agro-pastorales traditionnelles du Bourbonnais (co-direction de J.-R. Trochet ; cf. ici, pp.47-77).

1986

Thierry Benoist. Archéologie de la colonisation en France métropolitaine : le site de l'ancien jardin colonial de Nogent-sur-Marne.

Fabienne Devillard. Guide archéologique des Batignolles : l'église Sainte-Marie et l'ancienne mairie du XVIIe arrondissement.

Anne Fleury. Etude du matériel archéologique trouvé dans les latrines de deux maisons mitoyennes du XVIIe siècle. Fouilles de la cour Napoléon au Louvre.

Pierre Ickowicz. Céramiques des XVIe et XVIIe siècles découvertes au château de Dieppe.

Dagmar Kalthoff. La citation d'oeuvres d'art dans la publicité contemporaine.

Véronique Lamère. Archéologie de l'individu : J.-F. Schneider et ses successeurs, maîtres de forges au Creusot de 1835 à 1960.

Valérie Maillet. Texte et illustration : le cas des Mille et une nuits en France au XIXe siècle.

DEA soutenus**1985**

Lydia Kamitsis. Archéologie du vêtement : l'échange vestimentaire entre les deux sexes (co-direction d'Y. Deslandes).

Fabienne Mauger de Varenne. L'imagerie de la République française de 1789 à nos jours (co-direction de M. Agulhon).

Olivier Meslay. Histoire et mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

Christian Spilliaert. La médaille politique en France au XIXe siècle (co-direction de M. Pastoureau).

1986

Christian Foreau. Etude archéologique des exploitations agricoles du Perche d'Eure-et-Loir.

Yves Gagneux. Etude archéologique du culte des reliques de saints en France aux XIXe et XXe siècles (co-direction de J.-R. Gaborit).

Antoine Paillet. Recherches archéologiques sur les techniques agricoles traditionnelles du Bourbonnais (co-direction de J.-R. Trochet).

Thèse de 3e cycle soutenue

Nadia Bayle. Quelques aspects de l'histoire de l'archéologie au XIXe siècle : les publications archéologiques militaires éditées entre 1830 et 1914 en France, en Afrique du Nord et en Indo-Chine. Jury : MM. Pedroncini, président ; Bruneau, rapporteur ; et R. Rebuffat (cf. RAMAGE, 3, pp.219-230).

Publication de travaux universitaires

Yves Gagneux, qui avait tiré de son mémoire de maîtrise un court article édité dans **RAMAGE 4**, a pu en publier plus largement les résultats dans le Bulletin du **Groupe de recherches et d'études de la céramique du Beauvaisis**, n°7 (1985), pp.7-83.

3. AUTRES ACTIVITES

Nous nous sommes efforcé de faire connaître l'archéologie moderne et contemporaine au-delà du milieu des étudiants qui s'y intéressent, par la voie :

de cours : en 1986, P.-Y. Balut a donné douze leçons sur ce sujet dans le cadre de l'Université Interâges de Paris-Sorbonne ;

et d'articles :

P.-Y. Balut et Ph. Bruneau, "L'archéologie moderne et contemporaine", **Dossiers Histoire et Archéologie**, n°107 (juillet-août 1986) "Archéologie et industrie", pp.78-81 ;

Ph. Bruneau et P.-Y. Balut, "Archéologie et théorie de la médiation", à paraître dans **Tétralogiques** (revue publiée par l'UER du Langage de l'Université de Haute-Bretagne).

